



PLAN CLIMAT - AIR – ENERGIE TERRITORIAL
(2023 – 2028)

ELABORATION DU PLAN D'ACTION
DECEMBRE 2022 – AJOUTS 2023 - MODIFIÉ



Table des matières

Introduction.....	3
AXE 1. GOUVERNANCE ET COOPERATIONS. Intégrer les enjeux climat air énergie au cœur du territoire	12
Action 1. Doter la politique climat air énergie d'une gouvernance, de moyens humains et financiers.....	12
Action 2. S'inscrire dans une démarche de progression en devenant un « Territoire engagé dans la transition écologique » et renforcer la coopération avec les territoires du Nord de l'Yonne	16
Action 3. Penser globalement la transition écologique comme un projet de territoire et citoyen.....	18
Action 4. Maîtriser la donnée afin d'en faire un outil d'aide à la décision pour la transition écologique.....	25
Action 5. Renforcer les connaissances et les mesures préventives de gestion des risques naturels, climatiques, technologiques.....	29
AXE 2. BATIMENTS, ECLAIRAGE PUBLIC, ACHATS DURABLES - Conduire une gestion pragmatique et exemplaire du patrimoine public et s'engager dans une commande publique responsable.....	33
Action 6. Réaliser un état des lieux partagé et mettre en œuvre une stratégie de rénovation, de rationalisation et de sobriété énergétique du parc des bâtiments communaux et intercommunaux	33
Action 7. Rendre l'éclairage public exemplaire par une sobriété énergétique et la réduction des nuisances lumineuses	38
Action 8. S'inscrire dans une commande publique responsable et mutualisée	42
AXE 3. HABITAT - Sensibiliser et inciter les habitants à la rénovation énergétique de leurs logements et aux économies d'énergies.....	44
Action 9. Mettre en place un accompagnement efficace et simplifié des propriétaires dans la rénovation de leurs habitations	44
Action 10. Mobiliser les habitants sur le logement efficace énergétiquement et travailler avec l'ensemble des acteurs pour créer une dynamique d'excellence et une offre de qualité et diversifiée	49
Action 11. Lutter contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, la vacance des bâtiments et renforcer de la mise en sécurité.....	55
AXE 4. EAU, ALIMENTATION, AGRICULTURE, BIODIVERSITE - Renforcer la résilience du territoire par une stratégie territoriale liée à : l'eau, l'alimentation, l'agriculture, le sol, la forêt et la biodiversité en cohérence avec les enjeux climatiques.....	58
Action 12. Inscrire le sol dans une stratégie foncière à l'échelle du territoire	58
Action 13. Faciliter les transitions agricoles.....	62
Action 14. Renforcer les continuités écologiques pour accroître le pouvoir de séquestration carbone, lutter contre la perte de biodiversité et gérer les risques d'inondation	69
Action 15. Préserver la ressource en eau et lutter contre les risques de pollution.....	78
Action 16. Favoriser la biodiversité et le cadre de vie dans les aménagements publics	82
Action 17. Mettre en place un projet d'alimentation territoriale.....	86
AXE 5. TRANSPORTS ET MOBILITES Réduire le poids des déplacements dans la facture énergétique des habitants et du territoire	96
Action 18. Créer une dynamique territoriale et définir une stratégie des mobilités.....	96

Action 19.	Réduire l'impact carbone de l'automobile, par la diminution des besoins de déplacement, par des véhicules moins polluants et par un plan d'écoconduite	99
Action 20.	Rendre les transports en commun plus attractifs et adaptés à l'intermodalité.....	104
Action 21.	Développer les pratiques de covoiturage et soutenir des transports solidaires	107
Action 22.	Permettre l'usage du vélo, de la marche à pied et l'émergence de nouvelles pratiques	113
Action 23.	Accompagner le développement des pratiques de mobilité.....	118
Action 24.	Réduire l'empreinte des transports de marchandises.....	121

AXE 6. ECONOMIE LOCALE – Accompagner les acteurs économiques vers la sobriété énergétique et construire une stratégie d'économie circulaire..... 124

Action 25.	Renforcer la transversalité, l'efficacité de la valorisation des déchets et identifier des boucles locales	124
Action 26.	Promouvoir la consommation responsable auprès des acteurs du territoire.....	128
Action 27.	Renforcer et développer les autres piliers de l'économie circulaire par l'identification de nouvelles boucles locales	132
Action 28.	Développer un tourisme durable s'appuyant sur les circuits courts, les mobilités douces et un hébergement durable	136

AXE 7. ENERGIES RENOUVELABLES - Développer une capacité de production et de résilience énergétique à l'échelle du territoire..... 139

Action 29.	Sensibiliser les acteurs du territoire à l'identification de leurs besoins en énergie et disposer d'informations neutres et fiables sur les énergies renouvelables pour atteindre un mix énergétique adapté aux enjeux	139
Action 30.	Evaluer les gisements du territoire pour développer une capacité de production d'énergie en tenant compte des enjeux alimentaires, environnementaux, sociétaux et économiques	142
Action 31.	Déployer l'énergie solaire thermique et photovoltaïque	144
Action 32.	Permettre l'émergence d'expérimentations locales en matière de production énergétique renouvelable	149

Introduction

Le GIEC a publié le 28 février 2022 son nouveau rapport "Impacts, adaptation et vulnérabilité"¹, qui montre que les conséquences du changement climatique sont déjà observables et touchent tous les domaines avec notamment : l'agriculture et les pertes de récoltes et la dégradation des sols, la biodiversité avec une perturbation généralisée des écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins dans toutes les régions du monde ou, la santé avec des effets sur la santé physique et mentale.

Le dérèglement climatique auquel nous sommes confrontés et les stratégies d'adaptation et d'atténuation que nous avons à déployer collectivement au cours du XXI^e siècle auront des répercussions majeures sur les plans politique, économique, social et environnemental.

La priorité de nos sociétés est de mieux comprendre les risques et leurs vulnérabilités liés au dérèglement climatique, de cerner plus précisément les conséquences possibles, de mettre en place des politiques appropriées, des outils d'incitations, des technologies et des méthodes nécessaires à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter la « résilience des territoires² ».

Un cadre réglementaire évolutif est posé pour répondre à ces défis avec notamment la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte³ (LTECV) du 17 août 2015 qui fixe les objectifs français à l'horizon 2030 avec :

- une réduction de 40 % des émissions de GES par rapport à 1990 (fixée depuis le 24 août 2021 à 55 % par la Loi « climat et résilience »),
- une réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012 (La Loi « énergie-climat » du 8 novembre 2019 a depuis précisé un objectif de -50 % de consommation énergétique finale à l'horizon 2050 par rapport à 2012 (objectif identique à la LTECV), en visant des objectifs intermédiaires de -7 % en 2023 et -20 % en 2030),
- 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie (la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)⁴).

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) donne la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique⁵ par secteurs.

La Communauté de communes du Joviniens a initié cette démarche en 2018 sur ces bases avec la réalisation d'un diagnostic environnemental et territorial pour définir le profil et les problématiques énergétiques et climatiques à prendre en compte. Cette première étape a permis d'identifier une liste d'enjeux en 2019 avec sept grandes priorités :

- Préserver les espaces naturels et la biodiversité
- Accroître la rétention carbone du territoire et préserver et augmenter la qualité des sols
- Viser l'autonomie énergétique à l'horizon 2050
- Développer les alternatives à la « voiture solo » (développer le télétravail, le covoiturage et l'écoconduite)
- Favoriser la rénovation énergétique
- Renforcer les circuits courts, soutenir les producteurs locaux et les commerces de proximité
- Rendre exemplaire le bâtiment public et l'éclairage

Une stratégie a ensuite été proposée en cohérence avec les objectifs nationaux en 2019 avant que la démarche soit interrompue en 2020 jusqu'en septembre 2021.

¹<https://climat.be/changements-climatiques/changements-observees/rapports-du-giec/2022-impacts-adaptation-et-vulnerabilite>

² Issu du travail interne ADEME, cette définition ci-après se retrouve dans plusieurs documents. Un territoire résilient peut être défini comme un territoire en mouvement, capable : – d'anticiper des perturbations, brutales ou lentes, grâce à la veille et à la prospective, – d'en atténuer les effets, – de se relever et de rebondir grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation, – d'évoluer vers un nouvel état en « équilibre dynamique » préservant ses fonctionnalités. Cet état devrait être décidé et construit collectivement.

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031044385/>

⁴ 33 % dans la Loi « énergie-climat ».

⁵ Adoptée pour la première fois en 2015, la SNBC a été révisée en 2018-2019, en visant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (ambition rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, soit une réduction de 75 % de ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990). Ce projet de SNBC révisée a fait l'objet d'une consultation du public du 20 janvier au 19 février 2020. La nouvelle version de la SNBC et les budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 ont été adoptés par décret le 21 avril 2020.

Depuis le 16 septembre 2020, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est approuvé avec l'ambition de « Faire de la Bourgogne Franche Comté une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050⁶ ». De nouveaux objectifs régionaux sont ainsi fixés tels qu'une réduction de 54 % des consommations énergétiques finales à 2050 par rapport à 2012 (au lieu de 50 % ci-dessus), une réduction des GES de 79 % à l'horizon 2050 par rapport à 2008, un taux d'énergies renouvelables dans la consommation finale de 98 % et un taux « d'autonomie énergétique » de 77 % (prise en compte uniquement des énergies renouvelables produites sur le territoire), une réduction de la consommation d'énergie finale pour le transport de personnes et de marchandises de 52 % en 2050 par rapport à 2012. Enfin, une artificialisation nette nulle en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de 50 % de l'artificialisation des sols d'ici 2035 est à prendre en considération dans les outils d'urbanisme. Un travail régional est en cours de territorialisation.

Outil réglementaire⁷, stratégique et opérationnel, le PCAET a pour vocation d'explicitier et de guider la trajectoire énergétique du territoire. Il prend en compte l'ensemble des enjeux climat, air, énergie sur plusieurs axes : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET s'applique à l'échelle du territoire de la Communauté de communes du Jovinien sur les secteurs tels que les bâtiments, les transports, l'économie locale, les énergies renouvelables, l'alimentation et la biodiversité. Il mobilise et implique par conséquent tous les acteurs du territoire.

Cette démarche a été initiée en 2018 en même temps que trois autres communautés de communes (la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, la Communauté de communes Yonne Nord, la Communauté de communes Vanne et Pays d'Othe) avec la volonté de penser à des actions mutualisées. En 2022, ces mêmes structures ont signé avec l'ADEME un contrat d'objectif territorial (COT) en février 2022 sur quatre ans afin de renforcer leur coopération sur quatre ans.

Ce plan d'action proposé prend en considération des données parfois actualisées⁸, des dynamiques non intégrées dans le scénario élaboré en 2019 avec notamment un engagement d'inscrire le territoire dans une démarche de progression et la volonté de répondre aux objectifs réglementaires. L'enjeu premier est de mettre en place les conditions d'un travail d'appropriation et de progression collective et individuelle pour se choisir un avenir commun sur le Jovinien mais également avec les territoires voisins.

D'une durée de six ans, le PCAET sera évalué dans trois ans à compter de son approbation ; ce qui permettra de tirer les enseignements de ces années déterminantes et d'ajuster pour les trois dernières années les grandes orientations du territoire.

Rôle des acteurs dans le suivi et la mise en œuvre du PCAET

- Au titre de l'article L2224-34 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les EPCI (et donc la Communauté de communes du Jovinien) deviennent coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire à l'adoption du PCAET.
- **Pilote** : c'est l'acteur qui coordonne l'action. Il ne réalise pas l'action seul mais s'appuie sur tous les partenaires identifiés dans la fiche action. C'est le pilote de l'action qui complète les indicateurs de suivi à partir des retours des différents partenaires et communique ces indicateurs à la CCJ. A noter que l'enjeu pour la CCJ sur ces premières années est de structurer cette démarche en identifiant les pilotes sur les actions structurantes pour le territoire.
- **Partenaires** : tous les acteurs qui ont souhaité être associé à l'action et peuvent participer à sa mise en œuvre.

Note : L'identification des pilotes et partenaires associés à chaque action n'est pas figée et peut évoluer au cours des 6 ans de mise en œuvre du PCAET. Tout acteur souhaitant être associé ou suivre une action peut en faire la demande auprès de la CCJ.

⁶ <https://abcdelib.de.bourgognefranchecomte.fr%2Fune-region-energie-positive&usg=AOvVaw26Pv1EtU6bpN9bmyGOQyVF>

⁷ article L.229-26 du code de l'environnement, décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, (articles R.229-45, R.229-51 à R.229-55 du code de l'environnement.

⁸ <https://www.opteer.org/>

Le territoire jovinien



Une concertation organisée dans le cadre du PCAET

Une démarche initiée par délibération le 3 mai 2018 dans un contexte réglementaire évolutif



- Emissions de gaz à effet de serre
- Polluants atmosphériques
- Séquestration Carbone
- Consommation d'énergie
- Réseaux d'énergie
- Production d'énergie renouvelable
- Vulnérabilité du territoire au changement climatique

Création d'une instance de concertation : Le Club Climat réunissant les acteurs et les citoyens volontaires (Février 2019)
5 ateliers numériques, 1 atelier physique (Mai 2019)

- 3 scénarios stratégiques : (tendanciel / réglementaire / Potentiel Max)
- Choix d'un scénario / objectifs CC du Jovinien

1 atelier de co-construction avec les élus (Juin 2019)
1 COPIL de choix du scénario et validation de la stratégie (Juillet et Septembre 2019)

Un plan d'action mutualisé avec les CC de Vanne Pays d'Othe, Gâtinais en Bourgogne et Yonne Nord.

4 ateliers d'élaboration du programme d'actions avec le Club Climat (Septembre – Novembre 2019)

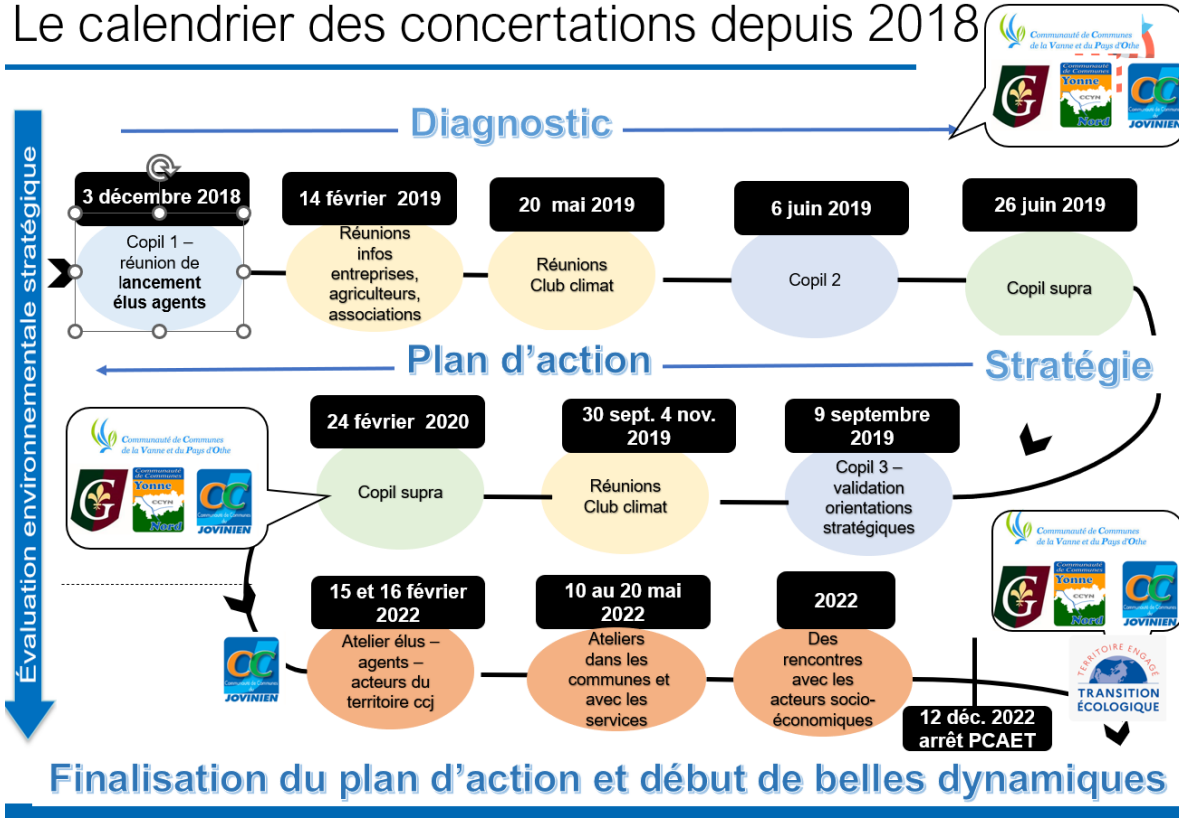
1 Comité de Pilotage mutualisé (Février 2020)

A partir de septembre 2021 : 2 ateliers sur le plan d'action avec les élus, services et acteurs, 6 ateliers dans les communes, 2 ateliers avec les services des collectivités, des échanges réguliers avec les : acteurs socio-économiques du territoire

Poursuivi en 2021 et 2022

Des ateliers internes aux collectivités et avec les acteurs socio-économiques se sont déroulés en 2022 pour finaliser le plan d'action. De plus, la CCJ s'est engagée avec l'ADEME dans la démarche **Territoire engagé pour la transition écologique en février 2022 par convention avec la Communautés de communes du Gâtinais en Bourgogne, la Communauté de communes Yonne Nord, la Communauté de communes Vanne et Pays d'Othe.**

Le calendrier des concertations depuis 2018



Résumé de la stratégie retenue




Le scénario stratégique retenu correspond au recoupement de la priorisation des enjeux effectuée par les élus suite au diagnostic et des exigences réglementaires. Il s’agit d’un scénario ambitieux au regard des moyens et des compétences de la CCJ. Ainsi, il permet d’ancrer le niveau d’exigence et de contextualiser les objectifs nationaux à l’échelle du territoire.

Un premier scénario établi en 2019

2030	Scénario « CCJ »		Exigence réglementaire
Production d'énergie renouvelable	20%*	90 GWh	32%
Consommation d'énergie finale entre 2015 et 2030	-30%	476 GWh	-20%
Emissions de GES entre 2015 et 2030	-41%	88 000 tCO2e	-40%

Le scénario construit en 2019 permettait à la CCJ de répondre aux exigences réglementaires en termes de consommation d’énergie et d’émissions de gaz à effet de serre. Par contre, concernant la production d’énergie renouvelable, la CCJ devait identifier d’autres sources de production d’énergie renouvelables que celles intégrées dans le scénario présent.

Un second scénario établi en 2022

2030	Scénario « CCJ »	Exigence réglementaire
 Production d'énergie renouvelable	32% 157 GWh	32% ✓
 Consommation d'énergie finale entre 2015 et 2030	-30% 484 GWh	-20% ✓
 Emissions de GES entre 2015 et 2030	-41% 88 000 tCO2e	-40% ✓

Après un nouveau travail en 2022 pour les énergies renouvelables, l'objectif réglementaire sera atteint en intégrant en particulier l'éolien (3 éoliennes à Champlay) et un engagement fort des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, habitants) dans un déploiement photovoltaïque.

Ainsi, le scénario finalement retenu pour le territoire permettrait d'atteindre, et même dépasser, les objectifs réglementaires pour les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre sauf pour le secteur du logement et de l'habitat et du secteur tertiaire.

Pour le secteur du logement et de l'habitat, la rénovation des logements et la lutte contre la précarité énergétique est un vrai levier pour améliorer le confort de vie des habitants de la CCJ. **Les objectifs fixés par le territoire, avant le décret tertiaire et la crise énergétique**, ne sont cependant pas suffisants pour respecter les objectifs réglementaires sur ce secteur.

A l'instar du résidentiel, les efforts du territoire pour la thématique tertiaire reposaient également beaucoup sur la rénovation des bâtiments et systèmes de chauffages et du développement des écogestes. La stratégie du territoire ne permettra pas d'atteindre les objectifs réglementaires à 2030 pour le tertiaire, malgré des objectifs forts de réduction. Toutefois un projet de **Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE)** avec les communes volontaires permettrait **d'initier une démarche complémentaire au programme CEP du SDEY**.

A horizon 2050, les projets identifiés sur le territoire porteraient la production d'énergie renouvelable à 221 GWh soit 75 % de l'énergie finale consommée. A noter également, un projet de réseau de chaleur renouvelable sur la Ville de Joigny n'a pas été intégré aux calculs faute d'éléments quantifiables à ce stade. Une petite unité de méthanisation a été intégrée sans données précises sur un projet.

Enjeux d'adaptation au changement climatique

Agriculture : modification des calendriers de culture, décalage des cycles avec ceux des auxiliaires, vulnérabilité face aux ravageurs, maladies, parasites..., manque d'eau, destruction des cultures par des événements climatiques extrêmes, érosion des sols par les fortes précipitations, coût financier des pertes et de l'incertitude accrue sur les récoltes, gestion délicate des fourrages (excès / pénuries, humidité...).

Sylviculture : mésadaptation des essences au nouveau climat, fragilité face aux agresseurs et aléas climatiques, risque d'incendies accru, vulnérabilité face au risque incendie, coût financier des pertes / plantation de nouvelles espèces.

Viticulture : périodes de sécheresse ou forte chaleur abîmant les feuilles et les grains, excès de sucres, donc d'alcool, nécessité de changer de cépage : effet sur les appellations.

Eau : Augmentation de la pression sur les ressources en eau à certaines périodes de l'année

Eau : Effets indirects des variations quantitatives sur l'état qualitatif (transferts de pollutions entre nappes, concentration des substances polluantes) et sur l'état écologique (assecs plus fréquents et prononcés) des masses d'eau

Risques naturels : Aggravation de certains risques naturels (inondations, retrait-gonflement des argiles...) en termes d'intensité de l'aléa et/ou de fréquence des occurrences

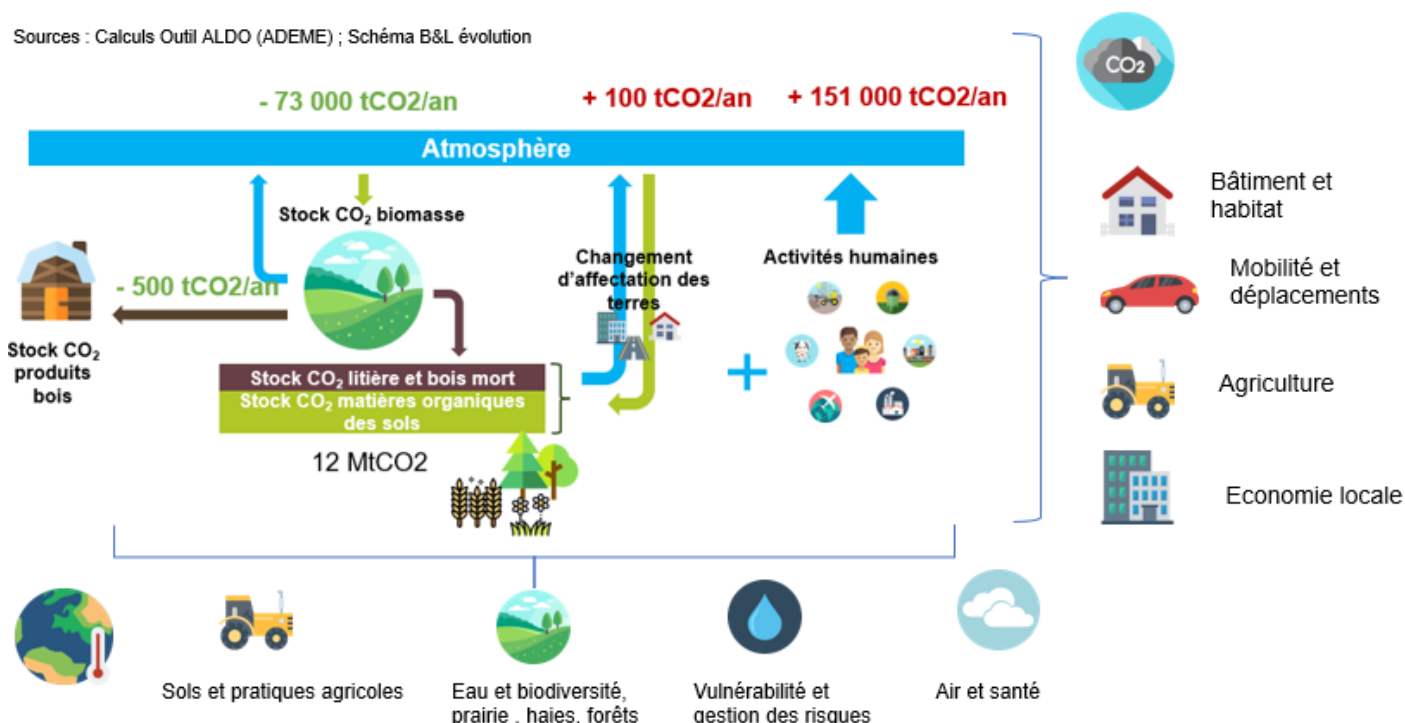
Nuisances et santé : Augmentation de la fragilité des populations sensibles (enfants, personnes âgées, personnes atteintes de maladies respiratoires...), lors des périodes de grande chaleur

Santé : Apparition ou prolifération de pathogènes jusqu'alors absent ou peu présent sur le territoire

Aggravation de certains risques technologiques (difficulté de refroidissement, risque incendie, vulnérabilité aux risques naturels...)

Un enjeu adaptation au changement climatique avec une augmentation de la séquestration carbone de 15 % (source des chiffres : diagnostic B&L évolution – A ajuster avec ALDO)

Sources : Calculs Outil ALDO (ADEME) ; Schéma B&L évolution





Les hypothèses du scénario de 2022 :

En 2030, l'ensemble des secteurs et des acteurs du territoire sont mobilisés pour atteindre les objectifs réglementaires :

Logement et habitat : 75 % des logements collectifs et 50 % des logements individuels ont été rénovés. 80% des chauffages au fioul et au gaz ont été remplacés par des systèmes chauffages décarbonés (biogaz, bois énergie, géothermie, aérothermie...). 70 % des foyers pratiquent les économies d'énergie. Conformément aux objectifs du PLUi 600 logements neufs ont été construits. Grâce au développement de nouveaux modes d'habitat, la surface chauffée par habitant a baissé de 20 %.

Transports et mobilités : Les besoins déplacement ont baissé de 5 % grâce au télétravail et à de nouveaux services de proximité. La part de modes de déplacement doux (marche, vélo, vélo à assistance électrique...) est passée de 1% à 8%. La part des transports en commun est passée de 1 % à 5 %. Le nombre moyen de passagers par véhicule est passé de 1,1 à 1,7. 50 % des automobilistes pratiquent l'écoconduite. 50 % du parc de véhicules (particuliers et transports de marchandises) a été renouvelé. Le trafic de transport de marchandises a baissé de 5 %.

Agriculture et consommation : 50 % des exploitants agricoles ont mis en œuvre des actions de performance énergétique. 50 % des exploitations de cultures ont introduit des cultures intermédiaires et ont diminué leurs pratiques du labour. 50% des exploitations d'élevage ont mis en place un plan d'action pour faire diminuer les émissions de GES (optimisations des prairies, méthanisation, gestion et stockage des effluents...). **Le potentiel de séquestration du territoire a augmenté de 15 %** notamment grâce à la moitié des exploitations qui pratiquent la plantation de haies, d'arbres isolés et/ou l'agroforesterie. La production de déchets sur le territoire a continué de baisser pour atteindre 150 kg/hab./an.

Tertiaire et industrie : L'augmentation de la surface tertiaire est limitée à 15 000 m². 85 % des chauffages polluants ont été remplacés. 70 % des employés appliquent des écogestes. 70 % des bâtiments tertiaires ont été rénovés. 100% de l'éclairage public est raisonné (extinction de nuit) et à haute performance énergétique. 25 % de la surface tertiaire est mutualisée entre plusieurs usages. 90 % des industries ont mis en place des actions de performance énergétique.

Nouvelles énergies : 2 000 logements convertis à l'aérothermie / géothermie, 500 logements équipés de solaire thermique, 3 hectares de toitures photovoltaïques, 700 nouveaux logements chauffés au bois. Toitures (140 000 m²) et sols agricoles sont équipées de solaire photovoltaïque (24 hectares), 3 mats éoliens (entre 2.2 et 3 MW), PV collectivités sol (friches, anciennes décharges, etc.) sur 20 hectares, PV (ombrières, toitures) sur 10 000 m², PV entreprises (ombrières, toitures, sols) sur 16 hectares, une petite unité de méthanisation sur le territoire (8 Gwh).

Principaux sigles et acronymes

ADEME	Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie
ADIL	Agence départementale pour l'information sur le logement
AER	Agence économique régionale
AESN	Agence de l'eau Seine Normandie
AMAP	Association de maintien de l'agriculture paysanne
AMAPP	Association de maintien de l'agriculture paysanne de proximité
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
AMIJ	Association pour une mutuelle intercommunale du Jovinien
ANAH	Agence nationale de l'habitat
AOM	Autorité organisatrice de la mobilité
ARB	Agence régionale de la biodiversité
ARS	Agence régionale de santé
ATD	Agence Technique Départementale
BBC	Bâtiment basse consommation
CA	Chambre d'agriculture
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCGB	Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne
CCJ	Communauté de communes du Jovinien
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCYN	Communauté de communes Yonne Nord
CCVPO	Communauté de communes Vanne et Pays d'Othe
CD	Conseil départemental
CEE	Certificats d'Economie d'Energie
CENB	Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne
CEP	Conseil en énergie partagé
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CMA	Chambre des métiers de l'artisanat
CO ²	Dioxyde de carbone
COFIL	Comité de pilotage
COT	Contrat d'objectif territorial
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRTE	Contrat de relance et de Transition Ecologique
CTG	Convention territoriale globale
DDT	Direction départementale des territoires
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement
EES	Evaluation environnementale stratégique
EIT	Ecologie industrielle territoriale

ENR	Energies renouvelables
ENS	Espace naturel sensible
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
ETP	Equivalent temps plein
EPTB	Établissement Public Territorial du Bassin
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
LTECV	Loi de transition énergétique pour la croissance verte
MHJ	Maison de l'habitat du Jovinien
MSAP	Maison de services aux publics
OFB	Office français de la biodiversité
ONF	Office national des forêts
ORT	Opération de revitalisation de territoire
OTI	Office du tourisme intercommunal
PAT	Projet alimentaire territorial
PCAET	Plan climat air énergie territorial
PETR	Pôle d'équilibre territorial rural
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
RBFC	Région Bourgogne-Franche-Comté
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SDCY	Syndicat des déchets du Centre Yonne
SDEY	Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne
SIG	Système d'information géographique
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SMYM	Syndicat mixte Yonne médian
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCAE	Schéma régional climat air énergie
TAD	Transport à la demande
TVB	Trame verte et bleue
VAE	Vélo à assistance électrique
ZA ZI	Zone artisanale et zone industrielle
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

AXE 1. GOUVERNANCE ET COOPERATIONS. Intégrer les enjeux climat air énergie au cœur du territoire

Action 1. Doter la politique climat air énergie d'une gouvernance, de moyens humains et financiers

Sous-action 1.1. Mettre en place une gouvernance dédiée et animer le PCAET

AXE 1. GOUVERNANCE. Intégrer les enjeux climat-air-énergie au cœur du territoire	Objectifs stratégiques d'ici 2030 (scénario 2022): Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %
N° 1	Action : doter la politique climat air énergie de moyens humains, financiers et d'une gouvernance
N°1.1.	Sous - action : mettre en place une gouvernance dédiée et coordonner le PCAET
Porteur de l'action	CCJ
Partenaires	DDT89, ADEME, communes de la CCJ, Ville de Joigny, RBFC, CD89, ATMO, ALTERRE BOURGOGNE
Public(s) ciblé(s)	Elus, agents, grand public, acteurs socio-économiques
Contexte et enjeux	<p>La Communauté de communes du Jovinien (CCJ) s'est engagée 2018 dans l'élaboration d'un PCAET. Des sept grandes priorités stratégiques identifiés par les élus⁹, il s'agira de transformer un scénario aux objectifs chiffrés par des actions concrètes mobilisant l'ensemble des services, les communes, les acteurs socio-économiques et les habitants du territoire.</p> <p>La CCJ n'a pas vocation à porter toutes les actions. Un certain nombre d'actions seront portées (et sont déjà portées) par des acteurs du territoire (citoyens, entreprises...). En dehors de son patrimoine et de ses compétences, la collectivité se présente comme coordonnatrice et facilitatrice du PCAET.</p> <p>La gestion d'un projet territorial passe par des prérequis liés tant à l'organisation interne que celle avec les partenaires extérieurs. La définition d'une gouvernance, la mise en place d'une transversalité, des moyens humains et financiers, des outils d'évaluation font partie de ces prérequis afin d'assurer la bonne exécution du projet et la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques du territoire et des partenaires.</p> <p>Cette action vise à installer les bases du projet pour installer une gouvernance dédiée au PCAET.</p>
Détail de l'action / mesures	<p>Structurer un réseau de référents chargés de suivre et d'animer le plan climat. Définir une gouvernance</p> <p>En interne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 élus référents sont identifiés suivre le PCAET. ▪ Des référents par commune appartenant à la Commission Environnement et économie circulaire sont des interlocuteurs privilégiés en plus de maires ▪ Pour chaque action (portée par la CCJ) est associé un binôme élu référent / technicien.

⁹ Préserver les espaces naturels et la biodiversité. Accroître la rétention carbone du territoire – et préserver et augmenter la qualité des sols. Viser l'autonomie énergétique à 2050. Développer les alternatives à la « voiture solo » (développer le télétravail, le covoiturage et l'écoconduite). Favoriser la rénovation énergétique. Renforcer les circuits courts, soutenir les producteurs locaux et les commerces de proximité. Rendre exemplaire le bâtiment public et l'éclairage.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une équipe projet transversale est constituée au niveau de la CCJ. ▪ Les réunions cadres de la CCJ et de la Ville de Joigny intégreront un point PCAET. ▪ Un comité technique élargi Climat Air Energie / Economie circulaire transversal sera constitué avec les binômes Vice-Présidents / agent des commissions de la CCJ, les partenaires institutionnels et acteurs extérieurs selon la thématique. ▪ Un comité de pilotage se composera des maires et des élus référents PCAET. <p>Avec les acteurs du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des groupes de travail thématiques élargis seront mis en place (élus, agents, acteurs économiques, usagers) sur l'alimentation, mobilité, communication, les énergies renouvelables, la trame verte et bleue. ▪ Un Comité des partenaires sera créé et réuni une fois par an sur les enjeux des mobilités. ▪ Des référents pourront être parfois des usagers, des collectifs / associations, entreprises. ▪ Un projet de Convention citoyenne dans le cadre d'un mécénat est en cours de réflexion ou un Club climat à reconstituer réunira tous les acteurs volontaires du territoire. <p>Evaluer à 3 ans les actions du PCAET</p> <p>A mi-parcours, soit en 2026, la CCJ réalisera un bilan de son Plan climat qui sera mis à disposition du public. Cette évaluation s'appuiera également sur le travail entrepris dans le cadre du programme « Territoire engagé pour la Transition écologique » (TETE) dans le cadre des deux référentiels : Citergie et Economie circulaire qui arrivera à son terme (action 2).</p> <p>Le bilan à mi-parcours sera un outil de visualisation de l'état d'avancement des actions. Il devra permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de juger de l'avancée des actions et des dynamiques lancées dans le cadre du PCAET, - d'ajuster la mise en œuvre du programme d'actions pour les trois années restantes en s'appuyant notamment sur un bilan des avancées réalisées et des difficultés rencontrées, - de valoriser les actions qui ont bien fonctionné et d'alerter sur les actions n'ayant pas pu aboutir complètement. <p>Cette étape sera particulièrement important au regard du contexte de la mise en place de ce premier PCAET (données parfois anciennes, scénario à consolider notamment sur la production d'énergie renouvelables, recensement d'actions plus nombreuses d'acteurs socioéconomiques).</p> <p>A six ans, le PCAET fera l'objet d'une révision</p> <p>Cette révision s'appuiera sur une prise en compte de l'existant avec la réalisation d'un nouveau diagnostic.</p>
Moyens financiers	Recrutement d'une chargée de mission PCAET. Poste financé pour le suivi et animation du PCAET 45 000 € /an
Moyens humains	Moyens internes d'ingénierie mobilisés de la CCJ (chargé(e) de mission PCAET avec les services Finances, le responsable des services techniques, l'urbanisme, le service environnement, le SDCY, le service de la commande publique, le chargé de développement économique, de la Ville de Joigny, des communes, l'Office de tourisme) et ressources extérieures.
Calendrier prévisionnel	Dès 2022 pour la phase préparatoire. 2023 -2028 pour la déclinaison.
Effets attendus	Appropriation du Plan climat par les collectivités et les acteurs du territoire. Inscription des élus et des agents dans une gestion de projet.
Indicateurs de suivi et de réussite	Nombre de rapports annuels de l'état d'avancement du PCAET. Nombre de comités techniques/ an (2), nombre de COPIL /an (2), nombre de groupes de travail, Nombre de citoyens dans le cadre de la convention. Nombre de projets proposés par la convention. Réalisation de l'évaluation à 3 et 6 ans (Oui/Non).

Sous-action 1.2. Doter la politique climat air énergie de moyens humains et financiers

AXE 1. GOUVERNANCE. Intégrer les enjeux climat-air-énergie au cœur du territoire	Objectifs stratégiques d'ici 2030 (scénario de 2019): Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %
N° 1	Action : doter la politique climat air énergie de moyens humains, financiers et d'une gouvernance
N°1.2.	Sous - action : doter la politique climat air énergie de moyens humains et financiers
Porteur de l'action	CCJ, communes
Partenaires	DDT89, ADEME, communes de la CCJ, Ville de Joigny, RBFC, CD89, ATMO, ALTERRE BOURGOGNE, coopératives citoyennes, associations.
Public(s) ciblé(s)	Elus, agents, grand public, acteurs économiques
Contexte et enjeu	<p>Relever des défis collectivement pose la question du comment et des moyens humains et financiers. Il n'est pas évident de chiffrer, <i>a priori</i>, les axes d'action sans connaître les modalités de mise en œuvre précises des actions (portage, modèles économiques, contexte, acteurs cibles, moyens mis en œuvre, ressources disponibles...). Les budgets prévisionnels ne sont pas à envisager comme une perte économique mais comme un investissement permettant de réaliser des économies par ailleurs. Une partie des dépenses sont déjà réalisées par la CCJ (exemple : Maison de l'Habitat, etc.) ou par toutes autres collectivités (exemple : travaux engagés dans l'éclairage public et / ou extinction nocturne).</p> <p>L'enjeu du PCAET est donc de mettre en exergue des actions efficaces en termes d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des consommations d'énergie et de diminution des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Les objectifs stratégiques du PCAET seront difficilement atteints à l'aide des seuls moyens existants (Appels à projets, subventions, etc.). Le PCAET est une opportunité pour réfléchir à de nouveaux modèles économiques notamment par l'économie circulaire mais également en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs et des modes de coopération (investissement participatif, mécénat, etc.). Des achats groupés (exemple avec le SDEY et l'Association pour une mutuelle intercommunale du Jovinien ou AMIJ), le recours aux CEE sont des leviers pour optimiser certaines dépenses.</p> <p>L'inscription de la CCJ dans le programme « Territoire engagé pour la transition écologique » (action 3) contribuera également à la mise en place d'une démarche de progression.</p> <p>Cette action vise à installer les bases de réflexion pour faciliter les moyens humains et financiers.</p>
Détail de l'action / mesures	<p>Intégrer dans les fiches de poste du temps dédié au Plan climat des agents de la CCJ</p> <p>Des référents par service sont identifiés. Mener une veille active sur les différents financements possibles pour renforcer le budget de la politique climat air énergie selon les missions. Participer à des formations et / ou des groupes de travail. Contribuer à l'évaluation du PCAET.</p>

	<p>Evaluer l'impact environnemental des dépenses budgétaires ¹⁰</p> <p>La CCJ évaluera chaque année l'impact sur les enjeux « climat » (atténuation ou adaptation ou autre) de l'ensemble des lignes de dépense de son budget, avec une présentation aux élus en amont des discussions budgétaires, et améliorera d'année en année l'impact climat de ses choix budgétaires¹¹.</p> <p>S'appuyer sur les contrats contribuant aux enjeux climat air énergie</p> <p>Des contractualisations à différentes échelles contribuent à la structuration de la démarche des communes avec : le CRTE et le COT, le PACTE du CD89, de la RBFC, le Contrat de Ville, l'ORT / Petites Villes de demain, le Contrat Territoires en action de la RBFC (PETR Nord de l'Yonne).</p> <p>Identifier les besoins et s'appuyer sur l'économie circulaire</p> <p>L'amélioration d'une connaissance partagée par des états des lieux et des recensements des projets des communes permettra de travailler de faciliter la mise en place d'achats groupés et de mutualisations avec les communes (exemple : flotte de véhicules entre SDCY et CCJ, espaces verts entre la CCJ) dans le cadre également des achats durables (action 8).</p> <p>Si les principes d'une économie de la fonctionnalité et de la coopération entrant dans le champ de l'économie circulaire peuvent conduire à la mise en place d'écosystèmes coopératifs territorialisés associant des entreprises, des collectivités et des associations citoyennes, une appropriation par la collectivité de cette dynamique entrepreneuriale et de développement territorial passera par de la formation et de l'accompagnement au changement.</p>
Moyens financiers	Financements potentiels du COT et ADEME pour formation
Moyens humains	Moyens internes d'ingénierie mobilisés (chargé(e) de mission PCAET avec le service Finances, les DGS et DGSA, les services de la CCJ).
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Dès 2022 pour la phase préparatoire. 2023 -2028 pour la déclinaison.
Effets attendus	Appropriation du Plan climat par services des collectivités. Inscription des élus et des agents dans une gestion de projet. Atteindre des objectifs chiffrés collectivement.
Indicateurs de suivi et de réussite	Budget CAE / hab. / an. Part d'investissement de projets aux enjeux CAE dans les contrats. Nombre d'agents concernés par le PCAET. Nombre de formations proposées. Nombre d'agents et élus touchés.

¹⁰ Ex : Budget vert (méthodologie d'évaluation environnementale des dépenses des collectivités) proposé par l'Institut pour le climat (I4CE).
<https://www.youtube.com/watch?v=FC1Z7kzRO40>

¹¹ Démarche intégrée par le référentiel Cit'ergie du programme Territoire engagé pour la transition écologique.
Elaboration du plan d'actions-octobre-2022_ajouts-2023_modifié PCAET_CCJ

Action 2. S'inscrire dans une démarche de progression en devenant un « Territoire engagé dans la transition écologique » et renforcer la coopération avec les territoires du Nord de l'Yonne

<p>AXE 1. GOUVERNANCE. Intégrer les enjeux climat-air-énergie au cœur du territoire</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030 (scénario de 2019): Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>N° 2</p>	<p>Action : s'inscrire dans une démarche de progression en devenant « Territoire engagé pour la transition écologique » et renforcer la coopération avec les territoires du Nord de l'Yonne</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>CCJ avec la CC Gâtinais en Bourgogne, la CC Yonne Nord, la CC Vannet et Pays d'Othe</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Etat, ADEME, SDCY, acteurs économiques des territoires (communes, associations, entreprises)</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Elus, agents, acteurs économiques, habitants</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>La CCJ s'est engagée dans un Contrat de relance de transition écologique (CRTE) par délibération du 8 juillet 2021 et dans une démarche de progrès via la contractualisation "TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE" avec un Contrat d'objectif territorial (COT). La convention avec l'ADEME et les 3 autres territoires que sont la CC Yonne Nord, la CC Vanne et Pays d'Othe, la CC Gâtinais en Bourgogne a été signée le 15 février 2022 pour une durée de 4 ans.</p> <p>L'objectif est de s'inscrire dans une approche transversale, décloisonnant les thématiques, pour accompagner les politiques territoriales de transition écologique (climat, air, énergie et économie circulaire), dans une démarche d'amélioration continue sur 4 ans, de s'appuyer sur les référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire du programme Territoire Engagé Transition Ecologique.</p> <p>Chaque collectivité est porteuse d'une démarche de progression à titre individuel mais les quatre collectivités se sont également engagées à atteindre des objectifs de manière mutualisée sur la base d'enjeux qu'elles ont en commun : mobilité, déchets, alimentation et formation / sensibilisation.</p> <p>En fin de cycle, une demande de labellisation pourra être faite. Le label est attribué pour 4 ans. Au-delà, la collectivité est réauditée pour suivre les progrès réalisés et lui permettre de conserver sa distinction.</p> <p>Les 4 EPCI avaient pour projet de mettre en place un Programme d'alimentation territoriale (PAT). La démarche a été initiée dès 2022. La préfiguration et la labellisation du PAT s'inscrit à la fois dans une planification du COT et du Programme d'actions du PCAET. Des objectifs mutualisés ont été fixés contractuellement sur des thématiques sectorielles (déchets, mobilité, et alimentation durable) et transversales (Formation/Sensibilisation - Accompagnement au changement).</p>
<p>Détail de l'action / mesures</p>	<p>Définir une gouvernance et une stratégie globale intégrant les enjeux de l'Economie Circulaire et Climat Air Energie</p> <p>Dans le cadre de la déclinaison du PCAET du Jovinien, la gouvernance mise en place pour le pilotage du Contrat d'Objectif territorial (COT) sera mobilisée pour les actions mutualisées. Pour celles relevant des objectifs spécifiques à la CCJ, les instances de l'action 1 seront mobilisées.</p> <p>Indicateurs régionaux communs aux 4 EPCI</p>

	<p>Vers une labellisation territoire engagé à l'échelle de la CCJ</p> <p>Le plan d'actions et les objectifs de progression contractualisés dans le COT auront pour but d'accélérer et d'améliorer la traduction opérationnelle du PCAET.</p> <p>Sans être une fin en soi, la collectivité porteuse pourra valoriser son engagement et ses réalisations au travers d'une demande de labellisation.</p> <p>Des actions mutualisées entre les 4 EPCI avec des indicateurs régionaux communs</p> <p>La CCJ prévoit avec la CCYN, la CCGB et la CCVPO d'axer ses efforts de manière mutualisée sur les axes suivants :</p> <p>sur la thématique transversale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>un volet de formations/sensibilisation et d'accompagnement au changement.</i> <p>Développer des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement transverses aux thématiques et aux publics avec ADEME.</p> <p>Sur les thématiques sectorielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>déchets : sensibiliser le grand public au zéro déchet,</i> • <i>mobilité : réaliser et mettre en œuvre un plan vélo ou un schéma cyclable du Nord de l'Yonne,</i> • <i>alimentation durable : développer une stratégie PAT avec un volet résilience alimentaire.</i> <p>Un budget prévisionnel a été estimé sur 4 ans avec des actions mutualisées dans les domaines : de la communication, sensibilisation tout public, d'études et d'expertises complémentaires du thème « production ENR », d'études et expertises complémentaires sur le thème mobilité, d'études et expertises complémentaires du thème « efficacité énergétique du patrimoine bâti public », de formations des élus et des agents "culture de la transition".</p>
Moyens financiers	<p>Budget prévisionnel COT des 4 EPCI 540 000 € avec une part CCJ de 84 339 € répartie de la manière suivante pour la CCJ (hors recettes)</p> <p>Année 1 : 49 022 € dont Année 2 : 51 917 € Année 3 : 72 758 € et année 4 : 26 303 €</p> <p>Dont des recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ une part fixe : 75 000 € en année 1, ▪ une part variable en fin d'année 4 de 25 000 € / indicateur soit 100 000 € possible pour l'atteinte des objectifs mutualisés, <p>Part de la CCJ : 84 339 € (avec recettes) soit 16 % du coût total de la démarche soit 1 € / an / habitant</p>
Moyens humains	<p>Stagiaire pour la préfiguration du PAT.</p> <p>Ingénierie COT, le SDCY pour le référentiel économie circulaire.</p> <p>Prestataires extérieurs (formations, études).</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	<p>2022 - d'ici 15 mois suivant le démarrage – Etat des lieux initial – gouvernance et plan d'actions.</p> <p>2023 - 2024 : mise en œuvre du plan d'actions et visites annuelles.</p> <p>2025 : audits et demande de labellisation éventuelle.</p>
Effets attendus	<p>Atteinte des objectifs contractualisés dans le cadre du COT.</p> <p>Appropriation du Plan climat par les collectivités.</p> <p>Inscription des élus et des agents dans une gestion de projet.</p> <p>Atteindre des objectifs chiffrés et collectivement.</p>
Indicateurs de suivi et de réussite	<p>Rapport d'avancement avec une synthèse des diagnostics réalisés ou complétés et identification des enjeux et des objectifs de la CCJ, nombre d'actions de formations à destination des techniciens et élus, nombre d'actions de sensibilisation au « zéro déchet », plan vélo ou schéma cyclable réalisé (oui /non), Labellisation du PAT obtenu, nombre d'évènements avec le grand public.</p>

Action 3. Penser globalement la transition écologique comme un projet de territoire et citoyen

Sous-action 3.1. Rendre le PLUi compatible avec le ScoT et le PCAET

AXE 1. GOUVERNANCE. Intégrer les enjeux climat-air-énergie au cœur du territoire	Objectif stratégique d'ici 2030 : Conformément aux objectifs du PLUi : un nombre maximal de 600 logements neufs construits et augmentation de la surface tertiaire limitée à 15 000 m ² . Grâce au développement de nouveaux modes d'habitat, la surface chauffée par habitant a baissé de 20 %. Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %
Action 3. Penser globalement la transition écologique comme un projet de territoire et citoyen	
N°3.1 Sous - action : rendre le PLUi compatible avec le Scot et le PCAET	
Porteur de l'action	CCJ
Partenaires	RBFC, Etat, communes, Ville de Joigny AESN, Syndicat Mixte Yonne Médiann (SMYM), EPAGE du Loing, Syndicat Mixte du Bassin de versant de l'Armançon (SMBVA)
Public(s) ciblé(s)	Communes, habitants, acteurs économiques.
Contexte et enjeux	<p>Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Vecteur majeur de retranscription du projet de territoire intercommunal, le PLUi constitue un outil central pour encadrer l'aménagement opérationnel et durable. Ses prescriptions s'imposent aux travaux, aux constructions, aux aménagements, aux plantations, aux affouillements ou exhaussements des sols, aux ouvertures d'installations classées, etc.</p> <p>Le PLUi est une boîte à outils qui doit mettre en cohérence les différents enjeux du territoire (habitat, mobilité, activités économiques, environnement, etc.) conformément à la réglementation.</p> <p>Il doit être compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Nord de l'Yonne, approuvé en 2022, lui-même compatible avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne-Franche-Comté approuvé en 2020.</p> <p>C'est sur ces rapports que s'appuie la loi du 22 août 2021 dite "loi Climat et Résilience" pour décliner l'ambition zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, avec plusieurs paliers permettant d'y arriver (comme la réduction de moitié de la consommation d'espaces entre 2021 et 2030 en comparaison avec la période 2011-2020).</p> <p>Conformément à la loi, le SRADDET de la Région Bourgogne-Franche-Comté est en cours de modification pour prendre en compte cette obligation. Ce sera ensuite le SCoT (avant l'été 2026) puis le PLUi (avant l'été 2027). Par cette démarche, il s'agira de se mettre en compatibilité avec les différents cadres existants issus de la stratégie climat -air -énergie, pour la qualité de l'air, de l'eau (SDAGE), etc.</p> <p>Le PLUi étant un document central dans la stratégie intercommunale, il doit également être compatible avec le PCAET et ses ambitions.</p>
Détail de l'action	Avant l'été 2027 le PLUi devra faire l'objet d'une procédure d'évolution (à définir) permettant de prendre en compte l'ambition zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050

	<p>déclinée dans le SRADDET puis le SCoT.</p> <p>Cela conduira certainement à une diminution des surfaces constructibles dans le PLUi. D'autres éléments de la loi, du SRADDET et surtout du SCoT nécessiteront peut-être une évolution du PLUi. De plus cette évolution permettra de faire un bilan du PLUi approuvé en 2019.</p> <p>Le PCAET a par ailleurs pour vocation d'explicitier la trajectoire énergétique du territoire avec des objectifs quantitatifs en cohérence avec l'ambition de la stratégie régionale de (zéro déchet et d'être énergétiquement région positive en 2050). Le PLUi devra ainsi prendre en compte le PCAET.</p> <p>Certains éléments sont identifiés tels que :</p> <p>La prise en compte du risque inondation et des leviers d'intégration dans le PLUi</p> <p>Voir action 5. Dans le cadre du PAPI, le Syndicat Mixte Yonne Médian (SMYM) réalisera un état des lieux de la prise en compte du risque inondation et des leviers d'intégration dans les documents d'urbanismes et de planification (CC, PLU, PLU(i), SCoT).</p> <p>Elaborer et intégrer la trame verte et bleue (TVB), la trame noire et la trame brune dans le PLUi.</p> <p>Ajouter des règles de performances énergétiques et environnementales dans le règlement et prendre en compte des aménagements durables (à titre d'exemples récupérateurs d'eau, stationnements et cours d'école perméables, un coefficient de biodiversité, les îlots de fraîcheur, des performances énergétiques des nouvelles constructions, etc.)</p> <p>Adapter les zones constructibles pour éviter l'éloignement du centre-bourg et l'isolement (enjeu mobilité).</p> <p>Intégrer la planification des énergies renouvelables notamment par une étude sur les potentialités de gisements intégrant également une caractérisation des sols, de friches industrielles (voir action 13).</p>
Moyens financiers	<p>2023 : 25 000 € pour des modifications</p> <p>Budget à définir pour les années suivantes</p>
Moyens humains (Equivalent temps plein nécessaire)	<p>La CCJ fera appel à des prestataires extérieurs. Un ½ ETP est nécessaire pour l'encadrement.</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	<p>PLUi compatible avec le SCoT (ou SRADDET) avant l'été 2027.</p>
Effets attendus	<p>PLUi compatible avec le SCoT (lui-même compatible avec le SRADDET conforme à la loi Climat et Résilience ; ainsi un document d'urbanisme prévoyant une diminution de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et qui tend vers le « zéro artificialisation nette » en 2050.</p> <p>La prise en compte des ambitions du PCAET permettra au PLUi de rester le vecteur majeur de retranscription du projet de territoire intercommunal quant à son rôle qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols, de l'eau et de l'air..</p>
Indicateurs de suivi et de réussite	<p>Procédure lancée avant l'été 2027 (oui /non).</p> <p>Prise en compte du risque inondation dans le PLUi (oui / non).</p> <p>Nombre de critères de performance énergétique et environnementale dans le PLUi.</p> <p>Intégration de la Trame verte et bleue, noire et brune dans le PLUi (oui /non).</p> <p>Séquestration carbone du territoire</p> <p>Surface EnR</p>

Sous-action 3.2. Mobiliser les différents publics pour développer une culture commune et une animation territoriale

AXE 1. GOUVERNANCE. Intégrer les enjeux climat-air-énergie au cœur du territoire		Objectifs stratégiques d'ici 2030 : 70 % des employés appliquent des écogestes. 70 % des foyers pratiquent les économies d'énergie. Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %
Action 3. Penser globalement la transition écologique comme un projet de territoire et citoyen		
N°3.2	Sous - action : mobiliser les différents publics pour développer une culture commune et une animation collective en faveur des enjeux climat air-énergie	
Porteur de l'action	CCJ, Ville de Joigny, communes, associations, entreprises, coopératives, Tiers lieux, Office de tourisme du Jovinien	
Partenaires	Communes, Ville de Joigny, Office de Tourisme, associations, entreprises, Médiathèque, Conservatoire de musique, associations, coopératives, SDCY, Maison de l'Habitat, CPIE Yonne Nièvre, ORECA, ADEME, CNFPT et autres organismes de formation, ANCT.	
Public(s) ciblé(s)	Habitants, élus, agents, entreprises.	
Contexte et enjeux	<p>Le Plan Climat Air Energie étant de dimension territoriale, les actions mises en œuvre pour répondre aux objectifs fixés sont proposées par des acteurs multiples. En tant que porteur et animateur du PCAET, la CCJ souhaite impliquer l'ensemble des parties prenantes dans le dispositif d'animation, de suivi et d'évaluation du PCAET.</p> <p>Pour y parvenir, il est nécessaire que le contenu du PCAET ainsi que ses objectifs puissent être également partagés avec les acteurs cibles.</p> <p>Pour cela, la création d'une entité visuelle et une synthèse communicable et des espaces de dialogue apparaissent essentiels, en vue de permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le partage des informations et données nécessaires pour avoir un langage commun, ▪ de faire connaître les actions engagées localement par différents acteurs, ▪ la mobilisation des parties prenantes pour engager des actions complémentaires en faveur de l'énergie et du climat. <p>L'objectif de cette action vise à présenter des bases pour mobiliser les différents publics et renforcer les coopérations entre les acteurs au sein de l'intercommunalité.</p>	
Détail de l'action	<p style="color: #c00000;">Développer un support pédagogique du PCAET</p> <p>Faciliter l'appropriation des enjeux du PCAET par un support numérique et communicable à différents publics (prestations de conception graphique et audiovisuelle).</p> <p>Identifier des ambassadeurs du PCAET et des porteurs de projets et / ou partenaires.</p> <p style="color: #c00000;">Construire un plan de communication et d'animation du PCAET pluriannuel avec des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement transverses aux thématiques et aux publics</p> <p>A destination des collectivités :</p> <p>recenser et tenir à jour un état des projets des différentes communes et organiser des « ateliers de créativité » pour résoudre des problèmes pratiques ou freins avec des</p>	

acteurs locaux et les différentes parties prenantes (exemple : la mobilité, comment faciliter l'appropriation du PCAET dans les communes par les citoyens, etc.),
mettre en place des espaces de ressources (kit de communication, défis citoyens, catalogue d'animations du SDCY, etc.), d'innovations participatives,
proposer un parcours de formation aux élus et agents selon les thématiques prioritaires du PCAET,
favoriser les échanges et la transversalité autour de bonnes pratiques : organiser des campagnes d'affichage et des incitations (exemple : des défis) entre les services, des petits déjeuners sur un thème, des présentations sur ce que chaque service a mis en place ou qui existe sur un autre territoire,
s'appuyer sur les différents dispositifs pour intégrer les enjeux climat-air-énergie (Pays d'art et d'histoire, label cité éducative, sur le label « ville amie des aînés », Terre de jeux, la Convention territoriale globale avec la CAF, etc.) et des opportunités (événements nationaux tels que Mai à vélo, le jour de nuit, ect.) pour identifier les relais (élus, Comités des fêtes, associations, usagers, etc.)

A destination des habitants :

faciliter l'implication et la mobilisation des habitants dans des réseaux existants par la mise en place d'outils de communication pour informer (exemple : calendrier partagé des animations / sorties (de l'Office de Tourisme, du Tiers lieux, des communes, etc.), cartographie des acteurs (Tiers lieux, Ecoplan89, etc.), éditer un guide écocitoyen local des expérimentateurs sur la sobriété énergétique, Club climat, par des temps forts, des événements festifs et conviviaux),

sensibiliser tous les publics (particuliers, professionnels, touristes, collectivités...) sur les économies d'énergie, la rénovation énergétique, sur les enjeux climatiques,

encourager et/ou coorganiser et/ou participer aux événements nationaux : festivals des solutions écologiques, une grande journée du Climat, incluant un grand « marché des producteurs locaux » itinérant, etc.

A destination des acteurs socio-culturels et économiques :

valoriser les engagements des entreprises vertueuses et encourager les synergies entre les elles,

réaliser des fiches retour d'expériences pour valoriser les bonnes pratiques mises en place par les entreprises/commerçants,

faire connaître les événements intégrant les enjeux climat-air-énergie et biodiversité,

proposer et diffuser une charte d'éco-événements pour verdir les manifestations (gestion des déchets, toilettes sèches, gestion énergie, mobilité et gestion de covoiturage, empreinte carbone).

animer et accompagner le changement de comportement en s'appuyant sur les acteurs locaux avec les différentes axes (habitat, bâtiments tertiaires, alimentation, eau et biodiversité, mobilité, économie circulaire, énergie).

participer à des événements nationaux, challenges, défis à l'échelle de la CCJ (exemple : Fête du vélo, challenge mobilité).

Valoriser et soutenir les initiatives citoyennes et des associations (action 15) :

avec des inventaires et chantiers participatifs (collectivités et associations), des équipements et / ou lieux pédagogiques (collectivités et associations) des animations avec les acteurs locaux et actions sur les espaces publics,

avec des jardins témoins et un réseau de jardins collectifs, partagés pour dynamiser les potagers,

	<p>étendre la grainothèque médiathèque Olympe-de-Gouges à l'échelle du territoire, développer le permis de végétaliser, jardinons dans nos rues, incroyables comestibles.</p> <p>Mobiliser les citoyens par une fabrique de territoire du Jovinien</p> <p>Porteur de l'action : Convergence des possibles¹² (consortium de collectifs : Renaissance Joigny, Scani, C3V, le Maillet, la Caserne Bascule, le Château du Feÿ).</p> <p>Réunies à l'occasion d'un appel à manifestation d'intérêt de l'ANCT, six collectifs se sont constitués fin 2021 en consortium et se donnent une double mission commune : rayonner plus intensément sur notre territoire et aider à l'émergence d'autres tiers-lieux et initiatives en faveur de la transition écologique.</p> <p>La Convergence des possibles se fixe les objectifs de :</p> <p>faire se rencontrer les acteurs du territoire, créer un lieu physique qui serait à la fois un « guichet ouvert » (lieu de ressources d'informations, de savoirs- faire, etc.) et un « lieu fédérateur » (d'évènements, ressourcerie, espace de vie sociale et solidaire, etc.), de permettre par la diversité du collectif et des missions de chacun, de proposer des actions / activités rayonnant dans le territoire du Jovinien et d'autres territoires, développer un réseau d'échanges réciproques et de savoirs.</p> <p>Mettre en place une Assemblée citoyenne du Jovinien</p> <p>Porteur de l'action : Convergence des possibles.</p> <p>A compter du 1er novembre 2022, Convergence des possibles, par le biais d'un mécénat de compétences proposera de mettre en place une Assemblée citoyenne du Jovinien. Un travail de mise en place les "institutions" nécessaires à son fonctionnement (groupes de travail, comité de pilotage...) est initiée depuis fin 2022¹³.</p>
Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels	<p>15 000 € en 2023 puis 10 000 € /an.</p> <p><i>A rattacher avec le COT : des actions mutualisées dans les domaines allant de la communication, sensibilisation tout public, de formation des élus et des agents "culture de la transition".</i></p>
Moyens humains (Equivalent temps plein nécessaire)	<p>Mobilisation des différents acteurs publics et associatifs du territoire.</p> <p>chargée PCAET, Ville de Joigny et ingénierie COT 2022 -2026.</p> <p><i>Action mutualisée avec les 4 EPCI</i></p>
Calendrier prévisionnel	<p>2022-2023 : élaboration de supports et construction collective d'un plan d'action pluriannuel. 2024 – 2028 : déclinaison.</p>
Effets attendus	<p>Appropriation des enjeux climat-air-énergie à l'échelle du territoire.</p> <p>Accompagnement au changement.</p> <p>Synergies entre les communes, entre les acteurs économiques.</p>
Indicateurs de suivi et de réussite	<p>Plan de communication réalisé. Nombre d'actions de communication planifiées et réalisées. Nombre de temps d'échanges internes réalisés. Nombre de personnes touchées (70 % des foyers t des agents d'ici 2030).</p>

¹² <https://www.convergencedespossibles.org/>

¹³Le mécénat de compétences est une forme particulière de mécénat apparentée au mécénat en nature et consistant, pour l'entreprise, à mettre à disposition un salarié volontaire, sur son temps de travail, au profit d'un projet d'une association / d'un projet intérêt général. Il s'agit d'un transfert de compétences.

Sous-action 3.3. Impliquer tout spécialement la jeunesse et le monde éducatif

<p>AXE 1. GOUVERNANCE. Intégrer les enjeux climat-air-énergie au cœur du territoire</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030 : 70 % des employés appliquent des écogestes. 70 % des foyers pratiquent les économies d'énergie. Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>N° 3</p>	<p>Action : mobiliser les habitants par une culture commune et une animation territoriale collective en faveur des enjeux climat air énergie</p>
<p>N°3.3</p>	<p>Sous - action : impliquer tout spécialement la jeunesse et le monde éducatif</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>La Ville de Joigny et services rattachés (dont notamment Médiateur Jeunesse, Service des sports), Conseil citoyen de Joigny, écoles, collège, lycées du territoire, MFR Villevallier, accueil Péri et extra-scolaire, La Fabrik, CCJ, la Mission locale Migennes Joigny, L'Ecole de la deuxième chance, Convergence des possibles, associations,</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Communes, SDCY, associations, Education nationale, AESN, Associations locales, parents d'élèves, Alterre Bourgogne, URCPiE, BIO-BOURGOGNE, enseignants, la CAF dans le cadre de la Convention territoriale globale.</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Enseignants, éducateurs, animateurs, élus, agents, élèves, jeunes, associations, parents</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>De nombreuses initiatives sont déjà mises en place par les établissements scolaires et périscolaires, mais également de nombreuses structures selon l'âge des publics visés. Ces initiatives s'appuient sur un fort réseau professionnel et associatif constituant ainsi des expériences inspirantes à faire partager et à valoriser.</p> <p>La mobilisation par la prise en compte des initiatives et les points de vue des jeunes citoyens est essentielle et favorise également un partage avec les familles.</p> <p>L'objectif de cette action est de porter ces enjeux à l'échelle du Jovinien en construisant collectivement une offre répondant aux besoins de la jeunesse en s'appuyant sur le réseau d'acteurs locaux et des moyens associés (de programmes existants, de fonds d'éducation à l'environnement, agence de l'eau, chantiers participatifs et autres).</p> <p>La CCJ sera facilitatrice pour la mise en place des actions et/ ou coordonnera et/ou sera partenaire des actions d'animations selon les thématiques.</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Recenser et mettre en visibilité les acteurs locaux engagés et/ou dispositifs</p> <p>A titre indicatif : accompagnement au changement, apprentissage</p> <p>Fresques (de la renaissance, du climat, thématiques). Accompagner la mise en place d'éco-délégués dans les écoles. Expérimenter « l'école du dehors ». Proposer des activités d'apprentissage par le faire (exemple : ateliers de bois, FabLab, repair vélo, le Petits débrouillards, développer le permis de végétaliser, etc.).</p> <p>énergies</p> <p>Mobiliser les écoles / établissements du territoire sur des actions génératrices d'économies d'énergie dans une approche ludique, pédagogique et engageante en s'appuyant sur les retours d'expériences.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les écoles engagées dans des labels et éco-délégués. Valoriser les initiatives. - Proposer un protocole simple à mettre en place dans les communes avec un état 0 et un

	<p>plan d'action (consommation, régulation / détection, usages, type de chauffage, etc.) en lien avec les travaux sur les bâtiments.</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur des éco- délégués et sur les acteurs associatifs et les directeurs d'établissement pour lancer une dynamique territoriale en relation avec les initiatives des collèges et lycées. - Faire connaître les acteurs engagés avec visite de sites pour favoriser les échanges (exemple : les cocos lieux, la caserne bascule et autres acteurs professionnels). - Proposer des ateliers avec une approche ludique sur l'autosuffisance et la production d'énergie. <p>eau /alimentation – gaspillage alimentaire (voir action 17)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les besoins des écoles des communes (exemple de 2022 : Béon, Saint Julien du Sault, Saint Jacques à Joigny), des centres de loisirs, des garderies, etc. ▪ Accompagnement par des animations du SDCY (exemple : animation avec la mise en place de composteurs, campagne dans les cantines, et autres). ▪ Faire connaître les dispositifs : de l'eau à la cantine <p>biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exemple : classes d'eau, classe environnement (exemple : voir animation de l'assiette au champ). ▪ Des chantiers participatifs liés à la biodiversité. ▪ le jardin naturel dans sa diversité (exemple : à la découverte d'un « jardin punk »). ▪ Développer des aires terrestres éducatives qui confient la gestion participative à des élèves et leur enseignant d'un petit bout de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain¹⁴. <p>culture / démarche artistique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager la dimension artistique pour diversifier la lecture, l'approche et l'action dans les thématiques climatiques par une démarche sensible. ▪ Encourager les initiatives : ex : ouvrir un atelier au sein d'une école pour en faire un lieu de pour créer du papier, photographies grand format, etc.). <p>Organiser des conférences et temps d'échanges avec l'inspection académique</p>
Moyens financiers	<i>A définir.</i>
Moyens humains	Moyens d'ingénierie internes aux collectivités, Ville de Joigny.et acteurs du territoires
Calendrier prévisionnel	2022 -2023 : construction. 2023 -2024 : mise en œuvre
Effets attendus	Diminution des consommations énergétiques au sein des établissements. Approches concrètes et ludiques à la fois
Indicateurs de suivi et de réussite	Nombre de structures, nombre de projets proposés, Nombre de projets réalisés. Gains réalisés dans les écoles

¹⁴ <https://www.ofb.gouv.fr/les-aires-terrestres-educatives>

Action 4. Maîtriser la donnée afin d'en faire un outil d'aide à la décision pour la transition écologique

<p>AXE 1. GOUVERNANCE. Intégrer les enjeux climat-air-énergie au cœur du territoire</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030 (scénario de 2019): Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>N° 4</p>	<p>Action : maîtriser la donnée afin d'en faire un outil d'aide à la décision pour la transition écologique</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>CCJ et Ville de Joigny, Communes, associations, SCANI</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Etat¹⁵, RBFC, CD89, ATMO, Oreca, communes, Maison de l'habitat, SDEY, associations, SCANI, Fablab, OFB, ANCT, IDéo BFC, CNIL, CAF. Ville de Joigny, CCI, CMA.</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Agents, habitants, communes.</p>
<p>Contexte et enjeu</p>	<p>La Ville de Joigny a engagé une démarche en 2022 avec l'appel à projet « Territoires Intelligents et Durables » avec la Région BFC¹⁶ dont l'objectif est la maîtrise et la souveraineté de la donnée en optimisant son traitement et en proposant des nouveaux outils (bases de données, travail collaboratif, Internet des Objets, SIG, outils décisionnelles, etc.), et par de nouveaux services, par exemple, de type télégestion des chaufferies des bâtiments communaux, de l'éclairage public, la gestion des déchets, le suivi des indicateurs environnementaux¹⁷, l'accès à un ou plusieurs portails Web dédiés aux administrés. Ces nouveaux services, complémentaire aux actions de sensibilisation, représentent également des leviers pour faire baisser les factures énergétiques.</p> <p>La Ville de Joigny, sensible à la question de la donnée, est également au carrefour de choix techniques, de la cybersécurité, des obligations juridiques (RGPD), des usages pour les équipes et de l'impact écologique. La loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France introduit justement le potentiel de récupération de chaleur à partir des centres de données et la réduction de l'empreinte environnementale du numérique.</p> <p>Enfin, cette démarche s'inscrit dans le cadre de la loi du 8 octobre 2016 pour une République numérique qui oblige les collectivités de plus de 3 500 habitants à publier leurs bases de données dont le contenu présente un intérêt économique, social, sanitaire et environnemental.</p> <p>A l'échelle de la Communauté de communes du Jovinien, de par sa compétence « Aménagement numérique », la collectivité doit s'assurer de l'accessibilité à des services de communications électroniques de ses administrés quelle que soit la technologie¹⁸ pour répondre aux enjeux d'inclusion numérique. Des acteurs locaux sont particulièrement mobilisés sur ces enjeux. A titre d'exemple, le FabLab du Maillet met à disposition des ordinateurs de réforme et propose des formations sur mesure sur des outils bureautiques. La Société Coopérative d'Aménagement</p>

¹⁵ Mission Etalab : <https://www.etalab.gouv.fr>

¹⁶ Source : « Territoires intelligents et durables – Parcours DATA – Le Guide de la donnée ». Janvier 2022.

¹⁷ Par exemple : la disponibilité des ressources en eau, la ou les pollutions des eaux, la gestion des rejets et des eaux usées, le suivi de la qualité de l'air, la contribution par un réseau de capteurs aux prévisions météorologiques (comme les crues ou le niveau d'étiage), etc.

¹⁸ Plan France Très Haut Débit avec un portage départemental, la fin de la boucle locale cuivre, la fin du Service universel (SU) et l'absence de la reconduite des tarifs sociaux d'abonnement de communications électroniques pour les plus modestes. La problématique de la couverture à 100 % en FTTH des locaux de la CCJ. La fin annoncée par Orange du GSM (2025) et de l'UMTS (2028). La couverture en téléphonie mobile en 4G (Zone blanche – New Deal).

<https://francemobile.agencedunumerique.gouv.fr/form/login>

	<p>Numérique Icaunaise (SCANI) est un fournisseur d'accès internet coopératif local. Il apporte les services nécessaires à ses membres publics et privés.</p> <p>Par sa vocation à apprécier, à évaluer l'état d'avancement des actions inscrites et à justifier de la capacité à atteindre les objectifs fixés¹⁹, le PCAET s'appuie sur toutes les données publiques existantes. La collectivité génère elle-même de la donnée qu'elle se doit de valoriser en rendant les collectivités actrices (de la maîtrise et de la gestion de la donnée, dont elles sont par ailleurs et pour parties propriétaires²⁰).</p> <p>Par ailleurs, " le maintien du service en toutes circonstances " interroge la gestion des risques et la « résilience²¹ des infrastructures de communications électroniques, des services informations et des portails ou plateformes Web ».</p> <p>L'objectif de cette action est de s'appuyer sur ce contexte sensible des données et de sobriété énergétique pour communiquer sur les bonnes pratiques et mettre en place des mesures facilitant le suivi par les services et la mise en œuvre du PCAET tout en intégrant la question énergétique et environnementale.</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Dimensionner des infrastructures sobres en énergie et expérimenter de nouveaux services pour les habitants de la Ville de Joigny</p> <p>Porteur : Ville de Joigny.</p> <p>Ce projet consiste à déployer des serveurs de virtualisation et du stockage associé à la sauvegarde des systèmes d'information, à la mise à niveau des licences pour davantage de sécurité et de support et à la mise en place d'un second site de production pour favoriser la redondance de continuité de service. Autre exemple : la technologie d'« Hyper -convergence » permet de réduire l'espace requis, la consommation électrique des matériels ainsi que l'empreinte CO2.</p> <p>Un exemple de projet de cours : l'optimisation du traitement des données du service de l'eau et de l'assainissement se fera par la mise à niveau des deux systèmes de supervisions spécialisés ou dédiés (eau et assainissement), la centralisation et l'interopérabilité des données, la création d'un portail Web client et un système de relevé à distance des compteurs par la mise en place des capteurs.</p> <p>Projet 1 : 166 670 € H.T. Projet 2 : 41 670 € H.T. Total : 208 343 € H.T. Financement RBFC à hauteur de 70 % soit 145 838 € Autofinancement : 62 505 €</p> <p>Faciliter la transversalité des services par l'accès des bases de données et aux fonctionnalités d'un SIG</p> <p>Le Système d'information géographique (SIG) est un logiciel permettant de représenter et de travailler avec des données qui sont liées à des coordonnées géographiques. Cet outil d'aide à la décision et de diffusion facilite la connaissance d'une situation par la représentation cartographique à l'instant t et dans le temps.</p> <p>La tentation peut exister de collecter un maximum de données sans définir au préalable les usages qui pourront en être faits. Or le stockage des données est énergivore. Une gestion sobre des données passe par le fait de ne collecter que les données indispensables à la bonne réalisation d'un projet et de ne réaliser que les traitements utiles.</p>

¹⁹ En termes de consommations énergétiques, de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables.

²⁰ La notion de chaîne de valeur.

²¹ «capacité de résister aux conséquences d'une crise ou d'une agression et de retrouver le plus rapidement possible un fonctionnement normal, même si celui-ci est différent du fonctionnement précédent".

De nombreuses plateformes de consultation et / ou de mise à disposition de données ouvertes existent. Ces données ouvertes sont autant d'informations pour le territoire sur les différents domaines des collectivités (Plateformes OPTeER, IdéoBFC, data.gouv.fr, Géoportail, Géoportail Urbanisme, IGN, SDEY et autres).

D'autres Bases de données sont générées directement par les collectivités²² selon leurs compétences et leurs besoins. En interne, des besoins existent en particulier pour l'urbanisme, l'habitat, le développement économique, la mobilité, le patrimoine (voiries, bâtiments), ce qui relève de la ressource en eau potable et eaux usées tant sur la collecte, le traitement que sur la distribution, pour l'élaboration des continuités écologiques à l'échelle du territoire.

L'objectif est de s'appuyer sur la gestion des données de certaines actions du PCAET et des besoins des services pour mettre en place des bases de données, installer et créer les outils ad hoc, former les utilisateurs afin de développer et enrichir les projets à l'échelle de la CCJ avec les différents partenaires (la CNIL, l'Etalab, l'ANCT) et la bonne prise en compte des standards de table SIG à respecter .

réaliser un état des lieux des besoins dans les services en lien avec les infrastructures,

proposer un parcours formation aux agents volontaires à QGIS et un accompagnement au changement,

mettre en place des bases de données sur une infrastructures des réseaux de communications électroniques adaptées (audit de réseaux et de matériels),

prioriser des traitements spécifiques en relation avec les objectifs et les différents cadres juridiques,

ouvrir les projets avec des partenaires privés ou de collectivités.

Construire des outils de suivi et une méthode pour évaluer les actions du PCAET avec les différents partenaires

Travailler avec : ATMO à partir la Plateforme OPTeER pour faciliter l'appropriation des données et l'outil de suivi mis à disposition ; l'ORECA, notamment pour renseigner les registres de données pour l'éclairage public.

Développer des nouveaux services grâce à la donnée à l'échelle du territoire

A titre d'exemples :

informer les habitants sur la qualité de l'air par réalisation de campagne de mesures,

mener des projets pilotes avec les bâtiments publics et / ou relevant du décret tertiaire pour diminuer les dépenses énergétiques rapidement via de la domotique.

mesurer les bénéfices en termes de bilan carbone,

proposer une information et / ou un appui aux communes pour le traitement des données (sauvegardes, hébergements, bonnes pratiques, données existantes sur les communes, etc.).

Suivre, informer, communiquer sur un numérique accessible et responsable

Sur le Jovinien, des espaces de coworking, du télétravail, des services en télémédecine, des MSAP (Bussy-en-Othe, Verlin), une Maison France service (à Joigny), le bus du Département de l'Yonne accompagnent les habitants pour les démarches administratives quotidiennes utilisent les outils ou les moyens dématérialisés tributaires de la qualité de services des communications électroniques mais également d'acteurs locaux (professionnels, associatifs et coopératifs)

²² Exemple : pour les communes avec la Base adresse locale y compris pour celles de moins de 2 000 habitants.

	<p>mobilisés.</p> <p>A l'heure du déploiement de la fibre optique à l'abonné (en cours de déploiement sur la majorité des communes) et de la 5G avec ses (nouvelles) fractures géographiques et sociales²³, l'impact environnemental et social du numérique et la « résilience des réseaux et infrastructures » sont interrogés (émissions de gaz à effet de serre, énergie électrique consommée par leurs réseaux, de leur activité de vente, de collecte, de reconditionnement et de recyclage des téléphones mobiles et plus généralement de tous les équipements informatiques personnels ou comme professionnels).</p> <p>Accompagner les élus, les agents et plus largement le grand public sur les bons gestes de l'utilisation du numérique et des alternatives en cas de panne.</p> <p>Favoriser, encourager le réemploi des terminaux.</p> <p>Faire connaître et communiquer sur les acteurs du Numérique (Journées d'échanges sur l'écosphère du Numérique et de l'Internet, etc.).</p> <p>Développer de nouveaux services : des services de proximité, des services dématérialisés des services alternatifs, des nouveaux services innovants avec une action de recherche / développement avec des laboratoires de recherches universitaires en relation avec des entreprises innovantes (pépinières).</p> <p>Relation avec les projets de la région BFC, effet d'aubaine avec le plan France relance, autre piste (exemple : projets de collectivités).</p>
Moyens financiers (prévisionnels)	<p>Budget Ville de Joigny.</p> <p>Budget CCJ : Investissement Déploiement FttH : 440 558 € dont 30 % en 2021 30 % en 2022 et 40 % fin de des travaux. Fonctionnement : audit des besoins des services pour le SIG avec des propositions : stagiaire : 4000 €</p> <p>Budget animation avec partenaires (action 3).</p> <p>Campagne qualité air : 10 000 €</p>
Moyens humains	<p>Ressources internes (DSI, Chargée PCAET) et ressources externes (à définir. Accompagnement par un AMO et / ou par des services de l'Etat, du types Agences pour le numérique et / ou l'innovation.). Stagiaire (licence pro).</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	<p>2022 - 2023 : mise en place du Portail Web de l'eau potable de la ville de Joigny.</p> <p>..... : définition des priorités sur la base des priorités du PCAET.</p> <p>2023 - 2025 – Mise en place de bases de données et du plan d'accompagnement au changement, propositions de formation des agents à l'utilisation du SIG et réalisation d'un audit des besoins des services et des prérequis avec propositions.</p> <p>2025 - Expérimentations à mener (campagnes de mesures de la qualité air à l'intérieur et l'extérieur).</p>
Effets attendus	<p>Amélioration de la capacité des agents à travailler ensemble sur des projets communs.</p> <p>Avoir des outils et une méthode pour évaluer le PCAET et les politiques publiques.</p> <p>Améliorer la transversalité de la collectivité et le partage d'informations.</p> <p>Partager une connaissance à l'échelle du Jovinien</p> <p>Sensibilisation aux bonnes pratiques des services et des administrés générant des économies (exemple : : eau et électricité).</p> <p>Communication sur l'inclusion numérique.</p>
Indicateurs de suivi et de réussite	<p>Nombre de projets innovants menés en interne et en coopération (échec / réussite).</p> <p>Nombre d'agents formés au SIG.</p> <p>Part des consommations énergétiques du numérique (CCJ / Ville).</p>

²³ Fracture sociale avec la fin du GSM et de l'UMTS et du parc de terminaux associés (sans compter de la prise en main et de la sécurité des transactions sur les téléphones).

Action 5. Renforcer les connaissances et les mesures préventives de gestion des risques naturels, climatiques, technologiques

<p>AXE 1. GOUVERNANCE. Intégrer les enjeux climat-air-énergie au cœur du territoire</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030 (scénario de 2019) Adaptation au dérèglement climatique Augmentation de la séquestration carbone de 15 % Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030)</p>
<p>N° 5</p>	<p>Action : renforcer les connaissances et les mesures préventives de gestion des risques naturels, climatiques, technologiques</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>Communes, Etat, EPTB Seine Grands Lac, Syndicat Mixte Yonne Médian (SMYM), CCJ,</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Etat, AESN, EPTB Seine Grands Lac, Syndicat Mixte Yonne Médian (SMYM), communes, associations, entreprises</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Elus, agents, habitants, entreprises</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>En 2016, des inondations ont impacté de nombreuses communes du Jovinien. 12 communes sur 19 sont concernées officiellement par le risque inondation (débordement dont 2 pour ruissellement également) sur le Jovinien. Toutefois, toutes les communes sont désormais potentiellement exposées que ce soit à des phénomènes de ruissellement (Béon et Villecien en 2013, Saint-Martin d'Ordon et Villecien en 2016 par exemple) et à d'autres risques naturels (ex : sécheresses), sanitaires (exemple : covid) et/ou technologiques.</p> <p>Le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 définit les modalités prévues aux nouveaux articles L 731-3 et L 731-4 du code de la sécurité intérieure relatif au plan communal de sauvegarde (PCS) et au plan intercommunal de sauvegarde (PICS). Il s'agit de préciser les modalités de réalisation et de mise en œuvre de ces plans afin d'assurer la gestion des crises à tous les échelons territoriaux.</p> <p>Le PCS est un document d'organisation globale de gestion des situations de crise impactant la population. Ce plan prépare et assure la réponse opérationnelle au profit de la protection et de la sauvegarde de la population. Le PICS est un document d'organisation de la réponse opérationnelle à l'échelon intercommunal face aux situations de crise, au profit des communes impactées. Il organise la coordination et la solidarité intercommunale. Le PICS est obligatoire dès lors qu'une commune membre a l'obligation de réaliser un PCS.</p> <p>Au-delà des enjeux liés à l'aménagement du territoire et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi) (voir action 3), le Plan communal de sauvegarde (PCS) et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) sont les outils d'anticipation pour toutes les communes soumises ou non à obligation. Des outils de prévention et d'alerte sont à la disposition des communes (APIC, Vigicrues flash, Vigicrues). La mise en place d'une réserve communale de sécurité sur Joigny a fait l'objet d'une réflexion en 2020. Elle pourrait être redynamisée par une organisation locale et élargie sur les moyens humains et de gestion en cas de crise.</p>

	<p>Cette action vise à inscrire la CCJ dans le questionnement de la vulnérabilité du territoire et à faciliter la mise en place ou l'actualisation²⁴ des PCS avec le service urbanisme (action 15). Il s'agira de coordonner sur le Jovinien, avec les communes volontaires, un travail avec les structures référentes sur ces enjeux à savoir les services de l'Etat (PPI de Joigny en cours et PGRI approuvé)²⁵, l'EPTB Seine Grands Lacs²⁶, le SMYM, l'AESN mais plus largement avec les acteurs du territoire.</p> <p>Actuellement en cours d'instruction, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention du Bassin de l'Yonne²⁷ ou PEP a été coconstruit par le Syndicat Mixte de l'EPTB Seine Grands Lacs en partenariat avec le Syndicat Mixte Yonne Médiann (SMYM), le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA), les 9 collectivités gémapiennes²⁸ du territoire et les services de l'État. Ce PEP permettra de mettre en œuvre un ensemble d'actions inscrites au programme d'actions sur une durée comprise entre 36 et 48 mois.</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Mettre à jour/ en place des plans communaux de sauvegarde (PCS) et des documents d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)</p> <p>Action inscrite dans le cadre du PEP.</p> <p>Mobiliser les communes ayant un PCS obligatoire ou non.</p> <p>Organiser des ateliers de travail avec l'accompagnement des services de l'Etat et en lien avec les services d'urbanisme.</p> <p>Mettre en place une réserve communale de sécurité à Joigny (portage Ville de Joigny)</p> <p>Agir sur des phénomènes de ruissellement « Ralentissement des écoulements »</p> <p>Porteur action : CCJ et le SMYM</p> <p>Travaux en cours à relayer pour faciliter l'appropriation des enjeux liés à la prévention des risques (action 5), à un aménagement durable du territoire (actions 3),</p> <p>Réalisation d'une étude portée par le SMYM des phénomènes de ruissellement et des zones d'expansions des crues sur le bassin versant du ru d'Ocques, proposition de travaux et mesures de gestion (PAPI). Portage : SM Yonne Médiann.</p> <p>Réalisation d'une étude portée par la CCJ des phénomènes de ruissellement et des zones d'expansions des crues sur le sous bassin versant des Bouviers de Saint-Martin-d'Ordon, proposition de travaux et mesures de gestion (PAPI). Portage : CCJ avec SM Yonne Médiann.</p> <p>Etat des lieux de la bonne prise en compte du risque inondation (débordement et ruissellement dans le PLUi (action 3).</p> <p>Mobiliser et contribuer aux actions de sensibilisation des habitants visant le développement d'une culture commune liée au risque et à la rivière</p> <p>La CCJ et le SDCY sont notamment porteurs des actions suivantes avec le SMYM. L'objectif de ces actions consiste à développer une culture commune liée au risque et à la rivière à travers</p>

²⁴ Sur les 19 communes, 7 ont un PCS obligatoire et 12 ont un PCS non obligatoire dont 1 commune qui a tout de même réalisé un PCS en 2012.

²⁵ Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine Normandie 2022-2027 a été approuvé par arrêté le 3 mars 2022. Il fixe sur le bassin Seine-Normandie 4 objectifs relatifs à la gestion des inondations et 80 dispositions pour les atteindre (réduction de la vulnérabilité, gestion de l'aléa, gestion de crise, amélioration de la connaissance, gouvernance, culture du risque). Ces dispositions sont autant d'actions pour l'État et les autres acteurs du territoire : élus, associations, syndicats de bassin versant, établissements publics, socio-professionnels, aménageurs, assureurs.

²⁶ L'EPTB Seine Grands Lacs est un syndicat mixte œuvrant sur 18 départements. Les équipes assurent 3 missions : la protection et la prévention contre les inondations, le maintien d'un débit minimum de la Seine et de ses principaux affluents pendant les saisons les plus sèches et l'adaptation aux changements climatiques du bassin amont de la Seine.

²⁷ Suite au nouveau cahier des charges du PAPI 3 version 2021 du Ministère de la Transition écologique, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention deviennent des Programmes d'Études Préalables (PEP).

²⁸ Syndicat du Bassin du Serein, Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan, Syndicat Mixte Yonne-Beuvron, Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents, Communauté de Communes du Jovinien, Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne, Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, Communauté de Communes Yonne-Nord et Communauté de Communes du Pays de Montereau.

	<p>diverses activités et supports (expositions, balades, livrables, guides, jeux et outils numériques, classes d'eau, ...). Elles permettront d'améliorer globalement les connaissances sur le risque et participeront à l'appropriation du fleuve.</p> <p>Mener une campagne de communication, les propriétaires riverains sur leur obligation d'entretien de leur cours d'eau afin de limiter le risque inondation (SMYM et CCJ).</p> <p>Sensibiliser à la prévention, à la gestion et au ramassage des déchets anthropiques pré et post-événement dans l'optique de limiter leurs impacts sur le milieu naturel aquatique</p> <p>A noter qu'une animation a déjà été mise en place le 28 mai 2022 par le SDCY avec la Caserne Bascule.</p> <p>Le SMYM est pilote de nombreuses actions qui pourront concerner la CCJ. A titre d'exemple : réaliser un état des lieux de la prise en compte du risque inondation et des leviers d'intégration dans les documents d'urbanisme et de planification (Carte communale, PLU, PLU(i), SCoT) (action 3).</p> <p>A noter que l'EPTB Seine Grands Lacs souhaite également développer des outils dédiés aux spécificités du bassin de l'Yonne à partir de son expérience avec Episeine²⁹.</p> <p>Mettre en place un Plan de continuité d'activité pour la Ville de Joigny et mener une réflexion à l'échelle du territoire</p> <p>Porteur : DSI Ville de Joigny avec prestataire.</p> <p>L'élaboration d'un plan de continuité d'activité qui vise le maintien des activités essentielles de la Ville de Joigny face à une crise éventuelle permet d'interroger également la résistance ou résilience des réseaux de communications électroniques mais également la gestion de la donnée en cas d'incident (action 4).</p> <p>Cette question concerne plus largement toutes les communes.</p> <p>Faire l'inventaire et le suivi des ouvrages d'art hydrauliques à l'échelle du territoire</p> <p>Porteur : les communes avec la CCJ</p> <p>Des ouvrages d'art hydrauliques font partie des axes de communication structurants des routes. L'entretien régulier de ces ouvrages est indispensable pour assurer la sécurité des déplacements. Il s'agira d'avoir la cartographie de ces ouvrages avec le dernier état des lieux réalisés afin de mesurer la pertinence d'une action spécifique sur le sujet.</p>
Moyens financiers (prévisionnels)	<p>Budget inscrit dans le PEP/PAPI</p> <p>CCJ : 6 000 TTC sur 4 ans dont 50 % subvention Etat</p> <p>SCDY : 11 000 € TTC sur 3 ans dont 50 % Etat</p> <p>Etude CCJ : 72 000 € TTC dont 80% de subvention avec 30 % de l'AESN et 50 % Etat</p>
Moyens humains	<p>Ingénierie interne (responsable des services techniques, DSI, chargée PCAET, pôle environnement, urbanisme,) et externe (SDCY, SMYM, associations, prestataires)</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	<p>Calendrier conditionné par le PEP pour les actions de sensibilisation.</p> <p>2022 – 2023 : recensement des communes volontaires et organisation des ateliers de travail pour l'actualisation ou la mise en place des PCS / DICRIM, et préfiguration du PICS.</p> <p>2024 : mise en place du PICS.</p>
Effets attendus	<p>Réponses à des enjeux de sécurité (désignation des moyens - humains, techniques et organisationnels - de prévention et d'intervention contre les risques à caractère accidentel) et de</p>

²⁹ <https://episeine.fr/>

	<p>sureté (désignation de l'ensemble des moyens dédiés à la prévention des actes de malveillance. Prise en compte des risques climatiques.</p>
<p>Indicateurs de suivi et de réussite</p>	<p>Nombre de PCS actualisés et / ou mis en place, nombre d'abonnements aux outils. Nombre d'évènements / réunions en lien (avec les enjeux du PEP). Nombre de réunions publiques des communes. Nombre de PCA mis en place Nombre d'ouvrages d'art hydrauliques recensés. Nombre d'ouvrages en 3U et ou en S.</p>

AXE 2. BATIMENTS, ECLAIRAGE PUBLIC, ACHATS DURABLES - Conduire une gestion pragmatique et exemplaire du patrimoine public et s'engager dans une commande publique responsable

Action 6. Réaliser un état des lieux partagé et mettre en œuvre une stratégie de rénovation, de rationalisation et de sobriété énergétique du parc des bâtiments communaux et intercommunaux

<p>Axe 2. BATIMENTS, ECLAIRAGE PUBLIC, ACHATS DURABLES - Conduire une gestion pragmatique et exemplaire du patrimoine public et s'engager dans une commande publique responsable</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030 (scénario 2019) : 85 % des chauffages polluants ont été remplacés 70 % des bâtiments tertiaires ont été rénovés 25 % de la surface tertiaire est mutualisée entre plusieurs usages Grace au développement de nouveaux modes d'habitat, la surface chauffée par habitant a baissé de 20 %. Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>N° 6</p>	<p>Action : réaliser un état des lieux partagé et mettre en œuvre une stratégie de rénovation, de rationalisation et de sobriété énergétique du parc des bâtiments communaux et intercommunaux</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>CCJ, communes, Ville de Joigny</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Etat, CD89, RBFC, Communes, Ville de Joigny, SDEY, Maison de l'Habitat, CAUE89, ADEME, Bailleurs sociaux</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Elus, agents</p>
<p>Contexte et enjeu</p>	<p>Le bâtiment (résidentiel et tertiaire), gros consommateur d'électricité, de fioul, de gaz et de bois, est le second secteur en termes de consommation avec 36 % de l'énergie finale consommée sur le Jovinien.</p> <p>Le contexte international de crise énergétique depuis février 2022 s'ajoute au contexte réglementaire et aux enjeux climatiques visant la réduction des émissions de GES de 40 %³⁰ à 55 %³¹ d'ici 2030 et la décarbonation complète d'ici 2050. Par ailleurs, les collectivités prennent de plein fouet les augmentations des factures énergétiques.</p> <p>Par conséquent, la gestion patrimoniale et énergétique des bâtiments publics est devenue une priorité budgétaire et écologique pour les collectivités.</p> <p>Le scénario retenu à l'échelle du territoire se fixe d'atteindre une baisse globale de 39 % de consommation énergétique et de 42 % d'émission de GES d'ici 2030³². Le décret éco-énergie tertiaire³³ s'applique sur cinq bâtiments de la Communauté de communes du Jovinien (Pépinière d'entreprises, la piscine intercommunale, Bâtiment Adrien Durand et deux ateliers techniques de l'ancien Groupe Géographique³⁴). La piscine intercommunale fait d'ores et déjà l'objet d'une réflexion et d'actions de sobriété et des travaux programmés en 2022.</p>

³⁰Par rapport à 1990 dans la LTECV.

³¹Par rapport à 1990 dans la Loi Climat et résilience.

³² Par rapport à 2015, date de référence.

³³ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038812251>

³⁴ Plus de 11 000 m².

	<p>Sur le Jovinien plus largement, en 2022, 6 communes sur 19 sont engagées sur le programme Conseil en Energie Partagé (CEP) avec le SDEY. Des audits ont été réalisés sur le patrimoine de ces communes, partiellement voire intégralement. L'inscription de projets dans le CRTE de 2022 contribuera à certains travaux renforçant des mesures d'efficacité (exemples : réhabilitation thermique de la salle d'évolution de l'école maternelle à Champlay, rénovation énergétique de la salle polyvalente à Looze). Deux communes sont au moins concernées par le décret tertiaire (Cézy et Bussy-en-Othe) avec notamment des travaux et un projet d'autoconsommation collective sur la commune de Bussy en Othe engagé.</p> <p>Les autres communes ont entrepris / ou entreprennent des rénovations sur des bâtiments (exemples de programmations du CRTE : rénovation énergétique du Groupe scolaire Saint-Exupéry à Joigny, changement des chaudières communales dans 3 bâtiments : mairie, salle polyvalente, cantine à Saint-Julien-du Sault). La Ville de Joigny est particulièrement concernée par le décret tertiaire avec une vingtaine de bâtiments.</p> <p>Si l'objectif est de diminuer les consommations énergétiques et d'augmenter la production des énergies renouvelables (notamment par un projet PV en autoconsommation collective), la connaissance fine des consommations des bâtiments et les actions de sobriété mises en place représentent également un prérequis.</p> <p>Ainsi au-delà des connaissances des situations individuelles de chaque bâtiment et de chaque commune, se pose la question d'une stratégie globale à l'échelle du Jovinien sur le court terme au moyen terme.</p> <p>Cette action a pour objectif de mettre en place immédiatement des actions pour diminuer les consommations d'énergie et de s'inscrire dans une gestion patrimoniale et de performance des bâtiments intercommunaux mais également de partager, à l'échelle de la CCJ. Une programmation pluriannuelle des projets permettrait de faciliter les mutualisations, les groupements de commandes potentielles et de pouvoir déployer des projets de production d'énergie renouvelable.</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Mettre en place des actions de rationalisation pour limiter les consommations énergétiques et d'eau</p> <p>Devant l'urgence et avant même d'avoir un état précis des consommations de tous les bâtiments, une réflexion est menée pour mettre en place rapidement bâtiment par bâtiment, service par service, des actions pour limiter les consommations énergétiques grâce notamment aux tableaux de bord permettant d'avoir accès aux consommations et factures énergétiques³⁵. A titre d'exemples, les actions mises en place :</p> <p>Avoir une estimation globale des consommations d'énergie des bâtiments et services pour cibler les priorités (travail réalisé par les services et les élus),</p> <p>regrouper les bureaux isolés, repenser l'organisation du travail (en regroupant les plannings selon les activités des services techniques, les locations de salles, l'organisation de réunions prioritairement dans des bâtiments, les horaires d'accueil, revoir les lieux de certaines permanences en changeant de bâtiments et fermer certains sites (hors gel), encourager le télétravail.</p> <p>diminuer la température des bureaux (19° C en journée), réduire le nombre de luminaires dans des bureaux,</p> <p>baisser les thermostats des chauffe-eaux, moduler le volume des chasses d'eau avec une position économique, installer des récupérateurs d'eau sur les bâtiments publics, travailler sur un minimum d'arrosages, couper l'eau chaude dans certains services.</p> <p>couper des éclairages extérieurs de valorisation des bâtiments,</p>

³⁵ <https://deepki-ready.deepki.com/>

allumer le chauffage le plus tardivement possible sur certains sites,
pratiquer l'extinction nocturne et réduire les plages horaires (**action 7**) également sur les zones artisanales / industrielles lorsque la situation est possible,
favoriser les achats groupés notamment par l'installation de petits dispositifs d'économies de fluides, détecteurs de présence dans tous les bâtiments publics (mousseurs, détecteurs, fermes-portes...) et généraliser les LED,
mettre en place des campagnes d'affichages et de sobriété dans les bâtiments,
organiser des défis annuels pour réduire la consommation énergétique,
travailler sur la réduction et les bonnes pratiques des consommations du numérique (**action 4**).

Partager les inventaires en cours des communes et les besoins en s'appuyant sur les CEP du SDEY et des expériences des communes

L'objectif est d'avoir une connaissance minimale à l'échelle communale et intercommunale :

- de tous les bâtiments et équipements (avec surface, installations techniques, type d'occupation et d'usages, surfaces chauffées et/ou climatisées, type d'ampoules, etc.),
- de l'inventaire des contrats d'exploitation ou de maintenance de chaque bâtiment et des principaux travaux effectués sur ceux-ci,
- des gros consommateurs,
- des diagnostics énergétiques réalisés et / ou à réaliser,
- des contrats de fourniture d'énergie mutualisés ou non pour réaliser des économies,
- du suivi des consommations d'eau,

Le SDEY a investi avec d'autres syndicats dans un logiciel de gestion de patrimoine qui permettra d'effectuer des bilans énergétiques tous les ans des bâtiments des communes adhérentes.

Il s'agit donc, avec l'aide des conseillers en énergie partagée du SDEY, de s'appuyer leur expérience pour présenter des outils et des gains associés pour les communes en s'appuyant sur des expériences concrètes.

Réaliser un Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) dans une logique de programmation pluriannuelle des investissements tout en intégrant le décret tertiaire

L'enjeu des collectivités (communes volontaires et intercommunalité) est de disposer d'une vision précise de leur patrimoine immobilier, de l'état de celui-ci (en termes de sécurité, d'accessibilité, de performance énergétique et plus globalement des ressources nécessaires telles que l'eau) et des services rendus au niveau des usages.

Elaborer une stratégie à long terme permettra :

- de maîtriser les charges d'exploitation, entretien-maintenance,
- d'entretenir et de valoriser le patrimoine,
- d'optimiser l'utilisation du patrimoine (exemple : capacité d'hébergement),
- d'améliorer la performance énergétique (DEET),
- de mettre en place une gestion patrimoniale avec une programmation pluriannuelle.

D'une manière générale, pour disposer d'une base solide et d'une programmation pluriannuelle des travaux d'amélioration en adéquation avec des financements, des mutualisations

- de réaliser des audits énergétiques,
- d'identifier les financements possibles de CEE et les contrats de performance énergétique,
- de définir une priorisation qui fixe les mesures d'urgence à mener à court terme et

- identifie également les objectifs à moyen terme,
- de prendre en compte le potentiel de production d'énergies renouvelables,
- de viser *a minima* un objectif BBC,
- de prévoir des travaux permettant une meilleure adaptation du bâti existant au changement climatique (confort d'été),
- de réaliser des audits sur la qualité de l'air intérieur sur les bâtiments, puis conduire les travaux / équipements nécessaires, selon les résultats,
- d'intégrer à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) les gains énergétiques.

La mobilisation des fonds publics dans le cadre des contractualisations offertes aux collectivités par le Département, l'Etat, la Région ou l'Europe peut être un levier d'optimisation grâce à une mise en cohérence des objectifs respectifs des collectivités en faveur de la transition énergétique et écologique des territoires (CRTE, Territoires en action, PACTE Territoire, etc.).

La volonté politique et technique et la gouvernance (avec la mise en place d'un comité de pilotage) pour la réalisation d'un SDIE sont primordiales. La transversalité doit être généralisée car la valorisation et l'optimisation patrimoniale ne peut passer que par une connaissance partagée de la réalité des actifs existants.

Ces questionnements se posent à l'échelle de chaque commune mais également à l'échelle du Jovinien dans une logique de mutualisation et de coopération prenant en compte également la vulnérabilité du territoire face au dérèglement climatique (**action 5**).

Faire de la Pépinière d'entreprises et le Pôle de Formation des bâtiments démonstrateurs des bonnes pratiques

S'appuyer sur la Pépinière d'entreprises, propriété de la CCJ, et sur le Pôle de Formation, propriété de la Ville de Joigny, pour la transmission des bonnes pratiques (en termes de sobriété énergétique, de réduction des déchets, des consommations énergétiques ou d'eau, d'amélioration du cadre de vie) auprès de jeunes entreprises ou de futurs entrepreneurs.

Ces deux bâtiments font par ailleurs partie des bâtiments assujettis au décret tertiaire. Le Pôle de Formation est un bâtiment de la Ville de Joigny sous contrat avec la SIMAD pour l'entretien des communs.

Viser des constructions neuves performantes par la mise en place d'un appui aux communes

Sur la base des projets recensés et avec des partenaires (CAUE 89, RBFC, DDT, ATD, SDEY, Maison de l'Habitat, CCI / CMA, professionnels (architectes, bureau d'étude, professionnels, etc.), il s'agit de proposer et / ou relayer :

un accompagnement et des outils, de dispositifs existants aux collectivités en amont des projets (projet de construction, réhabilitation, rénovation énergétique, etc.).

des ateliers de sensibilisation en s'appuyant sur des retours d'expérience sur les thèmes : « Energie - bâtiment » dans toutes les étapes d'un projet (de l'idée à l'entretien)

des visites qui visent à valoriser les réalisations effectives sur le territoire de la CCJ et sur les autres territoires.

Mener des expérimentations avec des acteurs locaux

Par la mise en place de capteurs et d'une application mobile permettant de suivre en direct des consommations (exemple sur le bâtiment Adrien Durand intercommunal et / ou la qualité d'air intérieur par la maîtrise des données (**action 4**).

Par l'organisation de chantiers participatifs (exemple : le bâtiment de la Ville de Joigny de la Caserne bascule).

Moyens financiers

Fonctionnement : 150 000 € hors subvention pour la mise en place d'un SDIE avec des financements potentiel de l'ADEME, de la Banque des territoires, du COT.

Moyens humains	Moyens internes (responsable des services techniques CCJ, DST Ville) et externes
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	2023 – mise en place 2023 -2028 : déclinaison
Effets attendus	Baisse des factures énergétiques Baisse des GES
Indicateurs de suivi et de réussite	Nombre de communes adhérentes CEP du SDEY Part du patrimoine ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique (100 % d'ici 2028 pour les 5 bâtiments tertiaires de la CCJ). Part d'investissement de rénovation énergétique dans les dépenses (d'ici 2028) Dépenses consacrées à l'énergie coût des fluides kWh/m ² Réduction des dépenses énergétiques dans les bâtiments démonstrateurs

Action 7. Rendre l'éclairage public exemplaire par une sobriété énergétique et la réduction des nuisances lumineuses

<p>Axe 2. BATIMENTS, ECLAIRAGE PUBLIC, ACHATS DURABLES - Conduire une gestion exemplaire du patrimoine public et s'engager dans une commande publique responsable</p>		<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030 : 100 % de l'éclairage public est raisonné (extinction de nuit et sobriété énergétique) et respectueux de la biodiversité Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>N° 7</p>	<p>Action : rendre l'éclairage public exemplaire par une sobriété énergétique et la réduction des nuisances lumineuses</p>	
<p>Porteur de l'action</p>	<p>CCJ, communes et Ville de Joigny avec SDEY, Observatoire astronomique Pierre Fayadat de Joigny</p>	
<p>Partenaires</p>	<p>RBFC, ORECA, ATMO, ARB, ALTERRE Bourgogne, SDEY, communes et services rattachés, CENB, Ville de Joigny et services rattachés, CMA, CCI, Ville d'Art et d'Histoire, Natura 2000, OFB OTI, associations locales, Observatoire Pierre Fayadat Joigny</p>	
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Collectivités, habitants, entreprises, commerces</p>	
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>Selon l'ADEME, près de 40 % des luminaires en service en France ont plus de 25 ans. Les collectivités doivent ainsi réaliser des investissements importants pour la mise en conformité de leurs équipements d'éclairage³⁶.</p> <p>Sur le territoire jovinien, toutes les communes sont engagées dans une réflexion ou / dans des travaux de modernisation de leur éclairage public avec des actions de coupures partielles (ou totales) la nuit et/ou de baisse d'intensité de certains points lumineux.</p> <p>Toutefois, en matière de pollution lumineuse, petit à petit, il s'avère que les éclairages peu chers (led notamment) ont plutôt conduit à plus illuminer qu'avant, que ces éclairages ont un rôle plus important que l'on ne le pensait sur la faune (notamment sur les migrations), que la lumière excessive et/ou trop bleue (etc.) la nuit n'est pas bonne pour la santé humaine³⁷.</p> <p>L'éclairage public présente donc d'une part, un enjeu en termes de maîtrise des consommations d'énergie et des dépenses pour les collectivités et d'autre part, un enjeu de diminution de la pollution lumineuse impactant animaux, hommes et plantes. Celle-ci interroge non seulement les pratiques (extinction nocturne, baisse d'intensité par télégestion) mais également les connaissances des impacts de l'éclairage extérieur (et intérieur), la réglementation en vigueur (arrêté du 27 décembre 2018³⁸ et du décret du 5 octobre 2022³⁹) et son application et les choix techniques opérés (orientation, couleur, intensité...) par les collectivités et les acteurs du territoires (entreprises, SDEY, etc.).</p> <p>Au-delà de la voirie communale et départementale, certains sites publics (équipements sportifs, parcs, patrimoine historique, stationnements, Zone artisanale – Zone industrielle) sont par ailleurs</p>	

³⁶ Les consommations dans l'éclairage public en Bourgogne-Franche-Comté – Grandes tendances. Données 2018, Oreca, Observatoire régionale et territorial énergie climat air de Bourgogne Franche Comté.

³⁷ Source : <https://blog.landot-avocats.net/2022/10/06/publicites-lumineuses-generalisation-de-lexinction-entre-1-et-6-h-du-matin/>

³⁸ <https://www.cerema.fr/fr/actualites/decryptage-arrete-ministeriel-nuisances-lumineuses-contexte>

³⁹ Décret n° 2022-1294 du 5 octobre 2022 portant modification de certaines dispositions du code de l'environnement relatives aux règles d'extinction des publicités lumineuses et aux enseignes lumineuses.

	<p>concernés par l'éclairage public.</p> <p>L'objectif est donc d'avoir une approche globale afin de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques et le grand public sur ces enjeux. La Communauté de communes est devenue ambassadeur de la Stratégie régionale pour la biodiversité et en inscrivant une action de réduction des nuisances lumineuses et de prise en compte de la trame noire.</p> <p>Il s'agira à la fois de porter à connaissance l'évolution du parc d'éclairage public en termes de nombre de luminaires, de sobriété énergétique et de la bonne prise en compte de la biodiversité nocturne par les choix (techniques et de pratiques).</p> <p>Plus globalement, cette action transversale puisqu'elle concerne les acteurs économiques (action 26) permettra également de préfigurer le trame noire (action 14).</p> <p>Le 10 novembre 2022 s'est tenue dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, une conférence sur les impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité avec l'intervention de Jean-Philippe SIBLET grâce à l'Observatoire astronomique Pierre Fayadat de Joigny. L'objectif est de renouveler des actions concrètes de sensibilisation et mobilisation pour avoir et comprendre les outils pour la mise en œuvre de la trame noire.</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Réaliser un état des lieux et suivre le parc d'éclairage public (voirie et sites publics)</p> <p>Cibles : communes - Durée : 2022-2028. Partenaires : SDEY, Alterre Bourgogne, Atmo BFC (ORECA coordonné par Alterre en partenariat avec Atmo Bourgogne-Franche-Comté).</p> <p>Mettre en place un tableur pour le recensement et le suivi du parc d'éclairage public qui permettra la publication de données⁴⁰ à l'échelle du territoire (avec les travaux réalisés sur le parc de l'éclairage public et les gains générés en termes de maîtrise énergétique et de respect de la biodiversité (orientation, couleur, intensité des lampes, etc.). Il s'agira d passer du nombre hypothétique du nombre de luminaires au nombre précis et localisés afin de mesurer également l'évolution⁴¹.</p> <p>Travailler par bâtiments sur la consommation d'électricité en intégrant les éclairages extérieurs (action 6).</p> <p>Recenser les sites patrimoniaux, les parcs éclairés et travailler dans le cadre de Pays d'art et d'histoire du Jovinien pour valoriser les sites en préservant la biodiversité.</p> <p>Avec le SDEY, s'appuyer sur la charte existante⁴² qui vise à accompagner les communes dans la maîtrise de leurs dépenses liées à l'éclairage public, dans le respect des normes en vigueur, à réduire les consommations d'électricité liées à l'éclairage public, à protéger et valoriser l'environnement nocturne (ciel, faune, flore), à diminuer les nuisances lumineuses et tous les impacts liés à la lumière artificielle, à sensibiliser les habitants, les commerçants et les entreprises aux réflexions sur l'éclairage.</p> <p>Communiquer, publier et valoriser les retours d'expérience.</p> <p>Améliorer et diffuser les connaissances relatives aux impacts des nuisances lumineuses sur la biodiversité</p> <p>Cibles : élus, techniciens, entreprises et plus largement le grand public. Partenaires : associations, communes, CCJ</p> <p>Soutenir les initiatives citoyennes de type un cycle de conférences avec débat (exemple : en 10 novembre 2022 conférence sur les impacts des nuisances lumineuses portée par l'Observatoire</p>

⁴⁰ La loi du 8 octobre 2016 pour une République numérique oblige les collectivités de plus de 3 500 habitants et 50 agents à publier les bases de données – lorsqu'elles sont disponibles sous forme électronique - de façon gratuite, accessible, ouverte et permettant la réutilisation des données (données du parc d'éclairage public).

⁴¹ Le nombre de points lumineux de la CCJ est estimé à partir des paramètres : nombre de pts lumineux par habitant = 0,2 et consommation d'un point lumineux par an = 0,60 MWh (source diagnostic BL évolution).

⁴² signée en 2014 avec les 4 syndicats d'énergie de Bourgogne auprès de qui les communes ont délégué leurs compétences d'éclairage public.

	<p>astronomique Pierre Fayadat de Joigny , projet 2023 en cours).</p> <p>Constituer et mobiliser un réseau local afin de participer à des événements nationaux dans chaque commune volontaire (« Jour de la nuit » boîte à idées du Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne).</p> <p>Accompagner et mobiliser les professionnels pour réduire les pollutions lumineuses</p> <p>Cibles : commerces, entreprises des ZA- ZI. Partenaires : CCI, CMA, ARB, associations.</p> <p>Recenser les enseignes, les parkings, vitrines par des balades nocturnes.</p> <p>Accompagner les commerçants et les entreprises volontaires sur la sobriété énergétique et promouvoir une consommation responsable avec un zoom sur le respect de la réglementation en cours (action 26)</p> <p>Rédiger un guide pour les nouvelles entreprises sur les ZA-ZI (action 26).</p>		
Moyens financiers (prévisionnels)	Intégrer le coût des travaux des communes / an Budget animation (action 3).		
Moyens humains	Ingénierie interne et externe (coordination chargée PCAET)		
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Dès 2022 – 2023 : état des lieux, animations (le Jour de la nuit- conférence avec l’Observatoire astronomique Pierre Fayadat)		
Effets attendus	<p>Economie énergétique et baisse d’intensité.</p> <p>Amélioration des connaissances des impacts des éclairages nocturnes sur la biodiversité et meilleure prise en compte par les entreprises, les collectivités et les habitants.</p> <p>Lancer une dynamique à l’échelle de la CCJ avec les communes volontaires et les associations locales.</p> <p>Préfiguration de la trame noire qui sera à travailler avant de l’intégrer dans le PLUi en complémentarité de la trame verte et bleue conformément au SRADDET.</p>		
Indicateurs de suivi et de réussite	<p>Evolution du nombre de luminaires et du type d’éclairages (avec les critères mesurant le respect de la biodiversité).</p> <p>Consommations en kWh et/ ou GWh et coût de l’éclairage public.</p> <p>Nombre de communes procédant à l’extinction nocturne totale /partielle et / ou à la baisse d’intensité.</p> <p>100 % de l’éclairage public est raisonné (extinction de nuit et sobriété énergétique) et respectueux de la biodiversité d’ici 2030.</p>		
Mesures environnementales (Lien avec l’EES)	Volet « biodiversité et trame verte et bleue »	<p>Incidences potentielles :</p> <p>Les nouvelles technologies d’éclairage peuvent se montrer plus impactantes pour certaines espèces, comme les LED à haute températures de couleurs. La pollution lumineuse participe à l’extinction de nombreuses espèces nocturnes, notamment des insectes et représente également un obstacle aux déplacements. La cohérence écosystémique nocturne est fortement imputée par la présence d’éclairage artificiel qui agit comme un obstacle</p>	<p>Mesures d’évitement et de réduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des extinctions dans les communes lorsque c’est possible <p>Porter une réflexion pour la réalisation d’une trame noire sur le territoire est prévu directement dans les fiches actions. Les incidences de l’utilisation des LED sont également pris en compte.</p>

		supplémentaire à la trame verte et bleue.	
	Volet « pollution et nuisances »	<p>Mise en garde : Le territoire est déjà touché par le phénomène de pollution lumineuse. Si mal maîtrisée, la rénovation de l'éclairage public peut aussi engendrer une progression de ces nuisances lumineuses à cause des nouvelles technologies.</p>	<p>Mesures de renforcement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'optimisation d'éclairage par une étude de pollution lumineuse • Réaliser des extinctions dans les communes lorsque c'est possible <p>Porter une réflexion pour la réalisation d'une trame noire sur le territoire est prévu directement dans les fiches actions. Les incidences de l'utilisation des LED sont également pris en compte.</p>
	Volet « santé et citoyens »	<p>Mise en garde : Si mal maîtrisé, la rénovation de l'éclairage public peut aussi engendrer une progression des nuisances lumineuses.</p>	<p>Mesures de renforcement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'optimisation d'éclairage par une étude de pollution lumineuse • Réaliser des extinctions dans les communes lorsque c'est possible <p>Porter une réflexion pour la réalisation d'une trame noire sur le territoire est prévu directement dans les fiches actions. Les incidences de l'utilisation des LED sont également pris en compte.</p>

Action 8. S'inscrire dans une commande publique responsable et mutualisée

<p>Axe 2. BATIMENTS, ECLAIRAGE PUBLIC, ACHATS DURABLES - Conduire une gestion exemplaire du patrimoine public et s'engager dans une commande publique responsable</p>		<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030 : La production de déchets sur le territoire a continué de baisser pour atteindre 150 kg/hab./an. 70 % des employés appliquent des écogestes Objectif du SRADDET « 0 déchet »</p>
<p>N° 8</p>	<p>Action : s'inscrire dans une commande publique responsable et mutualisée</p>	
<p>Porteur de l'action</p>	<p>CCJ avec les autres EPCI</p>	
<p>Partenaires</p>	<p>ADEME, CNFPT, SDCY, Ville de Joigny et services attachés, communes</p>	
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Elus, agents, entreprises,</p>	
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>Dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources et l'accélération des dérèglements climatiques, la promotion d'une utilisation plus efficace des ressources occupe une place centrale dans les politiques publiques.</p> <p>S'engager dans une politique d'achats éco-responsables est, non seulement une nécessité juridique, écologique et sociale par la réglementation en vigueur mais également un moyen d'anticiper pour répondre à un contexte international de plus en plus contraint.</p> <p>Le Plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025, a été publié le 15 mars 2022. Il a pour grand objectif d'accompagner les acheteurs publics dans la mise en œuvre de la loi climat et résilience. Ce plan fixe comme ambition d'atteindre, d'ici 2025, 100 % des contrats de la commande publique notifiés avec au moins une considération environnementale et 30 % avec une considération sociale.</p> <p>S'il est indispensable de savoir comment, juridiquement et techniquement, intégrer les préoccupations environnementales, sociales et celles liées à l'emploi, dans les procédures de passation des marchés publics, la commande publique doit être conçue comme un cycle continu qui débute à la formulation des besoins.</p> <p>Les achats responsables consistent à acheter en tenant compte, à chaque étape du cycle de vie d'un produit ou d'une prestation, des impacts économiques (producteurs locaux, etc.), environnementaux (produits et services labélisés Ecolabel européen ou autre label recommandé par l'ADEME, transport, émissions polluantes, consommation de ressources, etc.) et sociaux (respect des conditions de travail, égalité des sexes, accès à l'emploi pour les handicapés, ESS, etc.) qui sont générés.</p> <p>Un travail en amont doit, au préalable s'engager. Il associera les parties prenantes en interne (les services prescripteurs) pour définir les prescriptions techniques recevables et les acteurs économiques du territoire pour évaluer leur capacité effective à répondre aux exigences de l'acheteur.</p> <p>Cette action ambitieuse vise à mettre en place une organisation au sein de la CCJ pour travailler dans une démarche transversale à partir des besoins des services souscripteurs.</p>	
<p>Détail de l'action</p>	<p>Réaliser une cartographie des familles d'achats (marchés, hors marchés) pour identifier les besoins</p>	

	<p>Avec les services des finances, de la commande publique de la collectivité et les services prescripteurs, il s'agira d'identifier les différentes familles d'achats par une cartographie et leur impact environnemental⁴³ ainsi que les modalités (Bon de commande, marché) afin d'avoir une approche globale.</p> <p>Cette démarche sera à mettre en lien avec celle qui vise à travailler sur l'impact des dépenses sur le climat (actions 1 et 2) de la CCJ.</p> <p>Ce travail sera également proposé aux communes volontaires avec les secrétaires de mairie et/ou DGS.</p> <p>Engager une démarche participative à destination des services prescripteurs des collectivités</p> <p>L'objectif sera de connaître la réglementation et les bonnes pratiques, de mutualiser les compétences et les savoirs et de mettre en place des outils communs commune à l'échelle du territoire.</p> <p>Cette étape de sensibilisation / formation pour appréhender le contexte réglementaire, juridique, ainsi que les bonnes pratiques est déterminante pour répondre concrètement à des besoins et valoriser les compétences et les motivations des agents et des élus.</p> <p>Initier la démarche avec les secrétaires de mairies, les services techniques, le service scolaire de la Ville de Joigny.</p> <p>Communiquer, formaliser les méthodes et outils et généraliser.</p> <p>Mettre en place une Charte des Achats durables publics à l'échelle du territoire.</p> <p>Organiser des petits déjeuners sur une thématique précise avec le SDCY.</p> <p>Proposer un accompagnement au changement en proposant des ateliers par thématiques avec « l'ambassadrice du tri » / tri et espaces verts / conducteurs de bennes et écoconduite (action 3).</p> <p>Evaluer les bénéfices énergétiques et financiers.</p>
<p>Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels</p>	<p>Fonctionnement : 10 000 € dont 2023 : 2 500 €</p> <p>Action mutualisée avec EPCI - Cofinancements COT potentiels, partenaire ADEME pour formation ou CNFPT</p>
<p>Moyens humains</p>	<p>Ingénierie interne (service commande publique avec le service des finances, services techniques CCJ / Ville, communes, DSI, chargée PCAET) et externe (SDCY pour animation, prestataire pour sensibilisation / formation / expertise)</p>
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</p>	<p>2023 – 2024 : cartographie et mise en place du budget vert avec le service des finances</p> <p>2024 -2028 - déclinaison</p>
<p>Effets attendus</p>	<p>Mise en place de groupements d'achats</p> <p>Atténuation du bilan carbone des achats publics.</p>
<p>Indicateurs de suivi et de réussite</p>	<p>Nombre de catégories d'achat</p> <p>Nombre de formations proposées</p> <p>Nombre d'achats groupés proposés</p> <p>Gains mesurables</p>

⁴³ Voir méthodologie du budget vert.

AXE 3. HABITAT - Sensibiliser et inciter les habitants à la rénovation énergétique de leurs logements et aux économies d'énergies

Action 9. Mettre en place un accompagnement efficace et simplifié des propriétaires dans la rénovation de leurs habitations

<p>AXE 3. HABITAT - Sensibiliser et inciter les habitants à la rénovation énergétique de leurs logements et aux économies d'énergies</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030 :</p> <p>75 % des logements collectifs et 50 % des logements individuels ont été rénovés. 80 % des chauffages au fioul et au gaz ont été remplacés par des systèmes chauffages décarbonés (biogaz, bois énergie, géothermie, aérothermie...).</p> <p>70 % des foyers pratiquent les économies d'énergie. Conformément aux objectifs du PLUi 600 logements neufs ont été construits. Grâce au développement de nouveaux modes d'habitat, la surface chauffée par habitant a baissé de 20 %.</p> <p>Secteur résidentiel Consommation énergie finale : - 29 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 40 % (entre 2015 et 2030)</p> <p>Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>N° 9</p>	<p>Action : mettre en place un accompagnement efficace et simplifié des propriétaires dans la rénovation de leurs habitations</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>Maison de l'Habitat</p>
<p>Partenaires</p>	<p>RBFC, ADIL, ANAH,</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>communes, habitants, entreprises</p>
<p>Contexte et enjeu</p>	<p>La CCJ s'est engagée dans un projet global de redynamisation de son territoire⁴⁴. Le diagnostic territorial établi dans le cadre du PLUi a mis en évidence des enjeux thématiques et transversaux, notamment liés à l'habitat sur l'ensemble de son territoire.</p> <p>Retenue dans le Programme Petites Villes de Demain (PVD), la ville de Joigny et la CCJ ont profité de cette opportunité pour réaffirmer l'enjeu de revitalisation et asseoir, au travers d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), une politique ambitieuse transversale et multithématique.</p> <p>En 2021, la Communauté de Communes du Jovinien a lancé un complément d'étude pré-opérationnelle sur le parc privé existant. A l'issue de cette démarche, la CCJ a souhaité retenir un programme d'actions pour une intervention en faveur de la rénovation des logements anciens.</p> <p>En parallèle à ces actions, la CCJ s'est engagée dans la mise en place d'un Service Public de l'Efficacité Energétique en partenariat avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, dans le cadre du dispositif Effilogis.</p> <p>Le territoire a connu, selon l'INSEE, une évolution démographique défavorable sur les dix dernières années⁴⁵. Les analyses montrent également une montée du vieillissement de la population avec l'accroissement du déséquilibre du rapport entre les jeunes et les anciens. Ce</p>

⁴⁴ Le Conseil Communautaire du 18 décembre 2015 a décidé de s'engager dans une réflexion de développement de sa compétence « habitat » en menant une étude qui permettrait de disposer d'un diagnostic sur son territoire et d'être éclairée sur les meilleures opérations à mener (PIG, OPAH, OPAH-RU...). Cette étude a été réalisée dans le courant de l'année 2016, mais n'a pas permis d'aboutir à une contractualisation avec l'ANAH. Lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020, il a été décidé de lancer un complément d'étude pré-opérationnelle d'OPAH/PIG et OPAH-RU sur le parc privé de la Communauté de Communes du Jovinien afin de définir une stratégie d'amélioration de l'habitat privé allant jusqu'à la contractualisation avec l'ANAH.

⁴⁵ (perte de 1 056 habitants depuis 2007), impactée essentiellement par la perte de population enregistrée sur la ville centre (perte de 1025 habitants sur Joigny).

	<p>phénomène très marqué implique une augmentation des besoins d'adaptation des logements.</p> <p>En effet près de la moitié des ménages sont composés de personnes âgées de plus de 60 ans et que plus de 62% des plus de 75 ans vivent seules.</p> <p>Par ailleurs, on constate aussi la présence relativement importante de ménages "pauvres" à l'échelle de l'intercommunalité (18,5 % pour la CCJ). S'ajoute à cela, une part relativement importante de propriétaires occupants (PO) modestes (42 % des PO, soit 2 614 de PO éligibles aux aides de l'ANAH), dont la majorité ont 60 ans et plus (57 %). Il s'agit d'un public potentiellement concerné par les thématiques de rénovation énergétique et d'adaptation. L'intercommunalité se compose d'une structure de logement et d'une typologie d'occupation relativement homogène, à l'exclusion de ses deux pôles urbains.</p> <p>La CCJ se caractérise par une prédominance de propriétaires occupants (66 % à l'échelle de la CCJ) ainsi que par la présence importante d'un habitat individuel (92 % hors Joigny). Le diagnostic a également mis en exergue un parc de logements potentiellement anciens et énergivores, ou peu adaptés aux ménages.</p> <p>Le territoire du Jovinien présente un besoin important en matière de rénovation énergétique et/ou d'adaptation des logements pour le maintien à domicile.</p> <p>L'évolution des dossiers ANAH déposés sur le territoire d'intercommunalité révèle une dynamique de réhabilitation axée sur la rénovation énergétique. Toutefois, au regard du poids conséquent des dossiers Ma Prime Rénov (MPR) sur le territoire du Jovinien qui représente désormais la majorité des dossiers déposés, la communauté de Communes a souhaité intégrer l'accompagnement de MPR dans le dispositif du PIG et d'OPAH-RU, pour améliorer la lisibilité dans les dispositifs et ainsi éviter les effets de concurrence.</p> <p>Enfin, deux dispositifs ont été mis en place depuis plusieurs années par la CCJ. L'un vise à financer les projets d'adaptation des logements à la perte d'autonomie et de travaux d'économies d'énergie de ménages dits aux revenus intermédiaires. L'autre vise à encourager et financer les travaux de mise en valeur des façades. La CCJ souhaite faire perdurer ces deux actions en les adaptant au nouveau contexte de la MHJ.</p> <p>A noter que les analyses ont mis en évidence que le centre ancien de Joigny présentait des problématiques spécifiques. Le programme d'action et les dispositifs opérationnels ont donc été élaborés afin de tenir compte des enjeux différenciés du territoire.</p> <p>Compte tenu de ces constats, la CCJ souhaite apporter une réponse adaptée et différenciée selon les enjeux propres de l'ensemble de son territoire : des enjeux communs et partagés par l'ensemble des communes et des enjeux spécifiques du centre-ville de Joigny.</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Suivre la mise en place d'une Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) du Jovinien au titre du service public de l'efficacité énergétique 2022-2024</p> <p>Le Conseil communautaire s'est engagé par délibération le 31 mars 2021 sur un parcours constitué par plusieurs étapes :</p> <p>La première étape consiste en la réalisation d'un audit énergétique qui est réalisé par un bureau d'études conventionné par la Région qui prend à sa charge une partie du coût laissant un solde de l'ordre de 150 € que la CCJ envisage de prendre en charge à cette hauteur pour tous les publics. Les propriétaires font ensuite le choix de s'engager ou non dans les travaux de rénovation.</p> <p>L'objectif serait de soutenir la rénovation BBC globale et par étape de 110 propriétaires sur les 3 années de déploiement du dispositif dont 20 au cours de l'année de lancement, 35 la seconde année et 55 la dernière année.</p> <p>La réussite de ce projet nécessite des actions fortes de communication L'objectifs est d'avoir 150 contacts pour la rénovation énergétique la première année, 220 l'année suivante pour un objectif de 300 la dernière année. Après ces premiers contacts, certains propriétaires</p>

	<p>souhaiteront engager une réflexion plus approfondie.</p> <p>Afin d'optimiser les travaux pour les propriétaires, il est envisagé que la CCJ participe de la manière suivante :</p> <p>les travaux devant obligatoirement être suivis par un accompagnement technique (test d'étanchéité à l'air en fin de chantier), la Région subventionne à hauteur de 80 %, en complément la CCJ versera à l'habitant une subvention de 20 % d'un plafond de dépenses de 2 500 € pour les ménages très modestes ANAH et 10 % pour les ménages modestes ANAH. Concernant l'aide aux travaux, la CCJ envisage une participation « prime bonus BBC » pour tout public donc sans conditions de ressource de 1 500 € pour une rénovation globale et de 500 € pour une rénovation par étapes. Cette aide bonus sera cumulable à l'aide actuelle de la CC et les autres aides dans la limite du coût des travaux.</p> <p>Suivre la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) multithématique 2022-2026</p> <p>Dans le cadre du PIG, l'ANAH s'engage à hauteur de 1,25M€ et la CCJ de 669 350€, pour accompagner les propriétaires occupants dans l'élaboration de leur projet de travaux et les aider financièrement à les réaliser et ce pendant 5 ans. Ce dispositif doit permettre de maintenir dans leur logement les personnes âgées en finançant leur adaptation à la perte de mobilité.</p> <p>Les ménages en situation de précarité énergétique seront également aidés pour évaluer les besoins en travaux des logements par la réalisation d'un audit thermique, en partenariat avec la Région, dans le cadre du dispositif Effilogis. Cet audit les encouragera à réaliser des travaux plus ambitieux, niveau BBC, qui ont pour objectif de réduire leur consommation énergétique. Enfin les logements nécessitant des travaux lourds pourront solliciter des aides majorées pour la mise aux normes et en sécurité des occupants.</p> <p>Le dispositif de PIG prévoit de financer 230 logements occupés par leurs propriétaires dont 150 pour lutter contre la précarité énergétique.</p> <p>Suivre la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre ancien de Joigny</p> <p>Dans le cadre de l'OPAH RU (même périmètre que l'ORT), en complément des mêmes aides mobilisables dans le PIG, l'accent sera mis sur l'accompagnement des propriétaires bailleurs. La réhabilitation des logements très dégradés, vacants ou occupés, sera incitative et pourra devenir coercitive dans les situations les plus graves. La CCJ et la Ville de Joigny prévoient en effet d'intervenir à l'échelle de certains îlots et d'engager une véritable lutte contre l'habitat indigne.</p> <p>Le périmètre comporte également un volet patrimonial par l'intermédiaire d'une opération façade et une opération de ravalement obligatoire.</p> <p>Sur le périmètre de d'OPAH RU ce sont 127 logements qui pourront bénéficier de subventions pour la rénovation de logements, toutes thématiques confondues.</p> <p>Ces deux dispositifs d'OPAH RU et de PIG montrent la volonté de l'Etat, de la CCJ et de la Ville de Joigny de revaloriser le territoire, de le rendre plus attractif et plus qualitatif.</p>
<p>Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels</p>	<p>2022 -2024 Dépenses de fonctionnement /an : 355 800 € dont des recettes (ANAH, Ville de Joigny, RBFC) pour 230 102 € Dépenses d'investissement / an : 332 000 € dont recettes (RBFC) de 39 200 €</p> <p>2025 - 2026 Dépenses de fonctionnement / an 206 300 € dont recettes pour 130 000 € Dépenses d'investissement / an : 222 000 €</p>
<p>Moyens humains</p>	<p>2x 0.5 ETP + 1 ETP animateur (2022-2024) +soutien technique</p>

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	PTRE : 2022-2024 OPAH-RU et PIG : 2022-2026		
Effets attendus	Réduction de passoires thermiques. Réduction de la facture énergétique pour des ménages et à l'échelle du territoire. Réduction des consommations et des émissions de GES.		
Indicateurs de suivi et de réussite	Indicateurs contractualisés. Nombre de personnes accompagnées, nombre d'audits réalisés.		
Mesures environnementales (Lien avec l'EES)	Volet « paysages naturels et patrimoine bâti »	Incidences potentielles : A contrario, la rénovation par l'extérieur de l'habitat peut entraîner la perte d'éléments architecturaux dommageable pour le paysage du territoire ou encore une banalisation de l'architecture urbaine. Il s'agira d'améliorer la connaissance des éléments architecturaux du territoire et de les protéger pour maintenir une architecture de qualité.	Mesures d'évitement et de réduction : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les éléments architecturaux qui forgent l'identité du territoire • Sensibiliser les porteurs des projets de la rénovation pour les bâtiments concernés Mesures de renforcement : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des actions de sensibilisation en parallèle du développement de l'action pourrait limiter les incidences
	Volet « biodiversité et trame verte et bleue »	Incidences potentielles : Les bâtiments anciens (et parfois récents) sont susceptibles d'abriter des espèces faunistiques protégées dans les combles, notamment des colonies de chiroptères ou d'hirondelles. La rénovation de ces bâtiments peut amener une destruction de ces habitats particuliers.	Mesures d'évitement de et de réduction <ul style="list-style-type: none"> •Mettre à jour (ou produire) les inventaires des gîtes de chiroptères et de suivi faunistiques en général •Sur les sites sensibles, se faire accompagner par un écologue •Mobiliser les associations locales Mesures de renforcement : <ul style="list-style-type: none"> •Mettre en place une communication sur la question des gîtes et la rénovation pourrait être un plus (se rapprocher de la LPO par exemple)

	<p>Volet « pollution et nuisances »</p>	<p>Incidences temporaires : Durant la période de chantier, la rénovation des bâtiments va être la source de production de pollution par l'émission de poussières dans l'atmosphère environnante, potentiellement problématique pour les ouvriers et les riverains. Ce sera aussi la source de production de nuisances sonores. Il existe de nombreuses techniques pour limiter ces phénomènes comme des bâches acoustiques ou des filets de rétention des matières en suspension à mettre en place durant la période de travaux. Il s'agira donc de s'orienter sur des artisans équipés. Une action complémentaire sur la communication et la sensibilisation peut accompagner les actions de rénovation.</p>	<p>Mesures d'évitement et de réduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir des chantiers limitant la diffusion de particules fines dans l'air et la mise en place de moyens d'atténuation acoustique (bâches) • Intégrer la question des nuisances et des pollutions dans la commande publique <p>Mesures de renforcement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et communiquer sur la problématique des nuisances et pollutions
	<p>Volet « déchets »</p>	<p>Incidences temporaires : La rénovation de bâtiments publics et privés sera à l'origine d'une forte production de déchets du BTP et une hausse des apports en déchetteries. Dans un contexte où la production de déchets n'est pas stable, cela peut poser des problèmes de traitement. Une vigilance portée sur ce phénomène est importante. Même s'il sera complexe d'éviter cette production, il est nécessaire d'avoir une filière de gestion des déchets du BTP qui soit performante pour anticiper et réduire l'impact. Pour limiter cela, il pourrait être pertinent de porter une réflexion en amont sur l'organisation de la filière et sensibiliser les acteurs sur l'accueil des déchets, leur traitement et leur recyclage.</p>	<p>Mesures d'évitement et de réduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les acteurs de la filière du BTP • Travailler sur la performance de la filière « déchets du BTP » et sur la valorisation de ces déchets

Action 10. Mobiliser les habitants sur le logement efficace énergétiquement et travailler avec l'ensemble des acteurs pour créer une dynamique d'excellence et une offre de qualité et diversifiée

<p>AXE 3. HABITAT - Sensibiliser et inciter les habitants à la rénovation énergétique de leurs logements et aux économies d'énergies</p>	<p style="text-align: right;">Objectifs stratégiques d'ici 2030</p> <p>75 % des logements collectifs et 50 % des logements individuels ont été rénovés.</p> <p>80 % des chauffages au fioul et au gaz ont été remplacés par des systèmes chauffages décarbonés (biogaz, bois énergie, géothermie, aérothermie...).</p> <p>70 % des foyers pratiquent les économies d'énergie.</p> <p>Conformément aux objectifs du PLUi 600 logements neufs ont été construits.</p> <p>Grâce au développement de nouveaux modes d'habitat, la surface chauffée par habitant a baissé de 20 %.</p> <p>Secteur résidentiel</p> <p>Consommation énergie finale : - 29 % (entre 2015 et 2030)</p> <p>Emission de GES : - 40 % (entre 2015 et 2030)</p> <p>Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 %</p> <p>Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>N° 10</p>	<p style="text-align: center;">Action : mobiliser les habitants sur le logement efficient et travailler avec l'ensemble des acteurs pour créer une dynamique d'excellence et une offre de qualité et diversifiée</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>Maison de l'Habitat, Associations, habitants</p>
<p>Partenaires</p>	<p>RBFC, ADIL, ANAH, Bailleurs sociaux, CAUE89, CMA, Label Ville d'Art et d'Histoire, associations, Office de Tourisme, Papy happy, habitants</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Communes, habitants, entreprises</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>Dans un contexte international tendu sur les approvisionnements énergétiques, plus que jamais la mobilisation des collectivités, des bailleurs sociaux, des acteurs économiques, des habitants est nécessaire tant sur des actions de sobriété que d'efficacité.</p> <p>La facture énergétique du Jovinien de 2018 liée aux consommations totales d'énergie dans le résidentiel⁴⁶, est en moyenne de l'ordre de 1 553 € par logement tandis qu'elle est estimée à 1 504 € et à 1 472 € à l'échelle de l'Yonne et de la Région. Cette facture énergétique plus élevée que la moyenne départementale illustre les différentes dépendances énergétiques en produits pétroliers, en Gaz naturel et en électricité avec des impacts sur la qualité d'air (taux de SO² au fioul par exemple).</p> <p>La part du résidentiel dans les consommations énergétiques du territoire comptait par ailleurs pour presque 14 % dans les GES en 2018⁴⁷. Le taux de logements énergivores⁴⁸ sur le Jovinien s'élevait à plus de 73 % contre 64.2 % dans l'Yonne et 58.6 % en Bourgogne Franche-Comté. L'analyse du parc des résidences principales en 2016 fait apparaître qu'environ 4 000 logements sont chauffés au gaz, un peu plus de 2 000 au fioul et plus de 8 500 logements ont été construits avant 1990.</p> <p>Des acteurs œuvrant au quotidien pour la mise à disposition de logements tels que les bailleurs sociaux qui participent activement à la rénovation énergétique du parc locatif. En 2017, sur le Jovinien, les logements collectifs représentaient 23,2 % du parc résidentiel (soit 2 783 logements)</p>

⁴⁶ Résidences principales et secondaires (hors logements vacants). Source : <https://www.opteer.org/donnees-territoires/>

⁴⁷ Source Opteer.

⁴⁸ Taux de logements énergivores (construits avant 1975). Source : <https://www.opteer.org/donnees-territoires/>

contre des logements individuels à hauteur de 76 %. Avec 900 logements sociaux, la SIMAD est engagée depuis plus de 14 ans dans la réhabilitation de son parc immobilier visant le niveau BBC. Avec son plan stratégique de patrimoine (2022-2030)⁴⁹, l'ambition de la SIMAD est de réhabiliter 300 logements dans les quatre années pour atteindre les 100 % de réhabilitation de son parc collectif. En plus de logements neufs en projet (72), l'acquisition et l'amélioration en centre-ancien de 36 logements sont programmés.

Par ailleurs, l'incitation à la réalisation d'un audit énergétique, l'accompagnement des ménages à la sobriété énergétique et le recours à des matériaux biosourcés et l'animation auprès de la filière professionnelle du bâtiment à l'échelle du territoire sont des leviers d'action de la Maison de l'habitat et de ses partenaires.

Toutefois, la question de l'habitat se pense également en termes d'aménagement du territoire. D'après le diagnostic PLUi, près de 50 logements sont construits chaque année sur le territoire de la CCJ. A horizon 2030, et à cela représenterait un besoin de 600 logements.

Si la construction de logements neufs entraîne des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie (production et transports des matériaux, chantier, etc.), elle peut être exemplaire par l'application de la RE2020.

En 2019, la CCJ dispose par ailleurs de 15 % de vacance représentant 1732 logements vacants qui représentent un potentiel de valorisation par des actions ciblées.

Enfin, faire baisser la surface chauffée par personne, en diminuant le nombre de pièces chauffées inutilement ou en augmentant le nombre de personnes par logement entre dans les actions de sensibilisation à la sobriété mais constitue également un mode d'habiter à questionner.

La Maison des internes à Joigny ouverte en 2018, issue de la transformation de l'ancienne sous-Préfecture⁵⁰ propose à titre d'exemplarité un habitat partagé avec des appartements et des communs.

D'autres initiatives citoyennes originales émergent sur le territoire. Elles présentent les différentes solutions d'hébergement pour les seniors (Papyhappy), certaines interrogent les modes d'habiter en se fixant des objectifs de sobriété et d'autonomie (Les Cocos lieux à Joigny), de vivre ensemble (Le Château du Fey à Villecien, la Caserne Bascule, Les Cocos lieux) et réinvestissent le bâti ancien (Ecologieek à Joigny, Le Château du Fey à Villecien, la Caserne Bascule) en proposant des nouveaux usages aux bâtiments.

Pour répondre à ces enjeux, La Maison de l'Habitat créée en janvier 2022 et ouverte au public depuis le 1er février, comprend une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), l'OPAH-RU, ainsi que le PIG, mais aussi des actions de rénovation des façades et des partenaires assurant des permanences (CAUE, ADIL89, ABF, etc.). Cela s'inscrit dans le cadre d'une volonté politique en faveur des usagers d'avoir plus de service public de proximité neutre et gratuit par une entrée permettant de centraliser toutes les demandes relatives à l'habitat.

Au-delà de cet outil qu'incarne la Maison de l'Habitat permettant une entrée unique avec un accompagnement personnalisé et une animation associée, de nombreuses actions sont à porter, encourager, favoriser pour l'accompagnement au changement en faveur d'une sobriété, la rénovation globale et durable et le renouvellement du parc résidentiel. Ces enjeux s'appuient sur de nombreux acteurs du territoire engagés à réunir pour une meilleure visibilité envers les habitants (ex : projet de déploiement du solaire thermique et photovoltaïque, achats groupés potentiels, des formations et sensibilisations sur la sobriété, etc.).

La Maison de l'Habitat facilitera cette mise en réseau.

Détail de l'action

Mettre en place une stratégie de communication pour mobiliser les habitants et faire vivre la

⁴⁹ Source : rapport de gestion 2021. <http://simad-location-joigny.fr/>

⁵⁰ Coût total de 496.114€ en euros (TTC). Après subventions par l'État et la Région, environ 195.000 € par la Ville de Joigny.
Elaboration du plan d'actions-octobre-2022_ajouts-2023_modifié PCAET_CCJ

stratégie régionale (PTRE) sur la base des orientations suivantes :

Mobiliser des maîtres d'ouvrage sur la rénovation performante

Par de l'animation au marché couvert de Joigny auprès des habitants

Cibles : habitants

Objectif : Faire connaître le dispositif de la MHJ. Sensibiliser autour de la rénovation énergétique (avec mallette éco-isolants). Réaliser des prises de contacts et octroyer directement les rendez-vous sur place.

Par des animations pop up réno dans les GSB (grandes surfaces de bricolage)

Cible : Particuliers souhaitant entreprendre des travaux de rénovation

Partenaires : Brico marché / Doras, ADIL

Interpellation par des tableaux « pop up réno » pour attirer les particuliers lors de leurs achats de matériaux. Réaliser des prises de contacts et octroyer directement les rendez-vous sur place.

Mobiliser des professionnels du bâtiment

Par des animations à destination des entrepreneurs du bâtiment : « bien préparer son départ et sa reprise d'entreprise »

Cibles : Entrepreneurs du bâtiment

Partenaires : FFB Dijon, CMA.

Objectif : Maintenir les entreprises du bâtiment sur le territoire de la CCJ. Trouver les artisans de demain. Encourager l'obtention du label RGE pour les travaux de rénovation énergétique.

Indicateurs : Nombre de personnes présentes à l'animation.

Par la rencontre avec les entreprises du bâtiment labélisées RGE

Cibles : Entrepreneurs du bâtiment.

Entretien individuel avec les entrepreneurs du bâtiment. Présentation des services de la MHJ et de ses dispositifs. Mise à jour sur les aides financières.

Objectifs : Impliquer et sensibiliser les entreprises dans la rénovation énergétique globale. Créer un lien de travail de manière à ce que les artisans relient les maîtres d'ouvrages à la Maison de l'Habitat.

Par les Aides Financières 2023

Cibles : Personnels des filières professionnelles du bâtiment.

Partenaires : FFB Dijon.

Information sur les aides financières mises en application sur l'année 2023, aides nationales, aides locales. Comment faire bénéficier les maîtres d'ouvrages des primes CEE ? Comment monter un dossier RGE ?

Objectifs : Inciter les entreprises à obtenir le label RGE pour pouvoir faire bénéficier les aides financières aux maîtres d'ouvrage et les conduire à la rénovation énergétique.

Par "Les Coulisses du bâtiment"

Cibles : Jeune public : collégiens.

Partenaires : FFB Auxerre.

Ouverture d'un chantier en construction membre de la FFB. Visite du chantier et rencontre entre les collégiens et les intervenants du bâtiment (architectes, couvreurs, maçons etc.). Transmission et échanges sur les métiers du BTP.

Objectifs : Réintroduire plus de jeunes dans les filières pro du bâtiment. Faire découvrir aux

collégiens les métiers d'avenir, créer l'envie de devenir artisans. Obtenir sur le long terme une pérennisation des entreprises sur le secteur du Jovinien.

Mobiliser des associations / acteurs en liens avec les ménages

Avec le POLE SOCIAL C.C.A.S

Cibles : Travailleurs et assistants sociaux / Agents du pôle C.C.A.S

Partenaires :

Entretien avec les assistant.es et travailleurs sociaux pour leur présenter le dispositif de la MHJ et les différentes ressources financières pour les usagers. Créer le lien entre les services, meilleure connaissance mutuelle.

Objectifs : Impliquer les assistants et travailleurs sociaux dans la démarche de la MHJ. Repérer les propriétaires des ménages à revenus très modestes dans la précarité énergétique. Renvoi vers les services de la MHJ.

LA FABRIK (POLE SOCIAL)

Maisons France SERVICES / MSAP

Cibles : Employés des maisons France Services / MSAP & secrétaires de mairies.

Rencontre avec les ergothérapeutes

Cibles : Ergothérapeutes

Création d'une réunion d'information avec les ergothérapeutes du centre gériatrique de Joigny. Information sur les dispositifs de la MHJ et en particulier sur les travaux d'adaptation aux logements. Création d'un lien de travail et meilleure connaissance mutuelle.

Objectifs : Renvoi direct des patients sur la Maison de l'Habitat pour les travaux liés à l'autonomie et pour effectuer une analyse plus précise de leur logement, afin de proposer une alternative aux travaux de rénovation énergétique.

Indicateurs : Nombre de participants à la réunion.

Avec les acteurs locaux en faveur des seniors

Cibles : Public sénior du Jovinien

Partenaires : Nos aînés heureux (Papy Happy), Urbanis, La Fabrik

Animation sur le thème du logement pour séniors. Matinée consacrée à la prise de connaissance des différents dispositifs de l'association "Nos Aînés heureux" (PapyHappy) et de la MHJ. L'après-midi est dédiée aux rendez-vous avec les conseillères établis le matin par les visiteurs.

Sur les thèmes concernant la perte d'autonomie et les modes d'habiter : Se loger quand on est sénior / Rester chez soi grâce aux services à domicile / Rester chez soi grâce aux solutions d'aménagement et de sécurisation / Opter pour un hébergement sénior alternatif / Préparer son changement de lieu de vie / Bien vivre sur son territoire

Objectifs : Profiter de la rencontre avec le public sénior pour entreprendre des rdv avec les conseillères France Renov dans l'après-midi qui suit. Commencer et accompagner les visiteurs dans leurs démarches de rénovation de travaux d'autonomie. Inclure l'analyse globale du logement et proposer une alternative de travaux liés à la rénovation énergétique.

Objectifs : Nombre de personne aux animations et aux rendez-vous qui s'ensuivent

Mobiliser les élus locaux

Par des entretiens avec les secrétaires de mairies

Objectifs : Impliquer les secrétaires dans la démarche de la MHJ. Renvoi direct des usagers vers les services de la MHJ. Création d'un lien de travail et d'une meilleure connaissance mutuelle.

Par des rencontres avec les maires

	<p>Objectifs : Sensibilisation des élus autour de la rénovation énergétique pour l'introduire à leur politique communale et faire le relais auprès de leurs administrés.</p> <p>Valoriser l'identité patrimoniale du Jovinien, les expertises locales pour faciliter l'auto-rénovation et l'émergence d'initiatives en faveur de l'habitat</p> <p>Créer un collectif de partages des expériences, de compétences, de réflexions (exemple : l'habitat fondé sur la propriété d'usage).</p> <p>S'appuyer les retours d'expérience des bailleurs sociaux.</p> <p>Accompagner des propriétaires de maisons anciennes dans leurs travaux de rénovation (utilisation de matériaux) par l'association Maisons Paysannes de l'Yonne</p> <p>Un projet de réhabilitation de la Maison du Pilori visant à en faire le siège de l'association Maisons Paysannes de l'Yonne permettrait de donner de la visibilité à leurs actions en faveur de la préservation du bâti ancien et d'orienter et d'accompagner des propriétaires dans la réalisation de leurs travaux de rénovation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser ou relayer des sorties, animations ludiques et travailler sur des stages à l'auto-rénovation <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers et des visites de chantiers pour sensibiliser, valoriser, encourager l'utilisation de matériaux naturels, le réemploi, (exemple : stage avec Maisons Paysannes de France sur la peinture naturelle à l'ocre, chantiers participatifs en cours à la haie de Morgon, etc.). - Travailler avec la Chambre de métiers et de l'artisanat avec les entreprises locales (écomatériaux et professionnels et artisans, etc.) - S'appuyer les multiples acteurs (Pays et villes d'art et d'histoire, l'Office de Tourisme, le CAUE, SDCY, la Maison de l'Habitat, Bailleurs sociaux) pour sensibiliser à la démolition et au réemploi des déchets du BTP. <p>Faire connaître et favoriser l'émergence de l'habitat partagé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et faire connaître des acteurs locaux (exemple : Nos aînés heureux) et des expériences sur l'habitat partagé (exemple : Ecologieek, Le château du Fey, Les cocos lieux, la Caserne Bascule et autres) pour développer l'habitat partagé. <p>Envisager la création d'une conciergerie de travaux pour les propriétaires loueurs et les résidences secondaires</p> <p>Intégrer dans les documents d'urbanisme les enjeux d'un habitat durable (action 3)</p> <p>Ajouter des règles de performances énergétiques et environnementales dans le règlement et prendre en compte des aménagements durables</p> <p>Exemple : gestion des eaux pluviales à la parcelle, stationnements, cour écoles perméables, coefficient de biodiversité, îlots de fraîcheur, écoconception, EnR, etc.</p>
Moyens financiers (prévisionnels)	Budget compris dans le PTRE pour l'animateur jusqu'en 2024. Budget complémentaire à définir en lien action 3.
Moyens humains	Ingénierie de la Maison de l'Habitat et partenaires
Calendrier prévisionnel	2022 -2024 : déclinaison de la stratégie de communication de la PTRE
Effets attendus	Baisse des GES et de la facture énergétique liés au résidentiels Accompagnement au changement en faveur d'une sobriété individuel et collective
Indicateurs de suivi et de réussite	Nombre d'évènements, nombre de personnes sensibilisées aux écogestes, nombre de stages à l'auto-rénovation. Nombre de rénovation énergétique des logements collectifs (2000). Nb de logements individuels rénovés (4800). Nb de foyers pratiquant des économies par les usages (10 000). Construction de logements neufs (< 600)

<p>Mesures environnementales (lien avec l'évaluation environnementale stratégique)</p>	<p>Volet « conditions physiques du territoire et ressources naturelles »</p>	<p>Incidences potentielles : Il sera nécessaire d'être attentif sur la gestion de la ressource. Un besoin trop soudain et de grande quantité peut amener une forte pression sur les ressources disponibles. Porter une réflexion sur la disponibilité et la gestion pourra permettre d'assurer une action durable</p>	<p>Mesures de renforcement : Porter une réflexion sur une gestion de la ressource locale pour éviter une pression trop importante</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Action 11. Lutter contre l’habitat indigne, la précarité énergétique, la vacance des bâtiments et renforcer de la mise en sécurité

<p>AXE 3. HABITAT - Sensibiliser et inciter les habitants à la rénovation énergétique de leurs logements et aux économies d’énergies</p>	<p>Objectifs stratégiques d’ici 2030 :</p> <p>75 % des logements collectifs et 50 % des logements individuels ont été rénovés. 80 % des chauffages au fioul et au gaz ont été remplacés par des systèmes chauffages décarbonés (biogaz, bois énergie, géothermie, aérothermie...).</p> <p>70 % des foyers pratiquent les économies d’énergie. Conformément aux objectifs du PLUi 600 logements neufs ont été construits. Grâce au développement de nouveaux modes d’habitat, la surface chauffée par habitant a baissé de 20 %.</p> <p>Secteur résidentiel Consommation énergie finale : - 29 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 40 % (entre 2015 et 2030)</p> <p>Part de production d’énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>N° 11</p>	<p>Action : lutter contre l’habitat indigne, la précarité énergétique, la vacance et renforcer la mise en sécurité</p>
<p>Porteur de l’action</p>	<p>Maison de l’Habitat, Bailleurs sociaux</p>
<p>Partenaires</p>	<p>ARS, CCAS de Joigny, CAF, CD89, communes</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>communes, habitants</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>Le PIG intervient en faveur des propriétaires occupants. Il est axé sur 3 thématiques majeures, fidèlement conforme aux 3 priorités d’intervention de l’ANAH : l’amélioration de la performance énergétique, l’adaptation de logements à la perte d’autonomie et la lutte contre l’habitat indigne et dégradé</p> <p>Le PIG intègre un dispositif d’aide complémentaire en faveur des opérations d’acquisition-amélioration et s’appuie, sur le dispositif connexe SPEE Effilogis, dans l’objectif de faire tendre les projets de travaux vers des rénovations énergétiques performantes, sur le dispositif façade connexe au PIG pour encourager les propriétaires à mettre en valeur leur maison,</p> <p>Ces actions s’inscrivent dans un contexte réglementaire⁵¹ qui renforce la limitation de l’étalement et de l’artificialisation. La Loi 3DS se veut être un levier pour accélérer la revitalisation et le développement des territoires en réformant en profondeur les procédures existantes permettant de d’agir sur les biens sans maître⁵².</p>

⁵¹ loi Climat et résilience du 21 août 2021 et le SRADDET.

⁵² Les biens sans maître sont des constructions ou des terrains sans propriétaire connu. Ils nuisent à l’attractivité du territoire, en particulier du centre-ville. Lorsqu’un bien est sans maître à la suite d’une succession, la collectivité pourra lancer la procédure au bout de 10 ans contre 30 ans actuellement. Cette mesure concerne les territoires couverts par une opération de revitalisation des territoires, une grande opération d’urbanisme, les quartiers de la politique de la ville et les zones rurales.

Mettre en place un Comité de lutte contre l'habitat indigne et définir un protocole partenarial général

En lien avec le Pôle Départemental PDLHI, la CCJ envisage de mettre en place un comité local de lutte contre l'habitat indigne à l'échelle intercommunale des 19 communes

Partenaires : CAF CD89 CCAS ARS (OPAH-RU obligation) sur les missions suivantes :

Etendre le permis de louer.

Lutter contre les marchands de sommeil.

Lutte contre la précarité énergétique.

Gestion de la mise en sécurité.

Les objectifs quantitatifs à mener avec les propriétaires occupants sur des logements indignes et très dégradés sont les suivants :

Logements indignes et très dégradés	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Propriétaires occupants						
Dont logements indignes et très dégradés	2	2	2	2	2	10
Dont logements Sécurité et Salubrité	1	1	1	1	1	5
Total	3	3	3	3	3	15

L'un des premiers objectifs est également d'améliorer l'efficacité des politiques en la matière avec une démarche partenariale.

Etendre à l'intercommunalité le portage de la lutte contre l'habitat indigne

Le fait de maintenir le permis de louer contribuera à contrôler la qualité des logements avant leur location. Ce dispositif servira également à renvoyer les propriétaires de logements non conformes vers les dispositifs d'aides.

Faire connaître le cadre d'application du "logement décent"

Au 1^{er} janvier 2023, un logement sera qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement, etc.), estimée par le DPE et exprimée en énergie finale par mètre carré et par an, sera inférieure à 450 kWh/m². (Décret n° 2021-19 du 11 janvier 2021 relatif au critère de performance énergétique dans la définition du logement décent en France métropolitaine)

Informers les habitants sur les évolutions réglementaires notamment.

Mettre en place d'une procédure interne à l'échelle du territoire pour la gestion des mises en sécurité

Pour assurer la gestion du suivi du patrimoine (du signalement au contrôle des travaux levant l'arrêt de mise en péril), une organisation transversale est à mettre en place pour coordonner entre les différents services des collectivités.

Réduire la vacance des bâtiments à l'échelle du territoire en renforçant l'intervention publique sur le bâti foncier

En 2019, un premier état de la vacance des bâtiments à l'échelle du territoire a été établi sur la base des données MAJIC recensant 1732 logements vacants sur le territoire, soit un taux de vacance de 15 %. Ce taux est considéré comme trop élevé et devient problématique au-delà de 10 %. Il atteint même 27 % en centre ancien de Joigny. Ce point nécessite donc un traitement particulier.

Avec l'arrivée progressive du ZAN (zéro artificialisation nette dans les documents d'urbanisme), les

Détail de l'action

	<p>logements vacants de longue durée pourraient passer du statut de contrainte à celui de ressource.</p> <p>Faire un état : analyser, comprendre la vacance des bâtiments</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les logements vacants à l'échelle du territoire. - Mettre en place une grille d'analyse. - Mettre en place un plan d'action (en prenant en compte le PMSV sur Joigny). <p>Détail de l'action :</p> <p>Renforcer l'intervention publique sur le foncier et le bâti</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par une amélioration de la connaissance des leviers des collectivités. - Par la rénovation des immeubles ou groupe d'immeubles et îlots prioritaires (ex OPAH-RU Joigny). - Par la traduction de cet engagement de manière prescriptive dans les documents d'urbanisme. - Par la prise en compte du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du centre ancien de Joigny et une gestion au cas par cas. En effet, si le PSMV permet de préserver le patrimoine et de valoriser la vieille ville, il est parfois contraignant et il peut constituer un frein à l'impact positif de l'ORT sur le patrimoine bâti. <p>Encourager le renouvellement du parc résidentiel par une offre diversifiée des types d'habitat sur le territoire</p> <p>Le mode d'habiter de demain ne sera pas identique à celui d'aujourd'hui. L'habitat est en cours de diversification sur de nombreux territoires⁵³ et sur le jovinien (habitat partagé, émergence de Tiny house, rénovation des bailleurs sociaux, etc. (action 10)). La diversification d'une offre sur le Jovinien est à encourager pour contribuer au renouvellement du parc résidentiel.</p>
Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels	Détaillé dans l'action 9
Moyens humains	Compris dans les 0.5 ETP pour la Maison de l'Habitat
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Délais contractuels. Autres projets 2022-2028
Effets attendus	Baisse de l'habitat en précarité énergétique. Baisse de la vacance des bâtiments. Baisse des bâtiments en gestion de péril. Offre diversifiée des types d'habitat
Indicateurs de suivi et de réussite	Indicateurs contractualisés pour la Maison de l'Habitat. Nombre de logements vacants réhabilités. Nombre des mises en sécurité effectives. Nombre de types d'habitat différents. Surface chauffée /habitant.

⁵³ Projet de terrain communal pour accueillir des Tiny house dans l'Yonne.

AXE 4. EAU, ALIMENTATION, AGRICULTURE, BIODIVERSITE - Renforcer la résilience du territoire par une stratégie territoriale liée à : l'eau, l'alimentation, l'agriculture, le sol, la forêt et la biodiversité en cohérence avec les enjeux climatiques

Action 12. Inscrire le sol dans une stratégie foncière à l'échelle du territoire

<p>AXE 4. EAU, ALIMENTATION, AGRICULTURE, BIODIVERSITE - Renforcer la résilience du territoire par une stratégie territoriale liée à : l'eau, l'alimentation, l'agriculture, le sol, la forêt et la biodiversité en cohérence avec les enjeux climatiques</p>	<p>Objectif stratégique scénario 2019 : Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 % Réduction de la consommation des espaces avec SRADDET qui fixe l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 avec un objectif intermédiaire de moins 50 % en 2035.</p>
<p>N° 12</p>	<p>Action : inscrire le sol dans une stratégie foncière à l'échelle du territoire</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>CCJ avec communes</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Etat, AESN, Communes, SAFER, Communes forestières Bourgogne Franche Comté, Terres de liens, Semeurs des possibles, Ruban Vert, CPIE Yonne Nièvre, Chambres consulaires, Forêts et Campagnes d'Avenir</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Communes, agriculteurs, propriétaires,</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>La Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, modifie profondément la donne sur l'artificialisation des sols. L'ambition de zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050, issue de celle-ci, à décliner dans le SCoT et puis dans le PLUi, devra s'appuyer sur des objectifs de renaturation, de désartificialisation, de restauration et des actions de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol (ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé⁵⁴) (action 3).</p> <p>La projection régionale « Vers une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050 » implique des liens entre l'objectif régional de neutralité carbone en 2050 avec des GES qui devront être intégralement compensés par des absorptions, grâce aux puits de carbone (que constituent les sols et les forêts) (action 13) et le foncier à mobiliser pour déployer des énergies renouvelables</p> <p>La loi portant accélération des énergies renouvelables (ENR), promulguée le 10 mars 2023, vise ainsi à favoriser le déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité et en minimisant l'artificialisation des sols.</p> <p>Au titre de l'article L2224-34 du CGCT, la CCJ deviendra coordinateur de la transition énergétique sur son territoire à l'adoption de son PCAET. Avec l'objectif inscrit dans son PCAET d'augmenter à 32 % la part des énergies renouvelables mais la séquestration carbone, l'élaboration d'une TVB, la mise en place d'un Projet alimentaire territorial, une stratégie foncière permettrait d'intégrer le sol et le foncier au cœur des politiques publiques et des projets avec les habitants.</p> <p>Depuis 2021, la Communauté de communes s'est dotée d'une convention de</p>

⁵⁴ le règlement en projet de la commission européenne en cours pour la restauration de la nature, vise tous les écosystèmes endommagés d'ici à 2050. Par conséquent, la renaturation s'intéresserait à la qualité des sols, la restauration de la nature engloberait par contre tout l'écosystème.

Surveillance Foncière avec la SAFER dans l'objectif de constituer une réserve foncière. Cet outil permet d'agir avec anticipation sur les projets d'aménagement sur les zones naturelles, agricoles et les zones soumises à des risques naturels par notamment l'envoi de notifications⁵⁵.

Une réflexion sur le foncier forestier à l'échelle régionale, portée par l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières de Bourgogne-Franche-Comté (URACOFOR) en 2020, a permis de présenter la structuration du foncier forestier à l'échelle de l'Yonne et des leviers d'agir à l'échelle des EPCI. Sur le périmètre de la communauté de communes du Jovinien, les forêts communales représentent 18 % des surfaces forestières. 73 % des forêts relèvent de propriétaires privés et 10 % d'autres forêts publiques (Etat, département, **commune**, section). Le taux du boisement **fiscal** du territoire est quant à lui de 41 %.⁵⁶ Les biens sans maître⁵⁷ (forestiers, agricoles, naturels) à l'échelle de la CCJ représenteraient une surface de 287 hectares. L'identification des biens sans maître offre l'opportunité de constituer des réserves pour les communes (pour agrandir la forêt communale, procéder à des échanges, vendre des biens, réduire le morcellement du foncier). Les biens non délimités (BND)⁵⁸ constituent un autre potentiel qui sur le Jovinien représentent une surface de 48 hectares.

D'autres outils de sécurisation foncière existent pour les propriétaires mais il est nécessaire de mieux en connaître les modalités (les obligations réelles environnementales (ORE)⁵⁹, les paiements pour services environnementaux⁶⁰, etc.).

Enfin, au niveau de l'implication citoyenne, des acteurs sont également mobilisés sur ces enjeux de fonciers et de sols :

- un Groupe Local Terre de Liens dans l'Yonne s'est constitué et s'organise pour répondre, avec les acteurs référents, d'un côté aux sollicitations des cédants agricoles, propriétaires privés ou des communes ayant du terrain à vendre/louer et d'un autre côté aux sollicitations de porteurs de projet recherchant du foncier,
- un Groupement Forestier Rural Conservatoire et Expérimental de Protection du Vivant, Forêts et Campagnes d'Avenir (FCAJ), se propose notamment d'acquérir des parcelles de forêts, de bois, de prairies, de terrains non constructibles et contribuer ainsi à la revitalisation des espaces des jardins alimentaires et vergers, et à la sanctuarisation des bois et forêts⁶¹.

Cette action associée à la sobriété foncière s'attachera d'une part, à proposer une méthodologie et des outils à disposition des élus pour agir sur le foncier communal et intercommunal et d'autre part, à instaurer une transversalité, complémentaire aux documents d'urbanisme en cohérence avec les enjeux évoqués ci-dessus.

⁵⁵ La SAFER exerce pour le compte des communes le droit de préemption pour des parcelles supérieures à 2 500 m².

⁵⁶ Source : Améliorer le foncier forestier dans l'Yonne, Communes forestières Yonne, 2020 (Données cadastrales 2020).

⁵⁷ Biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu, disparu ou décédé. Deux situations sont à distinguer : les immeubles d'une succession ouverte de plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté et les immeubles qui n'ont pas de propriétaires et pour lesquels les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans (ou ont été acquittées par un tiers) (Source : Améliorer le foncier forestier dans l'Yonne, Communes forestières Yonne, 2020.)

⁵⁸ Ensemble de propriétés juridiquement indépendantes, ne relevant ni du régime de la copropriété ni de celui de l'indivision, réunies au sein d'une parcelle cadastrale unique représentant le contour de l'ensemble des propriétés contiguës (Source : Améliorer le foncier forestier dans l'Yonne, Communes forestières Yonne, 2020).

⁵⁹ La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Un contrat ORE ne peut être conclu que s'il a pour finalité le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques.

⁶⁰ Les paiements pour services environnementaux (PSE) en agriculture rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité...). Ces avantages sont qualifiés de services écosystémiques. Les actions des agriculteurs, quant à elles, sont qualifiées de services environnementaux.

⁶¹ Les 4 parcelles acquises par FCAJ à ce jour (Un verger, un bois et 2 forêts) sont à moins de 1.5 km de Joigny.

Améliorer la connaissance du foncier public en recoupant avec les différents enjeux (friches industrielles, espaces protégés, périmètres de captage, ruissellement, séquestration carbone)

- Mobiliser les documents d'urbanisme et la réglementation pour mieux connaître les leviers des collectivités par des formations des élus et techniciens.
- Identifier toutes les parcelles communales et recenser les engagements contractuels (baux...).
- Cartographier les captages d'eau potable, les périmètres de protection et les bassins d'alimentation de captages, les zones inondables.
- Recenser les friches industrielles et identifier leur état de pollution et leurs potentialités agronomiques, de biodiversité ou EnR.
- Réaliser une étude des fonctionnalités des sols préfigurant la « trame brune.
- Intégrer l'enjeu biodiversité les zones humides, espaces protégés, ZIEFF.
- Structurer une base de données dans le SIG (**action 4**) pour faciliter ces cartographies et l'aide à la décision des élus.

Définir les besoins et les projets en intégrant les contraintes réglementaires, les qualités des sols et le patrimoine (bâti et non bâti).

Il s'agira de prendre en compte les projets et les objectifs du PCAET tributaires du foncier :

- La relocalisation et l'enjeu économique avec la réhabilitation des friches industrielles (bâti / non bâti) du Jovinien. Dans le cadre de Territoire d'Industrie et de la mission Choc Industriel, la Communauté de Communes du Jovinien souhaite également qu'un travail de recensement et de qualification des terrains à vocation économique soit réalisé afin de déterminer les possibilités, d'acquisition, de densification ou de réaffectation afin d'avoir une gestion économe du foncier économique.
- Développer des EnR pour augmenter la capacité énergétique du territoire tout en préservant les objectifs de production alimentaire et une gestion durable des forêts (dans le cas de projet d'un réseau de chaleur).
- Elaborer une TVB et noire et un plan de restauration des corridors pour préserver la diversité des habitats.
- Augmenter la séquestration carbone (**action 14 et 15**) par les forêts, les cultures, les haies, les plantations et végétalisation (cours d'école, des îlots de **fraicheur** à Joigny, arbre alignement, etc.)
- Développer les circuits courts dans le PAT préservant également la ressource en eau.
- Intégrer dans les aménagements les enjeux de la mobilité et notamment les chemins ruraux, d'économie locale, de résilience alimentaire.

Identifier les usages, les contraintes et besoins locaux auprès des acteurs du territoire

Prendre en compte les projets des particuliers et notamment d'une veille foncière citoyenne qui facilitant la connaissance locale, de futurs cédants, etc.

Rendre compatible le PLUi avec les objectifs du PCAET (action 3**)**

Détail de l'action

	<p>Animer et présenter différents outils à destination des communes (maîtrise du foncier, maîtrise des usages, échange ou réserve foncière) avec des partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers de formation, sensibilisation à destination des élus et des techniciens, publics concernés, intégrant les biens sans maître, les biens non délimités, les procédures à suivre et les outils avec Chambre d'agriculture, SAFER, BIO-BOURGOGNE, Terres de Liens, Collectivités pour partager des projets (exemple de la démarche RARES 3 sur 2022-2023). - Recenser les différents leviers financiers : les obligations réelles environnementales (ORE)⁶², les paiements pour services environnementaux⁶³, etc.) - Mettre en place un guide sur les différents outils disponibles.
Moyens financiers	<p>Convention SAFER 2021 -2024 : forfait annuel de 2760 € /an Accompagnement à définir : 4 000 € en 2023 Inventaire des friches 2023 : 2 500 € en 2023 A définir</p>
Moyens humains	<p>Ingénierie interne (Urbanisme, développement économique, aménagement, etc.) et externe</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	<p>2022 - 2023 – définition du projet organisation des partenariats et / ou du stage 2023 -2024– mise en place d'ateliers de sensibilisation / formations des élus et techniciens</p>
Effets attendus	<p>Amélioration de la connaissance du foncier et des outils disponibles pour répondre aux plus près aux différents enjeux dans mise en concurrence.</p>
Indicateurs de suivi et de réussite	<p>Augmentation de 10 % de la surface foncière publique par rapport à 2020. Cartographie des parcelles et des projets selon les différents enjeux. Nombre de contrats ORE. Rédaction d'un guide (oui / non). Stratégie foncière (oui / non).</p>

⁶² La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Un contrat ORE ne peut être conclu que s'il a pour finalité le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques.

⁶³ Les paiements pour services environnementaux (PSE) en agriculture rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité...). Ces avantages sont qualifiés de services écosystémiques. Les actions des agriculteurs, quant à elles, sont qualifiées de services environnementaux.

Action 13. Faciliter les transitions agricoles

<p>AXE 4. EAU, ALIMENTATION, AGRICULTURE, BIODIVERSITE - Renforcer la résilience du territoire par une stratégie territoriale liée à : l'eau, l'alimentation, l'agriculture, le sol, la forêt et la biodiversité en cohérence avec les enjeux climatiques</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030 (scénario 2019) :</p> <p>50 % des exploitants agricoles ont mis en œuvre des actions de performance énergétique</p> <p>50 % des exploitations de cultures ont introduit des cultures intermédiaires et ont diminué leurs pratiques du labour.</p> <p>50 % des exploitations d'élevages ont mis en place un plan d'action pour faire diminuer les émissions de GES (optimisations des prairies, méthanisation, gestion et stockage des effluents...).</p> <p>Le potentiel de séquestration du territoire a augmenté de 15 % notamment grâce à la moitié des exploitations qui pratiquent la plantation de haies, d'arbres isolés et/ou l'agroforesterie.</p> <p>La production de déchets sur le territoire a continué de baisser pour atteindre 150 kg/hab./an.</p>
<p>N° 13</p>	<p>Action : faciliter les transitions agricoles</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>Multi acteurs : entreprises agricoles, Chambre d'agriculture, BIO-BOURGOGNE, FDFR89, semeurs du possibles, Accueil Paysan agriculteurs, associations, CCJ et portage multi-collectivités, communes, porteur de projet</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Agriculteurs, CCJ en tant que facilitateur avec des actions mutualisées CCVPO, CCYN, CCBG dans la cadre du PAT communes, ADEME, RBFC, CD89, MFR Villevallier, Office de Tourisme de Joigny et du Jovinien, Vitamine T, CERD, Service d'Ecodéveloppement agricole et rural de Bourgogne, COCEBI, FDSEA, AESN, SMYM, CENB, CPIE Yonne Nièvre, AFAC-Agroforesterie.</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Agriculteurs, consommateurs, communes,</p>
<p>Contexte et enjeu</p>	<p>Le portait de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, établi en 2022 avec le partenariat du Département de l'Yonne permet de poser un cadre actualisé. Sur les 35 407 hectares du Jovinien, 55 % ont une vocation agricole (soit environ 19 474 hectares), 41 % sont composés de forêts, milieux naturels et plans d'eau et 4 % sont à l'urbanisation et l'industrie⁶⁴. 144 entreprises agricoles sont réparties sur le territoire⁶⁵. Toutefois, 59 départs à la retraite sont à prévoir dans les 10 prochaines années (soit 41 % des chefs d'exploitation) alors que seulement 8 installations ont été aidées sur les dix dernières années⁶⁶.</p> <p>Par ailleurs, entre 2006 et 2012, 15 ha/an ont été convertis en surface artificialisée (conversion de terres agricoles et forestières en surface artificialisée), issus à 40 % de milieux naturels et 60 % de terres agricoles soit 0,045 % du territoire artificialisé chaque année (taux plus élevé que la moyenne française observée entre 1990 et 2006 (0,03 % du territoire par an)⁶⁷.</p>

⁶⁴ Source : portait de territoire 2022, Chambre agriculture Yonne.

⁶⁵ dont 100 concernent les cultures, 8 autres élevages, 6 la polyculture élevage, 6 le maraîchage, 5 horticulture, plants et fourrages, 4 chevaux, 4 viticulture, 3 bovins viande, 3 volailles, 2 bovins lait, 2 ovins, caprins, 1 porcs. 6.9 % des entreprises soit 10 entreprises sont en agriculture biologique et 2 sont en Haute Valeur Environnementale. (Source : portait de territoire 2022, Chambre agriculture Yonne).

⁶⁶ Source : portait de territoire 2022, Chambre agriculture Yonne.

⁶⁷ Source : données diagnostic PCAET – B&L évolution.

Face au dérèglement climatique, au contexte énergétique et géopolitique international récent, l'agriculture fait déjà l'objet de profondes transformations notamment avec la hausse des températures, une dépendance aux énergies fossiles, une disponibilité en eau à anticiper avec les sécheresses. Des accompagnements personnalisés par des structures professionnelles sont proposés pour renforcer les compétences, par des actions d'information, de formation, des conseils pour des techniques différentes (agriculture de conservation, agriculture biologique, agroforesteries, etc.), les débouchés (les circuits courts et l'agritourisme), réaliser des audits énergétiques, pour participer à des animations agricoles (ex : sur les aires de bassin de captage), etc.⁶⁸.

L'agriculture contribue également au stock de carbone⁶⁹ par les sols et à la séquestration nette du dioxyde de carbone ou puits net de carbone⁷⁰. En effet, selon des données récentes⁷¹, le stock total de carbone pour le territoire est estimé à 4 MtC avec pour réservoirs : les forêts (68 %), les prairies (16) %, les cultures (10 %), les produits bois (3 %), et seulement 2 % pour les zones humides et les sols artificiels (sols imperméabilisés, petits parc et jardins, espaces vers urbains)⁷². Par ailleurs, les cultures participent à hauteur de 21.5 % dans la séquestration nette de carbone avec et les forêts à 71.7 % (hors haies, prairies, zones humides, sols artificiels)⁷³ sur un total 53,1 ktCO₂e /an sur le territoire jovinien.

Les pratiques agricoles sont par conséquent d'importants leviers d'action d'accroissement des stocks de carbone, des réservoirs sols et biomasse. L'augmentation significative des surfaces pouvant y contribuer telles que les couverts intermédiaires (CIPAN) en grandes cultures, les bandes enherbées, l'intégration ou allongement de prairies temporaires dans les rotations de cultures, l'implantation de haies, de vergers et l'agroforesterie sont l'objet de cette action avec pour première étape d'avoir une photographie à l'échelle de la CCJ.

A titre d'exemple, l'implantation de bandes enherbées permanentes en périphérie de parcelles de cultures est déjà développée pour la protection des cours d'eau (directive nitrate). Elle permet la production de biomasse et son retour au sol. En revanche, développer l'agroforesterie à faible densité d'arbres et les haies en périphérie des parcelles agricoles permettrait de séquestrer le CO₂ de manière significative.

Les chemins ruraux (anciens chemins d'exploitation) qui appartiennent aux communes sont également concernés par une gestion et des plantations. Si les services écosystémiques des haies et des arbres sont de mieux en mieux mis en évidence. Leur gestion et les contraintes qu'elles génèrent sont aussi des freins. Des initiatives ne pourront se faire sans les agriculteurs, les propriétaires ni les acteurs déjà mobilisés sur ces enjeux.

Si la première étape est de relayer et de valoriser les actions des structures existantes, l'objectif est de partager ces mêmes ambitions entre les élus, habitants et agriculteurs à l'échelle du territoire.

Ces actions sont portées par différentes structures :

Favoriser la transition des pratiques agricoles en accompagnant les exploitants (favorisant le sol, l'eau et le stockage de carbone)

⁶⁸ A noter que Evolution des consommations d'énergie de l'agriculture / CC du Jovinien (2008/2020) remontent depuis 2016 contrairement aux autres secteurs (source OPTEER).

⁶⁹ Les sols et les forêts (y compris les produits issus du bois) sont des réservoirs importants de carbone. La quantité de carbone contenue dans ces réservoirs à un moment donné correspond aux stocks de carbone. (Source : <https://docs.datagir.ademe.fr/documentation-aldo/introduction/definitions>).

⁷⁰ Augmentation, sur le territoire, des stocks de carbone sous forme de matière organique dans les sols et les forêt (y compris produits bois). La séquestration est un flux net positif de l'atmosphère vers ces réservoirs (source : définition sur ALDO).

⁷¹ Bases de changement CLC 2012 2018 & Inventaire forestier IGN 2012 2016 (https://aldo-carbone.ademe.fr/epci/248900938/flux?surface_prairies_zones_herbac%C3%A9es=10000&surface_cultures=8885&change_cult_prai_herb=1000&change_cult_prai_arbu=1000&change_prai_arbo_prai_herb=&change_cult_prai_arbo=1000&change_art_enh_verg=300) – écart significatif avec le diagnostic du PCAET.

⁷² Source : Stocks de carbone par occupation du sol - https://aldo-carbone.ademe.fr/epci/248900938/flux?surface_prairies_zones_herbac%C3%A9es=10000&surface_cultures=8885&change_cult_prai_herb=1000&change_cult_prai_arbu=1000&change_prai_arbo_prai_herb=&change_cult_prai_arbo=1000&change_art_enh_verg=300 A noter le taux non spécifié et / ou peu élevé des haies, vergers, vignes identifiés (0%) apparaissant également comme levier d'action pour augmenter le stock de carbone et de la séquestration du carbone.

⁷³ Source : <https://aldo-carbone.ademe.fr/epci/248900938>

Détail de l'action

Porteurs : BIO-BOURGOGNE, Chambre agriculture, Agriculteurs, animateurs agricoles, CPIE YN, Colombier vert, etc.

- Travailler avec tous les acteurs du secteur pour recenser toute l'information sur l'ensemble des aides, audits, techniques de conservation du sol, d'agroforesterie et bio, retours d'expérience et formations, auxquels les agriculteurs peuvent avoir droit pour engager des pratiques permettant de moins émettre de carbone et de polluants ; favoriser le stockage de carbone dans le sol ; et moins dépendre de la ressource en eau ; ainsi que toutes les formations existant sur le territoire, permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une exploitation.
- Accompagner cette transition en mettant en place des soutiens techniques et en facilitant le recours à des agronomes.
- Accompagner les agriculteurs dans l'optimisation du fonctionnement énergétique de leur exploitation (un audit énergétique, production d'énergies renouvelables).
- Valoriser les expériences agricoles innovantes – y compris auprès du grand public et organiser des visites de sites. Communiquer largement auprès du public sur les problématiques rencontrées et sur les efforts partagés.
- Assurer aux exploitants engagés dans des pratiques « vertueuses » un débouché stable et régulier – notamment à travers les commandes de la restauration collective (action 17).

Mettre en place un partenariat durable entre le territoire et les têtes de réseau départementales

- Un portage multi-collectivités (CCJ – CCVPO – CCGB – CCYN) concerne les agriculteurs par la mise en place d'un Projet alimentaire territorial (PAT). Une convention de réciprocité a été signée avec la Ville de Paris à l'échelle et le PETR du Nord de l'Yonne⁷⁴. L'association AgriParis Seine a été créée pour donner un cadre opérationnel au volet alimentation durable de la convention. (action 17)
- **lancer un collectif jovinien** avec des agriculteurs, des élus, des partenaires et des citoyens. Différentes dynamiques se mettent ou sont mises en place pour : contribuer à la définition de la résilience alimentaire dans le cadre du contrat d'objectif territorial, préparer les EGAA 2024, lancer des expérimentations à l'échelle des communes (action 3), identifier les leviers d'actions pour optimiser la gestion des prairies⁷⁵, la réduction des GES, travailler sur le projet de territoire d'autoconsommation collective photovoltaïque (action 31), valoriser les producteurs locaux et ventes à la ferme⁷⁶, travailler sur les haies et les arbres (exemple : quelle valeur économique donner aux haies pour quels usages associés ?).

Encourager une gestion exemplaire des parcelles communales à vocation agricole

Par son projet de ceinture maraichère et notamment via les Jardins du coteau, la Ville de Joigny montre que les collectivités, en tant que propriétaire foncier, peuvent également contribuer aux circuits courts et aux enjeux alimentaires (action 17). La mise en place d'une stratégie foncière vise notamment à cartographier les parcelles communales et chemins ruraux et à identifier les leviers pour augmenter une réserve foncière (action 12).

Mettre en place une réflexion de préservation, restauration, plantation selon les enjeux identifiés sur leur parcelle (action 14) avec des actions telles que :

- Planter des vergers, des arbres et des haies.

⁷⁴ Qui fait partie des membres fondateurs et contributeurs au fonctionnement.

⁷⁵ ex : allonger la période de pâturage, accroître la durée de vie des prairies temporaires, réduire la fertilisation des prairies permanentes et temporaires les plus intensives, intensifier modérément les prairies permanentes peu productives par augmentation du chargement animal.

⁷⁶ J'veux du local, bienvenue à la ferme, biobourgogne, drive fermier, animation de l'office du tourisme.

- Contribuer à l'inventaire des milieux humides du CENB et préserver et restaurer les milieux humides.
- Préserver et favoriser les prairies.
- Préserver les boisements (action 14).
- Faciliter l'installation de porteurs de projet (exemple : démarche RARE) et / favorisant des pratiques favorables au sol et à la biodiversité.
- Optimiser la gestion des peupleraies communales : 540 hectares de peupleraies⁷⁷ sont à l'heure actuelle répertoriés sur le jovinien dont certaines sont communales. La commune de Cézy a par exemple procédé à l'exploitation et à la replantation de sa peupleraie en 2022. Une réflexion sur la gestion des peupleraies pourrait être menée pour en mesurer également le pouvoir de stockage carbone via le dispositif de l'ARB Territoire engagé pour la nature (action 16).
- Valoriser les communes qui plantent un arbre à chaque naissance.

Faciliter des rencontres avec des acteurs du monde agricole et des citoyens

Soutenir l'organisation de manifestations de valorisation des agricultures alternatives ou plus largement de l'évolution des pratiques agricoles.

- Les Etats généraux des agricultures alternatives (EGAA) par Renaissance Joigny

Organisés pour la première fois, les 25 et 26 février 2022 puis en février 2023, par Renaissance Joigny et la CDP, les EGAA 2022 ont permis de réunir une diversité d'acteurs du monde agricole et d'animer des débats à partir des tables rondes suivantes : « multiplier les sources de revenus », « Agriculture et Biodiversité », « Innovation et nouvelles cultures », « Transmettre et installer », « Alimenter le territoire », Résilience 'exploitation et Territoire). Les EGAA ont pour ambition de se produire une fois par an et proposer un espace de dialogue propice à l'émergence de nouvelles synergies.

- Autres événements à construire au fil de l'avancée des projets (porteurs à définir).

Proposer des actions de sensibilisation à destination des citoyens (actions 2, 3, & 17)

ex : La fresque AgriAlim <https://fresqueagrialim.org/>

Proposer un atelier participatif accessible à tous pour comprendre les enjeux des modèles agricoles et alimentaires. Les visites à la ferme, les expérimentations menées par les agriculteurs (exemple : Terres Inovia, revoir les initiatives des EGAA 2022, 2023) et des journées techniques.

Accompagner les agri-ruraux dans leur création d'activité

- La Démarche RARE 3 (2022 -2023)

Chefs de file : FDFR89, Semeurs du Possible, Accueil Paysan

Partenaires : Chambre d'agriculture, BIO-BOURGOGNE -> 33 partenaires

Initiée en 2018, le dispositif est né de la rencontre de porteurs de projet « multi-activité » alliant différents secteurs, différentes structures, différents statuts juridiques et fiscaux, avec des valeurs fortes (écologie, coopération, démocratie participative, etc.) et une activité agricole combinant d'autres activités qui en sont le prolongement (vente directe, transformation, etc.) ou relevant d'une autre nature (commerciale, artisanale, etc.).

A partir de différents constats (difficultés d'accès au foncier, de financement et d'accès aux aides, un accompagnement inadapté), des outils et un accompagnement ont été développés et seront mis en œuvre sur 2022 -2023 (observatoire, plateforme collaborative, comptoirs des initiatives, compagnonnage et lieux d'immersion, etc.).

Semeurs du possible favorise l'installation agricole, entre autres de personnes en conversion non issues du milieu agricole via la création d'espaces tests agricoles (mise à disposition de terrains

⁷⁷ Source : https://aldo-carbone.ademe.fr/epci/248900938/stocks?ap_agroforestrie_cultures=9000&surface_cultures=2

agricoles, équipements et matériels, accompagnement entrepreneurial, etc.).

Le 22 avril 2021, le CCJ a manifesté son intention de s'inscrire dans la démarche RARES 3. Débutée en juin 2022 grâce au financement de la Région, le PETR Nord de l'Yonne est identifié comme l'un des 4 territoires pilotes.

- **Créer des espaces de démonstration ou des espaces tests afin d'expérimenter les pratiques agro-environnementales**

A titre d'exemple : gestion des fumiers, gestion de la fertilisation, conservation des sols et protection des cours d'eau, gestion des ennemis des cultures, compostage, production de semences locales, etc.), plantation et gestion de haies / arbres associés aux usages.

Mission intégrée dans la démarche RARE3 et sur la base de projets communaux comme les Jardins du Coteau à Joigny et ou / en lien avec la gestion de proximité des biodéchets (action 25).

Encourager les dynamiques locales pour préserver les terres agricoles

- **Relayer et encourager les initiatives de Terres de lien pour accompagner des porteurs de projet dans leur stratégie de recherche de foncier avec la SAFER et la Chambre d'agriculture de l'Yonne**

Organisation de cafés installation à destination des porteurs de projets agricoles pour leur donner les clés en matière de stratégie de recherche de foncier (en lien avec la Chambre et la SAFER).

Organisation de soirées transmission à destination des cédants du territoire pour parler du volet humain de la transmission agricole.

Communiquer sur l'acquisition du foncier agricole par Terre de Liens puis le mettre à disposition de porteurs de projets à travers un Bail Rural Environnemental ou la mise en place d'espaces tests agricoles (Semeurs du possible).

Communiquer largement auprès du public sur les métiers agricoles, sur les enjeux de transition agricole et sur la consommation responsable (action 25)

- Développer des programmes pédagogiques autour de la thématique agricole en lien avec l'adaptation au changement climatique (Agroforesterie, bande enherbée, recherche action, plantation et gestion de haies / arbres associés aux usages, etc.)
- Développer des itinéraires touristiques (mêlant la découverte du patrimoine aux producteurs locaux) (action 28)
- Encourager les circuits courts dans le cadre du PAT avec des producteurs locaux (action 17)
- Relayer et développer notamment l'information sur les résultats financiers des exploitations « innovantes ».
- Communiquer sur les problématiques rencontrées et sur les efforts engagés.
- Impliquer les établissements de formation (MFR Villevallier / Lycée la Brosse à Auxerre)

La MFR accueille 60 jeunes en internat (30 % des élèves viennent de familles agricoles) et propose un Bac pro production agricole, un Bac Pro service en cuisine etc.

L'établissement est sensibilisé au gaspillage alimentaire (pesées effectuées) et il propose une approche ludique sur la thématique agricole pour tout public : égalité des sexes, la consommation en eau etc. Une AMAP est accueillie le jeudi soir. Une cuisine est à disposition pour des locations (centres aérés, cousinades, etc.) et sert de restaurant pédagogique : les élèves cuisinent des légumes locaux pour fournir l'école primaire de Villevallier. Autres exemples de projets : un photographe plasticien travaille sur le module « expression artistique par le paysage » (30h) sur la thématique : « que souhaitez-vous soutenir en tant que futurs paysans ? ». Il est financé par la DRACC/DRAAF et par la MSA. Souhait de la MRF de travailler sur les énergies renouvelables avec formation RUMA (Responsable d'une unité de méthanisation agricole) +

	<p>photovoltaïque + miscanthus (plaquettes).</p> <p>Mettre en place des expérimentations sur les haies pour replanter le territoire et / ou favoriser la régénération naturelle (ex : bord de route avec le Département)</p> <p>Partenaires : CPIE Yonne Nièvre et AFAC - Agroforesterie⁷⁸</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec les agriculteurs, les naturalistes, les communes, le Département, les propriétaires et les différents acteurs du secteur et définir ainsi, de façon participative et commune par commune, un plan de reboisement, de haies, d'alignements, de régénération naturelle sur le bord des routes, de bosquets, sur la base d'une cartographie intégrant les enjeux (eau potable, ruissellement, etc.) et acceptable pour tous (action 12, 14, 15, 16). Réflexion en cours sur Béon, Cézy, La Celle-Saint-Cyr. - Promouvoir l'appel à projet de la Région de type "Bocage et paysages", destiné à "soutenir la (re)plantation de haies, d'arbres isolés ou alignés et de bosquets pour restaurer les paysages bocagers". - Suivre et contribuer aux travaux en cours sur les haies avec l'Afac-Agroforesterie. Le projet de recherche et développement RESP'HAIES (RESilience et Performances des exploitations agricoles liées aux HAIES) a pour objectif de renforcer les connaissances sur les haies. Il bénéficie du soutien du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et durera quatre ans (2019-2022). L'Afac-Agroforesteries en est chef de file⁷⁹. Quatre priorités thématiques sont proposées⁸⁰. - Valoriser économiquement des haies et la taille des arbres soit en l'intégrant dans des approvisionnements de filières énergétiques, soit pour la gestion de déchets de proximité (action 25, 32). - Réaliser / communiquer sur des portraits d'arbres et des essences à privilégier pour les plantations en s'appuyant les connaissances historiques, géographiques, sociales et scientifiques et bibliographiques⁸¹. - Développer des expériences de haies fruitières (arbres et arbustes). <p>Préserver et / ou restaurer des prairies et zones humides (action 14)</p> <p>Dans les premières estimations⁸², les prairies, les haies, les vergers représentent une surface cumulée de 470 hectares représentant 1 % de stocks de carbone.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer collectivement la connaissance des services écosystémiques des prairies, des bocages, des zones humides. - Identifier les zones à enjeux en lien avec l'eau et le PAT. - Favoriser les paiements de services environnementaux et les contrats ORE.
<p>Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels</p>	<p>Soutien aux EGGA 2023 : 500 € et autres prestations : 2 500 € Puis à partir de 2024 : 5 000 € / an. En lien avec le PAT et le COT Budget à définir selon les projets</p>

⁷⁸ <https://afac-agroforesteries.fr/>

⁷⁹ <https://afac-agroforesteries.fr/resphaies/>

⁸⁰ caractériser les haies en tant que ressources territoriales en élaborant un référentiel national de productivité et de cubage des haies et en étudiant les déterminants sociotechniques de l'évolution de la ressource (action 1), renforcer les connaissances sur les services écosystémiques des haies dans les systèmes de production (action 2), évaluer la contribution des haies aux performances technico-économiques des exploitations agricoles (action 3), élaborer des outils pour favoriser l'engagement des agriculteurs et des gestionnaires locaux dans une gestion durable des haies, de fournir des arguments techniques aux conseillers et aux formateurs pour aider les agriculteurs dans leurs décisions (action 4).

⁸¹ Exemple : Des arbres pour le futur, mémento du planteur 2050, Yves Darricau, Ed. Rouergue (2022).

⁸² Organiser des formations à destination des élus avec Communes forestières sur, les rôles multifonctionnels de la forêt.

Moyens humains	Ressources internes CCJ – PCAET – mutualisée COT avec le PAT et PETR et externes Actions mutualisées dans le cadre du PAT et du COT
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	2022-2023 : Démarche RARES 3 (portage externe) 2023 : établir des partenariats et une cartographie des enjeux 2023 – rattacher au calendrier du PAT.
Effets attendus	Photographie partagée de l'organisation agricole et des projets en cours. Diminution des GES, diminution des consommations énergétiques, diminution des polluants atmosphériques. Augmentation du stockage et séquestration carbone. Augmentation des plantations de haies et d'arbres (2 km de haie / an).
Indicateurs de suivi	<p>Séquestration carbone avec le scénario : développer l'agroforesterie et les haies (hypothèse calcul INRA 1.28 tCO²/ha) – source stratégie PCAET Détail des calculs : Hypothèse max avec une surface estimée (2012) de 16 642 hectares et soit 21 222 tCO² Hypothèse de 15 % de séquestration avec 50 % des exploitations soit : 8321 ha et 10 651 tCO²</p> <p>Avec des données actualisées (2022) - surface agricole 19 474 hectares (ou 18 000 ha sur ALDO) 50 % de surfaces avec développement de haie et d'agroforesterie soit 9 000 hectares à 2030, la séquestration nette carbone passerait de 53 à 86 ktCO² dans ALDO.</p> <p>Pour parvenir à un résultat plus opérationnel, l'objectif est davantage de détailler les surfaces : Bandes enherbées /Couverts intermédiaires (CIPAN) en grandes cultures / gestion des prairies et de développer l'agroforesterie et les haies. -> Séquestration nette de dioxyde de carbone des sols et de la forêt (Teq CO2)</p> <p>Réduction des consommations d'énergie d'ici 2030 (hors agroforesterie) : Sur les exploitations, bâtiments et équipements (4 GWh), Développer des techniques culturales sans labour (3 Gwh).</p> <p>Réduction des GES en tCO²e d'ici 2030 : 7019 tCO₂e</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommations d'énergie (directes et indirectes) du secteur agricole - Émissions de gaz à effet de serre (directes et indirectes) du secteur agricole - Émissions de polluants atmosphériques du secteur agricole - Stock carbone lié aux sols agricoles et forestiers, ainsi qu'à la biomasse forestière - Nombre de diagnostics énergétiques réalisés - Nombre de travaux ou de changements de pratique suite au diagnostic - Économie d'énergie réalisée - Estimation de la diminution des gaz à effet de serre - Longueur des haies, nombre d'arbres isolés, etc. - Surface prairies (arborées, arbustives, herbacées). - Surface de vignes. Surface enherbées, de cultures intermédiaires - Nombre d'exploitations accompagnées - Superficie des zones humides restaurées et/ou protégées - Superficie prairie

Action 14. Renforcer les continuités écologiques pour accroître le pouvoir de séquestration carbone, lutter contre la perte de biodiversité et gérer les risques d'inondation

Sous-action 14.1. adapter le territoire face au dérèglement climatique par une gestion durable des forêts, des sols et des milieux aquatiques

AXE 4. EAU, ALIMENTATION, AGRICULTURE, BIODIVERSITE - Renforcer la résilience du territoire par une stratégie territoriale liée à : l'eau, l'alimentation, l'agriculture, le sol, la forêt et la biodiversité en cohérence avec les enjeux climatiques	Objectif stratégique d'ici 2030 (scénario 2019) : Le potentiel de séquestration du territoire a augmenté de 15 % Adaptation au dérèglement climatique. Les forêts communales font l'objet d'une gestion durable Les zones humides existantes sont recensées, préservées voire restaurées.
Action 14. Renforcer les continuités écologiques pour accroître le pouvoir de séquestration carbone, lutter contre la perte de biodiversité et gérer les risques d'inondation	
N°14.1 Sous - action : adapter le territoire face au dérèglement climatique par la GEMAPI et une gestion durable des forêts	
Porteur de l'action	SMYM, EPAGE, SMBVA, ONF, CRPF, propriétaires, Ville de Joigny, CCJ, Communes forestières.
Partenaires	RBFC, ARB, LPO, associations, propriétaires, agriculteurs, CCJ, Communes forestières, de Bourgogne Franche Comté, Conservatoire des Sciences et Techniques Forestières, CENB, ONF, Fibois.
Public(s) ciblé(s)	Habitants, professionnels, communes
Contexte et enjeux	<p>Les forêts, les cultures (dont des vignes), les zones et milieux humides, les fleuves et cours d'eau composent les paysages du jovinien. Il est également indispensable de les préserver pour lutter contre la perte de biodiversité, augmenter la séquestration carbone, préserver la ressource en eau mais également pour adapter le territoire quelles que soient les perturbations auxquelles il doit faire face (action 4).</p> <p>Les forêts ont une superficie sur la communauté de communes qui a été estimée à 15 087 hectares⁸³ sur une superficie totale du territoire de 35 369 hectares⁸⁴. Le taux de boisement varie de 10 % à 13 % (Chamvres et Brion) à 69 %, 71 % et 73 % (Bussy-en-Othe, Joigny, Villevallier). Deux communes sont concernées par des forêts domaniales (Saint Julien du Sault et Bussy en Othe) et 7 ont une forêt communale (Bussy-en-Othe, Brion, Joigny, Précý-sur-Vrin, Sépeaux-Saint-Romain, Villecien, Villevallier) qui peuvent se recouper avec le périmètre des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique).</p> <p>Ces chiffres permettent de poser un cadre et de prendre conscience du potentiel de stockage de carbone à plus de 70 % sur le territoire par les forêts, loin toutefois de couvrir les GES⁸⁵. De plus, la fragmentation de ces réservoirs et corridors écologiques, les sécheresses, les tempêtes, les incendies, les pathogènes menacent et fragilisent la santé des arbres avec le risque d'une exploitation supérieure à son renouvellement. Le premier défi est donc la préservation des forêts.</p> <p>A titre d'exemple, au sein de la forêt communale de Joigny, des peuplements forestiers ont</p>

⁸³ Surface estimée à 14 628 ha sur <https://aldo-carbone.ademe.fr/epci/248900938>

⁸⁴ Source : IGN. BD Forêts_V2 (année PVA de 2005). Surface des types de peuplement forestier par commune. Document édité le 24 mai 2019 à destination des collectivités et services de l'Etat, modifié le 20 avril 2020 (correction apportée sur la surface totale et le taux de boisement de certaines communes). Un léger écart de 38 hectares avec l'estimation précédente de la Chambre d'agriculture de 35407 hectares à identifier.

⁸⁵ La séquestration carbone couvrirait 48 % des émissions brutes de gaz à effet de serre dans le diagnostic du PCAET.

subi des dommages causés par les sécheresses des années 2018, 2019, 2020 et / ou des crises sanitaires liées. La Ville de Joigny a répondu au Plan de relance sur le volet renouvellement forestier avec l'Office National des Forêts. Cette opération conduira à replanter plus de 10 000 plants (Chêne pubescent, Chêne sessile, Tilleul à petites feuilles, Cormier, Alisier torminal). Au-delà de cette opération spéciale, des tests sont menés d'essences capables d'adaptation au dérèglement climatique, des opérations de régénération naturelle, des parcelles de futaies irrégulières et de sénescence diversifient les modes de gestion pour faire face aux défis.

Face au réchauffement climatique, cette situation met en exergue la nécessité de partager entre propriétaires, gestionnaires, structures reconnues et professionnels, les techniques et questions de gestion qui se posent et les filières⁸⁶ dans une approche globale des enjeux.

Les forêts privées comme les forêts publiques sont concernées par la préservation des forêts dans leur dimension multifonctionnelle et notamment par la séquestration du carbone.

La gestion des milieux aquatiques (et zones humides) et prévention des inondations (GEMAPI⁸⁷) est une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2018. La Communauté de communes du Jovinien a transféré cette compétence aux 3 syndicats⁸⁸ compétents sur les différents bassins (Yonne, Loing, Armançon).

Toutefois, c'est le Syndicat Mixte Yonne Médian (SMYM) qui couvre principalement le périmètre jovinien et la CCJ exerce en plus la mission hors GEMAPI sur « la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (hors ruissellement des eaux pluviales en milieu urbain).

Le SMYM intervient dans le cadre, du Contrat Territorial Eau et Climat (COTEC) avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)⁸⁹, porte le PEP (programme d'études préalables) / PAPI (Programme d'action prévention inondation) du Bassin de l'Yonne avec l'EPTB Seine Grands Lacs. Le SMYM a également un rôle de conseils et de sensibilisation auprès des communes et des riverains.

Les actions sur les autres bassins versants sur lesquels se trouve la CCJ sont le Loing avec l'EPAGE du Loing (Cudot, Sépeaux-Saint Romain) et l'Armançon avec Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) dont une partie de Brion et de Bussy-en-Othe (notamment suivi du captage eau potable) sont les deux communes concernées.

D'autres habitats

Dans les premières estimations⁹⁰, les prairies, les haies, les vergers représentent seulement une surface cumulée de 470 hectares soit 1 % de stocks de carbone.

Engager le territoire dans la préservation et la restauration des continuités écologiques (réservoirs et corridors) par l'élaboration d'une trame verte et bleue matérialisera les zones de forêts, de prairies et bocages, de cours d'eau et des zones humides dans le PLUi avec l'ensemble des acteurs. La cartographie des enjeux complétée d'inventaires facilitera la mise en place d'outils de valorisation et / ou de protection (notamment dans les zones d'exclusion pour les EnR).

Cette action regroupe des actions portées par les acteurs de la GEMAPI et forestiers. Néanmoins, l'objectif de cette action est de faciliter la mise en œuvre des actions et la

⁸⁶ Exemples : futaie irrégulière / régulière, espèces locale / exotiques, risques incendie / pathogènes, plantation / régénération naturelles, etc.

⁸⁷ Celle-ci recouvre plusieurs items listés à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement : 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; 5° La défense contre les inondations et contre la mer ; 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

⁸⁸ Sur les items 1, 2, 5 et 8.

⁸⁹ pour la période 2021-2024.

⁹⁰ Organiser des formations à destination des élus avec Communes forestières sur, les rôles multifonctionnels de la forêt.

	mise en relation entre les acteurs.
Détail de l'action	<p>Actions engagées sur le bassin versant de l'Yonne sur le territoire de la Communauté de Communes du Jovinien (CCJ) par le SMYM</p> <p>Dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour la période 2021-2024</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Etude des potentialités de restauration des continuités écologiques (transversale et longitudinale du ru d'Ocques sur la commune de Saint-Julien-du-Sault. » - « Mission de maîtrise d'œuvre pour le dérasement de l'ouvrage DEMICO (n°ROE17458), commune de Saint-Julien-du-Sault. » : Etude de maîtrise d'œuvre en cours (Stade APD), porté par la CCJ. Travaux 2022 porté par le SMYM. - « Inventaire écologique Faune/Flore des Etangs de Saint-Ange en vue de leur aménagement» . - « Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des étangs de Saint-Ange sur la commune de Bussy en Othe ». <p>Dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour la période 2025 – 2028</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude potentielle à confirmer sur la remise en eau de l'Yonne dans son lit d'origine au niveau de Saint -Aubin-sur-Yonne avec la reconnexion du Tholon et l'ouverture du bras mort de la presqu'île de Joigny. <p>Dans le cadre du PEP / PAPI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état des lieux de la prise en compte du risque inondation et des leviers d'intégration dans les documents d'urbanismes et de planification (CC, PLU, PLU(i), SCoT) par le Syndicat Mixte Yonne Median - Analyse de la vulnérabilité du territoire pour les activités économiques, l'habitat, les ERP, les activités agricoles, le patrimoine culturel et les gestionnaires de réseaux par le Syndicat Mixte Yonne Median - Réalisation d'une étude des phénomènes de ruissellement et des zones d'expansions des crues sur le bassin versant du ru d'Ocques, proposition de travaux et mesures de gestion par le Syndicat Mixte Yonne Median - en cours - Réalisation d'une étude des phénomènes de ruissellement et des zones d'expansions des crues sur le sous bassin versant des Bouviers, proposition de travaux et mesures de gestion par le Syndicat Mixte Yonne Median - en cours - Recensement et analyse des ouvrages hydrauliques présents sur le bassin de l'Yonne Médian, conformément au décret n°2015-526 du 12 mai 2015 par le Syndicat Mixte Yonne Median - en cours <p>Actions à destination des communes, des propriétaires et riverains</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller des communes pour la gestion, l'entretien et les aménagements d'un rû dans le bourg (SMYM). - Recenser les milieux humides⁹¹ avec le Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne mandaté par le SMYM. - Communiquer, sensibiliser sur l'entretien des mares, des berges des cours d'eau, les zones humides et travailler avec les grands acteurs du secteur pour favoriser la

⁹¹ Le terme de « milieux humides » est utilisé pour aborder les espaces définis par la convention de Ramsar. Cette définition large englobe notamment certains milieux souterrains, marins ou encore les cours d'eau, etc. "Un milieu humide est une portion du territoire, naturelle ou artificielle, caractérisée par la présence de l'eau. Un milieu humide peut être ou avoir été (Par exemple d'après la carte de Cassini ou la carte d'état-major (1820-1866) en couleurs) en eau, inondé ou gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire. L'eau peut y être stagnante ou courante, douce, salée ou saumâtre." <http://zones-humides.org/entre-terre-et-eau/une-zone-humide-c-est-quoi/milieux-humides-ou-zones-humides-0>

rétention de l'eau sur le territoire, préserver les zones humides, recréer des mares et mieux entretenir les berges (SMYM et acteurs naturalistes et associatifs).

Actions engagées sur le bassin versant de l'Yonne sur le territoire de la Communauté de Communes du Jovinien (CCJ) mutualisées avec les 3 syndicats

- La révision de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Armançon, outil de planification de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, lancée par La Commission Locale de l'Eau (CLE) est une opportunité pour faire le lien entre les différents syndicats. Le SAGE opposable documents d'urbanisme et également aux tiers pour sa partie réglementaire, devra s'appliquer sur les communes du périmètre du bassin de l'Armançon (Bussy-en-Othe). Toutefois, dans une logique de cohérence, il conviendra de mener la réflexion sur l'ensemble des communes relevant du SMYM et du SDAGE Seine normandie.

Maintenir et gérer durablement les forêts et espaces boisés publics

Sur les forêts communales :

- organiser une sortie avec les techniciens de l'ONF des différents secteurs des forêts communales avec les élus pour mieux connaître les plans de gestion communaux et converger vers des objectifs partagés sur le territoire.
- Organiser des formations à destination des élus avec l'ONF et l'association des Communes forestières sur les rôles multifonctionnels de la forêt, les plans de gestion, les zones humides avec le SMYM et le CENB.
- S'appuyer sur des exemples concrets comme les engagements de la Ville de Joigny (projet déposé dans le cadre du Plan de relance avec l'ONF, le financement d'un projet de reboisement à Lavau, labellisé bas-carbone, dans le cadre de la compensation carbone de l'évènement les bouchons de Joigny, une réflexion d'obtenir le label Bas-Carbone pour le projet de reboisement de la forêt communale de Joigny, réseau de chaleur) pour mener des réflexions avec l'aide des structures compétentes sur les meilleures actions à mettre en place.
- Réaliser des animations (expositions, etc.), sorties nuits des forêts <https://nuitsdesforets.com/> (action 3) en s'appuyant sur le Conservatoire des Sciences et Techniques Forestières. Communiquer sur les actions citoyennes (ex : ceinture mosaïque verte) et organiser des visites sur sites avec l'ONF et / ou autres associations (action 3).

Sur l'ensemble des forêts :

- Travailler avec le Centre régional de la Propriété Forestière de Bourgogne Franche Comté (CRPF) pour sensibiliser les propriétaires privés à une gestion durable des espaces boisés à l'échelle du territoire et communiquer sur les actions mises en place en faveur de l'adaptation au changement climatique des forêts.
- Valoriser les ressources bio-sourcées, les usages, les métiers du bois (action 3).
- Concilier le développement du bois-énergie et une gestion durable des forêts. Dans le cadre d'un réseau de chaleur, il s'agira de prendre en compte l'approvisionnement à l'échelle territoriale en matière de bois pour concilier les écosystèmes des forêts, la séquestration carbone et la dimension économique et énergétique de certains espaces boisés. Une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur a été lancée en octobre 2022 sur Joigny.

Identifier les corridors et zones humides à restaurer

- Projet de Ruban vert sur les TVB à enjeu régional et à l'échelle du Bassin nord de l'Yonne.
- - Faciliter la mise en relation entre les propriétaires (dont les communes, Etat), les

	gestionnaires (dont ONF) et le SMYM pour identifier des restaurations potentielles et le partage d'expériences.	
Moyens financiers	ONF - SMYM Action 3 pour animations ou si étude, budget à définir selon les actions à définir, Budget Ville de Joigny et communes pour les plans de gestion	
Moyens humains	Ressources internes et externes	
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	2021-2024 – Etudes SMYM 2022 – 2023 : réflexion avec les différents acteurs sur l'organisation d'un temps forts / an. 2023 – 2028 : déclinaison.	
Effets attendus	Amélioration collective de la connaissance territoriale et du rôle des acteurs. Préservation de zones / milieux humides en tant que zone tampon	
Indicateurs de suivi et de réussite	Nombre d'évènements (1/ an forêt et Gémapi), Nombre de projets lancés. Surface de milieux humides identifiés par le SMYM et en forêt. Surface de zones humides recensées. Surface de projet de restauration. Nombre de communication. Surface de corridors de forêts restaurés. Augmentation de la séquestration carbone. Volume bois énergie mobilisé / an	
Mesures environnementales (Lien avec l'EES)	Volet « biodiversité et trame verte et bleue »	<p>Incidences potentielles : Comme pour les paysages, les milieux ouverts sont des habitats bénéfiques aussi pour la biodiversité. Développer de nouveaux éléments naturels est intéressant mais maintenir les milieux ouverts écologiquement riches et aussi indispensable.</p> <p>Mesures de renforcement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter la végétalisation des zones sensibles identifiées • Identifier par une étude les espaces sensibles à une fermeture paysagère

<p>AXE 4. EAU, ALIMENTATION, AGRICULTURE, BIODIVERSITE - Renforcer la résilience du territoire par une stratégie territoriale liée à : l’eau, l’alimentation, l’agriculture, le sol, la forêt et la biodiversité en cohérence avec les enjeux climatiques</p>	<p>Objectif stratégique d’ici 2030 (scénario 2019) : Le potentiel de séquestration du territoire a augmenté de 15 % notamment grâce à la moitié des exploitations qui pratiquent la plantation de haies, d’arbres isolés et/ou l’agroforesterie.</p>
<p>Action. 14. Renforcer les continuités écologiques, accroître le pouvoir de séquestration carbone et lutter contre la perte de biodiversité</p>	
<p>N°14.2 Sous - action : élaborer la trame verte et bleue (TVB) et noire et un plan de restauration</p>	
<p>Porteur de l’action</p>	<p>CCJ-Commission environnement et économie circulaire et Commission Urbanisme.</p>
<p>Partenaires</p>	<p>ARB, CEREMA, associations naturalistes, communes, SMYM, EPAGE du Loing, agriculteurs, propriétaires, CPIE Yonne Nièvre, animateurs agricoles, CD89 ; ARB BFC, CRPF, DREAL, CAUE89.</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Habitants, professionnels, propriétaires, communes</p>
<p>Contexte et enjeu</p>	<p>Le Schéma Régional d’Aménagement de Développement Durable et d’Égalité des Territoires (SRADDET), adopté en juin 2020, inscrit pour objectif de préserver et de restaurer les continuités écologiques.</p> <p>La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d’aménagement qui vise à augmenter la part des milieux naturels et semi-naturels dans la répartition des modes d’occupation du territoire, à améliorer leur qualité écologique et leur diversité, et à augmenter leur connectivité pour permettre la circulation des espèces qu’ils hébergent, nécessaire à leur cycle de vie. Elle joue également un rôle dans les leviers de la séquestration carbone par le recensement et la préservation de zones humides, de prairies qui ont un potentiel de séquestration non négligeables⁹².</p> <p>Les données actuelles (SCoT) ne permettent pas de décliner concrètement la TVB à l’échelle du Jovinien mais elles constituent une base⁹³.</p> <p>Des données existantes sont générées par des associations naturalistes, par des inventaires réalisés⁹⁴, sur des sites ouverts au public qui constituent autant de supports pédagogiques et de connaissance des enjeux liés à la biodiversité⁹⁵ auprès du grand public.</p> <p>Cette action vise à structurer à l’échelle de la CCJ une méthodologie pour l’élaboration d’un TVB et noire en prenant en compte les différents acteurs, les données existantes</p>

⁹² Sources ORECA du 12/10/2022 : Potentiel des zones humides 125 TeqCO²/hectare, des forêts 80 TeqCO²/hectare, Prairie entre 71 et 87 TeqCO² et culture en 50 et 60 TeqCO²/hectare.

⁹³ A titre d’exemples, Dans la sous-trame forestière : deux corridors seraient à restaurer : sur les communes de La Celle-Saint-Cyr et Béon pour le premier. Le second passe par Looze et Champlay (Présence de quelques éléments fragmentant la sous-trame forestière). Dans la sous-trame bocagères : présence de 3 ensembles de prairies bocagères servant de réservoir de biodiversité sur les communes de Précy-sur-Vrin, Saint-Aubin-sur-Yonne et Brion. Un corridor à restaurer serait identifié reliant le réservoir de Précy-sur-Vrin jusqu’à un autre réservoir plus au sud, traversant la commune de Sépeaux-Saint-Romain.

⁹⁴ Le SMYM dans le cadre de la GEMAPI, des inventaires ont ou sont menés à Bussy en Othe (aux étangs de Saint-Ange et à St Aubin sur le bras mort des étangs), sur les communes avec le recensement des milieux humides par le CENB.

⁹⁵ A la Maladrerie de Saint-Julien du Sault une station de bagage des oiseaux en zone humide est en gestion sur une parcelle appartenant au CENB et à la LPO, un site d’observation LPO a été mis en place. C’est un espace pédagogique pour les écoles, pour des sorties de l’EHPAD de Saint Julien. Il peut potentiellement devenir un site ouvert de formation et d’observation des oiseaux aux Joviniens et /ou un espace d’inventaire participatif de la flore. 6 refuges LPO ont été mise en place sur Joigny, ville par ailleurs retenue également à l’échelle nationale pour le Programme LPO « plus de nature dans mon quartier » en 2022. Des communes ont par ailleurs sollicité la LPO pour un atlas de biodiversité (Verlin 2021), pour des sorties (Joigny avec l’Office de Tourisme). Sur l’aérodrome de Joigny, les Ailes de Joigny et l’association Aérobiodiversité mènent des inventaires de la biodiversité aéroportuaire depuis avril 2022.

	<p>et des expérimentations qui faciliteront l'appropriation des enjeux par l'action.</p> <p>L'objectif est d'intégrer la TVB et noire dans la procédure d'évolution du PLUi qui devra être compatible avec le SRADDET via le SCoT et avec les actions du PCAET 3, 14.</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Préfigurer l'élaboration la trame verte et bleue (TVB) et la trame noire et brune</p> <p>Portage CCJ avec les communes et les associations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer un groupe de travail élargi et définir les objectifs en s'inspirant des initiatives en cours sur d'autres territoires avec les associations locales (Conservatoire botanique national bassin parisien, SHNA, LPO, CENB). - Objectifs : rassembler les données existantes (espaces et espèces protégée, etc.) auprès de tous les acteurs du territoire. Constituer une bibliographie du territoire. Prendre en compte les recensements des milieux humides du CENB dans le cadre de la GEMAPI. Le SMYM a missionné le CENB pour recenser les milieux humides sur son périmètre par la réalisation d'une étude de 2022 à 2024. La CCJ est concernée sur le phasage à 3 ans avec en 2022 les communes concernées par les bassins du Vrin et du Tholon et en 2024 les communes du rû d'Ocques. Il s'agira de recenser et d'intégrer les zones humides dans le PLUi. Prendre en compte le travail des zones d'extension de crue⁹⁶. S'appuyer sur le cadre du SRCE pour construire la trame verte et bleue et analyser les données du SCoT pour préfigurer un zonage. - Prendre en compte l'action sur l'éclairage public. - Recenser les projets, les enjeux (énergétiques, alimentaires, risque inondation, ressource en eaux) et les contraintes avec le service Urbanisme (actions 12, 30). Prendre en compte le sol (trame brune). - Etablir une cartographie à la parcelle les avis des associations sur les zones à enjeux afin de prioriser les inventaires à réaliser dans le cadre d'ABC et / ou d'un ABI. - Réaliser un inventaire des zones humides <p>Accompagner la réalisation d'atlas de biodiversité communale avec les acteurs locaux sur les communes volontaires en 2023 (voire un ABI ensuite).</p> <p>Portage CCJ avec communes et associations naturalistes à intégrer dans des programmes Territoires engagés pour la nature (TEN) avec l'Agence régionale de biodiversité (ARB) et le CEREMA.</p> <p>En s'appuyant sur les communes et les propriétaires fonciers volontaires, réaliser un atlas de biodiversité.</p> <p>L'atlas de la biodiversité à l'échelle s'inscrit dans une continuité des actions initiées pour structurer et améliorer la connaissance collective de la biodiversité et soutenir les initiatives dans ce domaine avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des inventaires naturalistes par habitats pour identifier les risques potentiels et une cartographie d'enjeux de biodiversité géolocalisés, les projets d'aménagement et la valorisation du territoire, la production de publications. - des animations, des sorties et des travaux de sciences participatives avec des inventaires et chantiers participatifs (collectivités et associations), des équipements et / ou lieux pédagogiques (collectivités et associations) des animations avec les acteurs locaux et actions sur les espaces publics. <p>Encourager les propriétaires de jardin et de terrain à « ne rien faire sur une partie de leur parcelle » Cette sous action permettrait de limiter les gaz à effet de serre induits par la tonte / le débroussaillage et créer ainsi des puits carbonés.</p>

⁹⁶ Dans le cadre du PEP.

Accompagner à titre expérimental des communes sur le patrimoine naturel et des écoles dans le programme Mon territoire en transition

Partenaires : CPIE YN, CAUE89, DREAL, RBFC, CD89

Il s'agira d'impulser l'accompagnement d'une commune à titre expérimental dès 2023 en positionnant l'expérimentation sur le « très local » et en déployant une méthodologie qui permettra d'impliquer l'équipe municipale et une école à partir de séances à destination des élus et des scolaires.

Cette expérimentation viendra nourrir le travail de l'élaboration de la trame verte et bleue par un diagnostic et elle permettra la mise en place d'une méthodologie facilitera l'appropriation des enjeux des continuités écologiques sur les autres communes.

A titre d'exemple, une réflexion est en cours avec les communes de Béon, Cézy et La Celle-Saint Cyr qui sont limitrophes et qui cumulent des enjeux communs : deux captages d'eau potable, un corridor potentiel à restaurer, une voie douce entre Béon et Cézy par un chemin rural, un rû sur Béon en bord de chemin rural, etc. Sur la base d'une démarche volontaire et participative.

Budget prévisionnel : 6 000 € sur 2023 -2024 (4 000 + 2000) CCJ, 2 450 € RBFC, 5 000 € DREAL

Elaborer la TVB et noire, recenser les milieux et zones humides et Intégrer de la TVB dans le PLUi (action 3)

Portage CCJ avec prestataire et service Urbanisme

- Elaborer dans le cadre d'une démarche de concertation la TVB avec un plan de restauration.
- Recenser et intégrer les zones humides dans le PLUi avec un plan de situation et de gestion⁹⁷.
- Mettre en œuvre la séquence « éviter-réduire--compenser⁹⁸ ».

Prendre en compte et s'appuyer sur les initiatives publiques et privées

Création d'une ceinture maraîchère autour de Joigny

Ce projet porté par la Ville de Joigny participe à la résilience du territoire et notamment à la résilience alimentaire à partir de la constitution d'une réserve foncière. Les Jardins des Coteaux en sont la déclinaison concrète par une production de maraichage en insertion.

Création d'une Ceinture Mosaïque Verte (CMV)

Porteur : Forêts et Campagnes d'Avenir

La CMV est un label d'émulation collective qui permet quelle que soit la destination (Agriculteur, jardin de villégiature, Vergers et jardins alimentaires individuels ou collectifs, espaces verts communaux) de partager la volonté de protéger le biotope avec des actions : pédagogiques et de réflexion (formation, être un interlocuteur global aux écoles, animateurs natures, sciences participatives etc.), de la reliance et entraide, de mise en commun de moyens, de partage de connaissances, d'aide à l'habitat pour

⁹⁷ Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (Art. L.211-1 du code de l'environnement).

Ces écosystèmes riches d'une biodiversité spécifique, est un support de vie et de développement pour de nombreuses espèces d'animaux et de végétaux. Ces milieux rendent également énormément de services à l'homme, notamment des services de régulation (limite le risque inondation, régule l'érosion du sol, ...), d'approvisionnement (ressource en eau, recharge des nappes, ressources agricoles comme le fourrage, ...) et culturels (loisirs, tourisme).

⁹⁸ <https://www.ofb.gouv.fr/mettre-en-oeuvre-la-sequence-eviter-reduire-compenser>

	les « transitionneurs » en expérience, de coordination avec d'autres instances et de labellisation précise (refuge LPO).		
Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels	2023 : 35 000 € pour traitement des données existantes / cartographie enjeux. Recettes à confirmer. Expérimentation sur des communes par une approche terrain : 5 000 € Budget global à définir pour : ABI et Elaboration de la TVB et noire avec plan de restauration en lien avec le calendrier avant été 2027 (collecte et traitement des données avec l'action 3)		
Moyens humains	Préfiguration : chargée PCAET + ressources internes et externes (groupe de travail). Atlas de biodiversité : ressources externes + conventionnements associations		
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	2023 : traitement des données existantes 2025 : élaboration TVB et intégration dans PLUi avant l'été 2027.		
Effets attendus	Inventaire des milieux et des zones humides du territoire. Préservation et restauration de zones. Augmentation du stock carbone et de la séquestration. Augmentation de la résistance aux aléas climatiques.		
Indicateurs de suivi et de réussite	Nombre d'ABC réalisés TVB élaborée et inscrite dans le PLUi. Nombre de ZH. Nombre de corridor restaurer. Nombre de chantiers réalisés. Linéaire restauré (haie, arbres, régénération, etc.).		
Mesures environnementales (Lien avec l'EES)	Volet « biodiversité et trame verte et bleue »	Incidences potentielles : Comme pour les paysages, les milieux ouverts sont des habitats bénéfiques aussi pour la biodiversité. Développer de nouveaux éléments naturels est intéressant mais maintenir les milieux ouverts écologiquement riches et aussi indispensable.	Mesures de renforcement : <ul style="list-style-type: none"> • Limiter la végétalisation des zones sensibles identifiées • Identifier par une étude les espaces sensibles à une fermeture paysagère

Action 15. Préserver la ressource en eau et lutter contre les risques de pollution

Sous - action 15.1. Mettre en place une stratégie de gestion patrimoniale liée à la compétence eau (potable /eaux usées)

<p>AXE 4. EAU, ALIMENTATION, AGRICULTURE, BIODIVERSITE - Renforcer la résilience du territoire par une stratégie territoriale liée à : l'eau, l'alimentation, l'agriculture, le sol, la forêt et la biodiversité en cohérence avec les enjeux climatiques</p>	<p>Objectif stratégique : Le potentiel de séquestration du territoire a augmenté de 15 % notamment grâce à la moitié des exploitations qui pratiquent la plantation de haies, d'arbres isolés et/ou l'agroforesterie. Adaptation au changement climatique.</p>
<p>Action 15. Préserver la ressource en eau et lutter contre les risques de pollution</p>	
<p>N°15.1 Sous - action : mettre en place une stratégie de gestion patrimoniale liée à l'eau (potable /eaux usées)</p>	
<p>Porteur de l'action</p>	<p>CCJ avec communes</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Etat, AESN, communes, Structures à compétence eau potable et/ou assainissement, acteurs de la GEMAPI</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Communes / structures ayant la compétence eau et assainissement</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>Initialement prévu au 1^{er} janvier 2020, le transfert de cette compétence a été reporté au 1^{er} janvier 2026.</p> <p>Afin de préparer au mieux ce transfert, il est nécessaire d'avoir une bonne compréhension de la situation territoriale liée à la gestion patrimoniale, à l'état des réseaux d'eau potable/ eaux usées (restructuration, remplacement des canalisations) et de leur fonctionnement, à l'état des infrastructures associées et des moyens humains et financiers.</p> <p>Ces compétences eau potable et assainissement trouvent également leur place au cœur d'une politique globale de l'eau.</p> <p>L'étude a pour but de réaliser un état des lieux patrimonial, de définir une gouvernance et d'identifier les moyens nécessaires en vue du transfert de compétence en 2026.</p> <p>Cette étape passe également par la prise en compte des situations actuelles des différents captages, de leur débit et vulnérabilité, des études en cours (Etudes BAC phase 1 et / ou phase 2) et des périmètres de protection établis. Sur le territoire jovinien, 27 captages existent⁹⁹ dont 2 avec le statut « Conférence environnementale » qui sont suspendus¹⁰⁰. Au total, 5 captages sont inscrits dans le SDAGE 2022-2027 (soit prioritaires soit sensibles).</p> <p>Cette action peut être rattachées aux enjeux de transition agricole (13), du foncier (12), du PAT (17).</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Établissement d'un diagnostic complet des différents services d'Eau et</p>

⁹⁹ Sources : BD carto, IGN, données disponibles de 2022.

¹⁰⁰ LA FONTAINE ST CYR (BSS001AQLP) à La Celle-Saint-Cyr et FO. DE LA FONTAINE DU MONT (BSS001AQRE) à Champlay.

	<p>d'Assainissement sur le territoire :</p> <p>Technique : pour évaluer l'état du patrimoine et les investissements à venir et S'assurer que la plateforme https://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr/gu-presentation/construire-sans-detruire/teleservice-reseaux-et-canalizations.html soit correctement renseignée. En profiter pour l'insérer dans le SIG (action 4).</p> <p>Financier et tarifaire : pour appréhender le contexte budgétaire, évaluer les coûts de fonctionnement et préparer la réflexion relative à la convergence tarifaire,</p> <p>Juridique : pour anticiper la fin des engagements contractuels et le devenir des syndicats intercommunaux,</p> <p>Organisationnel : pour assurer une bonne mise en œuvre du transfert en appréhendant bien les aspects liés aux ressources humaines.</p> <p>Proposition de plusieurs scénarii de transfert tenant compte des caractéristiques des différents secteurs de l'EPCI et des paramètres issus du diagnostic.</p> <p>Ces scénarii qualifieront les enjeux en termes d'avantages / inconvénients et de facilités / difficultés pour les différents choix possibles en matière de convergence tarifaire (durée et niveaux de prix), de prospective financière, de reprise du personnel, de mise à niveau technique, de récupération des bases de données, d'évolution des syndicats intercommunaux et de gouvernance.</p> <p>Animation de la phase de prise de décision concernant la date et les conditions retenues pour le transfert des compétences.</p> <p>Préparation du transfert sur le plan opérationnel une fois les décisions prises.</p> <p>Accompagnement de la collectivité durant les premiers mois d'exercice des compétences transférées.</p> <p>Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques et hydrologiques afin de rétablir et de développer la résilience des milieux agricoles pour préserver la ressource en eau</p>
<p>Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels</p>	<p>Estimation étude : 70 000 € HT (35 000 € en 2023 et 35 000 € en 2024)</p> <p>Financements mobilisables de l'AESN à hauteur de 80 %</p>
<p>Moyens humains</p>	<p>Ingénierie interne (0.20 ETP du responsable des services techniques CCJ) et externe</p>
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</p>	<p>S2 2022 - recueil des données. Lancement consultation fin 2022.</p> <p>2023 – Etudes préalables au transfert</p> <p>2024 – mise en œuvre du transfert</p> <p>2025 – suivi du transfert</p>
<p>Effets attendus</p>	<p>Stratégie mise en place (Oui / non)</p> <p>Une approche globale territoriale permettant d'identifier les priorités en termes de quantité et de qualité d'eau.</p> <p>Diminution d'intrants. Des exploitations en circuits courts et qui se diversifient. Des zones de cultures capables de séquestrer du carbone.</p>
<p>Indicateurs de suivi et de réussite</p>	<p>Cartographie de l'état des lieux du patrimoine et des enjeux qualitatifs et quantitatifs</p> <p>Optimisation des rendements et réduction du risque de pollution et de tension.</p> <p>Mise en place d'une stratégie et d'actions transversales. Intégration des réseaux dans un SIG.</p>

Sous-action 15.2. Renforcer l'adaptation du territoire en matière de ressource en eau

<p>AXE 4. EAU, ALIMENTATION, AGRICULTURE, BIODIVERSITE - Renforcer la résilience du territoire par une stratégie territoriale liée à : l'eau, l'alimentation, l'agriculture, le sol, la forêt et la biodiversité en cohérence avec les enjeux climatiques</p>	<p>Objectif stratégique d'ici 2030 Le potentiel de séquestration du territoire a augmenté de 15 % notamment grâce à la moitié des exploitations qui pratiquent la plantation de haies, d'arbres isolés et/ou l'agroforesterie.</p>
<p>Action 15. Préserver la ressource en eau et limiter les risques de pollution</p>	
<p>N°15.2 Sous - action : renforcer l'adaptation du territoire en matière de ressource en eau</p>	
<p>Porteur de l'action</p>	<p>CCJ avec structures à compétence eau</p>
<p>Partenaires</p>	<p>AESN, AMIJ, Communes, FEPP, CPIE Yonne Nièvre, SDCY, Alterre Bourgogne,</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Communes, habitants, élus, techniciens</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>L'augmentation des températures et de l'assèchement des sols, l'augmentation des évènements extrêmes et de la fréquence des fortes pluies, la baisse des niveaux des nappes souterraines et des débits des cours d'eau sont autant de phénomènes qui s'amplifieront à l'avenir, en particulier en période estivale.</p> <p>La CCJ a entrepris les démarches de préfiguration du transfert de compétence eau potable et assainissement à échéance de 2026. Cette étape préalable permettra également de mettre en regard les différentes situations à l'échelle du territoire et d'interroger l'organisation à tenir.</p> <p>Le service d'eau potable défini par la compétence eau englobe les missions de production, de transport et de stockage de l'eau, de distribution de l'eau potable aux usagers.</p> <p>Cette action a pour objectif d'encourager une consommation responsable auprès des différents acteurs.</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Proposer des formations / ateliers aux élus et techniciens pour, mieux connaître les acteurs mobilisés et prendre en compte la vulnérabilité de la ressource en en qualité et en quantité</p> <p>Projet de formation porté par le CPIE YN avec l'AESN.</p> <p>Participer au réseau CapTer d'Alterre BFC, "aux petits déjeuners" du CPIE Yonne Nièvre regroupant les chargés de mission transition environnementale sur le projet "Eau et Alimentation.</p> <p>Promouvoir une consommation responsable de l'eau potable et lutter contre les pollutions auprès de tous les acteurs par des actions des sensibilisations et mobilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et mobiliser les habitants sur les économies d'eau et sur le suivi des consommations d'eau potable. Mieux connaître sa consommation d'eau, les économies sur la facture d'eau et d'énergie, travailler sur le changement de pratiques durables, d'équipements durables.

	<ul style="list-style-type: none"> - Publier des articles dans les bulletins municipaux. Utiliser les flyers, le matériel d'exposition à destination des usagers (voir avec AENS et associations) (action 3). - Faire connaître la réglementation en vigueur sur l'usage des eaux pluviales et grises dans les installations domestiques. - Favoriser la récupération des eaux pluviales - Etudier les groupements d'achats pour les habitants des récupérateurs d'eau (AMIJ). <p>Liens avec d'autres actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les entreprises à réaliser des diagnostics avec la CCI/ CMA (actions 24 & 25). - Soutenir le projet : mémoires de l'eau de l'Office de tourisme (action 27) <p>Favoriser la biodiversité et la désimperméabilisation dans les aménagements publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols par un travail du sol adapté ou le maintien d'infrastructures paysagères (haies, noues) (action 14). - Augmenter la présence des végétaux dans les espaces urbains avec des espèces (plantes vivaces) peu consommatrices en eau (action 16). - Mettre en place des récupérateurs d'eau. <p>Mobiliser les leviers du PLUi (action 3) en fixant dans le PLUi des réglementations pour la gestion de l'eau et pour les aménagements durables (action 3).</p>
Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels	Budget formation et d'accompagnement et animation Action sensibilisation et mobilisation des habitants mutualisable avec les autres EPCI sur la ressource en eau (dans le cadre du PAT et de la compétence eau potable par exemple).
Moyens humains	Ressources internes (Chargée PCAET et Responsable technique CCJ, service des eaux de la Ville de Joigny) et externes
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	2023 : cycle de formations proposées aux élus / techniciens et définition des projets. 2023 -2028 : déclinaison.
Effets attendus	Intégration de l'enjeu de l'eau de manière transversale (alimentation, captage eau potable, économie eau, GEMAPI). Economie d'eau
Indicateurs de suivi et de réussite	Nombre de formations / ateliers proposés aux élus et techniciens. Manifestation sur le thème de l'eau (objectif 1/an). Nombre de communication sur le thème de l'eau. Achat groupé mis en place de récupérateurs d'eau (oui / non) et nb de vente. Nombre de bâtiments publics équipés de récupérateurs d'eau pluviale.

Action 16. Favoriser la biodiversité et le cadre de vie dans les aménagements publics

AXE 4. EAU, ALIMENTATION, AGRICULTURE, BIODIVERSITE - Renforcer la résilience du territoire par une stratégie territoriale liée à : l'eau, l'alimentation, l'agriculture, le sol, la forêt et la biodiversité en cohérence avec les enjeux climatiques	Objectif stratégique d'ici 2030 Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %
N° 16	Action : favoriser la biodiversité et le cadre de vie dans les aménagements publics
Porteur de l'action	CCJ, Ville de Joigny, communes, SDCY, Bailleurs sociaux, entreprises
Partenaires	CAUE89, RBFC, communes, Ville de Joigny, ARB, CEREMA, CCJ, associations, SDCY, SMYM, entreprises
Public(s) ciblé(s)	Elus, agents, habitants
Contexte et enjeu	<p>Depuis le 1^{er} juillet 2022, les collectivités territoriales et établissements publics ne peuvent plus recourir à l'utilisation de produits phytosanitaires désormais au niveau des cimetières et des terrains de sport.</p> <p>Par ailleurs, les arbres d'alignement, les parcs arborés, les places végétalisés, les toitures, les espaces publics avec des haies, désimperméabilisés mais également privés avec une biodiversité ordinaire sont des éléments constitutifs des continuités écologiques, des réservoirs de carbone à préserver et dont la surface est à augmenter. Les écosystèmes urbains fournissent par ailleurs bien d'autres services indispensables pour la santé et l'alimentation : espaces de loisirs, de détente, de rencontres, pratique du sport, gestion de l'eau pluviale, des risques (inondations, vagues de chaleur...).</p> <p>Par leurs pratiques, les collectivités, les habitants, les bailleurs sociaux, les entreprises ont un rôle et un impact important dans la gestion de la ressource en eau, dans la préservation de la biodiversité des espaces verts et naturels mais également dans la séquestration du dioxyde de carbone et la lutte contre l'expansion des espèces invasives (ex : ambrosie).</p> <p>Les communes du Jovinien et la Communauté de communes sont déjà engagées et / ou ont également chacune des projets¹⁰¹ les obligeant à s'interroger sur leur besoin et sur la démarche à suivre depuis la conception jusqu'à la réalisation et à l'entretien.</p> <p>S'inscrire dans des aménagements durables s'appuie sur du partage, de la sensibilisation, de la formation, des accompagnements, des expérimentations et la valorisation des initiatives pour qu'elles soient réappropriées.</p> <p>Cette action vise à proposer des mesures à l'échelle du territoire qui s'inscrivent dans une cohérence globale avec les actions 3, 13, 14, 15, 17.</p>
Détail de l'action	Intégrer les enjeux de la trame verte et bleue (et noire) et l'adaptation au changement

¹⁰¹ exemple : projet d'aménagement centre-bourg, voirie, inscrits dans le PLUi tels que emplacements réservés pour gérer les eaux pluviales, avoir une bande de protection de ru, création d'un cheminement doux, créer des espaces de stationnement et commerciaux, extension de cimetière, etc.

climatique dans les politiques publiques

- Pour les communes volontaires, s'engager dans le programme "**Territoire engagé pour la nature**" (TEN)¹⁰² en cohérence avec l'adhésion à la charte de la Stratégie régionale de la biodiversité de la CCJ en 2022 et sur la base de trois actions avec pour objet respectif l'aménagement du territoire, la biodiversité locale, la biodiversité et citoyenneté.
- Encourager les communes à **mener des Atlas de biodiversité communale** dans le cadre du TEN et en cohérence de l'élaboration à l'échelle de la CCJ d'une TVB et noire.
- Mettre en place **un calendrier annuel de la biodiversité** pour intégrer les enjeux dans les politiques publiques (CCJ) et mener avec les communes volontaires et les acteurs du territoire des événements sur les thématiques en s'appuyant sur l'existant (exemple : le festival des jardins organisé par l'Office de tourisme, etc.¹⁰³).
- **Désimperméabiliser les cours d'école et des espaces publics par la création d'îlots de fraîcheur**

A Joigny, en 2023 les projets de l'école de Marcel Aymé, de l'école de Cézy, de la Celle-Saint-Cyr. En 2023, l'école Saint André.

Création d'îlots de **fraîcheur** dans le cadre de l'ORT

- Faire du **projet d'aménagement des étangs de St Aubin, Cézy et Joigny aux multiples usages** (pêche, aéromodélisme, chasse, peupleraie, agriculture, tourisme, mobilité), un projet intégré prenant en compte à la fois les enjeux climatiques (EnR, risques inondation) et de la biodiversité (zone tampon inondable, zone de captage de Joigny, ENS potentiel à certains endroits) – Portage CCJ, communes, SMYM.
- **Accompagner le projet d'aménagement des étangs de St Ange à Bussy en Othe** pour concilier les spécificités du site (continuité écologique, patrimoine, biodiversité, usages).
- Encourager la **mise en place de plans de gestion différenciée dans les bourgs et pour l'entretien de la voirie**
- **Valoriser les communes qui plantent des arbres** (ex : à chaque naissance à Villevallier)

Proposer des ateliers / formations aux agents / élus sur la gestion et les aménagements durables, les solutions fondées sur la nature

En s'appuyant sur des partenariats avec le CAUE 89 et d'autres acteurs locaux, il s'agira d'organiser et de proposer aux communes du Jovinien des ateliers à destination des élus et des techniciens sur les thématiques suivantes :

- gestion des cimetières 0 phyto,
- plan de gestion différenciée, fauche tardive, balades afin travailler sur la végétalisation des rues,
- lutte contre les espèces invasives (ex : ambrosie),
- aménagement durable de la voirie (stationnement, ZA-ZI), des places, et des cours d'école,
- nouveaux matériaux et marchés publics,
- gestion et création de parcs arborés / d'alignements et de trognes,
- gestion des eaux pluviales à la parcelle,
- création de vergers conservatoires, de vergers de sauvegarde.
- toitures végétalisées.

¹⁰² Cette initiative est déployée en Bourgogne-Franche-Comté par un collectif régional composé de l'Etat (représenté par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les Agences de l'eau Seine Normandie, Loire Bretagne et Rhône-Méditerranée et Corse, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil Départemental de la Nièvre.

¹⁰³ Exemple : <https://biodiv.mnhn.fr/fr/calendrier-des-evenements-biodiversite-2023>

Faciliter la réappropriation de l'espace public par les citoyens et encourager les propriétaires de jardin et de terrain à contribuer aux inventaires participatifs

- **Développer le permis de végétaliser**, jardinons dans nos rues, incroyables comestibles à l'échelle de la CCJ.

La Ville de Joigny souhaite mettre en place un permis de végétaliser. Il s'agira de s'appuyer sur son expérience avec celle du CAUE de l'Yonne pour constituer un « kit communication » avec les outils à mettre en place pour les proposer dans les communes volontaires.

- Expérimentation du permis de végétaliser avec le SDCY / CCJ sur les espaces extérieurs du Bâtiment Adrien Durand, ancien bâtiment du 28^{ème} groupe géographique occupé désormais par le SDCY, des médecins, des associations, le Relais Petite Enfance, une pharmacie.

Porteur : SDCY - Partenaires : CCJ, associations, RPE

Objectif : transformer un espace imperméabilisé en un espace de vie sociale végétalisé et de démonstration avec des cheminements PMR perméables et des plantations alimentaires

- *Aménager des placettes en s'appuyant sur les initiatives citoyennes*

Exemples sur Joigny en cours de réflexion : le Square Arnaud Beltrame en bas de la rue du Loquet, la Place des innocents. Végétaliser en plantant également des plantes alimentaires.

- **S'appuyer sur le dispositif Vigie flore** pour mettre en place un dispositif de sciences participatives.

Vigie-flore propose aux botanistes amateurs et professionnels de participer au suivi des changements d'abondance des espèces végétales les plus communes en France. Les "Vigie-floristes" participent ainsi à l'amélioration des connaissances sur l'impact des activités humaines et des changements globaux sur la flore métropolitaine.

En juin 2023, l'initiative s'est lancée avec Renaissance Joigny sur la maille de la commune de Cézay à partir de sept points déterminés et avec une diversité de biotopes (zone humide, forêt, parcelle agricole, jardins, prairie) parfois accessibles, parfois sur des propriétés privées.

Il s'agira en 2024, il s'agira d'inclure cet évènement dans calendrier dédié à la biodiversité avec une communication dédiée et d'encourager les propriétaires de jardin et de terrain qui souhaiteraient participer à « ne rien faire sur une partie de leur parcelle ».

- **Organiser des balades avec les agents communaux, les habitants et les élus pour partager l'entretien de certains espaces.**
- **Intégrer les enjeux de la TVB et noire (action 14)**

Rendre exemplaires les ZA – ZI par des aménagements favorisant la biodiversité et la gestion de l'eau par des actions avec les entreprises

- Expérimenter des zones de désimperméabilisation dans la zone d'activité de Joigny

Porteur : CCJ – Services techniques et CCJ – développement économique et numérique

Cas 1 : trottoir bitumé sans entretien. Cas 2 : hydromulching

Moyen : 9 000 € TTC

- Travailler avec les entreprises sur le volet eau biodiversité, nuisances lumineuses (action 7 & 25)
- Editer un guide des bonnes pratiques à destination des nouvelles entreprises (action 26)
- Encourager les entreprises à participer aux programmes « Entreprise engagée pour la nature¹⁰⁴ » et au « Mécénaturel »

¹⁰⁴ a pour ambition de faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions volontaires d'entreprises visant à réduire leurs pressions et impacts directs ou indirects sur la biodiversité <https://engagespourlanature.ofb.fr/entreprises/decouvrir-le-programme>

	<p>Encourager les initiatives citoyennes et professionnelles favorisant des actions visant l'autonomie alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser et s'appuyer l'expérience des acteurs de territoires pour faire émerger de nouveaux projets. L'association le P.a.r.c et le potager Gastronomique de la côte Saint-Jacques. L'association Le P.a.r.c (Produire - S'Alimenter - Se Réunir - Créer¹⁰⁵) a pour but de mener des actions collectives pour favoriser l'autonomie alimentaire locale. Exemples d'accompagnement : Les jardins nourriciers du Chantier de Guédelon, Les potagers de Toucy Entraide. - Créer un canal d'approvisionnement en graines à travers le déploiement des grainothèques sur les territoires (Etendre la grainothèque médiathèque Olympe-de-Gouges à l'échelle du territoire (action 17)). - Avec des jardins témoins et un réseau de jardins collectifs, partagés pour dynamiser les potagers (action 17 & 24). - Créer des espaces agricoles hors cadre agricole avec foncier / outils / installation. Prioriser des chantiers des plantations pour limiter le risque de ruissellement, préserver la ressource en eau dans les communes concernées (action 13 et 15) - Communiquer sur les aides : de la Région BFC « Bocage et paysages¹⁰⁶ » pour (re)planter les haies bocagères, restaurer les haies champêtres dégradées ou des bosquets, planter des arbres isolés en prairie ou des alignements d'arbres, du Département de l'Yonne, pour les plantations de haies, alignements, arbres intra-parcellaires (isolés, en bosquets et/ou alignés). - Développer des expériences de haies fruitières, forêts jardins (arbres et arbustes). - Faire connaître les acteurs locaux auprès des habitants et des élus « Ceinture Mosaïque Verte », « Forêts et Campagnes d'Avenir », Ruban Vert, etc.
Moyens financiers (prévisionnels)	Budget à définir. Expérimenter l'hydromulching dans les ZA/ ZI dans une logique de ne pas augmenter l'entretien par le prestataire 9 800 € en 2023
Moyens humains	Ingénierie interne (Responsable stratégie durable ville de Joigny, coordination chargée PCAET / Ville de Joigny, chargé développement économique, SDCY) et externe
Calendrier prévisionnel	2023 : mise en place d'un calendrier de la biodiversité et d'une stratégie de communication. 2023-2028 : ateliers sur le territoire + participation sur d'autres territoires
Effets attendus	Action transversale visant à intégrer la place de la biodiversité et des citoyens dans les projets Augmentation d'arbres et d'espaces verts, augmentation du stockage carbone Amélioration de la filtration des eaux à la parcelle Amélioration du cadre de vie et de la santé
Indicateurs de suivi et de réussite	Nombre de communes engagées dans le programme TEN (4 communes a minima d'ici 2028) Nombre d'entreprises engagées Nombre d'atelier (1 / an) Nombre de communes engagée dans de la gestion différenciée. Surface désimperméabilisée / végétalisés Nombre de cours d'école désimperméabilisées et / plantées d'ici (50 %) Nombre de demande de permis de végétalisés. Nombre d'arbres plantés / naissance Linaire de haies plantés

¹⁰⁵ <https://www.leparc.org/notre-demarche-1>

¹⁰⁶ <https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/896>

Action 17. Mettre en place un projet d'alimentation territoriale

Sous-action 17.1. Réaliser un diagnostic des systèmes alimentaires et construire le projet à l'échelle des quatre territoires du Nord de l'Yonne

AXE 4. EAU, ALIMENTATION, AGRICULTURE, BIODIVERSITE - Renforcer la résilience du territoire par une stratégie territoriale liée à : l'eau, l'alimentation, l'agriculture, le sol, la forêt et la biodiversité en cohérence avec les enjeux climatiques	Objectif stratégique : Le potentiel de séquestration du territoire a augmenté de 15 % notamment grâce à la moitié des exploitations qui pratiquent la plantation de haies, d'arbres isolés et/ou l'agroforesterie. Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 %
Action 17. Mettre en place un projet alimentaire territorial (PAT)	
N°17.1 Sous-action : réaliser un diagnostic alimentaire et construire le projet à l'échelle des quatre territoires du Nord de l'Yonne	
Porteur de l'action	CCJ avec Communauté de Communes du Gatinais en Bourgogne, Communauté de Communes de Yonne Nord, Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe.
Partenaires	Département de l'Yonne, DDT ; Bureau d'études CERESCO, agriculteurs, acteurs associatifs, entreprises d'insertion, acteurs économiques
Public(s) ciblé(s)	Les acteurs de la chaîne alimentaire sur les 4 communauté de communes : habitants/consommateurs, producteurs, transformateurs et distributeurs.
Contexte et enjeux	<p>Les 4 EPCI se sont engagées à développer une stratégie d'un Projet alimentaire territorial (PAT) avec un volet résilience alimentaire dans le cadre du Contrat d'objectif territorial (action 2). Il s'agit donc d'obtenir une labellisation du projet co-construit.</p> <p>Deux niveaux de reconnaissance sont possibles suivant l'état d'avancement du projet : Le niveau 1 correspond aux projets collectifs émergents visant à répondre aux objectifs assignés aux PAT par la loi. Il est attribué pour une période de trois ans non renouvelables.</p> <p>Le niveau 2 correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie. Il est attribué pour 5 ans, renouvelables.</p> <p>La première étape du PAT du Nord de l'Yonne est la réalisation d'un diagnostic alimentaire et agricole, de partager les constats et l'analyse du territoire pour confirmer la démarche à construire à l'échelle du périmètre des quatre EPCI. Le diagnostic permettra également de dégager des premiers axes stratégiques et les lignes directrices pour le PAT.</p> <p>En 2020, la CCJ avait missionné le bureau d'études CERESCO afin de réaliser un état des lieux de ses systèmes alimentaires sur son territoire. Le périmètre du seul jovinien ne paraissait pas pertinent. En 2022, dans le cadre du COT et sur la base d'un besoin partagé, les quatre collectivités partenaires ont étendu le diagnostic en prenant en compte l'ensemble des territoires.</p> <p>Afin d'enrichir le diagnostic, une stagiaire a réalisé de mars à fin août 2022 un premier travail de préfiguration sur la base du référentiel national.</p>

	<p>Ce travail a permis de mesurer une volonté collective d’agir et la nécessité, d’une part, d’intégrer des acteurs aux profils divers pour faciliter la transversalité, et d’autre part, de communiquer, d’encourager la concertation pour favoriser la circulation de l’information. Même s’ils ne sont pas nécessairement mobilisés en même temps et de façon semblable, deux groupes d’acteurs doivent être associés dans un PAT : les agents et techniciens concernés par les problématiques alimentaires au sein de la structure porteuse du projet et l’ensemble des forces vives du territoire qui souhaitent s’impliquer dans le PAT.</p> <p>Enfin, par le recensement d’un certain nombre d’acteurs, la restitution de ce stage a permis d’identifier des actions, en cours ou pouvant se mettre en place à court terme ou d’autre relevant du projet collectif à construire.</p> <p>L’action ci-dessous vise à formaliser les principales étapes en cours du PAT qui s’inscrivent également en cohérence avec les objectifs du PCAET.</p>
<p>Détail de l’action</p>	<p>Mettre en place une gouvernance dédiée au PAT</p> <p>Le Comité de pilotage sera mis en place.</p> <p>De nombreux acteurs déjà mobilisés ont également été identifiés sur le Jovinien. Afin de construire une démarche collective, un groupe de travail permettrait de faciliter la transversalité et les espaces de dialogue.</p> <p>Evaluer la production agricole, la production alimentaire locale ainsi que les besoins alimentaires des bassins de vie étudiés</p> <p>Réaliser un diagnostic des systèmes alimentaires à l’échelle des 4 collectivités partenaires (et affiner certaines thématiques ensuite) avec un « diagnostic en marchant » proposé aux élus avec la visite de sites exemplaires.</p> <p>Organiser un temps fort de restitution de l’étude préalable sur le système alimentaire local, à l’échelle du COT du nord de l’Yonne, auprès des acteurs associatifs et des partenaires institutionnels.</p> <p>Actualiser l’étude sur les habitudes de consommation des habitants de la CCJ réalisé dans le cadre de l’appel à projet régional «Alimentation et Territoires» ET réaliser cette même enquête au sein des 3 autres collectivités.</p> <p>Communiquer et organiser une concertation sur la démarche alimentaire</p> <p>Participer aux cellules de coordination des PAT à l’échelle départementale (DDT) et à l’échelle régionale (DRAAF, ADEME, Alterre Bourgogne).</p> <p>Créer un outil de communication et de partage entre les 4 collectivités partenaires.</p> <p>Communiquer sur le PAT et les actions inscrites auprès des habitants et des acteurs économiques.</p> <p>Partager les résultats du diagnostic et de l’enquête sur les habitudes de consommation avec les acteurs du territoire.</p> <p>Partager une cartographie interactive des acteurs du territoire afin de les faire connaître et de mettre en valeur les initiatives locales autour de l’alimentation de qualité / de proximité (chantier d’insertion maraîchage, ateliers cuisine La Fabrik, projets MFR Villevallier etc. ...).</p> <p>Construire la stratégie et définir le plan d’action selon le cadre du référentiel national</p> <p>Le travail de préfiguration réalisé entre en mars et août 2022 sera intégré dans le diagnostic réalisé par Ceresco.</p>
<p>Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels</p>	<p>Budget prévisionnel dans le cadre du COT : 45 000 € (déjà comptabilisée dans l’action 2) avec un objectif de résilience alimentaire</p> <p>une phase 1 : complément du diagnostic.</p> <p>une phase 2 : le « diagnostic en marchant.</p> <p>une phase 3 optionnelle : rédaction du projet.</p>

	18 090 € (phase 1 et 2 du devis) dont 4 399, 96 € pour la CCJ. Etude sur les habitudes de consommation (à définir) Ingénierie dédiée PAT en 2023 suite à sa labellisation niveau1
Moyens humains	Ingénierie dédiée pour le PAT à recruter en 2023 Action mutualisée entre les 4 EPCI
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Phase diagnostic : Juillet à novembre 2022 : diagnostic, temps fort de restitution, créer un outil de communication et de partage entre les 4 collectivités partenaires. 2022- 2023 : actualiser ou réaliser une étude sur les habitudes de consommation sur le Jovinien et dans les autres collectivités et partager les résultats. Phase définition du PAT : fin 2022 -début 2023 Dépôt de candidature pour la labellisation niveau 1 début 2023 Recrutement mi 2023 pour la formalisation de la stratégie et mise en œuvre
Effets attendus	Fixer un cap commun et concevoir une stratégie et un programme d'actions partagés par tous les acteurs. Accélérer la transition agricole et la résilience alimentaire sur le territoire. Définir un programme d'actions partagées, pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur les 90 communes du territoire. Créer des conditions favorables à l'installation d'agriculteurs, mais aussi au développement de circuits-courts, tout en rendant les produits locaux de qualité accessibles.
Indicateurs de suivi et de réussite	Nombre de personnes ayant répondu sur l'étude des habitudes de consommation. Groupe de travail ouvert (oui / non). Nombres de communications. Labellisation PAT (oui /non)

Sous-action 17.2. Développer les circuits courts et l'autonomie alimentaire du territoire

AXE 4. EAU, ALIMENTATION, AGRICULTURE, BIODIVERSITE - Renforcer la résilience du territoire par une stratégie territoriale liée à : l'eau, l'alimentation, l'agriculture, le sol, la forêt et la biodiversité en cohérence avec les enjeux climatiques	Objectif stratégique : Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %
Action 17. Mettre en place un projet alimentaire territorial (PAT)	
N°17.2 Sous-action : développer les circuits courts et l'autonomie alimentaire du territoire	
Porteur de l'action	CCJ avec la Communauté de Communes du Gatinais en Bourgogne, la Communauté de Communes de Yonne Nord, la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe dans le cadre du PAT, les Jardins du Coteau, Les Cocos lieux, AMAP.
Partenaires	Agriculteurs, AMAPP, BIO-BOURGOGNE, Chambre d'agriculture, acteurs associatifs, FDFR89 ; Les Jardins du Coteau, Les Cocos lieux, Office de Tourisme, restaurateurs / Traiteurs, Vitamine T, MSA, Etat, Conseil départemental de l'Yonne.
	Les acteurs de la chaîne alimentaire sur les 4 communautés de communes :

Public(s) ciblé(s)	habitants/consommateurs, producteurs, transformateurs et distributeurs
Contexte et enjeux	<p>Sur les 100 entreprises agricoles du Jovinien, 17 entreprises sont identifiées¹⁰⁷ en alimentation de proximité¹⁰⁸. Parmi celles-ci, 12 producteurs sont référencés sur « J'veux du local89.fr¹⁰⁹ ».</p> <p>Plusieurs modes de commercialisation existent pour la valorisation des produits locaux (marchés, AMAPP, GMS, Vente à la ferme, etc.). Si en termes de représentativité, la vente directe à la ferme répond à une demande, les gammes de produits restent étroites (viande, légumes, etc.) et l'offre est disséminée sur tout le territoire, ce qui complexifie les achats (multiplication des lieux d'achat).</p> <p>Le renforcement de la distribution d'une offre locale nécessite de relever plusieurs défis comme : augmenter la production locale commercialisée sur le territoire, rendre plus facilement accessible l'offre locale (en captant tous les profils de consommateurs, en gérant la question du dernier km, en regroupant l'offre, etc.), apporter une meilleure visibilité de l'offre locale.</p> <p>Augmenter la production locale peut se construire avec les dynamiques locales sur le partage d'expérience de modèles économiques qui fonctionnent, sur les freins à lever du passage de circuit long à court¹¹⁰ et sur l'aide à l'installation de porteurs de projets orientés vers de la vente directe.</p> <p>Des initiatives publiques et privées sont déjà présentes sur le territoire. Toutefois, le Projet alimentaire territorial (PAT) trouvera sa force dans la valorisation des acteurs actuels (les marchés hebdomadaires des communes, « marchés du terroir » en période estivale) et dans une forme d'organisation à une échelle supra-intercommunale¹¹¹ en coordination avec d'autres PAT de l'Yonne.</p> <p>La connaissance fine des besoins des cantines et des habitudes alimentaires permettra de créer les conditions pour identifier un ou des modèles économiques, sociaux et environnementaux qui répondront au plus près des besoins.</p> <p>Enfin, le circuit court peut aussi s'incarner dans une monnaie locale. Comme la plupart des monnaies locales, la Cagnole a pour objectif d'encourager la consommation de produits locaux en circuits courts. L'expérimentation portée par l'association C3V en 2020 sur le marché de Joigny a permis de passer de 3 à 18 producteurs et d'inspirer une démarche similaire sur d'autres marchés icaunais.</p> <p>L'action ci-dessous vise à recenser les dynamiques actuelles pour développer les circuits courts et favoriser l'autonomie alimentaire et de les inscrire dans une temporalité (2022, 0-1 an, 1-3 ans, 3-6 ans). Elles constituent un des axes du PAT en cours de préfiguration. Il s'agit d'actions parfois mutualisées entre les 4 EPCI.</p>
Détail de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valoriser les marchés de producteurs locaux permanents ou saisonniers dans les communes rurales à travers des ateliers ponctuels (cuisiniers itinérants, intervenants, etc.) ▪ Informer en relayant les annuaires et cartographie des acteurs (J'veux du local, Ecoplan89, Bienvenue à la ferme, etc.). 0-1 an ▪ Faire émerger et soutenir des initiatives locales autour de l'alimentation durable / de proximité, en partenariat avec les autres acteurs de l'écosystème local : magasin bio/local/boutique coopérative de consommateurs/vrac/achat groupé (projet en cours), etc., installation de moyens logistiques appropriés aux différents profils de consommation (ex : magasin clic and collect, drive, espaces d'entreposage en centre-ville etc.). 1-3 ans

¹⁰⁷ Source : portait de territoire L'agriculture, 2022, Chambre d'agriculture de l'Yonne.

¹⁰⁸ en circuits courts hors viticulture

¹⁰⁹ Source : <https://www.jveuxdulocal89.fr/>

¹¹⁰ levier potentiel de la Convention du Grand Paris signée.

¹¹¹ Dans le cadre du Contrat d'objectif territorial (COT) signé.

- Etudier l'installation de distributeurs de produits locaux à des points stratégiques (embranchement autoroute, à proximité d'un parking...). 1-3 ans
- Valoriser les initiatives privées dans une logique de transfert d'expérience et de convivialité (ex : les Cocos lieux, la Ferme des Ruelles, etc.).

Définir les potentiels de diversification sur le territoire et identifier les filières les plus porteuses

La convention du Grand Paris à l'échelle du PETR du Nord de l'Yonne et du PETR de l'Auxerrois introduit un contexte favorable pour mener une réflexion collective avec les agriculteurs. 1-3 ans

Encourager les projets d'installations de production agricole sur le territoire

Par une maîtrise du foncier et le développement d'une ceinture maraîchère sur Joigny (Ville de Joigny)

Les Jardins du Coteaux en cours à Joigny Créés en 2021, suite à un lancement d'appel à manifestation de la Ville de Joigny, Les Jardins du Côteau est une structure d'insertion spécialisée dans le maraîchage biologique avec pour projet de vendre leur production de légumes de saison à destination de la restauration collective publique et des professionnels de la restauration sur la base d'un modèle économique à construire.

Si la structure est composée actuellement de 6 salariés sur 2,4 ha, elle souhaiterait s'agrandir d'ici les prochaines années pour accueillir davantage de personnes en réinsertion sur une superficie de 3,5 ha de parcelles communales. 2022

Assurer une production suffisante pour approvisionner les cantines de Joigny 1-3 ans

Plus tard, mettre en place une production alimentaire en régie municipale sur des terrains municipaux. 3-6 ans

Contribuer à la démarche RARES 3 (2022 -2023) – action 13

La Fédération des Foyers Ruraux de l'Yonne, Semeurs du Possible et Accueil Paysan se sont engagés dans la démarche RARES en 2018. 2022

Poursuivre la démarche pour soutenir l'installation de nouvelles activités agri-rurales. 0-1 an

Mise en place de comptoirs / antennes réparties sur le territoire pour avoir des lieux physiques auxquels les porteurs de projet pourraient se référer pour s'installer 3-6 ans

Se doter des moyens de transformation d'une partie des productions locales

▪ Réflexion sur une zone artisanale alimentaire sur Joigny

Depuis 2022, la CCJ participe d'un projet qui permettrait de réhabiliter une friche industrielle destinée à accueillir une unité de transformation. 2022

Ce projet collectif s'inscrit sur un temps long afin de réfléchir au dimensionnement, aux outils, aux produits finis, à la mutualisation etc. 3-6 ans

Reconnaître la Cagnole comme un levier pour la consommation locale et l'économie circulaire (action 26)

La Cagnole (et Kohinos versus numérique) contribue à développer les circuits courts dans l'Yonne en renforçant les liens avec le territoire. Cette monnaie locale favorise les échanges locaux de biens et de services et participe à une économie circulaire, respectueuse de l'environnement où le consommateur est acteur.

Expérimentée sur le marché de Joigny depuis 2020 par un comptoir tenu tous les samedis matin par un groupe local, la Cagnole est passée d'une utilisation de 3 à 18 producteurs locaux sur le marché et de plus en plus de consommateurs. L'essaimage de

	<p>cette expérimentation a commencé par un autre marché icaunais (Ligny le Chatel).</p> <p>Elle se fait également connaître par son usage sur des festivals, des manifestations et sur des lieux physiques faisant office de comptoirs (AMAP) ou non (commerces, lieux de production et transformation alimentaire icaunais etc.). Enfin, sa version numérique (la Kohinos) est en place pour permettre à des fournisseurs d'échanger entre eux. Elle est également expérimentée sur le marché avec un commerçant.</p> <p>L'objectif dans le Jovinien est d'officialiser son statut sur le marché de Joigny et de permettre son déploiement dans des communes et chez des commerçants volontaires du Jovinien.</p> <p>Créer un canal d'approvisionnement des semences</p> <p>Portage : les Jardins du Coteau, les médiathèques /bibliothèques, CCJ</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elargir la grainothèque au Jovinien et aux territoires du COT à travers la mobilisation des bibliothèques/médiathèques (Joigny/St Julien du Sault/La Celle St Cyr /Cerisiers /Chéroy) en lien avec des acteurs locaux). ▪ Communiquer et mener une réflexion et des animations sur l'importance de l'enjeu des semences et de leur diversité. ▪ Identifier des lieux ressources et expérimentations (exemples : ferme de la Trancherie, Le Jardin du Thorain, le Colombier vert, etc.). <p>Valoriser le savoir-faire local</p> <p>Portage : Office de tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un Label ou d'une marque « Fabrique dans le Jovinien » (voire Nord Yonne). ▪ Créer une offre de paniers de produits locaux pour des entreprises, dans les établissements accueillant des touristes (exemples : LocaBoat, Office du Tourisme, gites etc.) en proposant également des visites à la ferme auprès des producteurs. <p>Favoriser les partenariats pour les livraisons et l'installation de moyens logistiques adaptés aux circuits courts</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier l'intégration des livraisons de denrées alimentaires dans l'offre de mobilité locale (exemple : Mobil'Eco) et/ou des nouvelles solutions de mobilité douce pour le dernier kilomètre (exemple : vélos cargo). <p>Encourager les potagers, les vergers sur le domaine privatif et public</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir les actions citoyennes, les jardins collectifs et développer le permis de végétaliser avec les communes et habitants volontaires en s'appuyant sur les acteurs locaux (Projet de Renaissance Joigny, La ceinture mosaïque verte, jardins partagés de St Julien du Sault, etc.). ▪ Intégrer la biodiversité dans les aménagements publics (haies fruitières, vergers, plantes alimentaires) (action 16).
Moyens financiers	<p>dépense annuelle moyenne estimée de 70 000 € environ (Ingénierie 45 / autre 25). Des financements publics viendront atténuer cette charge à hauteur de 70% environ mais sans certitude pour l'instant 35 000 € en 2023 et 70 000 €</p>
Moyens humains	<p>Ressources internes (chargées COT / PCAET) et externes. Action mutualisée avec les 4 EPCI dans le PAT</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	<p>2022- 2023 : identifier et communiquer sur les actions en cours et lancer des actions à court terme. 2023-2028 : mise en œuvre du PAT.</p>
	<p>Augmenter la part de l'achat local dans l'économie.</p>

Effets attendus	Renforcement de l'autonomie alimentaire. Attirer les habitants et les touristes dans les structures en vente directe Encourager le partenariat logistique afin de mutualiser les déplacements
Indicateurs de suivi et de réussite	Création d'une unité de transformation (oui /non). Nombre d'installations d'exploitations agricoles (agri-ruraux et/ou d'une nouvelle filière et /ou de structures de distribution). Nombre d'acteurs du réseau des semences. Nombre de structures utilisant la Cagnole.

Sous-action 17.3. Proposer une restauration collective plus locale et réduire le gaspillage alimentaire

AXE 4. EAU, ALIMENTATION, AGRICULTURE, BIODIVERSITE - Renforcer la résilience du territoire par une stratégie territoriale liée à : l'eau, l'alimentation, l'agriculture, le sol, la forêt et la biodiversité en cohérence avec les enjeux climatiques	Objectif stratégique : Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %
Action 17. Mettre en place un projet alimentaire territorial (PAT)	
N°17.3 Sous-action : proposer une restauration collective plus locale et réduire le gaspillage alimentaire	
Porteur de l'action	CCJ avec Communauté de Communes du Gatinais en Bourgogne, Communauté de Communes de Yonne Nord, Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe
Partenaires	Communes, cantines et gestionnaires, BIO-BOURGOGNE / GABY, agriculteurs, Chambre d'agriculture, Conseil Départemental de l'Yonne, EHPAD, crèches, périscolaire, restaurants d'entreprises, prestataire (L'assiette végétale), SDCY, Les Jardins du Coteau
Public(s) ciblé(s)	Les enfants inscrits à la cantine, les gestionnaires des établissements, les agents de restauration
Contexte et enjeux	Un des objectifs de la loi EGALIM ¹¹² est de favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous. Elle prévoit de nombreuses dispositions pour la restauration collective dont celle d'introduire 50 % de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20% de produits bio) dans la restauration collective ¹¹³ publique à partir du 1er janvier 2022. La loi EGALIM étend aussi à l'ensemble des opérateurs de la restauration collective privée l'obligation de lutte contre le gaspillage alimentaire, déjà imposée à l'État, aux établissements publics et aux collectivités territoriales pour les services de restauration collective, dont ils ont la charge. Sur le Jovinien, la restauration collective est identifiée comme un axe prioritaire. 8 écoles maternelles et 21 écoles élémentaires sont recensées. Plus de 182 000 repas sont servis chaque année dans les cantines primaires et élémentaires soit 60 % des volumes de consommation en restauration scolaire sur le Jovinien ¹¹⁴ . D'après l'enquête réalisée en 2021 auprès des communes de la CCJ, sur l'échantillon renseigné des 10 communes possédant au moins une cantine, 4 sont en gestion concédée, soit 40 % des établissements. Les cantines en gestion concédée sont

¹¹² La Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable promulguée le 1er novembre 2018.

¹¹³ La restauration collective regroupe quatre grandes catégories de restauration : scolaire (crèche, maternelle, primaire, collège, lycée, université), médico-sociale (hôpitaux, maisons de retraite), d'entreprise (restaurants administratifs et d'entreprise) et autres (centre de vacances, armée, prison etc.).

¹¹⁴ Source : diagnostic CERESCO.

	<p>approvisionnées par des sociétés de restauration disposant de cuisine centrale : Elite et Api.</p> <p>Même si une part importante des communes du territoire s'est engagée dans une démarche d'approvisionnement « local » (80-100 km) des freins récurrents sont généralement observés : des quantités insuffisantes, des prix peu attractifs et une faible visibilité de l'offre.</p> <p>Cette action vise à mettre en visibilité ce qui d'ores et déjà peut être mis en place sur le Jovinien et de manière mutualisée.</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Mener des diagnostics dans les cantines de services de restauration volontaires</p> <p>Mettre en œuvre l'opération "Mon restau responsable" afin de réaliser des auto-diagnostics des services de restauration et mettre en place un processus de changement de pratiques (à destination des gestionnaires de cantines en libre accès).</p> <p>Mettre en œuvre un partenariat avec GABY/BioBourgogne pour un audit des achats dans les cantines scolaires selon les critères de la loi EGALIM : diagnostic sur la part de bio, des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO), des denrées à Haute Valeur Environnementale (HVE).</p> <p>Faciliter l'accès à des outils d'achat local existants et / ou en développement</p> <p>Proposer une formation aux plateformes d'achat AgriLocal et Manger Bio pour l'ensemble des gestionnaires des écoles du territoire jovinien.</p> <p>Mieux faire connaître le Groupement régional d'achat public Nord Bourgogne (GRAP), auprès de tous les agriculteurs, mais aussi auprès de tous les acheteurs.</p> <p>Créer un canal de distribution / valorisation de la production agricole du chantier d'insertion « Les Jardins du Coteau » dans la restauration collective locale.</p> <p>Proposer une offre de formation pour aider les agriculteurs à répondre à des marchés publics.</p> <p>Accompagner l'adaptation des pratiques professionnelles dans la confection de repas</p> <p>Proposer aux agents de la restauration collective de suivre des formations sur la confection des repas (préparer un repas végétarien, travailler avec les légumineuses, gérer le comportement des denrées à la cuisson ...).</p> <p>Réduire et valoriser les déchets</p> <p>Mener des campagnes de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire sous forme de défi anti gaspi inter-écoles.</p> <p>Inciter la mise en place de composteurs dans les établissements.</p> <p>Etudier l'opportunité de mutualiser une ou plusieurs unités de productions de repas sur le Nord de l'Yonne</p> <p>Recenser les besoins quantitatifs et qualitatifs des cantines.</p> <p>Prendre en compte le projet en insertion des Jardins du Coteau dont l'objectif est de contribuer à alimenter la restauration collective scolaire et les producteurs déjà identifiés pour créer un canal de distribution / valorisation de la production.</p> <p>Se rapprocher de la production de l'hôpital de Joigny, de l'EHPAD et de l'IME de St-Julien, de la MFR de Villevallier par exemple.</p>
<p>Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels</p>	<p><i>Actions mutualisées dans le cadre du PAT (à consolider)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Volet formation : 10 000 € ▪ Volet Sensibilisation – accompagnement au changement : 10 000 € ▪ Etude d'opportunité : 25 000 €.

Moyens humains	Partenariats à définir Volet autodiagnostic : gestionnaire des cantines Volet audit : BIOBOURGOGNE Volet formation : SDCY
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Début 2023 : dépôt de labellisation
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer davantage de produits labellisés et locaux dans les repas. ▪ Fédérer des filières de production bio ultra locales. ▪ Lutter contre le gaspillage alimentaire par l'adoption de micro bonnes pratiques (petites, moyennes, grandes portions ; choix du pain, etc.). ▪ Valoriser les déchets alimentaires en compost.
Indicateurs de suivi et de réussite	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'établissements ayant effectués un diagnostic via « mon restau responsable ». ▪ Nombre d'audits réalisées par GABY/BIOBOURGOGNE dans les cantines scolaires. ▪ Nombre de gestionnaires de cantine formés aux plateformes AgriLocal89 et Manger Bio BFC. ▪ Canal ou canaux de distribution des Jardins du Coteau établis (oui /non). ▪ Nombre d'agents de la restauration collective formés sur la cuisine locale et ses techniques. ▪ Nombre de campagnes « antigaspillage » menées et kilos de déchets évités sur la période <p>Nombre de composteurs dans les établissements.</p>

Sous-action 17.4. Soutenir une consommation responsable et résiliente en faveur de la solidarité et de la santé

AXE 4. EAU, ALIMENTATION, AGRICULTURE, BIODIVERSITE - Renforcer la résilience du territoire par une stratégie territoriale liée à : l'eau, l'alimentation, l'agriculture, le sol, la forêt et la biodiversité en cohérence avec les enjeux climatiques	Objectif stratégique : Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %
Action 17. Mettre en place un projet alimentaire territorial (PAT)	
N°17.4 Sous-action : soutenir une consommation responsable et résiliente en faveur de la solidarité et de la santé	
Porteur de l'action	CCJ, Ville de Joigny, communes, CCAS
Partenaires	CD89, Communes, La Fabrik, CCAS, acteurs de la santé, associatifs, agriculteurs, SDCY, cantines, ARS, Conseil citoyen, commerçants locaux, La Mission locale du Migennois et du Jovinien
Public(s) ciblé(s)	Habitants, GMS, commerçants locaux
Contexte et enjeux	<p>Selon les chiffres fournis par l'Agence régionale de Santé de Bourgogne, la prévalence de l'obésité touche un adulte sur six (16,4 %). Cette maladie cible plus particulièrement les ouvriers et les employés, les personnes ayant un niveau de diplôme moindre (aucun diplôme ou de niveau inférieur au bac) et celles ayant les revenus les plus faibles.</p> <p>Les difficultés financières ainsi que celles à cuisiner des produits bruts (par méconnaissance), auxquelles font face de nombreux foyers, les poussent à consommer</p>

	<p>davantage de produits transformés, entraînant ainsi des carences et des déséquilibres.</p> <p>En partenariat avec les acteurs locaux, les collectivités ont pour enjeux à travers les ateliers et les campagnes de sensibilisation de limiter le nombre de personnes malades et notamment les enfants, mais également leur donner goût au « fait-maison ».</p>
Détail de l'action	<p>L'alimentation facteur de santé et de lutte contre la précarité</p> <p>Développer une campagne de communication auprès des ménages joviniens abordant le sujet du bien manger sous l'angle de la santé, en partenariat avec l'ARS et les acteurs locaux.</p> <p>Intégrer des actions de sensibilisation au « bien manger » dans le programme « cité éducative ».</p> <p>Intégrer des animations sur la cuisine, l'alimentation, la gestion d'un budget, l'antigaspi dans les espaces jeunesse, dans la mission locale etc. pour combattre la « malbouff ».</p> <p>Porteurs : associations, La Fabrik.</p> <p>Organiser des défis Familles à Alimentation Positive ciblant les foyers joviniens, intégrant du « coaching » et du suivi personnalisé sur les habitudes alimentaires.</p> <p>Objectif du COT.</p> <p>Faire connaître les applications Falling fruits, Too good to go et Phenix¹¹⁵.</p> <p>Soutenir les projets favorisant le vrac, circuit court, une alimentation locale, etc.</p> <p>L'alimentation créatrice de lien social</p> <p>Organiser des moments conviviaux interculturels et/ou intergénérationnels, axés sur le partage d'expériences, de savoir, de saveurs et sur le plaisir de cuisiner ensemble.</p> <p>Faire connaître et mettre en valeur les initiatives locales autour de l'alimentation de qualité / de proximité : chantier d'insertion maraîchage, ateliers cuisine La Fabrik, projets MFR Villevallier.</p> <p>Soutenir des initiatives citoyennes. Ex : HA groupé (FeAct) Groupement d'achats alimentaire citoyen.</p>
Moyens financiers	<p><i>Actions portées par des acteurs extérieurs</i></p> <p><i>Budget lié au PAT</i></p>
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagne de communication : prestation (ARS + nutritionniste) pour l'élaboration du support et diffusion par les chargés de transition environnementale et services de communication ▪ Animations et ateliers : prestation ▪ Organiser des défis Familles à Alimentation Positive ciblant les foyers, intégrant du « coaching » et du suivi personnalisé sur les habitudes alimentaires : prestation (GABY) ▪ Organiser des moments conviviaux interculturels et/ou intergénérationnels, axés sur le partage d'expériences, de savoir, de saveurs et sur le plaisir de cuisiner ensemble : CCAS et La Fabrik <p>Intégrer des actions de sensibilisation au « bien manger » dans le programme « cité éducative » : chargée de mission du programme</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	<p>2022 - 2023 : construction du projet</p> <p>2023 - 2028 : déclinaison</p>
Effets attendus	<p>Diminution du taux d'obésité dans la population</p> <p>Diminution des autres pathologies liées à la malnutrition</p>
Indicateurs de suivi et de réussite	<p>Nombre de campagnes de communication menées</p> <p>Nombre d'ateliers/animations réalisés.</p>

¹¹⁵ <https://fallingfruit.org/?locale=fr>

AXE 5. TRANSPORTS ET MOBILITES Réduire le poids des déplacements dans la facture énergétique des habitants et du territoire

Action 18. Créer une dynamique territoriale et définir une stratégie des mobilités

<p>AXE 5. TRANSPORTS ET MOBILITES Réduire le poids des déplacements dans la facture énergétique des habitants et du territoire</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030</p> <p>Les besoins déplacement ont baissé de 5 % grâce au télétravail et à de nouveaux services de proximité.</p> <p>La part de modes de déplacement doux (marche, vélo, vélo à assistance électrique...) est passée de 1 % à 8 %.</p> <p>La part des transports en commun est passée de 1 % à 5 %.</p> <p>Le nombre moyen de passagers par véhicule est passé de 1,1 à 1,7.</p> <p>50 % des automobilistes pratiquent l'écoconduite.</p> <p>50 % du parc de véhicules (particuliers et transports de marchandises) a été renouvelé. Le trafic de transport de marchandises a baissé de 5%.</p> <p>Objectifs du secteur mobilité / transport :</p> <p>Consommation énergie finale : - 28 % (entre 2015 et 2030)</p> <p>Emission de GES : - 44 % (entre 2015 et 2030) et</p> <p>Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 %</p> <p>Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>N° 18</p>	<p>Action : créer une dynamique territoriale et définir une stratégie des mobilités</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>CCJ, Ville de Joigny, le Comité des partenaires jovinien, RBFC</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Entreprises, Mobil'éco, opérateurs de transport, Pépinière d'entreprises, Ville de Joigny, CCAS, associations, représentants des usagers</p> <p>France mobilités, CEREMA, ADEME Bourgogne-Franche-Comté, RBFC, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, CCI, CMA</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Entreprises, collectivités, salariés des entreprises, habitants en tant qu'usagers, associations</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>Sur le territoire jovinien, la CCJ est desservie par la ligne du réseau ferroviaire, Paris – Dijon-Lyon – Marseille qui place Joigny à 1h20 de Paris via sa gare et Sant-Julien-du Sault à mins de deux heures via sa gare également. Gestionnaire des TER (transports express régionaux) et des lignes de bus régionaux, la région est le chef de file sur les questions de mobilité et d'intermodalité sous la marque Mobigo Bourgogne-Franche-Comté avec le réseau de bus régionaux et différents services.</p> <p>Plusieurs gestionnaires en charge du réseau routier, sont à considérer avec APRR qui assure l'exploitation de l'autoroute A6 (axe Paris-Lyon). L'échangeur sur la commune de Sépeaux-Saint-Romain met l'ensemble du territoire de la CCJ à moins de 20 minutes de l'autoroute. Il est équipé d'une aire de covoiturage¹¹⁶ et d'une borne de recharge électrique¹¹⁷. Le Département, les communes et la CCJ se répartissent les routes. A noter également un port à Joigny tourné vers le tourisme et l'aérodrome de Joigny dont son activité concerne essentiellement le Vol loisir.</p> <p>Au-delà des infrastructures existantes, les expériences portées par différents acteurs depuis des années sont à prendre en compte pour identifier les besoins et accompagner des changements. A titre d'exemples, en plus de la ligne de bus régionale (Auxerre Sens), la Ville de Joigny et la CCJ ont mis en place des services (la P'tite navette), des expérimentations (la Plateforme Mobil'éco, la plateforme seniors) pour répondre à des besoins des habitants. Le programme Mobili'terre</p>

¹¹⁶ mise en place et gérée par la commune de Charny-Orée-de-Puisaye et la CCJ.

¹¹⁷ est quant à elle gérée par le SDEY.

	<p>réalisé sur 2022 proposaient également des « portraits » de différents publics dans les communes sur leurs besoins et modes de déplacements. Enfin des bornes électriques, la véloroute V55, des équipements divers mais également des expérimentations citoyennes sont en cours. Ainsi, les opérateurs de transport, les collectivités, les entreprises, mais également les habitants quel que soit leur âge ont de par leur expérience quotidienne, des besoins et des pratiques qui leurs sont propres.</p> <p>La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) avait pour ambition de réformer le cadre général des politiques de transport et de déplacements en confiant la charge à des autorités organisatrices de mobilités (AOM) l'application de l'article 8 de ladite loi. La Communauté de communes du Jovinien est devenue AOM à compter du 1^{er} juillet 2021. Elle a pour obligation de constituer et de réunir un Comité des partenaires qui est un espace de dialogue notamment avec des représentants des entreprises et des usagers.</p> <p>L'objectif est de construire une feuille de route sur le Jovinien en travaillant sur les besoins de déplacement du quotidien en tenant des enjeux climatiques, énergétiques et sociaux.</p> <p>Cette démarche à mener avec les acteurs locaux s'inscrit dans une réflexion à l'échelle du bassin de mobilité avec les territoires limitrophes et la Région dans le cadre de son contrat opérationnel.</p> <p>Cette action vise à rendre visible et accessible la déclinaison de la loi LOM.</p>
<p>Détail des actions</p>	<p>Constituer et mobiliser un Comité des partenaires</p> <p>Mettre en place une gouvernance et un lieu de référence à l'échelle de la CCJ</p> <p>Créer une dynamique par la mise en place d'une gouvernance interne transversale et avec les acteurs du territoire. Le Comité des partenaires, lié à la compétence AOM, oblige la CCJ à mettre en place une gouvernance qui devra également répondre aux objectifs opérationnels du PCAET.</p> <p>L'identification d'un site au partage d'expériences pourrait servir de lieu de rencontre pour faire émerger des idées et des initiatives citoyennes.</p> <p>Mobiliser le Comité des partenaires avec des usagers et des représentants d'entreprises pour coconstruire une feuille de route à l'échelle de la CCJ une fois par an.</p> <p>Elaborer une feuille de route</p> <p>Le Plan de mobilité simplifié (PMS) est un outil qui permet d'avoir une démarche globale formalisée. Il offre la possibilité aux AOM des territoires ruraux et des villes moyennes de planifier au sein d'un document, souple et au cadre allégé des solutions de mobilités pour les populations.</p> <p>Des retours d'expériences d'autres collectivités permettent également de tirer des enseignements et des méthodes¹¹⁸.</p> <p>Travailler à l'échelle du bassin de mobilité pour améliorer la connaissance et des solutions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les échanges avec la Région BFC et contribuer au contrat opérationnel de mobilité - Réaliser une enquête qualitative et quantitative des besoins sur les territoires Nord de l'Yonne et renforcer la connaissance des flux domicile – travail et des besoins de chaque territoire - Prendre appui sur ATMO pour bénéficier des données récentes de la plateforme OPTTEER, d'un accompagnement avec l'outil de prospective, de suivi et d'analyse de la mobilité (OPSAM) pour mieux connaître les flux et les mobilités du territoire, voire des territoires

¹¹⁸ <https://www.francemobilites.fr/projets/mobilite-durable-en-clunisois>

	<p>limitrophes (dans le cadre du COT) pour construire dans le cadre du bassin de mobilité et à l'échelle locale des solutions adaptées et diversifiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer des retours d'expérience de territoires ruraux pour mettre en place un plan de mobilité simplifié. - Finaliser le schéma cyclable de la Ville de Joigny. L'étendre au Jovinien et au Nord de l'Yonne - Développer des solutions de transports alternatifs à la voiture individuelle au sein du Jovinien et entre les territoires limitrophes - Le bassin de vie de la CCJ recoupe plusieurs bassins de vie (Auxerrois, Aillantais, Puisaye Forterre). Que ce soient les entreprises en termes de recrutement, les habitants pour des rendez-vous médicaux, une offre de formations professionnelles dispersées sur les territoires, des solutions alternatives à la voiture individuelle est un enjeu identifié. <p>Participer à tout évènement fédérant la mobilité sur le territoire et répondre aux objectifs du COT</p> <p>Challenge mobilité, Mai en vélo, ...</p>
Moyens financiers	<p>Budget Ville de Joigny pour le schéma cyclable : 15 000 € PMS : 40 000 € -> appels à projets <i>Financement potentiel du COT : Prestation d'expertise extérieure</i></p>
Moyens humains	<p>Ingénierie interne (CCJ chargé PCAET, chargée développement économique, Responsable des service technique, Cheffe de projet cohésion sociale de la Ville de Joigny) et externe <i>Action mutualisable entre les EPCI</i></p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	<p>2022 : 1^{er} comité des partenaires et mise en place du contrat opérationnel à l'échelle régionale 2023 : groupe de travail et étude des besoins 2023 – 2028 : expérimentations et construction collective d'une feuille de route.</p>
Effets attendus	<p>Répondre collectivement aux besoins de déplacements. Répondre aux enjeux CAE (énergie, qualité air, baisse GES, séquestration carbone et sociaux (précarité mobilité).</p>
Indicateurs de suivi et de réussite	<p>Comité des partenaires réuni (1 / an minimum). Feuille de route réalisé (oui / non) Nombre d'évènements et de campagnes de communications. Intégration des objectifs stratégiques dans la feuille de route pour répondre aux enjeux : Consommation énergie finale : - 28 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 44 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>

Action 19. Réduire l'impact carbone de l'automobile, par la diminution des besoins de déplacement, par des véhicules moins polluants et par un plan d'écoconduite

<p>AXE 5. TRANSPORTS ET MOBILITES Réduire le poids des déplacements dans la facture énergétique des habitants et du territoire</p>	<p style="text-align: center;">Objectifs stratégiques d'ici 2030</p> <p>Les besoins déplacement ont baissé de 5 % grâce au télétravail et à de nouveaux services de proximité. La part de modes de déplacement doux (marche, vélo, vélo à assistance électrique...) est passée de 1 % à 8 %. 50 % des automobilistes pratiquent l'écoconduite. 50 % du parc de véhicules (particuliers et transports de marchandises) a été renouvelé. Objectifs du secteur mobilité / transport : Consommation énergie finale : - 28 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 44 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>N° 19</p>	<p>Action : réduire l'impact carbone de l'automobile, par la diminution des besoins de déplacement, par des véhicules moins polluants et par un plan d'écoconduite</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>Pépinière entreprises, CCJ et services rattachés, Ville de Joigny et services rattachés, SDEY, CD89, SDCY</p>
<p>Partenaires</p>	<p>SDEY, Mobil'éco, CD89, entreprises</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Elus, agents, habitants, salariés</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>Les transports routiers émettaient le plus de gaz à effet de serre (56 % des émissions), par la combustion d'énergie fossile (carburants issus du pétrole)¹¹⁹ selon les données du diagnostic.</p> <p>86% des GES du territoire sont émis sous la forme de dioxyde de carbone (CO²)¹²⁰ qui provient essentiellement de la combustion d'énergie fossile (pétrole, charbon ou gaz). Le principal secteur émetteur de CO² est représenté par les transports routiers (carburants) suivi du résidentiel (chauffage) et de l'agriculture (chauffage et carburants des engins agricoles). En termes de facture énergétique, les transports pesaient pour 43 % dans la consommation finale dont 23 % viendrait de l'autoroute A6 qui traverse le Jovinien.</p> <p>La période de confinement de 2020 et le contexte énergétique international depuis 2022 remettent en question des organisations professionnelles et sociales, des stratégies économiques de long terme et des changements de pratiques à court terme.</p> <p>Le télétravail participe aujourd'hui à diminuer les déplacements et par voie de conséquence les gaz à effet de serre. Toutefois, il conviendrait de prendre en considération l'impact du numérique également. Le télétravail s'inscrit également dans un équilibre à trouver au cas par cas avec toutefois un cadre donné notamment dans les collectivités. La pépinière d'entreprises située à proximité de la gare est une structure qui offre un site de télétravail et de coworking s'inscrivant dans l'exemplarité en termes de solution proposée aux entreprises et / salariés. D'autres projets émergent avec potentiellement des offres de coworking dans des cadres variés pouvant répondre à des besoins (ex : Colombier vert à Champlay).</p> <p>Proposer des services de proximité pour limiter les besoins de déplacements est également</p>

¹¹⁹ Données territoriales et régionales d'émissions de gaz à effet de serre : OPTEER, données 2014 ; Données populations : INSEE ; Graphiques : B&L évolution – diagnostic diapo 38

¹²⁰ 7.4 tCO₂ e/habitant (source : diagnostic BL évolution).

	<p>associé aux enjeux des transports / mobilités et à l'aménagement du territoire.</p> <p>A ce titre, la CCJ a ouvert sur 2021 et 2022 deux Maisons de services au public (Bussy-en-Othe et Verlin) et elle a obtenu la labellisation France services à Joigny pour l'espace d'accueil au CCAS. Le Bus « France services » du Département de l'Yonne assure par ailleurs des permanences à Saint-Julien-du-Sault et à Sépeaux-Saint-Romain. La commune de Saint-Martin d'Ordon a, quant à elle, ouvert une agence postale. Ces services viennent s'ajouter à l'existant au même titre que les solutions à proposer pour se nourrir, se soigner, répondre aux besoins quotidiens, sociaux et culturels. Si des leviers peuvent être mobilisés par les collectivités et /ou par le secteur privé (ex : télémédecine à la pharmacie de Saint-Julien-du-Sault, au Bâtiment 38 à Joigny par des infirmiers), la question des professionnels de la santé dépasse les moyens seuls des collectivités (ex : Cézy et Saint-Julien recherchent un médecin ; la ville de Joigny a aménagé un cabinet de dentistes).</p> <p>Des programmes tels que Petites villes de demain ont pour vocation de contribuer à l'attractivité et à revitaliser des centres-bourgs en soutenant le commerce de proximité. Joigny a été lauréate de ce programme. Des communes sont également propriétaires de commerces / locaux (et ou ont des projets¹²¹ . La valorisation et la communication des initiatives est nécessaire (action 1).</p> <p>Ainsi, à la fois stratégiques et opérationnels, l'ORT et le Projet alimentaire territorial à l'échelle du COT sont des outils à prendre en compte pour diminuer les besoins de déplacements en complémentarité des marchés (sept marchés réguliers) et de l'offre déjà existante (exemple : AMAP Joigny, Villevallier, ventes à la ferme).</p> <p>D'autres leviers à activer sont un recours à des véhicules moins émetteurs de GES et une conduite éco-responsable.</p> <p>A titre d'exemples, la CCJ dispose d'une flotte de véhicules thermiques et électriques loués selon des classes qui permettront de mesurer l'impact carbone. Mais la question se posera également de réfléchir à des alternatives à la voiture y compris dans les collectivités.</p> <p>Avec les bornes de véhicules électriques dans certaines communes et la volonté régionale de proposer un schéma régional d'implantation des bornes électriques, le maillage du territoire associé à la production énergétique faciliteront le cadrage de la démarche.</p> <p>Enfin le transport régional avec des bus hybrides illustre le mix qui tend à se développer. A titre pédagogique, le lycée Louis Davier à Joigny a mis en place une station et d'un véhicule à hydrogène. Le recours à de nouvelles filières énergétiques décarbonées pour le transport en commun, le transport de marchandises se profile à l'échelle régionale avec l'hydrogène liquide.</p> <p>Cette action vise à replacer l'aménagement du territoire au cœur des enjeux de mobilité sous l'angle des possibilités des déplacements à limiter, des optimisations à faire au niveau des véhicules en particulier des collectivités et un changement de comportement à associer qui ne se réduit pas à l'écoconduite (action 20,21,22,23,24).</p> <p>A noter limiter les GES contribue également au bilan de la séquestration carbone à augmenter¹²².</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Evaluer la part de l'autoroute et prendre en compte les actions d'APRR</p> <p>Partenaire : ATMO</p> <p>Développer des services publics et de proximité sur le territoire</p> <p>Porteur : CCAS, CCJ, CD89, communes, Maison de l'habitat, Urbanisme, porteur de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer les nouveaux services comme ceux qui existent déjà doivent faire l'objet d'une animation, de moyens de mise en œuvre et d'une évaluation géographique des fréquentations, et des natures des accompagnements effectués et / ou recensés. (exemple : MSAP). Ces phases sont nécessaires pour mieux connaître et comprendre les

¹²¹ <https://www.bougetoncoq.fr/qui-sommes-nous/>

¹²² (objectif régional de la neutralité carbone en 2050).

besoins et les pratiques des habitants. Evaluer et évaluer les impacts en termes de gains CO² mis en place pour conforter les politiques menées et mieux répondre aux besoins.

- Encourager et développer des circuits courts pour l'alimentation et l'économie locale (ex : valorisation des marchés, ventes à la ferme, commerces de proximité, lieux de convivialité, etc.) (**action 17**)
- Etudier l'intégration des livraisons de denrées alimentaires dans l'offre de mobilité locale (exemple : Mobil'Eco) et/ou des nouvelles solutions de mobilité douce pour le dernier kilomètre (exemple : vélos cargo).
- Mener la réflexion avec le PLUi des services et des mobilités vers les ZI/ZA.

Promouvoir le télétravail et les espaces de coworking de la Pépinière d'entreprises

- Valoriser et faire connaître les services de la pépinière d'entreprises située à proximité de la gare et dotée d'une crèche.
- Recenser et encourager les nouveaux projets par une communication : projet en 2023, du Colombier vert à Champlay pour proposer un espace de coworking en zone rurale offrant par ailleurs un espace de formation pour des entreprises avec repas sur site dans cadre privilégié.
- Evaluer le télétravail mis en place à la mairie de Joigny et à la CCJ et communiquer sur l'intérêt en termes de km et de CO² économisés.

Faciliter l'accès à des services de santé

Par une démarche territoriale coordonnée en matière de prévention / santé

- Réflexion pour l'élaboration d'un contrat local de santé (CLS) en lien avec l'ARS et les territoires périphériques.
- Valoriser le pôle de formation santé de Joigny.
- Contribution aux réflexions de rénovation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et l'hôpital de Joigny.

Par la téléconsultation

- L'initiative privée de téléconsultation mise en place début 2022 à Joigny grâce à l'acquisition d'une valise connectée par deux infirmiers permet de fluidifier la prise en charge de patients et d'optimiser le suivi des patients à domicile.
- Communiquer et valoriser les expériences existantes.

Encourager la mutualisation des flottes communales et intercommunales en tenant compte de critères environnementaux et partager les bilans

- Un marché est en cours de location de véhicules électriques et thermiques de faibles émissions au sein de la CCJ. Un projet de mutualisation avec ceux du SDCY est prévue.
- La flotte des véhicules de la Ville de Joigny favorise également des véhicules électriques via un contrat de location.
- Mener une réflexion avec les communes volontaires de la CCJ sur une mutualisation du marché de location de véhicules.
- Faire connaître les conditions et communiquer sur les consommations et d'émissions de gaz à effet de serre par type de véhicule (ex : la semaine de la mobilité »).
- Porteur : CCJ
- Budget du marché CCJ actuel : 22 560 € TTC / an (hors SDCY)

Déployer des stations de recharge électrique sur le territoire par la mise en place d'un maillage

Les bornes électriques représentent un levier pour faciliter le renouvellement des véhicules par des véhicules électriques. Avec la facturation de la recharge aux bornes et l'évolution des bornes électriques (plus rapides), il s'agira également de prendre en compte les comportements et les besoins. Ces aménagements sont à penser dans une démarche globale (véhicule autopartage, parking de covoiturage, stationnement de VAE, etc.).

Des bornes électriques ont été déployées par des communes avec le SDEY à Bussy-en-Othe, La Celle-Saint-Cyr, Champlay, Looze en plus de celle gérée par le SDEY à Sépeaux St Romain, sur l'aire de covoiturage. En 2023, des projets sont prévus notamment sur Bussy-en-Othe pour l'implantation d'une deuxième borne rapide avec le SDEY, sur Saint-Julien-du sault avec deux stations. Une réflexion sur La Celle-Saint-Cyr doté déjà d'une borne. Des besoins sur Joigny existent. Cette compétence reste communale¹²³. L'expérimentation des véhicules électriques en autopartage est également un projet à étudier (actions 20 et 21).

- Travailler avec le SDEY et le Région BFC afin de proposer à l'échelle du Jovinien des bornes électriques dans une approche globale (intermodalité).

Déployer des bus moins polluants

- Mener la réflexion pour la P'tite navette (action 20).
- Dans son marché d'une durée de sept ans pour le renouvellement des lignes de bus scolaires et régulières, la Région a fait le choix de s'appuyer sur un parc de véhicules hybrides. Le renouvellement du parc des véhicules par les opérateurs de transport participera également à réduire l'impact carbone sur le territoire. Communiquer sur l'exemplarité des collectivités.

Mettre en place un plan d'écoconduite et un accompagnement au changement

- Communiquer sur les actions de sensibilisation à l'écoconduite et étudier les partenariats avec Mobil'éco (à l'échelle CCJ voire avec les communautés de communes du Nord de l'Yonne).
- Proposer des campagnes d'écoconduite dans les communes volontaires à l'occasion de la semaine de la mobilité douce, du développement durable ou d'un « jour de l'environnement » avec des porteurs de projet (exemple : Taxis, Mobil'éco).
- Mobiliser les entreprises sur des actions ponctuelles dans le cadre de l'EIT ou de la semaine de la mobilité pour organiser des campagnes de sensibilisation d'écoconduite des salariés.
- Accompagner et proposer des formations à l'écoconduite à tous les personnels territoriaux.
- Organiser des campagnes d'information – sensibilisation répétées, en faveur de l'écoconduite, sur tous les supports de communication de la Communauté et des communes.
- Mettre en ligne sur le site de la Communauté des logiciels et des vidéos pédagogiques sur l'écoconduite.

L'écoconduite est un des outils à mobiliser. Cependant, il s'agira de s'interroger sur les modes de déplacements notamment sur les trajets domicile – travail. Le Challenge mobilité organisé par le Région BFC et l'Adème est un des leviers qui sera mobilisé sur les prochaines années via le COT (action 2). La réflexion à mener va de pair avec les alternatives à l'usage à l'autosolime

Moyens financiers (prévisionnels) avec

Budget en fonctionnement :

- du marché flotte véhicules CCJ actuel : 22 560 € TTC

¹²³ Budget estimatif pour : une borne rapide (fournie raccordée) de 22 KW permettant la recharge en 2h entre 25 à 30 000 €. Une borne normale (fournie raccordée) < 15 000 €. Borne de 50 KW et + de 40 à 75 000 €

financements éventuels	- écoconduite : 5000 € / an Budget à définir.		
Moyens humains	Ingénierie interne (responsable Services techniques CCJ, chargé développement économique CCJ et chargée PCAET) et externe Action mutualisable entre EPCI		
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	Calendrier lié à l'action 19 sur les priorités 2022 -2023 : travail de préparation. 2024 : échéance renouvellement marché flotte véhicules CCJ. 2023 -2024 : mise en place d'un plan écoconduite.		
Effets attendus	Baisse de GES et augmentation de la séquestration carbone. Augmentation de services de proximité.		
Indicateurs de suivi et de réussite	Part des véhicules électriques et des véhicules thermiques récents dans les collectivités Nombre de personnes formées à l'écoconduite (100 % des agents) Nombre de km / CO2 économisés par le télétravail (collectivité, pépinière entreprises) Fréquentation dans les MSAP / Maison France Services Nombre de bornes électriques sur le jovinien (avec les analyses associées) Nombre de commerces / producteurs dans les communes Gain générée au niveau de la p'tite navette		
Mesures environnementales (lien avec l'EES)	Volet « conditions physiques du territoire et ressources naturelles »	Incidences déportées : Les ressources nécessaires pour produire les véhicules électriques sont au centre d'enjeux économiques, géopolitiques et environnementaux. L'extraction des matériaux, notamment pour produire les batteries, ne sont pas sans conséquences pour l'environnement des pays producteurs.	Mesures de renforcement : Prioriser des actions de transformation des habitudes et de réduction de la mobilité avant le passage systématique aux véhicules électriques
	Volet « déchets »	Mise en garde : Comme pour la question de la production des véhicules et de la réflexion nécessaire à porter sur les ressources, le traitement des déchets des véhicules électriques comporte aussi des points noirs. Le recyclage des batteries n'est pas à ce jour opérationnel. Les batteries de nos véhicules électriques contiennent des métaux rares, mais aussi très toxiques et dangereux. Certaines matières sont valorisables, mais elles sont également très polluantes. Les processus s'améliorent déjà aujourd'hui, cependant, favoriser les modes alternatifs à la voiture (transports en commun, modes doux, économie de fonctionnalité) doivent être à prioriser.	Mesures de renforcement : Prioriser dans le discours des actions de transformation des habitudes et de réduction de la mobilité avant le passage systématique aux véhicules électriques

Action 20. Rendre les transports en commun plus attractifs et adaptés à l'intermodalité

<p>AXE 5. TRANSPORTS ET MOBILITES Réduire le poids des déplacements dans la facture énergétique des habitants et du territoire</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030 La part des transports en commun est passée de 1 % à 5 % La part de modes de déplacement doux (marche, vélo, vélo à assistance électrique...) est passée de 1 % à 8 %.</p> <p>Objectifs du secteur mobilité / transport : Consommation énergie finale : - 28 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 44 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>N° 20</p>	<p>Action : rendre les transports en commun plus attractifs et adaptés à l'intermodalité</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>CCJ -Comité des partenaires-AOM, AOM- RBFC, SNCF Gares et Connexions, CC Puisaye Forterre,</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Communes, RBFC, ADEME, Offices de Tourisme, CC Puisaye Forterre, CC Aillantais, Transarc Balian, TransDev, taxis</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Usagers</p>
<p>Contexte et enjeu</p>	<p>La proximité de Paris et l'Île de France sur l'axe Paris-Lyon contribuent à l'attractivité du territoire. De plus, de nombreux jovinien et habitants de communes limitrophes vont travailler tous les jours sur Paris, dans l'Auxerrois et le Sénonais. En 2015, sur le territoire, 5.8 % des actifs avaient recours au transport en commun, 77.9 % à la voiture et 3 %, aux deux-roues, 9 % à la marche à pied¹²⁴. La distance moyenne journalière domicile-travail (km/jour), pour cette même année, des habitants des communes du Jovinien allait de 17 kilomètres pour Looze à de 30 à 41 kilomètres pour Béon, Sépeaux-Saint-Romain par exemple, proches de l'autoroute A6.</p> <p>Deux lignes de bus régulières régionales desservait la CCJ entre 2021 et 2022. La LR 805 (Sens <-> Auxerre) avec 1 243 usagers commerciaux et 3 775 comptages scolaires entre le 01/09/2021 et le 30/06/2022). La LR816 (Villiers St Benoit <-> Gare de Joigny) avec 111 usagers commerciaux sur la même période.</p> <p>La ligne stratégique Auxerre <-> Sens fait l'objet d'une expérimentation menée par la Région qui a débuté en 2022 pour inciter le covoiturage par une indemnisation du conducteur et par des applications mobiles de mise en relation.</p> <p>La P'tite navette de Joigny doit également faire l'objet d'une évaluation pour adapter voire améliorer son service et son impact environnemental. Mise en place en octobre 2009, gratuite depuis 2011, elle facilite les déplacements dans Joigny et assure une liaison quotidienne d'un quartier à un autre avec 32 arrêts. Chaque année la P'tite navette transporte plus ou moins 100 000 usagers (140 555 en 2019, 98 8351 en 2021) avec des points également stratégiques et des publics bien identifiés.</p> <p>Depuis 2020, le confinement a suscité de nombreux achats de résidences sur le territoire jovinien par un public francilien. Une part de ces nouveaux arrivants s'est installée définitivement ou non et souhaite pouvoir adopter un nouveau mode de vie grâce à des aménagements et services qui allient épanouissement professionnel et qualité de vie au quotidien (intermodalité, stationnements vélos, etc.).</p> <p>Une réflexion est à mener d'ici 2023 dans une démarche globale (PMS) et à destination des différents publics pour augmenter la part de transport collectif dans une logique</p>

¹²⁴ Source : RP INSEE depuis OPTTEER (données 2015)

	<p>d'intermodalité.</p> <p>Les échanges avec le Comité des partenaires avec les différentes initiatives existantes (action 18), et une étude qualitative et quantitative pourraient contribuer à renforcer les transports en commun sur des besoins mieux identifiés. La mise en place d'un plan de mobilité simplifié apportera cette cohérence en vue de répondre aux différents enjeux d'infrastructures, de services et d'accompagnement au changement.</p> <p>L'action ci-dessous vise à recenser les différentes orientations qui s'appuieront sur la réflexion du transport en commun.</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Rendre lisible et compréhensible l'offre existante sur l'ensemble des transports en commun</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des lignes et des horaires à faire connaître auprès du grand public. - Edition d'un « Guide Mobilité » de la Région de tous les dispositifs existants (Mobigo, etc.) - Relayer toutes les informations de la Région, de la P'tite navette, de l'aire de covoiturage, etc. et les mettre à disposition des différents des collectivités ainsi qu'aux différentes gares pour faciliter les déplacements. - Intégrer le petit réseau urbain (la P'tite navette) au Système d'Information Multimodal Mobigo. - Expérimenter la plateforme Mobigo et communiquer. <p>Mesurer le degré d'importance de la gare de Joigny dans les liens inter-territoires (avec CC Aillantais, CC Puisaye Forterre)</p> <p>S'appuyer sur une étude programmée sur 2023 par la CC Puisaye Forterre avec des étudiants de Saclay pour évaluer l'importance de la gare de Joigny auprès des habitants de Puisaye Forterre et pour étudier des solutions pour limiter les autosolistes.</p> <p>Mener une enquête sur les gares de Joigny et Saint-Julien-du Sault afin de prévoir les différents axes de rabattements éventuels.</p> <p>Identifier le potentiel d'accueil et de développement touristique que pourrait apporter la gare de Joigny.</p> <p>Faciliter l'usage du vélo par des espaces dédiés pour le stationnement et / ou dans le train</p> <p>Porteur : SNCF / RBFC – propriétaires du foncier à proximité</p> <p>Le stationnement extérieur de la gare de Joigny est saturé. L'abri de bus régional ne peut prendre en compte que huit abonnements. Les autres demandes sont sur liste d'attente. Le fort développement de la pratique vélo (des salariés qui travaillent à Paris, Sens, Auxerre se déplacent en voiture jusqu'à la gare de Joigny ou des personnes qui partent sur ces villes pour le weekend, etc.) rend notamment nécessaire l'installation d'équipements supplémentaires (stationnements, casiers, etc.).</p> <p>Une réflexion sera également à mener dans chaque commune pour prévoir des stationnements de vélos dans une logique « d'aire de covoiturage » avec des services à proposer (location vélo, autopartage, etc.), navette, etc. dans une stratégie à construire collectivement.</p> <p>Conforter la P'tite navette par de nouveaux services et un impact environnemental mesuré</p> <p>Dans le cadre du transfert de compétence mobilité entre la Ville de Joigny et la CCJ, une réflexion de fond devra être conduite pour proposer, en septembre 2023, une offre de mobilité locale qui aille au-delà de ce que propose aujourd'hui la P'tite navette. Actuellement, la P'tite navette de Joigny répond à 90 % pour faire les courses.</p>

	<p>Mener une réflexion dès 2023 sur deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnemental : quelle stratégie à mener face au diesel actuel d'ici 2028 ? Biocarburant ? hybride ? électrique ? - Du service à rendre et pour quels publics et sur quel périmètre (étendre à des communes du Jovinien). <p>Actuellement, P'tite navette fait des boucles toute la journée sans pause. Des sites sur Joigny sont bien identifiés zone commerciale /gare – zone groupe géographique et médecin. Le périmètre d'intervention, la souplesse dans les expérimentations à mener, les publics.</p> <p>La question de la mobilité des seniors, comme celle des publics fragiles accompagnés par le CCAS sera intégrée dans les futurs marchés. Ces évolutions seront à construire en lien avec le Département et la Région selon les compétences de chacun.</p> <p>Mener enquête auprès des utilisateurs et / ou de potentiels utilisateurs</p> <p>Afin de quantifier mesurer les besoins et notamment le nombre de personnes intéressées pour utiliser une navette selon certains critères¹²⁵, une enquête auprès des usagers serait utile.</p> <p>Intégrer les solutions de covoiturage par la mise en place de lieux de collecte dans chaque commune (action 21)</p> <p>Construire avec la Région BFC les évolutions de demain</p> <p>Plus les besoins seront identifiés (ex : flux domicile – travail, rabattement vers les gares, etc.), plus, les échanges entre territoires et avec la Région seront constructifs.</p>
Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels	<p>Budget P'tite navette 2022 : 12 000 € / mois 2022 – 2023 : 204 000 € /an -> ville de Joigny 2023 : 68 000 € (budget CCJ après transfert de compétence) 2024 - 2028 : à définir sous réserve de la nouvelle stratégie.</p>
Moyens humains	<p>Ressources internes (à définir) et externe Ressource pour étude qualitative et quantitative</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	<p>2022 -mi-2023 : Etude qualitative et quantitative réflexion pour la P'tite navette mi-2023 : lancement consultation pour la P'tite navette. septembre 2023 : mise en œuvre</p>
Effets attendus	<p>Amélioration dans l'information accessible sur les transports en commun. Facilitation des moyens favorisant l'intermodalité. Amélioration de la connaissance des besoins des usagers.</p>
Indicateurs de suivi et de réussite	<p>Nombres de stationnements sécurisés vélo supplémentaires installés. Nombre de communication (Guide de la Région, Site Internet, etc.). Enquête qualitative et quantitatives de besoins. Déploiement de la P'tite Navette Nombre de lignes de bus régionales et fréquentation.</p>

¹²⁵ exemple : les horaires les plus fréquents, et/ou mise en place de trajet "navette express" gare, sans passer par la zone commerciale pour gagner du temps, la mise en adéquation avec les horaires de train TER vers Auxerre et Sens les plus fréquentés, etc.

Action 21. Développer les pratiques de covoiturage et soutenir des transports solidaires

<p>AXE 5. TRANSPORTS ET MOBILITES Réduire le poids des déplacements dans la facture énergétique des habitants et du territoire</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030 Le nombre moyen de passagers par véhicule est passé de 1,1 à 1,7. La part de modes de déplacement doux (marche, vélo, vélo à assistance électrique...) est passée de 1 % à 8 %. Objectifs du secteur mobilité / transport : Consommation énergie finale : - 28 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 44 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>N° 21</p>	<p>Action : développer les pratiques de covoiturage et soutenir des transports solidaires</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>CCJ, Comité de partenaires-AOM, entreprises, habitants, RBFC avec Mobigo, Unis-cité, CC VPO, La Croix Rouge,</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Communes, RBFC, ADEME, Entreprises, Unis-Cités, CC VPO</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Habitants, agents, salariés, touristes</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>Diminuer le nombre de voitures sur un territoire dépendant de véhicules individuels est un enjeu prioritaire sur le plan climatique, énergétique, économique et social. Le contexte récent de la flambée des prix des carburants augmente la difficulté des déplacements pour des publics de plus en plus nombreux et des recrutements des entreprises locales.</p> <p>En septembre 2021, Unis-Cité, l'AMRF, la Communauté de communes du Jovinien (CCJ) se sont engagés à travers une convention pour mettre en œuvre le programme Mobil'terre sur le Jovinien jusqu'en décembre 2022 et co-financé par EDF. L'enquête qualitative menée dans les communes par les jeunes en service civique, destinée à identifier les moyens de transports à la disposition des habitants, leurs habitudes de déplacement et leurs besoins actuels, montrent que sur un échantillon de 198 personnes¹²⁶ 10 % des personnes interrogées déclarent avoir une personne en situation de handicap dans leur foyer. Si 87 % des foyers indiquent posséder au moins une voiture, 13 % des foyers n'en ont pas. 60 % des foyers disent avoir au moins un vélo. Cette photographie illustre la dimension multiple et complexe de l'enjeu de la mobilité en milieu rural.</p> <p>La CCJ s'est engagée depuis plusieurs années dans des expérimentations de covoiturage semi-collectif et de services à la demande avec des acteurs locaux sur le territoire (la Plateforme seniors de la CCJ et la plateforme de Mobil'éco). Ces initiatives apportent concrètement des réponses à des besoins et contribuent à améliorer significativement la connaissance des besoins des publics visés.</p> <p>Néanmoins, les mobilités solidaires sont encadrées par deux documents, introduits par la LOM : le Contrat Opérationnels de Mobilité porté par la Région Bourgogne Franche-Comté et le Plan d'action en matière de Mobilité Solidaire (aussi appelé Schéma de mobilité solidaire). Les Schémas de mobilités solidaires seront co-pilotés par le couple Région/Département, mais d'autres acteurs sont identifiés dans la loi tels que les syndicats mixtes de transport dits SRU, les AOM et les organismes concourants au service public de l'emploi. Un travail a été engagé et sera rapidement poursuivi avec le département de l'Yonne. Ces plans seront établis à l'échelle du bassin de mobilité.</p> <p>Par ailleurs, la création de l'aire de covoiturage à la sortie de l'A6 à Sépeaux-Saint-Romain en 2018 est également stratégique. Si son parking est occupé tous les jours par une dizaine de voitures <i>a minima</i>, cette aire doit être identifiée comme un support de services nouveaux pour des publics n'ayant pas de véhicule à titre individuel.</p>

¹²⁶ Dont 43 % de la CCJ, 40 % de Joigny, 14 % hors CCJ, 3 % hors de l'Yonne.

	<p>Au-delà des nouveaux services et de l'animation à prévoir, il convient de prendre appui sur l'existant avec la plateforme régionale Mobigo, les initiatives citoyennes, associatives ou celles d'autres territoires pour faciliter les changements individuels et collectifs (achat de véhicule par une coopérative, engagement de la Croix Rouge dans la mobilité, le déploiement de voiture en autopartage sur d'autres territoires) et notamment sur le retour d'expérience de la Communauté de communes Puisaye-Forterre avec le déploiement d'arrêts stop sécurisés (RézoPouce).</p> <p>Cette action a vocation à prendre en compte la diversité des informations et de s'appuyer sur les communes volontaires et les territoires limitrophes pour expérimenter et construire une offre cohérente et ouverte à tous les publics à l'échelle du Jovinien.</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Expérimenter le déploiement de points auto-stop entre Joigny et l'aire de covoiturage de Sépeaux-Saint-Romain et identifier des aires pour l'intermodalité dans chaque commune</p> <p>Porteur : CCJ, Béon, Sépeaux Saint-Romain, Mobigo</p> <p>L'axe de la gare de Joigny à l'aire de covoiturage de Sépeaux-Saint Romain est circulant. Afin de faciliter l'accompagnement au changement, cette expérimentation permettrait d'initier l'identification dans les communes de points d'arrêt par une signalisation verticale et horizontale. Communiquer et évaluer.</p> <p>La plateforme de covoiturage de Sépeaux-Saint-Romain est recensée dans la base nationale utilisée également par l'outil Mobigo. Dans une logique d'intermodalité, il pourrait être recensé sur chaque commune les sites stratégiques en termes de mobilité (exemple : parking avec borne électriques, arceaux de vélos, etc.) qui pourraient également servir comme « lieu de collecte » pour du covoiturage, une navette, un bus, etc.</p> <p>Profiter des aménagements dans les bourgs, ZA-ZI, requalification des quais de Joigny pour intégrer les aménagements spécifiques à ces formes de mobilités (Porteur : Ville de Joigny).</p> <p>Il s'agira d'élaborer dans une approche globale, la feuille de route (ou le PMS) pour adapter les services et les infrastructures en fonction de l'existant et des besoins identifiés (action 17).</p> <p>Organiser des rencontres avec les entreprises et les collectivités en s'appuyant sur les flux domicile –travail afin de faciliter le covoiturage</p> <p>Porteur : entreprises, CCJ</p> <p>A titre d'exemplarité, encourager le covoiturage pour les agents de la Communauté de communes CCJ et la Ville de Joigny et toute alternative à la voiture individuelle.</p> <p>Organiser des rencontres inter-entreprises « speed-dating covoiturage » et pour permettre l'interconnaissance des salariés et des agents. Construire une carte en mode participatif des flux domicile travail.</p> <p>Adapter les outils / applications et communiquer à partir des dynamiques initiées. Editer un Guide des bons usages – y compris financiers – en matière d'autopartage et de covoiturage. (exemple : Mobigo)</p> <p>Encourager les entreprises à participer dans des évènements de type challenge mobilité.</p> <p>Inciter les entreprises volontaires à réaliser leur plan de mobilité.</p> <p>Promouvoir des plateformes de covoitrages existantes (Mobigo) dans tous les évènements et/ déplacements anticipés</p> <p>Porteur : RBFC, collectivités, entreprises, groupe de citoyens</p>

Faire connaître la plateforme Mobigo¹²⁷.

Expérimenter des voitures en autopartage électriques et thermiques

Communiquer sur les expériences en cours. Exemples : acquisition d'un véhicule partagé par une coopérative et une expérimentation en cours avec quinze utilisateurs.

Avec la compétence AOM, la CCJ peut déployer des voitures en autopartage notamment électriques en s'appuyant sur les bornes électriques et les projets des communes (exemple : 2 bornes à Saint-Julien-du -Sault et 1 borne rapide à Bussy en Othe en 2023). Afin, d'avoir une approche à l'échelle de la CCJ, il est proposé d'étudier avec le SDEY un projet d'implantation de stations de recharge électrique sur le territoire et d'expérimenter dans un premier temps avec des communes ayant identifié des besoins une organisation, soit par l'achat d'un véhicule d'occasion pour permettre des petits déplacements¹²⁸ ou un véhicule neuf à forte autonomie, soit par la location d'un véhicule.

Le mode de réservation à l'échelle de ces communes et une communication adaptée devront être associés au projet. Des demandes existantes sont identifiées sur les communes de Bussy en Othe, Looze, La Celle-Saint-Cyr, d'une offre depuis la gare de Joigny à destination d'un public arrivant en train (touristes par exemple).

Contribuer à la construction d'une offre des mobilités solidaires

Portage : CD89, Région

Comme déjà indiqué ci-dessus, le Contrat Opérationnels de Mobilité porté par la Région Bourgogne Franche-Comté et le Plan d'action en matière de Mobilité Solidaire (aussi appelé Schéma de mobilité solidaire) co-pilotés par le couple Région/Département encadreront les enjeux des mobilités solidaires.

L'objectif des plans d'actions en matière de mobilité solidaire est le suivant : définir les conditions dans lesquelles les personnes en situations de vulnérabilité économique ou sociale ainsi que les personnes en situation de handicap ou PMR bénéficient d'un accompagnement individualisé à la mobilité. Le public concerné par ces plans sera défini conjointement avec les parties prenantes. Néanmoins, à la lecture de la loi, les personnes âgées et les publics vulnérables en recherche d'emploi peuvent en faire partie.

La CCJ pourra tirer des enseignements des besoins et pratiques existants avec la plateforme Mobil'éco et la Plateforme seniors.

En cours - Expérimentation d'une offre de services de mobilité adaptée et solidaire à destination des personnes de plus de 70 ans résidant sur le territoire de la CCJ et de la CCVPO

Porteurs : CCJ et CC VPO

Une Plateforme seniors expérimentée sur 2022 propose une offre de transport micro-collectif, des parcours types favorisant l'accès aux actions collectives de prévention, une relation de qualité, un coût abordable et accessible aux personnes en situation socio-économique fragile.

Les motifs de déplacements relèvent de la prévention ; la vie quotidienne ; l'accès aux soins ; les démarches administratives ; certaines actions favorisant le lien social et l'accès à la culture.

Un bilan à mi-parcours montre que la mise en œuvre de cette plateforme correspond à un vrai besoin qui répond notamment à une situation d'isolement de nombreuses personnes âgées, des situations de précarité financière, et la désertification médicale qui oblige les personnes à se déplacer parfois loin pour rencontrer un spécialiste. La communication s'est faite par les structures qui accompagnent les seniors au quotidien mais aussi et surtout par le bouche-à-

¹²⁷ Une communauté est un regroupement d'inscrits ayant un intérêt en commun. Elle permet par exemple d'identifier les salariés d'une entreprise, d'une zone d'activités, les personnes fréquentant une salle de spectacle ou encore les habitants d'une commune, pour faciliter les mises en relation des covoitureurs

¹²⁸ de 100 à 120 km avec un véhicule d'occasion (13 à 14 000 €). à 40 / 45 000 € (avec bonus 6000 et prime).

	<p>oreille.</p> <p>Un questionnaire de satisfaction a été mis en place par Mobil'éco et a montré une grande satisfaction des bénéficiaires : beaucoup disent qu'ils ne sortaient plus et que la plateforme mobilité seniors leur a permis de recréer du lien social.</p> <p>De novembre 2021 à juin 2022, des habitants de 17 communes de la CCJ sur 19 ont bénéficié de trajets par la plateforme pour un total de 908 trajets et 71 bénéficiaires. Cette expérimentation prolongée jusqu'à fin 2023 met également en exergue la prédominance des rendez-vous médicaux et la difficulté concrètement de mutualiser des transports.</p> <p>Budget / plan de financement jusqu'à fin 2023 Dépenses 2022 : 79 870.6 € / an Recettes Conférence des financeurs : 30 000 € en 2022 (1/2 année avec le report de crédits de 2021 dû à l'ouverture tardive de la plateforme en raison du covid), Fonds propres, mécénat et paiement des usagers.</p> <p>En cours : accompagner les publics en recherche d'emploi et/ou en insertion par la Plateforme Mobil'éco</p> <p>Porteur : Mobil'éco</p> <p>La Plateforme Mobil'éco accompagne notamment des personnes bénéficiant du RSA ou inscrites à Pole Emploi vers le retour à l'emploi par la location de deux-roues, de voitures ou de vélos, la mise en place de navettes, l'accompagnement aux passages de Brevet de sécurité routière (BSR), code de la route et au permis de conduire, l'organisation d'ateliers de réparation de voiture et vélo des salariés en insertion sur leur lieu de travail.</p> <p>De nombreuses entreprises, les agence d'Intérim du Jovinien, les Jardins du Côteau (maraîchage bio avec un public en insertion) s'appuient sur Mobil'éco.</p>		
Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels	<p>2023. Plateforme Mobil'éco - Dépenses : 26 000 € / an 2023 : arrêts stop sécurisé : 2 000 € 2022 et 2023 : Plateforme seniors estimé : 80 000 € avec financement de la conférence des partenaires reporté sur 2023. <i>Budget par voiture électrique autopartage</i> : à définir. Soit avec un achat de véhicule d'occasion (13 à 14 000 €) soit par de la location dans le cadre du marché de la flotte de véhicules (estimation : 1 véhicule léger électrique 36 mois : pour 15 000 km à 308,04 € TTC / mois ou pour 30 000 km à 329,80 € TTC / mois.</p>		
Moyens humains	<p>Ingénierie interne Chargé développement économique CCJ, Responsable Services techniques CCJ, chargée de cohésion sociale Ville de Joigny) et externe. Ce travail sera également en lien avec l'action 18.</p>		
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	<p>2022 – 2023 : expérimentation arrêts stop. : étude d'implantation de bornes électriques à l'échelle des communes. 2024 - 2025 : expérimentation sur 3 communes pour autopartage 2024 - 2028 : déploiement adapté aux retours d'expérience.</p>		
Effets attendus	<p>Favoriser la mobilité active de tous les publics des transports solidaires adaptés aux publics vulnérables – prendre en compte la précarité mobilité. Diminuer les GES et augmenter la séquestration carbone.</p>		
Indicateurs de suivi et de réussite	<p>Nombre de sites covoiturage / intermodalités installés (8). Nombre d'évènements organisés et de communication pour favoriser le covoiturage. Rapport d'évaluation des dispositifs mis en place pour améliorer la connaissance des besoins Nombre de véhicules électriques en autopartage (3). Nombre de membres sur la communauté sur la plateforme Mobigo Nombre d'entreprises engagées</p>		
Mesures environnementales (Lien avec l'EES)	Volet « paysages naturels et patrimoine bâti »	Incidences potentielles : Les nouvelles infrastructures pour le covoiturage peuvent altérer les paysages du	Mesures d'évitement et de réduction : <ul style="list-style-type: none"> Favoriser des zones déjà urbanisées

		<p>territoire, si elles sont construites en milieux naturels ou en entrées de villes qui sont déjà particulièrement sensibles. Il est important de favoriser des zones déjà urbanisées et de s'assurer de leur intégration paysagère. Particulièrement intéressante pour réduire la voiture, de nouvelles voies vélos peuvent également avoir une incidence sur les paysages en ajoutant des infrastructures linéaires et peu esthétiques pour le territoire.</p> <p>Il s'agira de favoriser au maximum des aménagements sur des zones déjà urbanisées (bandes cyclables, pistes sur trottoirs).</p> <p>En plus, d'éléments architecturaux de qualité, il s'avérerait intéressant de faire appel aux techniques de génie écologique pour limiter la visibilité et la perception trop urbaine des futures installations en intégrant des éléments naturels (qui sont en plus favorables à la biodiversité).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'insertion paysagère des infrastructures à intégrer dans la commande publique <p>Mesures de renforcement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des éléments naturels par le biais des techniques de génie écologique
	<p>Volet « biodiversité et trame verte et bleue »</p>	<p>Incidences potentielles : Ces actions engagent la création de nouvelles infrastructures pour la mobilité sur le territoire (aires de covoiturages, pistes cyclables). Le milieu naturel étant déjà sensible à l'artificialisation des sols, notamment aux infrastructures linéaires, selon leur emplacement ces nouvelles infrastructures pourront être à l'origine d'une destruction d'habitats naturels et d'une amplification de la fragmentation de la trame verte et bleue, et de perte de fonctionnalité des cohérences écologiques. Plus localement, il convient d'éviter la destruction d'écosystèmes</p>	<p>Mesures d'évitement et de réduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser des zones déjà urbanisées pour l'implantation des projets • Réaliser une étude d'impact même lorsqu'elle ne serait pas obligatoire • Réaliser des constructions qui soient les moins impactantes pour la biodiversité (génie écologique). <p><i>Dans le cadre de projets d'envergures des mesures compensatoires sont à prévoir.</i></p>

		rares.	
	Volet « consommation d'espace »	<p>Incidences potentielles : Pour une mobilité alternative, la mise en place de diverses structures sera nécessaire à court terme. Que ce soit pour des aires de covoiturage ou des pistes cyclables, certains espaces naturels ou agricoles pourraient être artificialisés. Dans ce sens, il s'agira de favoriser au maximum des espaces déjà urbanisés, comme des parkings déjà en place ou intégrer les pistes cyclables au réseau routier actuel. Privilégier des revêtements perméables, pour les sols de parkings par exemple, pourraient aussi limiter l'incidence négative.</p>	<p>Mesures d'évitement et de réduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réutilisation d'espaces déjà urbanisés pour l'implantation d'infrastructures pour la mobilité • Choisir des matériaux adaptés, perméables et végétalisés pour limiter l'impact de l'artificialisation
	Volet « risques »	<p>Incidences potentielles : L'artificialisation limite l'absorption des eaux de pluies par les sols, accentuant les phénomènes de ruissellement. Compilée avec des épisodes de fortes pluies, l'artificialisation peut augmenter l'exposition aux inondations ou encore aux coulées de boues. Privilégier des espaces déjà urbanisés pour la mise en place de parkings de covoiturage ou de pistes cyclables limitera une exposition supplémentaire. Si ces installations doivent être mises en place en milieu naturels, il pourrait être une nouvelle fois judicieux de s'orienter sur des systèmes perméables limitant ainsi les risques de ruissellement.</p>	<p>Mesures d'évitement et de réduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser des zones déjà urbanisées • S'orienter sur des infrastructures perméables

Action 22. Permettre l'usage du vélo, de la marche à pied et l'émergence de nouvelles pratiques

<p>AXE 5. TRANSPORTS ET MOBILITES Réduire le poids des déplacements dans la facture énergétique des habitants et du territoire</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030 Le nombre moyen de passagers par véhicule est passé de 1,1 à 1,7. La part de modes de déplacement doux (marche, vélo, vélo à assistance électrique...) est passée de 1 % à 8 %. Objectifs du secteur mobilité / transport : Consommation énergie finale : - 28 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 44 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>N° 22</p>	<p>Action : permettre l'usage du vélo, de la marche à pied et l'émergence de nouvelles pratiques</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>CCJ, Communes, Ville de Joigny, Office de tourisme, Région BFC, SNCF Gares et Connexions</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Préfecture, DREAL, RBFC, DDT89, Office de Tourisme CC Puisaye Forterre, CC Aillantais,</p>
<p>Action qui peut être mutualisée dans le cadre du COT (CC YN, CC GAB, CCVPO)</p>	
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Habitants, touristes, salariés</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>Les mobilités actives sont des alternatives à la l'autosolisme. Si l'objectif à atteindre est de passer de la part des déplacements doux de 1 % à 8 % (marche, vélo, vélo à assistance électrique...), l'usage du vélo passe par des infrastructures routières identifiées, partagées et / ou dédiées mais sécurisées.</p> <p>Pour atteindre ces objectifs, les collectivités pourront activer des leviers techniques (aménagement routiers) et financiers plus ou moins importants et coûteux en fonction de la fréquentation, de la vitesse de la circulation de la route, des dangers identifiés.</p> <p>La Communauté de communes du Jovinien a initié le déploiement de voies à mobilité douce¹²⁹ sur les bords de l'Yonne avec l'aménagement de la « véloroute » (V55) dite « Chemin des flotteurs » avec une première phase entre Villevallier – Joigny et Joigny / Laroche Migennes¹³⁰. Ce tronçon de 15 km (hors traversée de Joigny) s'accompagne d'aménagements complémentaires réalisés par des communes qui facilitent son accès et par conséquent les usages¹³¹.</p> <p>Le projet de requalification des quais porté par la Ville de Joigny en lien avec le schéma cyclable intègre dans sa réflexion la continuité de la « véloroute » en passant par le Pont Saint Nicolas. En effet, le schéma cyclable de la Ville de Joigny a vocation à compléter et valoriser le réseau cyclable existant, faire monter en gamme le réseau cyclable, promouvoir le vélo comme outil d'une mobilité plus inclusive, renforcer l'accueil du vélo sur le territoire, profiter des retombées positives liées au tourisme, proposer des services complémentaires à la pratique du vélo et développer et partager la culture du vélo. Un travail est en cours d'augmenter la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien dans une ville très organisée autour de la voiture, ou dans</p>

¹²⁹ Ouverts aux vélos, aux marcheurs, trottinettes...

¹³⁰ pour un montant de 1, 4 € HT avec des financements du CD89 et de l'Etat avec la DETR.

¹³¹ (Villevallier a fait l'acquisition foncière d'une parcelle pour aménager un parking (perméable) à côté de véloroute avec un verger de sauvegarde. Cézy a un parking et un espace pleine nature à côté du futur tronçon de la véloroute.

	<p>une vieille ville médiévale étroite et pentue, de relier les zones de vies et les zones d'activité par un réseau d'itinéraire cyclable, de prendre en compte la requalification des quais notamment pour le passage du pont Saint- Nicolas.</p> <p>La CCJ prévoit une deuxième phase des aménagements de la « véloroute » traversant les étangs de Saint-Aubin pour rejoindre la rive gauche de Joigny.</p> <p>Enfin, si la V55 constitue la colonne vertébrale sur l'axe Montereau – Migennes, le maillage des communes du Jovinien sur des axes traversant les territoires limitrophes pourra s'appuyer d'une part, sur le potentiel des anciennes lignes de chemin de fer, des chemins ruraux et des voies communales peu circulantes mais également sur des aménagements facilitant le partage des voies.</p> <p>Cette action vise à structurer les différents projets à l'échelle du territoire qui sera étendu par un schéma cyclable à l'échelle du bassin de mobilité Nord de l'Yonne. Une préfiguration sera menée dans le Contrat d'objectif territorial.</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Mailler le territoire de voies à mobilité douce et avoir une carte à destination des vélos</p> <p>Finaliser la traversée de Joigny</p> <p>Porteur : Ville de Joigny</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en adéquation des objectifs du schéma cyclable de Joigny avec les ambitions portées par le projet de requalification des quais pour assurer la continuité des deux tronçons déjà opérationnels de la véloroute. - Mener une expérimentation en 2023 par la création de voies cyclables pour la traversée de Joigny¹³². <p>S'appuyer sur les aménagements des étangs de St Aubin pour renforcer la mobilité douce et relier les deux rives de Joigny</p> <p>Dans la continuité des tronçons réalisés, cette deuxième phase permettrait de relier les deux rives de Joigny par les étangs de St Aubin.</p> <p>Relier les communes entre elles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir une cartographie des itinéraires susceptibles de répondre aux trajets du quotidien et / ou à des chemins de randonnées reliant les communes a été initiée. Elle devra être partagée avec des usagers et les collectivités traversées, puis complétée pour devenir opérationnelle (avec géolocalisation des tracés, sécurisation, signalisation ou balisage). Ce travail entrera dans le cadre du COT avec la mise en place d'un collectif pour mailler les communes en vélo en géolocalisant les points de difficultés sur les tronçons parcourus. Cette action pourra entrer dans le cadre du COT avec la préfiguration d'un plan vélo (action 2) - S'appuyer sur les axes structurants des anciennes lignes de chemins de fer et les chemins ruraux et reprendre les inventaires des voiries communales pour étudier toutes les solutions potentielles. - Etudier la pertinence d'aménagements spécifiques (chaussée à voie centrale banalisée, zones à circulation apaisée) <p>Faciliter les déplacements piétons et vélos en ville et dans les centres-bourgs</p>

¹³² Création voies cyclables : Quai Général Leclerc, Pont Saint Nicolas et création d'un giratoire au carrefour Cortel.

	<p>Travailler sur les traversées de bourg et partager les initiatives en cours</p> <p>L'aménagement d'une rue ou d'une traversée a un impact fort sur la perception d'un bourg, les fonctionnalités, la sécurité. Le CAUE 89 propose un atelier avec des interventions variées privilégiant aussi les retours d'expériences permet de réinterroger la place des piétons au quotidien, du végétal, de l'eau, de la vie quotidienne, replacée dans un contexte historique. Cet atelier pratique à destination des élus, responsables de service des collectivités, techniciens et professionnels, vise à imaginer les démarches transversales propices à un projet de qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certaines communes ont des projets en cours avec le CAUE 89 (Béon et Bussy en Othe, Villecien) ou avec l'ATD (Chamvres). - Il s'agira de coordonner avec le CAUE et avec les communes volontaires un atelier pour encourager les communes concernées à mener cette démarche. <p>En cours. Projet d'aménagement des quais ainsi que du secteur baignade et mail de Joigny.</p> <p>Porteur : Ville de Joigny</p> <p>Accroître les places de stationnement de vélos et les sécuriser.</p> <p>Porteur : communes, Ville de Joigny</p> <p>Certains sites sont déjà équipés d'arceaux à vélos. Il s'agira de mailler les communes avec le recensement de ces sites de stationnements de vélos, covoiturage, et services adaptés. A titre d'exemple, des abris à vélos couverts et sécurisés devant les établissements recevant du public (Gare de Joigny, Pose d'arceaux à Joigny) avec des services associés à la voie, de type réparation, recharge des batteries, sanitaire et point d'eau, etc pourraient être envisagés.</p> <p>Travailler sur la signalétique pour la circulation des piétons et des vélos.</p> <p>Porteur : communes, CCJ, Ville de Joigny</p> <p>Expérimenter sur des tronçons des solutions qui sécurisent les vélos (ex : chaussée à voie centrale banalisée, etc.).</p> <p>Porteur : communes, CCJ, Ville de Joigny, CD89</p>
<p>Budget prévisionnel</p>	<p>Budget CCJ Investissement phase 2 : 2 M € TTC – Financement Europe 40 % et RBFC 40 % Fonctionnement : entretien véloroute 11 500 € / mois</p>
<p>Moyens humains (Equivalent temps plein nécessaire)</p>	<p>Ingénierie interne (Responsable des services techniques CCJ, Chargé de mission renouvellement urbain et planification territoriale CCJ/ Ville de Joigny) et externe</p>
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</p>	<p>2023 : concertation étangs St Aubin et schéma cyclable Ville de Joigny 2024 : A définir - Phase 2 – « véloroute » en 1 ou 2 étapes Préfiguration plan vélo du Nord de l'Yonne dans le cadre du COT</p>
<p>Effets attendus</p>	<p>Moins de trafic de véhicules thermiques Des voies à mobilité douce identifiées</p>
<p>Indicateurs de suivi et de réussite</p>	<p>Linéaire (en km) de voies à mobilité douce (~ 7 km en 2024 pour phase 2) Cartographie à l'échelle de la CCJ du maillage des communes. Nombre de communes ayant repensé la traversée de bourg avec intégration de la mobilité. Nombre de stationnements vélos. Nombre d'arceaux par communes Expérimentation Linéaire (km) de chaussées à voie centrale banalisée ou chaussidou (2022 : 5 km), traversée de Joigny</p>

Mesures environnementales (Lien avec l'EES)	Volet « biodiversité et trame verte et bleue »	Incidences potentielles : Ces actions engagent la création de nouvelles infrastructures pour la mobilité sur le territoire (aires de covoiturages, pistes cyclables). Le milieu naturel étant déjà sensible à l'artificialisation des sols, notamment aux infrastructures linéaires, selon leur emplacement ces nouvelles infrastructures pourront être à l'origine d'une destruction d'habitats naturels et d'une amplification de la fragmentation de la trame verte et bleue, et de perte de fonctionnalité des cohérences écologiques. Plus localement, il convient d'éviter la destruction d'écosystèmes rares.	Mesures d'évitement et de réduction : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser des zones déjà urbanisées pour l'implantation des projets • Réaliser une étude d'impact même lorsqu'elle ne serait pas obligatoire • Réaliser des constructions qui soient les moins impactantes pour la biodiversité (génie écologique). <i>Dans le cadre de projets d'envergures des mesures compensatoires sont à prévoir.</i>
	Volet « consommation d'espace »	Incidences potentielles : Pour une mobilité alternative, la mise en place de diverses structures sera nécessaire à court terme. Que ce soit pour des aires de covoiturage ou des pistes cyclables, certains espaces naturels ou agricoles pourraient être artificialisés. Dans ce sens, il s'agira de favoriser au maximum des espaces déjà urbanisés, comme des parkings déjà en place ou intégrer les pistes cyclables au réseau routier actuel. Privilégier des revêtements perméables, pour les sols de parkings par exemple, pourraient aussi limiter l'incidence négative.	Mesures d'évitement et de réduction : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réutilisation d'espaces déjà urbanisés pour l'implantation d'infrastructures pour la mobilité • Choisir des matériaux adaptés, perméables et végétalisés pour limiter l'impact de l'artificialisation
	Volet « risques »	Incidences potentielles : L'artificialisation limite l'absorption des eaux de pluies par les sols, accentuant les phénomènes de ruissellement. Compilée avec des épisodes de fortes pluies, l'artificialisation peut augmenter	Mesures d'évitement et de réduction : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser des zones déjà urbanisées • S'orienter sur des infrastructures

		<p>l'exposition aux inondations ou encore aux coulées de boues.</p> <p>Privilégier des espaces déjà urbanisés pour la mise en place de parkings de covoiturage ou de pistes cyclables limitera une exposition supplémentaire.</p> <p>Si ces installations doivent être mises en place en milieux naturels, il pourrait être une nouvelle fois judicieux de s'orienter sur des systèmes perméables limitant ainsi les risques de ruissellement.</p>	perméables
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

Action 23. Accompagner le développement des pratiques de mobilité

<p>AXE 5. TRANSPORTS ET MOBILITES Réduire le poids des déplacements dans la facture énergétique des habitants et du territoire</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030</p> <p>La part de modes de déplacement doux (marche, vélo, vélo à assistance électrique...) est passée de 1 % à 8 %.</p> <p>Objectifs du secteur mobilité / transport :</p> <p>Consommation énergie finale : - 28 % (entre 2015 et 2030)</p> <p>Emission de GES : - 44 % (entre 2015 et 2030) et</p> <p>Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 %</p> <p>Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>N° 23</p>	<p>Action : accompagner le développement des pratiques de mobilité</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>CCJ, Villes de Joigny, communes, associations, RBFC, Office de Tourisme</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Office de Tourisme du Jovinien, communes, USJ, associations, écoles, professionnels, Région BFC,</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Habitants, salariés, touristes</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>Si les infrastructures de voiries sont indispensables pour permettre l'usage du vélo et de la marche, l'acquisition, la location de vélos classiques ou électriques passe par des offres locales accessibles et simples. A ce titre, les associations Mobil'éco (projet achat de trottinette électriques, voiture sans permis acquise, scooters électriques, vélos) et Répair café (ateliers réguliers de réparation) sont très dynamiques sur le territoire.</p> <p>Le CCAS de la Ville de Joigny a fait l'acquisition en 2022 de deux vélos pour ses agents, le Ville de Joigny a également doté la Police municipale de vélos électriques. Le déploiement dans différents services notamment dans l'espace urbain que représente la ville de Joigny est actuellement en cours de réflexion (exemple aux services techniques de la Ville de Joigny, à la CCJ).</p> <p>De plus, des parcours sont également à privilégier (exemple : flux domicile travail, domicile écoles, domicile courses / marché, etc.).</p> <p>Néanmoins, si les situations sont à prendre au cas par cas, des freins peuvent exister également à titre individuel pour refaire du vélo, réparer son vélo, se rendre à pied sur des lieux quotidiens. Un accompagnement, des actions de sensibilisation, « d'apprentissage collectif » compléteront une offre de services à construire pour répondre aux enjeux à l'échelle du territoire et aux besoins des différents publics.</p> <p>Le recours au cheval existe au sein de quelques collectivités depuis plus d'une décennie avec des résultats concrets. Son essor se veut lent et progressif car il provoque le changement dans la gestion des collectivités locales, en favorisant une approche durable, sur le long terme. Des expériences pour la collecte de déchets recyclés (ex Grand Troyes), l'entretien d'espaces naturels et boisés communaux, le transport régulier des écoliers des petites classes très locales, le transport évènementiel, touristique, l'action sociale et l'insertion professionnelle sont autant de domaines où des retours d'expériences sont à prendre en considération de mieux identifier et construire un projet local.</p> <p>Ce type de projet doit s'appuyer sur des professionnels qui connaissent et intègrent le bien-être animal et accompagnent les collectivités (volet formation, sensibilisation).</p> <p>L'office de tourisme a fait remonter des besoins de « stationner » les chevaux dans les communes, notamment près des restaurants. Des chemins de randonnées</p>

	<p>fréquentées par les randonneurs existent (axe Joigny – Charny Orée de Puisaye), plus de 40 centres équestres sont recensés dans un rayon de moins de 60 km par l’Office de Tourisme dont 24 à moins de 35 km.</p> <p>Cette action vise à étudier les objectifs qui pourraient être fixés sur la base des acteurs locaux et des études nécessaires.</p>
<p>Détail de l’action</p>	<p>Favoriser l’usage de vélos par l’achat de vélos ou par une offre de service</p> <p>Communiquer sur l’achat de vélos à destination des agents (CCAS et police municipale) de la Ville de Joigny et de la police municipale</p> <p>achat d’un parc de 55 vélos à assistance électrique (VAE) – expérimentation à destination des hébergeurs dans les différentes communes. Cette expérimentation permettra d’identifier le portage le plus adéquate pour répondre aux besoins de réservation, de maintenance curative et préventive.</p> <p>Budget 2023 : investissement : 100 000 € HT dont 77 741 € de DSIL / fonctionnement à définir.</p> <p>Développer une flotte de VAE et de triporteurs (pour habitants)</p> <p>Rédiger un règlement et proposer un achat groupé¹³³ (de 500 vélos).</p> <p>Structurer une offre de location de vélos électriques</p> <p>De longue durée pour le quotidien / De courte durée, type « vélib », notamment aux gares.</p> <p>Mettre en place des prêts de vélo gracieux</p> <p>Sur Joigny, dans le cadre du contrat de Ville, le Repair café mettra à disposition de la Ville des vélos issus de bourses et remis en état.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des circuits d’espaces verts détente / sport - Etendre au Jovinien <p>Installer des recharges des vélos sur certains lieux de stationnement</p> <p>Travailler plus particulièrement avec le pôle formation pour installer une recharge pour les vélos électriques, à la gare, sur les quais et dans les communes dans un contexte d’intermodalité déjà évoqué.</p> <p>Mener des actions de sensibilisation en faveur du vélo</p> <p>Développer des sensibilisations au vélo et des cours de conduite à bicyclette</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des animateurs du service périscolaire de la Ville de Joigny participent. Ils pourront bientôt proposer aux enfants un cycle " Savoir rouler à vélo " durant les vacances scolaires ou bien les mercredis En cours « Savoir Rouler à Vélo pour tous les élèves » (Joigny). - « Du vélo pour tous et partout » par de la remise en selle <p>Participer à l’opération "Mai à vélo"</p> <p>Une première fête du vélo s’est tenue le 22 mai 2022 dans une ambiance festive, conviviale et familiale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouveler cet événement en la faisant tourner dans les communes

¹³³ <https://achetonsgroupe.org/les-infos-groupees/vae-quelles-sont-les-aides-en-bourgogne-franche-comte/>

	<p>joviniennes volontaires.</p> <p>Soutenir et faciliter la création d'un atelier vélos et des actions de sensibilisation dans les communes</p> <p>Porteur : Répair café Partenaires : Ville de Joigny, SDCY, association, CCJ</p> <p>Le Répair café mène déjà des actions régulières de réparation de vélos et d'objets électroménagers (1 fois / mois) sur Joigny et proche de Joigny (Villecien).</p> <p>Soutenir le projet d'atelier vélo.</p> <p>Sur la base de cette expérience sur ce périmètre, étendre les missions de l'atelier deux à trois autres communes et de couvrir à terme le Jovinien en s'appuyant sur les réseaux existant des Repair café.</p> <p>Etudier la possibilité d'atelier d'électrification de vélos.</p> <p>Expérimenter des Pedibus ou Equibus sur des trajets scolaires dans les communes volontaires</p> <p>Afin de lutter contre les trajets automobiles courts affluant vers les écoles, organiser des circuits vélo ou des Pédibus / papybus : vélobus permettant aux élèves de se déplacer sans risque.</p> <p>Expérimenter des Equibus sous réserve d'avoir des acteurs locaux -> voir Rouen.</p> <p>Expérimenter de nouveaux modes de transports sur le territoire</p> <p>De nombreux acteurs sont présents sur le territoire à</p>
Moyens financiers	2023 : CCJ 100 000 € HT DSIL : 77 741 € + contrat de maintenance 5 000 € /an 2024 -2028 : à définir
Moyens humains	Ressources humaines internes et externes
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	2023 : achat des vélos électriques pour mise à disposition des hébergeurs au printemps. Travail à construire avec les acteurs associations.
Effets attendus	Diminution des GES et augmentation séquestration carbone.
Indicateurs de suivi et de réussite	Nombre de vélos achetés (classiques et VAE). Nombre de vélos loués. Nombre d'équipements installés. Nombre d'adhérents association usagers du vélo. Nombre d'évènements sur le vélo et autres modes de déplacement doux. Nombre des services existants vélo /marche Nombre de séances organisées dans les communes.

Action 24. Réduire l’empreinte des transports de marchandises

<p>AXE 5. TRANSPORTS ET MOBILITES Réduire le poids des déplacements dans la facture énergétique des habitants et du territoire</p>	<p>Objectifs stratégiques d’ici 2030</p> <p>Le trafic de transport de marchandises a baissé de 5 %.</p> <p>Objectifs du secteur mobilité / transport :</p> <p>Consommation énergie finale : - 28 % (entre 2015 et 2030)</p> <p>Emission de GES : - 44 % (entre 2015 et 2030) et</p> <p>Part de production d’énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 %</p> <p>Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>N° 24 Action : réduire l’empreinte des transports de marchandises</p>	
<p>Porteur de l’action</p>	<p>VNF, Région BFC, entreprises, CC J</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Entreprises, pépinières d’entreprises, CC VPO, CCYN, CC BG</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Entreprises, porteurs de projets, agriculteurs, associations</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>En 2018, le secteur des transports représentait 48,8 % des consommations totales énergétiques (pour l’Yonne 43,4 % et pour la région 38,4 %).</p> <p>Sur la consommation d’énergie liée au transport, le fret est à hauteur de 48,3 % tandis que le transport de personnes est estimé à 51,7 % des consommations totales en 2018¹³⁴. Le mode routier est le principal transport pour les marchandises devant le ferroviaire.</p> <p>Si la baisse des GES et des consommations d’énergie passe par le transport, les collectivités ont peu de leviers sur ces enjeux qui dépassent largement le périmètre intercommunal. Un projet de port multimodal a par ailleurs été réalisé.</p> <p>Des réflexions peuvent être menées d’une part pour mieux identifier la part de l’autoroute et, d’autre part, pour engager des pistes de réflexions avec les acteurs économiques dans le cadre du contrat territoires d’industrie et du Projet alimentaire territorial (PAT) en cours de préfiguration notamment sur les recours du train et de la voie d’eau.</p> <p>La question du « dernier kilomètre¹³⁵ » est également à intégrer dans la proximité des services à rechercher dans une logique d’intermodalité en intégrant le train et la voie d’eau¹³⁶</p>
<p>Détail de l’action</p>	<p>En lien avec l’autoroute, mesurer l’évolution du bilan carbone, de la facture énergétique et l’évolution de la place de l’autoroute dans le Jovinien</p> <p>APRR, ATMO, CCJ</p> <p>La CCJ s’est rapprochée du service Transition Ecologique d’APRR /AREA pour échanger sur la part significative de l’autoroute sur le territoire du Jovinien.</p> <p>Une réflexion entre ATMO et APRR sur les méthodes de construction des jeux de</p>

¹³⁴ Source : <https://www.opteer.org>

¹³⁵ La logistique du « dernier kilomètre » est le dernier segment de la chaîne de livraison d’une commande, depuis le site tel qu’un magasin ou entre de distribution, jusqu’au client final.

¹³⁶Exemple : projet de requalification des quais à Joigny en cours de concertation, été 2022.

	<p>données d'ATMO et sur l'outil d'analyse du trafic (OPSAM) pourrait être engagée pour conforter une vision plus fine à l'échelle du territoire et mesurer plus précisément l'impact de l'autoroute.</p> <p>En lien avec le Projet alimentaire territorial (PAT), réaliser un diagnostic axé sur la logistique afin de repenser « la chaîne logistique »</p> <p>A l'échelle de la CC du Jovinien et du Contrat d'objectif territorial (COT).</p> <p>L'objectif est :</p> <p>de favoriser les partenariats pour les livraisons et l'installation de moyens logistiques adaptés aux circuits courts,</p> <p>d'étudier l'intégration des livraisons de denrées alimentaires dans l'offre de mobilité locale (ex : Mobil'éco) et / ou des nouvelles solutions de mobilité douce pour le dernier kilomètre (ex : vélos cargo), d'étudier l'instauration de zones à faibles émissions,</p> <p>de favoriser l'installation de moyens logistiques appropriés aux différents profils de consommation à des points stratégiques (des distributeurs ou casiers de produits locaux à proximité d'un parking, drive, espaces d'entreposage en centre-ville, etc.),</p> <p>d'étudier la capacité des territoires à s'organiser dans l'optique d'une distribution sur le bassin parisien en lien avec la convention AgriParis.</p> <p>En lien avec la collecte des déchets</p> <p>Dans le cadre de l'application du tri à la source, la mise en place de la gestion de proximité permettrait de diminuer la fréquence des passages des collectes dans les deux villes principales (Joigny, et Saint-Julien-du-Sault).</p> <p>Rationalisation des tournées 2024 -2025.</p> <p>En lien avec des initiatives privées</p> <p>Etude avec les acteurs économiques du potentiel hydrogène liquide dans les transports. Un opérateur des transports souhaite s'engager dans l'utilisation d'un parc de bus à hydrogène à horizon 2028.</p> <p>Etude en cours avec VNF et identifier les besoins pour des trains de marchandises.</p>
Moyens financiers	2024 -2025 : évaluation des passages de collecte des déchets
Moyens humains	Action mutualisable avec les 4 EPCI pour le PAT Ingénierie interne (pôle environnement CCJ pour les collectes des déchets)
Calendrier prévisionnel	A compter de 2024
Effets attendus	Avec la mise en place de la gestion de proximité, réduction de la fréquence de passage pour la collecte de déchets ultimes. Gains financiers et baisse des GES et augmentation de la séquestration carbone. Amélioration de la qualité de l'air. Amélioration de la connaissance de l'impact de l'autoroute et son évolution. Optimisation de la logistique des circuits courts.
Indicateurs de suivi et de réussite	Part de l'autoroute dans les consommations de GES et consommation énergétique. Augmentation de la séquestration carbone de 15 %. Evolution du nombre de passages de collecte des déchets ultimes (-50% sur Joigny et St Julien en passant de 2 à 1 passage hebdomadaire). Nombre d'événements pour favoriser la synergie entre les entreprises et les transports de marchandises.

Nombre de partenariats dans le cadre du PAT.			
Mesures environnementales (lien avec l'EES)	Volet « conditions physiques du territoire et ressources naturelles »	<p>Incidences déportées : Les ressources nécessaires pour produire les véhicules électriques sont au centre d'enjeux économiques, géopolitiques et environnementaux. L'extraction des matériaux, notamment pour produire les batteries, ne sont pas sans conséquences pour l'environnement des pays producteurs.</p>	<p>Mesures de renforcement : Prioriser des actions de transformation des habitudes et de réduction de la mobilité avant le passage systématique aux véhicules électriques</p>
	Volet « déchets »	<p>Mise en garde : Comme pour la question de la production des véhicules et de la réflexion nécessaire à porter sur les ressources, le traitement des déchets des véhicules électriques comporte aussi des points noirs. Le recyclage des batteries n'est pas à ce jour opérationnel. Les batteries de nos véhicules électriques contiennent des métaux rares, mais aussi très toxiques et dangereux. Certaines matières sont valorisables, mais elles sont également très polluantes. Les processus s'améliorent déjà aujourd'hui, cependant, favoriser les modes alternatifs à la voiture (transports en commun, modes doux, économie de fonctionnalité) doivent être à prioriser.</p>	<p>Mesures de renforcement : Prioriser dans le discours des actions de transformation des habitudes et de réduction de la mobilité avant le passage systématique aux véhicules électriques</p>

AXE 6. ECONOMIE LOCALE – Accompagner les acteurs économiques vers la sobriété énergétique et construire une stratégie d'économie circulaire

Action 25. Renforcer la transversalité, l'efficacité de la valorisation des déchets et identifier des boucles locales

<p>AXE 6. ECONOMIE LOCALE – Accompagner les acteurs économiques vers la transition énergétique et valoriser les ressources pour créer la richesse du territoire</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030 : AJOUT viser les objectifs du SRADDET avec une réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) à 15 % d'ici 2025 par rapport à 2010 et 20 % en 2031 par rapport à 2010. Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>															
<p>N° 25</p>	<p>Action : renforcer la transversalité et l'efficacité de la valorisation des déchets – Identifier des boucles locales</p>															
<p>Porteur de l'action</p>	CCJ, acteurs socio-économiques, Office de tourisme, SDCY, habitants															
<p>Partenaires</p>	SDCY, Chambres consulaires, ADEME, associations, CDP															
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	Habitants, entreprises, professionnels, communes															
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>La loi n°2015-992 du 17 août 2015 (dite « LTECV ») définit un objectif de réduction des DMA de 10 % à l'horizon 2020 par rapport à 2010. Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) va au-delà des objectifs la LTECV puisqu'il fixe des objectifs de réductions des déchets ménagers et assimilés (DMA) à 15 % d'ici 2025 par rapport à 2010 et 20 % en 2031 par rapport à 2010. Cela se traduit par un objectif régional de 475 kg/hab. de DMA à l'horizon 2025 et 448 kg/hab. de DMA à l'horizon 2031.</p> <p>La répartition et l'évolution des déchets entre 2010 et 2020 pour le Jovinien sont comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>kg/an/hab.</th> <th>2010</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ordures Ménagères</td> <td>344</td> <td>164</td> </tr> <tr> <td>Tri sélectif</td> <td>49</td> <td>114</td> </tr> <tr> <td>Déchèteries</td> <td>166</td> <td>263</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>559</td> <td>541</td> </tr> </tbody> </table> <p>Malgré une forte baisse des ordures ménagères, les déchets des déchèteries augmentent significativement chaque année.</p> <p>De plus, la généralisation progressive du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, y compris les ménages, devra être effective au 31 décembre 2023.</p> <p>Depuis 2019, la Communauté de Communes du Jovinien dispose d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), dont l'élaboration, le suivi et l'animation sont délégués au Syndicat des Déchets Centre Yonne (SDCY).</p> <p>La CCJ et le SDCY interviennent en coopération pour déployer un programme d'actions en 7 axes, visant l'ensemble des acteurs dans le périmètre du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD).</p>	kg/an/hab.	2010	2020	Ordures Ménagères	344	164	Tri sélectif	49	114	Déchèteries	166	263	TOTAL	559	541
kg/an/hab.	2010	2020														
Ordures Ménagères	344	164														
Tri sélectif	49	114														
Déchèteries	166	263														
TOTAL	559	541														

	<p>La collectivité va devoir mener d'une part des actions préventives et de changement et d'autre part, définir une stratégie notamment pour identifier des boucles locales d'économie circulaire pour arriver à atteindre les objectifs.</p> <p>Une boucle locale d'économie circulaire vise à conserver le plus longtemps possible dans l'économie (locale) la valeur d'un produit, de ses composants ou des matières (des ressources) en limitant la génération de déchets (et en développant le partage, la réparation, le réemploi, la réutilisation, la rénovation, la refabrication et le recyclage) dans une perspective de développement d'activité économique (durable, faible en carbone et réduction de l'utilisation des ressources naturelles) et d'emplois locaux (ou de proximité).</p> <p>Dans l'écosystème local du jovinien, des forces vives intéressantes sont déjà engagées dans des démarches de récupération matière : le Fab'Lab (+ IcaunAcces), C3V, le Repair Café, les Petits Marioles, Le lavoir à La Celle-Saint-Cyr.</p> <p>Il s'agit donc de structurer et de formaliser la démarche de la collectivité dans l'économie circulaire avec les acteurs locaux.</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Mettre en place une gouvernance élargie dédiée à l'économie circulaire</p> <p>Les différents champs de l'économie circulaire ne sont, aujourd'hui, pas suffisamment investis par la CCJ. Les évolutions réglementaires, comme les engagements pris récemment par la collectivité dans le cadre du Contrat d'objectif territorial (COT) signé avec l'ADEME, rendent nécessaire la définition d'une gouvernance élargie dédiée à cette thématique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le portage politique et la transversalité dédiée à l'économie circulaire. - Identifier les acteurs du territoire et établir des partenariats (convention chambres consulaires, etc.). - Etablir des liens entre les politiques déchets /déchetterie et développement économique (contrat Territoires d'industrie etc.) / eau-biodiversité. <p>Conduire une étude du service environnement</p> <p>Cette étude interrogera l'exercice de la compétence et les choix faits par la collectivité (régie, la facturation RI et les incidences sur le tri des déchets, mode d'organisation du service collecte).</p> <p>L'objectif de ce travail est de définir avec les élus et les agents du service concerné quelles modifications ou compléments apporter pour en optimiser le fonctionnement.</p> <p>Calendrier : 2023 - Budget : 30 000 €</p> <p>Réduire drastiquement les biodéchets par une gestion de proximité</p> <p>Le tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, y compris pour les ménages devra s'appliquer au 31 décembre 2023.</p> <p>Dans son étude de service, la CCJ interrogera le projet de plateforme de broyage à Joigny afin de limiter les apports en déchèteries et de pouvoir bénéficier d'une réserve de broyat pour la mise en place de composteurs de quartier, pieds d'immeuble et plus globalement pour la gestion de proximité des biodéchets.</p> <p>Créer des plateformes communales de dépôt des déchets verts ligneux.</p> <p>L'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le broyage sur place, pour les élagages communaux (redistribuer le broyat aux habitants et / ou l'utiliser par les collectivités et / ou autre). - Mieux informer les habitants sur les centres de broyage des déchets verts, installés dans

les communes

- Proposer le service par la communauté de communes pour passer une fois par an dans toutes les communes de la CCJ via un prestataire

Mettre en place des compostages collectifs dans chaque commune pour réaliser le tri à la source avec des stages de formation sur le compostage en s'appuyant sur des réseaux.

Une étude a été réalisée sur 2022, par le SDCY, pour étudier différents scénarii pour mettre en place le tri des biodéchets à la source, la CCJ se dirigerait sur une gestion de proximité avec des zones de compostage partagé dans les communes qui le souhaiteront. Un accompagnement et un suivi de la CCJ seront nécessaires et un référent de site devra être désigné au sein des utilisateurs.

Hypothèses du scénario : 1 538 composteurs individuels, 113 composteurs partagés et 26 en établissements.

Encourager la mise en place de composts dans les jardins par des achats groupés de composteurs

La CCJ propose déjà des composteurs aux habitants grâce. En lien avec SDCY, des actions ont déjà été menées dans les jardins partagés de Joigny, comme le broyage et le jardinage au naturel. Ces actions se poursuivront dans les prochaines années.

Une association est en cours de création sur Joigny avec des citoyens pour développer le compost sur le Jovinien. Des bénévoles déjà formés au titre de « guide composteurs » assurent le suivi et animent la vie de certains composteurs installés en 2022 sur Joigny à titre expérimental avec le SDCY et la CCJ. Cette association aurait un rôle important également pour encourager le compost dans les jardins privés et avec la mise en place de composteurs collectifs.

Mettre en place un bac de compostage et une signalétique pédagogique dans les cimetières

Certains cimetières de la CCJ sont déjà équipés de composteurs afin de traiter sur place les déchets verts des cimetières, comme c'est le cas par exemple pour la commune de Joigny.

Un bilan complet des cimetières va être fait afin de répertorier les composteurs en place ainsi que ceux fonctionnels.

Mettre en place des « Jardins témoins » afin de montrer aux habitants comment valoriser les déchets verts.

Dans le cadre du festival Fête des Jardins, valoriser les jardins ouverts et les retours d'expérience.

Expérimenter une commune « 0 biodéchet » en tant que pilote (2023)

Favoriser l'émergence d'une filière de réemploi et d'espaces de vie sociale et solidaire

Accompagner le projet d'une recyclerie dans le Jovinien

Une recyclerie spécialisée sur objet et vêtements liés à l'enfance a été mise en place à Joigny sur le Jovinien avec les Petits marioles et de nombreuses initiatives locales existent. Exemples : projet d'atelier de réparation de vélos, mise en réseau des Repair Cafés permanents, Lavoir de la Celle-Saint-Cyr, Troc / Dressing et ateliers couture du SDCY : sensibilisation sur la surconsommation des vêtements. Echange de tissus, Rdv mensuels. Il s'agit donc d'aller plus loin pour accompagner un projet de recyclerie en lien avec les gisements qui vont actuellement dans les déchetteries.

Expérimenter à la déchetterie de St Julien un espace de réemploi

Il est prévu de mettre en place une zone de dépôt par les usagers à la déchetterie de St Julien du Sault pour une reprise des objets par les acteurs locaux engagés dans la démarche de réemploi. Cette expérimentation permettra d'évaluer les gisements de réemploi collectables en déchetterie. L'objectif étant de pérenniser le système sur le territoire.

Mettre en place des bourses de matériaux avec la Chambre des métiers et de l'artisanat

	<p>Dans le cadre de la convention signée pour 3 ans entre la CCJ et la CMA, une bourse des matériaux a déjà été organisée le 17 juin 2022. Une évaluation de l'évènement facilitera l'organisation future d'autres temps forts notamment avec la Maison de l'Habitat et les entreprises.</p> <p>Pérenniser les « Donneries » dans les communes</p> <p>La CCJ en lien avec le SDCY et l'office du tourisme va devoir mettre des actions en place sur chaque commune qui le souhaite afin de promouvoir le réemploi.</p> <p>Identifier des flux de matières à recycler</p> <p>La Ville de Joigny souhaite réaliser une étude de faisabilité sur une collecte mutualisée des cheveux auprès des coiffeurs</p> <p>Mise en place d'une collecte de collants sur des lieux publics (ex : CCJ)</p>
Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels	<p>Fonctionnement Etude de service : 30 000 € / Accompagnement de projet recyclerie : 35 000 € / Achat de composteurs pour particuliers + communication : 6 000 € /an</p> <p>Investissement Gestion de proximité : Investissement composteurs collectifs 2023 à 2027 : 170 000 € / Acquisition Bâti pour développer recyclerie : 216 000 €</p>
Moyens humains	<p>Réemploi : 0.2 ETP (estimation avec les ETP actuels) + 0.2 ETP (Responsable des services techniques CCJ) + 1.5 ETP pour les biodéchets à compter de 2023 Action mutualisable de communication avec les EPCI et le SDCY (et dans le cadre du COT)</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	<p>2023 : accompagnement de projet pour le réemploi et début de mise en place de composteurs collectifs</p>
Effets attendus	<p>Moins de tonnages en déchetterie dont une diminution significative de la quantité de déchets dans les déchèteries. Développement de nouveaux services solidaires et emplois Optimisation du fonctionnement du service environnement</p>
Indicateurs de suivi et de réussite	<p>Définition gouvernance dédiée à l'économie circulaire (oui / non) Nombre de partenariats établis Nombre de donneries /an Nombre de plateformes communales créées Nombre de composteurs collectifs (50 sites accompagnés / ETP/an année 1 et 100 sites accompagnés/ETP année 2 et individuels installés) Nombre de composteurs individuels distribués /an (objectif sur 2 ans : 1538) Nombre d'évènements sur la gestion de proximité (communication / sensibilisation) Evolution du tonnage des déchetteries</p>

Action 26. Promouvoir la consommation responsable auprès des acteurs du territoire

<p>AXE 6. ECONOMIE LOCALE – Accompagner les acteurs économiques vers la transition énergétique et valoriser les ressources pour créer la richesse du territoire</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030 (scénario 2019 actualisé avec le SRADET) : L'augmentation de la surface tertiaire est limitée à 15 000 m². 85 % des chauffages polluants ont été remplacés. 70 % des employés appliquent des écogestes. 70 % des bâtiments tertiaires ont été rénovés. 100 % de l'éclairage est raisonné (extinction de nuit quand possible) et à haute performance énergétique. 25 % de la surface tertiaire est mutualisée entre plusieurs usages. 90 % des industries ont mis en place des actions de performance énergétique. La production de déchet sur le territoire a continué de baisser pour atteindre 150 kg/hab./an.</p> <p>Et viser les objectifs du SRADET avec une réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) à 15 % d'ici 2025 par rapport à 2010 et 20 % en 2031 par rapport à 2010.</p> <p>Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>Action 26. Promouvoir la consommation responsable auprès des acteurs du territoire</p>	
Porteur de l'action	CCJ, Ville de Joigny, Office de Tourisme, Organismes consulaires, SDCY, associations
Partenaires	SDCY, Ville de Joigny, Chambres consulaires, ADEME, ALTERRE BFC, associations, entreprises, agriculteurs, communes
Public(s) ciblé(s)	Commerçants et entreprises, Office de Tourisme, habitants Associations, comités des fêtes et autres organisateurs de manifestations
Contexte et enjeux	<p>Les évolutions réglementaires (loi AGECE, loi Climat et Résilience) et les engagements volontaires pris par la collectivité dans les démarches de transition (CRTE, COT) poussent la CCJ à renforcer les actions de sensibilisation et d'accompagnement en direction des producteurs de déchets assimilés (administrations publiques, commerçants, professionnels, associations, etc.).</p> <p>Depuis 2019, la Communauté de Communes du Jovinien dispose d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), dont l'élaboration, le suivi et l'animation sont délégués au Syndicat des Déchets Centre Yonne (SDCY).</p> <p>La CCJ et le SDCY interviennent en coopération pour déployer un programme d'action en 7 axes, visant l'ensemble des acteurs dans le périmètre du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD).</p> <p>Par ailleurs, l'efficacité énergétique est devenue cruciale en raison de l'augmentation des factures énergétiques et de la nécessité de réduire l'impact environnemental des entreprises. La réduction de la consommation d'énergie leur permettrait de réduire leurs coûts d'exploitation et de baisser la quantité d'énergie nécessaire pour le territoire. De plus, le dispositif éco-énergie tertiaire qui a été introduit par le décret du 23 juillet 2019¹³⁷, impose des actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments tertiaires assujettis à horizon 2030, 2040 et 2050.</p> <p>L'opération « Commerçants, artisans éco-responsables » mise en place en 2019 par le</p>

¹³⁷ issu de la loi ELAN.

	<p>SDCY en partenariat avec la CMA et la CCI sur les économies d'énergie et la réduction des déchets doit aujourd'hui évoluer tant au niveau du porteur que des champs investis (préservation de la ressource en eau, pollutions lumineuses, consommations énergétiques et production photovoltaïque, biodiversité – environnement et démarche RSE, etc.).</p> <p>La consommation responsable permet de questionner la pertinence de nos besoins dans une logique de sobriété et en limitant l'impact négatif sur l'environnement (à toutes les étapes du cycle de vie du produit) et sur la société. Elle doit nous conduire à faire évoluer nos modes de production et de consommation et plus globalement nos modes de vie, à l'échelle individuelle et collective.</p> <p>Enfin, la loi n° 2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi Agec), promulguée le 10 février 2020, comporte un titre V intitulé « Lutte contre les dépôts sauvages » (art. 93 à 106). Elle a vocation à adapter la procédure de sanction aux besoins des maires et des présidents d'EPCI afin de lutter efficacement contre les dépôts sauvages. Des territoires comme la CCVOP se sont emparés de cette problématique par une expérimentation. Il s'agira de mener une réflexion à l'échelle des 4 EPCI sur le sujet et avec le SDCY.</p> <p>La mobilisation des acteurs économiques (entreprises industrielles et du BTP, artisans et commerçants, services tertiaires...) est indispensable pour améliorer la prévention et la gestion des déchets sur un territoire en raison des quantités et de la nature des déchets qu'ils produisent.</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Accompagner les entreprises et commerçants dans l'amélioration de la performance énergétique et l'optimisation des ressources</p> <p>Accompagner les entreprises et les commerces pour améliorer leur performance énergétique</p> <p>Portage de l'action : CCI, CMA, AER</p> <p>Conventionner avec les organismes consulaires</p> <p>L'objectif de la collectivité est de conventionner durablement avec les organismes consulaires qui interviennent directement auprès des entreprises pour conduire conjointement cet accompagnement et le rendre opérationnel sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des audits (eau, énergie, assainissement, éclairage extérieur, etc.) et prendre en compte les différents potentiels identifiés pour alimenter le projet de transition du territoire. - Repérer les entreprises ayant engagé des actions exemplaires, en matière climatique et les valoriser. - Mettre en place d'un Club RSE (responsabilité sociétale des entreprises) local, - Faire connaître l'opération « bureaux vertueux » de la CCI à destination du tertiaire. - Publier un guide des bonnes pratiques pour les nouvelles entreprises (ZA-ZI / Pépinière d'entreprises). - Faire connaître les missions de l'Agence Régionale de la Biodiversité BFC à destination des acteurs économiques (ex : mécénaturel). <p>Faire de la Pépinière d'entreprises et le Pôle de Formation des bâtiments démonstrateurs des bonnes pratiques</p> <p>Avec agents, la CCI, des entreprises, usagers.</p> <p>S'appuyer sur la Pépinière d'entreprises, propriété de la CCJ, et sur le Pôle de Formation, propriété de la Ville de Joigny, pour la transmission des bonnes pratiques (en termes de sobriété énergétique, de réduction des déchets, des consommations énergétiques ou d'eau, d'amélioration du cadre de vie) auprès de jeunes entreprises</p>

ou de futurs entrepreneurs.

Ces deux bâtiments font par ailleurs partie des bâtiments assujettis au décret tertiaire. Le Pôle de Formation est un bâtiment de la Ville de Joigny sous contrat avec la SIMAD pour l'entretien des communs.

Rendre exemplaires les ZA et ZI par la diffusion d'un guide numérique

Sur les volets : énergétique, gestion de l'eau, éclairage et pollutions lumineuses et biodiversité (gestion des espaces extérieurs), numérique.

Promouvoir une consommation responsable auprès des acteurs du territoire visant le 0 déchet

Actions s'adressant aux communes

- Systématiser le tri des déchets dans les administrations et les équipements municipaux (bureaux, marchés forains, campings, cimetières, périscolaire, écoles etc.)
- Réaliser des diagnostics visant à réduire la part du jetable et des produits à usage unique dans les pratiques des services.
- Réinterroger les pratiques d'achats pour intégrer des critères de durabilité (labels, produits issus du réemploi etc.).
- Organiser des temps d'échange inter agents sur les pratiques écoresponsables (ex : secrétaires de mairie, services espaces verts etc.).
- Organiser des visites dans les déchèteries et les centres de tri (élus, agents, grand public, écoles).

Actions s'adressant aux organisateurs de manifestations :

- Sensibiliser les comités des fêtes et autres associations locales à la réduction des déchets, à l'amélioration du tri et à des aménagements ponctuels respectueux (toilettes sèches et autres).
- Mettre à disposition du matériel adapté à la consommation hors foyer (ex : arceaux bi-flux, signalétique, gobelets réutilisables etc.).
- Envisager une éco-conditionnalité dans la mise à disposition des salles et l'octroi des subventions liées aux événements (ex : charte éco-événements, règlement intérieur etc.).

Actions s'adressant aux acteurs économiques :

- Recenser les gros producteurs¹³⁸ et proposer des solutions sur le tri à la source des biodéchets.
- Proposer des diagnostics auprès des professionnels visant à réduire la part du jetable et à améliorer le tri des déchets.
- Organiser des campagnes sur la réduction des déchets auprès des commerçants (ex : promotion du Gourmet Bag, opération Commerçants Artisans Écoresponsables).
- Organiser des événements de promotion de l'économie circulaire visant les professionnels (ex : foire aux dons, bourse aux matériaux etc.).

¹³⁸La catégorie gros producteur de biodéchets est une question de quantités produites à l'année : toutes les professions sont théoriquement concernées. Un gros producteur produit plus de 10 tonnes par an en 2022 mais le tonnage passera à 5 tonnes par an à partir de 2023. En 2024, la généralisation du tri à la source rentrera en vigueur pour tous les producteurs.

	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement de la vente en vrac pour réduire la consommation d’emballages (Travailler avec les commerçants sur l’acceptation des contenants apportés par les consommateurs¹³⁹ et proposer d’apposer un macaron sur les vitrines, organiser des consignes, vente de sacs à vrac réutilisables au marché, etc.). - Repérer les entreprises ayant engagé des actions exemplaires, en matière climatique et les valoriser. <p>Actions s’adressant au grand public</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des opérations de nettoyage de la nature, sous forme de défis lancés entre scolaires, habitants, communes, etc. - Organiser des campagnes de communication grand public ludiques, des concours, etc. - Tenir un stand sur cette thématique pour chaque événement organisé par les communes ou la communauté de communes. <p>Actions s’adressant aux touristes et acteurs touristiques (action 28)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre et faire vivre « La Charte du voyageur » à destination des touristes. - Mettre en œuvre et faire vivre une charte à destination des prestataires touristiques. <p>Lutter contre les dépôts sauvages</p>
Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels	<p>10 000 € par an pour l’animation du pôle environnement.</p> <p>Financement potentiel dans le cadre du COT avec Défis Familles 0 déchets et communication</p> <p>Des soutiens sont possibles sur la communication par différents Eco-organismes en fonction des thématiques abordées.</p> <p>Label « artisans et commerçants éco-responsables » : accompagnement des commerçants financé par la CCI et la CMA.</p>
Moyens humains (Equivalent temps plein nécessaire)	<p>Action mutualisable 4 EPCI</p> <p>0,1 ETP dédié à l’accompagnement des acteurs économiques.</p> <p>0,1 ETP dédié à la sensibilisation au tri et à la consommation responsable (zéro déchet)</p> <p>0.1 ETP dédié au rôle de coordination du Manager centre-ville de Joigny</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	<p>2022 : Recensement des structures cibles (associations, professionnels, collectivités) Création d’un dispositif d’accompagnement ciblant les acteurs économiques Opérations pilotes en collaboration avec les chambres (CAER, BAM). Accompagnement de 8 à 10 artisans/commerçants dans l’obtention du label « Commerçants et artisans éco-responsables ».</p> <p>2023 : Rédaction d’une charte sur l’évènementiel écoresponsable Communication auprès des gros producteurs de biodéchets Lancement des groupes d’échange inter-agents Accompagnement des structures volontaires à la réduction des déchets</p> <p>2024 : Création d’un kit « évènementiel écoresponsable »</p>
Effets attendus	<p>Baisse des consommations énergétiques</p> <p>Réduction des déchets</p> <p>Sensibilisation et accompagnement des acteurs économiques (déchets assimilés) par une offre d’accompagnement à la réduction des déchets étoffée.</p>
Indicateurs de suivi et de	<p>Nombre d’entreprises et commerces accompagnés par la CMA/CCI</p> <p>Mise en place d’un raisonnement analytique par bâtiment public (oui /non)</p>

¹³⁹ L’objectif est que le consommateur vienne avec son contenant pour limiter le risque d’avoir plus d’utilisation d’emballage que le préemballé.

réussite	<p>Pesée des déchets produits au sein du bâtiment public exemplaire avant/après la mise en place des premières actions correctives.</p> <p>Production annuelle d'OMR par habitant (objectif : 150 kg/hab.an)</p> <p>Nombre de services / collectivités audités ou accompagnés (objectif : 2 par an)</p> <p>Nombre d'organiseurs de manifestations sensibilisées (objectif : 5 par an)</p> <p>Nombre d'acteurs économiques accompagnés (objectif : 3 par an)</p>
-----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Action 27. Renforcer et développer les autres piliers de l'économie circulaire par l'identification de nouvelles boucles locales

AXE 6. ECONOMIE LOCALE – Accompagner les acteurs économiques vers la transition énergétique et valoriser les ressources pour créer la richesse du territoire	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030 :</p> <p>La production de déchet sur le territoire a continué de baisser pour atteindre 150 kg/hab./an</p> <p>90 % des industries ont mis en place des actions de performance énergétique.</p> <p>70 % des employés appliquent des écogestes</p> <p>Des boucles locales ont été identifiées</p>
Action 27. Renforcer et développer les autres piliers de l'économie circulaire par l'identification de nouvelles boucles locales	
Porteur de l'action	CCJ, entreprises, AER, organismes consulaires
Partenaires	SDCY, organismes consulaires, ARB BFC, AER, ADEME, RBFC, entreprises, la Banque des Territoires, ADEME
Public(s) ciblé(s)	Entreprises, commerces, techniciens, élus.
Contexte et enjeu	<p>La transition vers une économie circulaire est reconnue officiellement comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique et comme l'un des engagements du développement durable. L'économie circulaire doit permettre de produire des biens et des services de manière durable (en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets). Il s'agit donc de passer d'un modèle économique du tout jetable à un modèle économique plus circulaire s'appuyant sur différents domaines.</p> <p>Au-delà de la gestion des déchets avec le recyclage (action 25), la consommation responsable (action 26), le réemploi (action 25) l'achat durable (action 8) mais également la synergie entre les entreprises (ou L'Ecologie industrielle territoriale (EIT)¹⁴⁰), l'écoconception¹⁴¹ et l'économie de la fonctionnalité et de la coopération¹⁴² sont des piliers de l'économie circulaire à mobiliser.</p> <p>Si les leviers des collectivités peuvent se trouver à différents stades (impulsion, mise en réseau et sensibilisation des acteurs, accompagnement, financement), la sensibilisation et la formation des élus, des techniciens et plus globalement des acteurs économiques est un prérequis pour appréhender les enjeux et la déclinaison concrète de ces opportunités.</p> <p>Dans le cadre du CODEC, le SDCY a initié la démarche L'Ecologie industrielle territoriale (EIT) dans le Jovinién en 2020. Des entreprises joviniennes (10 entreprises de Joigny</p>

¹⁴⁰ L'Ecologie industrielle territoriale (EIT) s'appuie sur l'étude des flux pour identifier et développer des synergies entre acteurs économiques d'un territoire (substituer des flux de matières, d'énergies et d'eau, initier la mutualisation de moyens et de services, le partage d'infrastructures). Par ses démarches collectives et volontaires menées sur un territoire en vue d'en optimiser les ressources, l'EIT réconcilie ainsi développement économique et meilleur usage des ressources, en privilégiant l'ancrage des activités et de l'emploi dans les territoires.

¹⁴¹ Le but de l'éco-conception est de prendre en compte les impacts environnementaux dans la conception et le développement d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie (matière première, fabrication, logistique, distribution, usage, fin de vie) afin de les réduire

¹⁴² L'économie de la fonctionnalité et de la coopération établit une nouvelle relation entre l'offre et la demande qui n'est plus uniquement basée sur la simple vente de biens ou de services. La contractualisation repose sur les effets utiles (bénéfiques) et l'offre s'adapte aux besoins réels des personnes, des entreprises et des collectivités ainsi qu'aux enjeux relatifs au développement durable. Ce modèle économique induit plus largement des transformations profondes dans les modes de production et de consommation. Les solutions doivent permettre une moindre consommation des ressources naturelles dans une perspective d'économie circulaire, un accroissement du bien-être des personnes et un développement économique.

	<p>participantes) ont mutualisé des compétences et/ou ont réalisé des achats groupés.</p> <p>Afin de mieux coordonner les actions possibles et / ou déjà existantes avec les entreprises, il est proposé de travailler sur les synergies à mettre en place avec les trois chambres consulaires¹⁴³ et d'intégrer les entreprises de Saint-Julien-du-Sault et de Villevallier sur des thématiques répondant aux enjeux des entreprises.</p> <p>L'action ci-dessus présente des premières pistes identifiées à travailler avec les organismes consulaires, les entreprises en complément d'un parcours de formation à construire notamment avec l'ADEME mais également avec ALTERRE BFC, Ulteria et la convention citoyenne du Jovinien.</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Proposer un parcours de formation, sensibilisation sur l'économie circulaire et plus largement sur le dérèglement climatique aux élus, techniciens et acteurs économiques volontaires</p> <p>Promouvoir les fresques du climat réalisées dans les entreprises.</p> <p>Organiser des temps forts (1/an) avec tous les acteurs du territoires (COT).</p> <p>Encourager l'implication d'entreprises joviniennes dans la Convention des entreprises pour le climat (CEC) déclinée à l'échelle régionale.</p> <p>Accompagner et encourager les entreprises à l'écoconception</p> <p>En cours : une étude de la CCI à l'échelle départementale par filière et par territoire.</p> <p>En 2022, la CCI a proposé de réaliser une cartographie des acteurs économiques à l'échelle du département et par filière.</p> <p>Cette cartographie sera recoupée avec les besoins remontés dans la convention "Territoires d'industrie"¹⁴⁴ et le résultat de Choc industriel¹⁴⁵</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser un temps de mise en réseau - Proposer un suivi individuel par AER. <p>Etudier les besoins d'approvisionnement de la filière plasturgie dans la convention "Territoires d'industrie"</p> <p>La plasturgie est l'une des filières stratégiques qui ressort de la mission Choc industriel, notamment par le besoin d'approvisionnement en plastique PET¹⁴⁶.</p> <p>La CCJ assure la compétence de la collecte et du traitement des déchets plastiques. Les déchets plastiques collectés dans la CCJ sont triés à Ormoy pour être ensuite envoyés dans toute l'Europe. Les industries de plasturgie ne peuvent s'approvisionner localement. Une étude est à mener pour connaître les quantités et les types de plastiques collectés, pour consulter les industries et connaître leurs besoins d'approvisionnement (quantités et types de plastique)</p> <p>L'objectif est de traiter à Briennon-sur-Armançon le plastique collecté dans la CCJ et renvoyer la matière aux industries locales.</p> <p>Faire évoluer le règlement d'intervention de la CCJ à destination des entreprises en incluant des écoconditions</p> <p>Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de</p>

¹⁴³ Chambre du commerce et de l'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de l'agriculture.

¹⁴⁴ Lancé le 22 novembre 2018, le programme national « Territoires d'industrie » est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires.

¹⁴⁵ Mission Choc Industriel, lancée en 2022, sur les territoires du Centre Yonne (Communauté de Communes du Jovinien, Communauté de Communes de l'Agglomération Migénoise, Communauté de Communes Serein et Armançe) financée par l'État (ANCT).

¹⁴⁶ Polyéthylène Téréphtalate.

	<p>Communes du Jovinien a mis en place un règlement d'intervention d'aide à l'immobilier d'entreprises. Soucieuse de participer à l'accélération de la transition écologique et énergétique, la CCJ envisage de modifier son présent règlement afin d'y intégrer une bonification pour les projets qui afficheront des performances énergétiques exigeantes ou qui permettront des économies de foncier. Les critères d'éco-conditionnalité, du fait de la réglementation en vigueur, pourront varier selon la nature du projet (construction ou rénovation) et la nature de l'activité.</p> <p>Renforcer les synergies entre les entreprises et étendre l'Economie Industrielle et Territoriale (EIT)</p> <p>En lien avec la Convention territoire d'industries et des remontées des acteurs économiques du Jovinien, des pistes de synergies sont identifiées sur différents axes :</p> <p>ENERGIES : déployer du photovoltaïque dans une démarche concertée avec les entreprises, les communes et les habitants (action 31)</p> <p>EAU – BIODIVERSITE</p> <p>Partenaires : CCI, CMA, ARB, AESN, associations, RBFC, CD89.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer et impliquer les entreprises dans la préservation de l'eau et la biodiversité en lien avec la TVB et noire. Une action spécifique sur les nuisances lumineuses est inscrite pour préfigurer la trame noire pouvant être inscrite dans l'EIT (travail sur la chaîne de valeur -éclairage et trame noire). - Proposer des leviers opérationnels et retours d'expérience d'autres territoires avec l'Agence régionale de Biodiversité ¹⁴⁷ (RSE et label bas carbone avec projets locaux et acteurs associatifs.), - Recenser et réhabiliter des friches industrielles du Jovinien en transversalité avec les enjeux eaux biodiversité et de TVB et noire. (voir mission Choc Industriel et le recensement et la qualification des terrains à vocation économique à réaliser afin de déterminer les possibilités, d'acquisition, de densification ou de réaffectation afin d'avoir une gestion économe du foncier économique). <p>Densifier des échanges de matières entre « preneurs et donneurs » par la mise en place de la plateforme MyTrocPro</p> <p>Porteur : SDCY. La Plateforme propose de mutualiser les ressources en et entre entreprises, pour réemployer du matériel professionnel, pour booster la RSE, pour faire des économies, etc.</p>
<p>Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels</p>	<p>Action qui peut être mutualisable (financement potentiel dans le cadre du COT) Ecoconception - Règlement intervention CCJ : budget / an : 30 000 € dont subvention standard plafonnée à 5 000 €. Subvention bonifiée plafonnée à 10 000 € (atteint des critères d'écoconditionnalité)</p>
<p>Moyens humains</p>	<p>Ressources internes (Chargé développement économique, Manager Ville de Joigny Chargé environnement) et ressources externes</p>
<p>Calendrier prévisionnel de mise en œuvre</p>	<p>2022 : étude CCI Yonne écoconception. mise en place règlement écocondition CCJ mise en place plateforme 2022-2023 : Rencontres entreprises EIT et identification des boucles locales 2023 – 2025 : parcours de formations et sensibilisation (à l'échelle du COT ?) En relation avec le calendrier Territoire d'industries</p>
	<p>Soutenir les projets d'investissement liés à l'outil de production des PME et des</p>

¹⁴⁷ <https://engagespourlanature.ofb.fr/partenaires/engagements/biodiversio>

Effets attendus	entreprises tout en les incitant à s'inscrire dans un objectif de transition écologique et énergétique.
Indicateurs de suivi et de réussite	Nombre d'évènements proposés / an (1). Nombre de participants. Nombre d'entreprises subventionnées en éco-conception. Nombre d'entreprises joviniennes engagées dans la CEC Nombre de boucles locales identifiées Nombre d'entreprises engagées

Action 28. Développer un tourisme durable s'appuyant sur les circuits courts, les mobilités douces et un hébergement durable

<p>AXE 6. ECONOMIE LOCALE – Accompagner les acteurs économiques vers la transition énergétique et valoriser les ressources pour créer la richesse du territoire</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030 : La production de déchets sur le territoire a continué de baisser pour atteindre 150 kg/hab./an. La part de modes de déplacement doux (marche, vélo, vélo à assistance électrique...) est passée de 1 % à 8 %. La part des transports en commun est passée de 1 % à 5 %.</p>
<p>N° 28</p>	<p>Action : développer un tourisme durable s'appuyant sur les circuits courts, les mobilités douces et un hébergement durable</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>Office de tourisme intercommunal</p>
<p>Partenaires</p>	<p>SDCY, CCJ, communes, associations, Manager Ville de Joigny</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Elus, commerces, prestataires touristiques Habitants, touristes, résidents secondaires</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>L'Organisation Mondiale du Tourisme définit le tourisme durable comme une alternative qui prend en compte les impacts environnementaux, sociaux et économiques sur les pays d'accueil, tout en répondant aux besoins et demandes des touristes.</p> <p>Il s'inscrit parmi les activités qui visent à atteindre les objectifs de développement durable. Il est également dénommé tourisme responsable, car il implique l'investissement de toutes les parties dans l'enrichissement des communautés d'accueil.</p> <p>Les principaux objectifs du tourisme durable sont clairs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sauvegarde des ressources naturelles et de la biodiversité des sites touristiques pour continuer à attirer les visiteurs sur le long terme, • La conservation des identités et des patrimoines culturels par l'encouragement à la tolérance et au respect des modes de vie, • L'amélioration des conditions de vie des populations locales par la participation des acteurs locaux aux activités économiques issues du tourisme. <p>Les enjeux sont de maintenir et développer l'activité touristique et économique dans le Jovinien pour le maintien de l'emploi, la consommation locale, la diversité des publics, la mixité sociale et culturelle.</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Établir et faire signer des chartes pour un tourisme durable</p> <p>« La Charte du voyageur » à destination des touristes https://charte-du-voyageur.bzh/</p> <p>Charte des prestataires touristiques pour</p> <p>Sensibilisation sur le respect des patrimoines culturels. Éducation et communications sur la protection de l'environnement. Promotion de l'utilisation des ressources renouvelables et des produits non dangereux pour l'environnement.</p>

Mobiliser les hébergements de tourisme

Encourager l'affichage dans les chambres d'hôte pour modérer l'usage du linge et des produits d'hygiène

Encourager les dispositifs de distributeur de gel douche rechargeable dans les cabines de douche

Limitation des consommations en énergie et en eau des sites d'hébergement.

Réduction de la production de déchets dans les espaces de camping.

Mobiliser les restaurants

Mettre en place une gestion raisonnée des déchets.

Encourager le label certifiant l'emploi de produits locaux (30 % voire 50 %).

Vérifier l'emploi des emballages plastic de la Restauration rapide.

Sensibiliser les acteurs touristiques à la sobriété

Organiser deux ou trois jours de formation pour les prestataires touristiques avec des intervenants sur les bonnes pratiques (circuits courts sur les cartes, déchets, etc.).

Encourager l'emploi de matériaux biosourcés et locaux.

Valoriser et mobiliser l'artisanat.

Découvrir le patrimoine naturel avec une offre de mobilité sobre en énergie

Sur l'Yonne :

Valoriser la rivière et le patrimoine lié.

Développer les bateaux électriques (type bateau-mouche).

par une offre de randonnées / VTT / Cheval.

Pour la diffusion, communication.

Encourager une offre de vélos électriques à destination des touristes.

Accentuer les partenariats pendant les évènements pour inciter le public aux actions

CPIE Yonne Nièvre et le Syndicat des déchets Centre Yonne, Sociétés d'Horticulture, Romarin 89, Le Colombier Vert pour le Festival Jardins en Fête dans le Jovinien.

Verdir les "Bouchons de Joigny" avec la charte des manifestations

Chiffrage des émissions de CO² et compensation carbone de l'évènement.

Développer des itinéraires touristiques associés à un transport électrique sur différents territoires

Valoriser l'image d'un territoire vert, gourmand et locavore.

Organiser des circuits courts de découverte permanents mêlant la découverte des patrimoines et les producteurs locaux, à destination des touristes.

Mémoires de l'eau

Village par village, répertorier la mémoire de l'eau :

organiser des veillées pour recueillir la parole des plus âgés : où étaient les puits disparus, quel cheminement de l'eau, l'entretien des fossés, les déviations des rus pour les besoins agricole ou industriels,

inciter à la restauration et l'entretien du patrimoine vernaculaire : puits, lavoirs, pompes à chapelets et pompes à bras : discussion avec les associations locales, les mairies, les habitants

Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels	Budget de l'office de tourisme Recherches de financements (Région, État, ADEME, etc.)		
Moyens humains	L'équipe (4 personnes à temps plein et 4 guides), de l'Office de tourisme, le service Animation de l'architecture et du patrimoine (2 personnes)		
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Verdir les événements : compensation carbone Bouchons de Joigny dès septembre 2022 - À partir de novembre 2022 : début du programme Mémoires de l'eau - À partir de décembre 2022 : Visites pour noter les points de pollution lumineuse - Janvier 2023 programmation du festival Jardins en Fête avec les nouveaux critères - Février 2023 : réunion des restaurateurs et hébergeurs pour la sensibilisation - Mars 2023 : rédaction de la chartre 		
Effets attendus	Prise en compte des enjeux. Tisser des liens entre les prestataires, les associations. Retisser des liens entre les habitants, ceux d'hier ceux qui arrivent pour mettre en place localement les actions.		
Indicateurs de suivi et de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des évènements. - Ecriture de la charte. - Cartes de l'eau. - Actions chiffrées pendant les événements avec leur portée. 		
Mesures environnementales (lien avec l'EES)	<p>Volet « pollution et nuisances »</p>	<p>Incidences potentielles : Les nouveaux méthaniseurs ne produisent techniquement plus de pollution olfactive. Cependant les reliquats peuvent être odorant entraînant une complexité pour les riverains lors de l'épandage. Il sera nécessaire de bien tenir compte de la proximité des habitations lors de l'épandage Des pertes en azote peuvent survenir par différents mécanismes en phase de stockage, de post-traitement et d'épandage des digestats. La volatilisation libère un gaz dans l'atmosphère, l'ammoniac (NH3), qui a un impact sur la qualité de l'air (précurseur de particules fines) et le changement climatique (transformation en protoxyde d'azote N2O après redéposition).</p>	<p>Mesures d'évitement et de réduction : Sensibiliser les acteurs sur les questions d'épandage Point de vigilance : La variabilité des digestats impose de bien connaître leur composition pour ajuster les pratiques à mettre en œuvre pour limiter les pertes. Les bonnes pratiques pour limiter voire éliminer le risque de volatilisation de l'azote ammoniacal sont connues : - La couverture étanche des espaces de stockage des digestats - Les choix du matériel et de la période d'épandage sont essentiels. Ils doivent être adaptés à la nature des sols (portance, pH, présence de cailloux), au type de culture et aux conditions climatiques et favoriser l'incorporation rapide des digestats dans le sol</p>

AXE 7. ENERGIES RENOUVELABLES - Développer une capacité de production et de résilience énergétique à l'échelle du territoire

Action 29. Sensibiliser les acteurs du territoire à l'identification de leurs besoins en énergie et disposer d'informations neutres et fiables sur les énergies renouvelables pour atteindre un mix énergétique adapté aux enjeux

<p>AXE 7. NOUVELLES ENERGIES – Développer la production et l'utilisation d'énergies renouvelables pour viser l'autonomie d'ici 2050</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030 (scénario 2019) : 75% des logements collectifs et 50% des logements individuels ont été rénovés 80% des chauffages au fioul et au gaz ont été remplacés par des systèmes chauffages décarbonés (biogaz, bois énergie, géothermie, aérothermie...) 70% des foyers pratiquent les économies d'énergie.</p>
<p>N° 27</p>	<p>Action : sensibiliser les acteurs du territoire à l'identification de leurs besoins en énergie et disposer d'informations neutres et fiables sur les énergies renouvelables pour atteindre un mix énergétique adapté aux enjeux</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>CCJ, Maison de l'habitat, associations, CCI, CMA, CA, Les Cocos lieux</p>
<p>Pouvant être mutualisée avec CC GAB, CCVPO, CCYN</p>	
<p>Partenaires</p>	<p>RBFC, ADEME, ALTERRE BFC, ORECA, ATMO, DDT89, SDEY, coopérative Plein soleil, associations, acteurs économiques, CCI, CMA, CA</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Habitants, collectivités, acteurs associatifs et économiques</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>Selon, l'article L 2224-34 du Code général des collectivités territoriales, après avoir adopté leur PCAET, les établissements publics de coopération intercommunale « sont les coordinateurs de la transition énergétique. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial et avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire ».</p> <p>En 2018, la facture énergétique du Jovinien s'élevait à 78 438 646 € et avec un taux d'autonomie de moins de 5 %.</p> <p>Si la neutralité carbone peut être partagée, le chemin pour y parvenir reste flou voire inconnu pour la plupart des décideurs et des citoyens.</p> <p>En amont de la production de l'énergie se pose la question de la sobriété qui repose sur la connaissance des consommations énergétiques au regard de besoins incompressibles et des besoins dits de confort. La sobriété s'accompagne également d'un accompagnement au changement qui doit permettre de maîtriser les consommations. L'estimation de l'inaction réalisée en 2018 dans le cadre du diagnostic s'élève à 3 300 € / hab. /an¹⁴⁸ sans prendre en considération l'explosion des coûts actuels.</p> <p>Par ailleurs, face aux innovations technologiques et à des discours qui s'affrontent, il est devenu difficile pour tous les publics d'avoir un avis éclairé sur les choix d'aménagement et les bonnes décisions à prendre à titre individuel et collectivement.</p> <p>Cette action vise à proposer des mesures qui permettront d'objectiver le discours et de le rendre accessible au plus grand nombre. Il s'agira de s'appuyer sur des exercices de prospectives</p>

¹⁴⁸Source : diagnostic B&L évolution avec consommation d'énergie finale : OPTeER, données 2014 ; Prix de l'énergie en 2012 : base Pégase (prix de l'énergie avec les coûts d'abonnement, HT pour les usages professionnels et TTC pour les usages des particuliers, tel que recommandé par la méthodologie de Cerema sur la facture énergétique territoriale. Dépense énergétique estimée à 72 M€.

	<p>proposés notamment par l'ADEME avec les quatre chemin « type » conduisant la France vers la neutralité carbone mais également sur des expériences concrètes et sur des pratiques pédagogiques pour mieux comprendre ses consommations. (Actions déjà menées par les Chambres consulaires auprès des professionnels, par la Maison de l'Habitat et des associations auprès des habitants, par le décret tertiaire, etc.).</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Organiser un temps fort annuel à destination de tous les publics</p> <p>S'appuyer sur les quatre scénarii de l'ADEME (génération frugale, Coopération territoriales, technologies vertes, Pari réparateur) peut permettre de construire une stratégie en tenant compte d'une évaluation des spécificités territoriales et d'une appropriation des enjeux par les décideurs et les acteurs du territoire.</p> <p>Communiquer, sensibiliser et mobiliser</p> <p>Identifier les acteurs déjà lancés dans une démarche de sobriété (entreprises, collectivités, associations, habitants) pour avoir s'appuyer sur des témoignages.</p> <p>Répondre à la quantification des besoins (individuels et des bâtiments) d'une part et d'autre, part, accéder à des informations fiables sur les énergies (connaître et comprendre ses dépenses et sa facture, distinguer le confort de ses besoins incompressibles).</p> <p>Communiquer sur les outils d'évaluation développés : https://nosgestesclimat.fr/</p> <p>Mobiliser les habitants et communiquer pour réaliser des économies d'énergie et la qualité d'air (Informers les propriétaires disposant d'un ancien chauffage bois des aides auxquelles ils peuvent prétendre pour le passage à des chaudières bois moins polluantes et plus efficaces en lien avec la qualité d'air intérieur et extérieur).</p> <p>Organiser des visites sur site, proposer ou faire connaître des stages pour s'inspirer de constructions passives, de faible consommation.</p> <p>S'appuyer sur des bâtiments publics de démonstration (exemple : Pôle de formation, Pépinière d'entreprises de Joigny).</p> <p>Favoriser des actions collectives qui visent à réduire les factures énergétiques des habitants</p> <p>Optimiser les achats groupés</p> <p>L'AMIJ (association pour une mutuelle intercommunale du Jovinien) est une association qui a pour objet d'évaluer les besoins en achats groupés sur le territoire de la communauté de communes du Jovinien. Elle propose déjà l'accès à une mutuelle à prix modéré pour les habitants du Jovinien.</p> <p>Dans le même objectif, l'AMIJ se propose de rechercher des tarifs préférentiels dans le secteur de l'énergie et notamment, le pellet/granulé de bois. Un appel d'offres pourrait être lancé dans cette filière en 2022. L'objectif est de diminuer les factures énergétiques sur la base des besoins des foyers du territoire.</p> <p>Encourager la création de coopératives d'intérêt collectif, la participation des citoyens et le projet de convention citoyenne</p> <p>Mettre en place des campagnes de communication, d'affichage et d'ateliers</p> <p>Inscrire le territoire intercommunal dans la démarche TEPOS (Territoire à énergie positive)</p> <p>La démarche TEPOS existe depuis 2011. Elle repose sur trois piliers : favoriser la sobriété énergétique (consommer différemment), développer la performance énergétique et encourager, la production locale d'énergies renouvelables.</p>
<p>Moyens financiers</p>	<p>Fonctionnement CCJ - 8 000 € / an – pour acculturation de tous les publics.</p>

	financements potentiels du COT et ADEME
Moyens humains	Ressources internes et externes Mutualisation avec EPCI
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	2022 -2023 : définition du besoin 2023 - 2024 : déclinaison
Effets attendus	Amélioration de la connaissance et du coût des besoins en énergie à titre individuel et collectivement. Baisse des consommations énergétiques. Aide à la décision pour la production des énergies renouvelables.
Indicateurs de suivi et de réussite	Nombre de campagnes de communication (2 /an). Nombre d'évènements (1 /an). Nombre d'achats groupés. Nombre d'ateliers. Nombre de participants.

Action 30. Evaluer les gisements du territoire pour développer une capacité de production d'énergie en tenant compte des enjeux alimentaires, environnementaux, sociétaux et économiques

<p>AXE 7. NOUVELLES ENERGIES – Développer la production et l'utilisation d'énergies renouvelables pour viser l'autonomie d'ici 2050</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 700 nouveaux logements chauffés au bois. 1 petite unité de méthanisation. 3 éoliennes 2000 logements convertis à l'aérothermie / géothermie Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>N° 30 Action : évaluer les gisements du territoire pour développer une capacité de production d'énergie en tenant compte des enjeux alimentaires, environnementaux, sociétaux et économiques</p>	
<p>Porteur de l'action</p>	<p>CCJ, Communes, entreprises, agriculteurs, habitants,</p>
<p>Partenaires</p>	<p>RBFC, ADEME, DDT89, SDEY, coopérative citoyenne, associations, acteurs économiques, CCI, CMA, CA, CoopaWatt, communes, DREAL, AESN, VNF, ENEDIS, DREAL, DDT</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Habitants, élus, agents, acteurs associatifs et économiques</p>
<p>Contexte et enjeu</p>	<p>Sans être en capacité aujourd'hui d'identifier comment le territoire pourra répondre aux exigences réglementaires minimales, l'un des principaux objectifs est de conduire toutes les études et démarches nécessaires pour déterminer précisément les gisements qui s'offrent à lui.</p> <p>Le scénario Jovinien réalisé en 2019 s'appuyait sur un existant de 28 GWh de bois - énergie-chaleur¹⁴⁹ et proposait une production d'énergie renouvelable estimée de 90 GWh et un taux d'autonomie énergétiques de 16 %. Le scénario au potentiel maximal, quant à lui, présentait une production d'énergie renouvelable de 150 GWh, restant inférieure aux exigences réglementaires¹⁵⁰ avec des gisements restant à identifier. La géothermie, l'hydraulique, l'éolien, le potentiel de solaire thermique et photovoltaïque sur des surfaces artificialisées (parkings, ZI.ZA), des friches, des bâtiments n'étaient pas été comptabilisés.</p> <p>Au stade actuel, en plus des initiatives des habitants et d'entreprises non recensées en totalité, il est à signaler, d'une part, concernant l'éolien, le projet initié en 2015 sur Champlay-Valravillon qui prévoit 11 éoliennes entre 24,2 -33 MW dont 3 mats sur Champlay d'une puissance entre 2,2 à 3 MW soit une énergie fournie de 12 GWh à 18 GWh. Un projet initié en 2015 en cours d'instruction par la commune de la Celle Saint-Cyr avec une production d'énergie potentielle de 38 GWh.</p> <p>D'autre part, la construction d'une chaufferie bois est en cours par la Région pour alimenter deux de ses bâtiments (Lycée Louis Davier, EREA) à Joigny. La Ville de Joigny s'est engagée dans l'appel à projet « Une ville, un réseau » de l'ADEME pour mener une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur l'est de Joigny sur un périmètre englobant des bâtiments des bailleurs sociaux, des bâtiments publics notamment qui tiendra compte de l'existant (Projet de la Région notamment).</p> <p>Par ailleurs, une forte dynamique émerge pour le déploiement de solaire photovoltaïque (action 31) avec des entreprises, les collectivités et la coopérative citoyenne « Plein soleil ». A noter également des projets des communes en cours avec le SDEY (Bussy en Othe) ou en cours de réflexion (exemple Saint-Aubin-sur-Yonne).</p>

¹⁴⁹ Avec une incohérence relevée portant un écart avec la plateforme OPTERR de 10 GWh sur la production de chaleur issues du bois des ménages

¹⁵⁰ De 177 GWh et 32 % de la consommation énergétique du territoire en 2030 soit 553 GWh en considérant la baisse de 20 % prévue par la LTECV (source : p.22 document stratégie CCI).

	<p>De plus, les objectifs pour 2020 préconisés par le SRCAE recommandaient d’implanter des installations de micro-hydraulique. Une expérimentation par un collectif de propriétaires de moulins est en cours (action 32). L’énergie hydraulique à des endroits précis sur l’Yonne et la géothermie mériteraient d’être étudiées en tenant compte toutefois des impacts sur les continuités écologiques et sur les débits d’eau.</p> <p>Enfin, le territoire Jovinien est doté de forêts qui sont incontournables pour la séquestration du carbone, la préservation de biodiversité et de l’eau mais qui incarnent également une dimension économique et énergétique par certains espaces boisés (sous action 14.1). Dès lors, il s’agira de mieux connaître, de mettre en visibilité et d’inscrire le territoire dans une gestion durable de ces écosystèmes afin de mesurer plus concrètement leur capacité à répondre aux enjeux (de bois énergie, bois d’œuvre, etc.) à la hauteur des hypothèses.</p> <p>L’ambition du territoire est donc davantage de composer un mix énergétique avec une forte mobilisation des acteurs du territoire sur un projet intercommunal d’autoconsommation collective (action 31) pour dépasser le scénario initial et se rapprocher autant que possible des exigences réglementaires de 2030 soit les 32 % d’autonomie énergétique.</p> <p>Au regard de de la situation initiale¹⁵¹, l’évaluation à trois ans permettra de consolider la trajectoire énergétique du territoire sur la base des dynamiques réellement engagées.</p> <p>Cette action doit permettre d’identifier les différents gisements par des études de faisabilité.</p>
Détail de l’action	<p>Réaliser les études pour la réalisation d’un réseau technique sur Joigny</p> <p>Un dossier d'appel à projet a été déposé à l'ADEME en octobre 2022 afin de financer une étude de faisabilité pour un réseau technique pouvant concerner des bâtiments publics et / ou des bailleurs sociaux.</p> <p>Réaliser une étude des gisements potentiels énergétiques et notamment hydrauliques</p> <p>Mettre en place une stratégie transversale des énergies à l’échelle du territoire prenant en compte le foncier et les différents enjeux (actions 6, 12,26)</p>
Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels	<p>Ville de Joigny : étude de faisabilité d’un réseau de chaleur : 26 000 € TTC dont 90 % de subvention en fonctionnement et Mission d’accompagnement d’un réseau de chaleur : 60 000 € dont financements possibles de l’ADEME (de 70 % à 90 %).</p> <p>Financements potentiels avec le COT à hauteur de 40 000 € dont 15 000 e pour la CCJ (action 2)</p>
Moyens humains	<p>Ingénierie interne (Chargé développement économique CCJ, Responsable des ST CCJ Chargé de mission renouvellement urbain et planification territoriale pour le réseau de chaleur) et prestation externe</p> <p>Mutualisation potentielle entre les 4 EPCI pour l’étude de gisement</p>
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	<p>2022 -2023 : études réseau de chaleur à Joigny (portage Ville de Joigny) : définition du besoin à l’échelle CCJ et lancement de l’étude complémentaire</p> <p>2024 : étude de gisements et mise en place d’une stratégie avec une trajectoire</p>
Effets attendus	<p>Définition d’une stratégie de production des énergies renouvelables</p> <p>Augmentation de la capacité d’autosuffisance</p>
Indicateurs de suivi et de réussite	<p>Part des énergies renouvelables dans la consommation d’énergie finale du territoire (32 % d’ici 2030) avec 3 éoliennes en fonctionnement en 2030 et 3 supplémentaires en 2050. 1 petite unité de méthanisation en 2030 (8 GWh) (cultures intermédiaires et déchets fermentescibles) en lien avec des agriculteurs. Nombre de réseaux de chaleur : 1 en construction (2030).</p> <p>Intégration dans le PLUi de la stratégie EnR (oui /non).</p>

¹⁵¹ Le taux d’autonomie énergétique (rapport entre les productions d’énergies renouvelables et les consommations d’énergie) est actuellement l’un des plus bas du département.

Action 31. Déployer l'énergie solaire thermique et photovoltaïque

<p>AXE 7. NOUVELLES ENERGIES – Développer la production et l'utilisation d'énergies renouvelables pour viser l'autonomie d'ici 2050</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030</p> <ul style="list-style-type: none"> 4 GWh solaire thermique 4GWh de PV toitures particuliers 1 GWh de PV ombrières et parking sur domaine des collectivités 20 GWh de PV au sol des collectivités (friches, anciennes décharges, etc) 140 000 m² de toitures agricoles et PV sol pour 20 GWh AgriPV sur 10 hectares 10 GWh de PV déployé par les entreprises Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %
<p>N° 31</p>	<p>Action : déployer l'énergie solaire thermique et photovoltaïque</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>CCJ, entreprises, coopérative PV citoyenne, communes</p>
<p>Partenaires</p>	<p>ENEDIS, SDEY, ADEME, DDT89, Coopérative Plein soleil, SEM Yonne énergie, entreprises, agriculteurs, Ville de Joigny, communes, bailleurs sociaux, RBFC.</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Acteurs économiques, habitants, collectivités</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>De nombreuses entreprises du Jovinien ont pour projet ou ont déjà déployé du photovoltaïque. A titre d'exemples :</p> <p>Lidl de la ZA de Joigny s'engage dans la pose de panneaux photovoltaïques sur sa toiture. Intermarché étudie la possibilité de créer un "Intermarché Énergie" au niveau national : le national supporte l'investissement de l'installation des panneaux chez les franchisés et les franchisés bénéficient de la production d'énergie solaire pour leur auto-consommation. Jovidor a développé des ombrières. Soprema à Saint-Julien-du-Sault réalise un bilan carbone et envisage de déployer du PV. Une filiale de la Soprema a également déployé du PV sur 2 bâtiments de la SIMAD à Joigny. L'opérateur de transport Transarc envisage également la pose de panneaux sur 1 000 m² à Joigny. Soreal a un projet de 376 MWh en autoconsommation. Des toitures d'entreprises ont été recensées avec un potentiel de 37 650 m² (hors ombrières de Jovidor par exemple).</p> <p>Seules les entreprises propriétaires peuvent entreprendre ces travaux cependant les locataires qui doivent faire face à des dépenses sont également concernés. Or, l'information nécessaire et les démarches pour se lancer peuvent représenter un premier frein.</p> <p>La CCJ intègre ces différentes situations et souhaite mobiliser les acteurs dans un projet d'autoconsommation collective¹⁵². Cette démarche qui s'inscrit également dans l'écologie industrielle territoriale (EIT) (action 27) instaure des nouveaux rapports de coopération entre des acteurs sur le territoire face aux ressources (exemple : avec les chambres consulaires qui réalisent des diagnostics auprès des professionnels). Un premier travail de recensement de sols, (hors agricoles), de surfaces artificialisées (exemple : parking), de bâtiments privés et publics (en cours) identifié une trentaine d'hectares¹⁵³.</p> <p>Par ailleurs, une Société Coopérative d'intérêt collectif « Plein Soleil », en cours de création, a pour objet également la production d'électricité photovoltaïque en autoconsommation collective. Elle pourra s'adresser aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises ou aux collectivités. La SCIC a déjà défini quatre collèges : producteurs, consommateurs, contributeurs</p>

¹⁵² L'autoconsommation collective repose sur la mutualisation et le partage de la production photovoltaïque d'un ou plusieurs producteurs entre plusieurs consommateurs proches physiquement.

¹⁵³ Parkings Joigny (7 100m²), toitures Joigny (4 000m²), terrains joigny, Sépeaux, Brion (29 hectares),

	<p>et soutien. Des échanges sont engagés avec la Communauté de communes.</p> <p>La Maison de l’Habitat, acteur incontournable pour les habitants, aura toute sa place pour orienter et accompagner la démarche de sobriété des demandeurs avec « Plein Soleil ». Le périmètre de 2 kilomètres à partir de Joigny, pourrait s’étendre à 20 kilomètres par dérogation.</p> <p>En effet, si des communes du Jovinien accompagnées par le SDEY (Champlay, Bussy en Othe) ont ou sont en cours de déploiement de photovoltaïque sur des bâtiments publics, d’autres communes ont potentiellement des projets et / ou des terrains, parkings, toitures qui pourraient être pris en compte.</p> <p>La Communauté de communes du Jovinien souhaite s’engager rapidement dans le déploiement de photovoltaïque et de solaire thermique (exemple pour la piscine intercommunale, bâtiment très énergivore) à l’échelle de son territoire en s’appuyant sur tous les acteurs et des outils mobilisables comme le cadastre solaire mais également par une approche globale sur le foncier à intégrer dans le PLUi.</p> <p>Des entreprises ont déjà été réunies en décembre pour partager différents modèles économiques. Un temps avec les élus se tiendra début 2023. Des échanges avec la Chambre d’agriculture et les agriculteurs sont également prévus sur ce volet.</p>
<p>Détail de l’action</p>	<p>S’appuyer sur une équipe projet transversale et élargie</p> <p>L’opportunité et la faisabilité d’une production locale d’électricité pour une consommation locale Permettrait en outre de stabiliser le coût d’une partie de l’énergie dont les acteurs ont besoin. Toutefois, des prérequis et un cadrage sont indispensables.</p> <p>Créer un groupe de travail avec des acteurs concernés par le volet énergétique.</p> <p>Définir le projet avec des objectifs et les étapes avant de lancer des démarches.</p> <p>Déployer du photovoltaïque sur les toitures des acteurs économiques, les parkings et les friches polluées en favorisant une autoconsommation collective et prendre en compte le solaire thermique</p> <p>Une réflexion a été initiée dans ce sens mais elle doit être partagée avec les intéressés.</p> <p>Recenser les surfaces potentielles des ZA, parking et toitures des entreprises, des bâtiments communaux et intercommunaux, agricoles, des friches industrielles polluées (en cours).</p> <p>Appuyer la démarche sur un état des lieux précis des bâtiments publics (action 6) et privés (exemple : avec les chambres consulaires), sur des actions afin de définir les besoins.</p> <p>Recenser les sols (hors vocation agricole) potentiellement prêts à accueillir du PV. Un travail sera à mener pour identifier d’autres enjeux potentiels (biodiversité, eau, alimentaire, contrainte urbanisme).</p> <p>S’appuyer sur des retours d’expériences de PV concrets sur les toitures et sur les ombrières et organiser des visites d’entreprises.</p> <p>Prendre en compte également une technologie mixte de panneaux qui produisent de l’électricité ET répond à l’usage de production d’eau chaude sanitaire (ECS) et de chauffage central¹⁵⁴.</p> <p>Etudier les avantages (techniques financiers opérationnels) d’une implication au sein d’entités supra intercommunales (SEM, société coopérative, etc.).</p> <p>Croiser les informations issues du cadastre solaire avec la liste des commerces propriétaires de leurs locaux afin de mobiliser plus facilement les acteurs sur ces sujets.</p> <p>Lancer une étude d’opportunité voire de faisabilité d’autoconsommation collective préfigurant le</p>

¹⁵⁴ Il existe 2 types de panneaux hybrides, soit avec un fluide caloporteur ce qui permet de produire de l’eau chaude sanitaire ou chauffage, soit avec de l’air aspiré par une VMC ou ballon (eau chaude sanitaire) ECS thermodynamique qui permet de produire entre 60 et 80 % de l’ECS de la maison.

	<p>lancement d'un AMI.</p> <p>Travailler au cas par cas pour mieux faire accepter les équipements solaires à l'intérieur du périmètre du Plan de sauvegarde (action 3).</p> <p>Intégrer dans les documents d'urbanisme, des prescriptions pour le développement des énergies renouvelables (action 3).</p> <p>Mettre en place un cadastre solaire comme un outil de sensibilisation d'aide à la décision</p> <p>Le SDEY déploie un cadastre solaire à l'échelle du département qui permet d'évaluer le potentiel solaire des toitures du territoire sur la base d'un outil en ligne. Deux applications à cet outil sont identifiées : faciliter le développement des énergies citoyennes et une auto-consommation individuelle ou collective à l'exemple de l'Auxerrois https://communaute-auxerrois.cadastre-solaire.fr/</p> <p>D'autres applications existent https://cc-montsdupilat.insunwetrust.solar/simulateur</p> <p>Ce cadastre est un outil de sensibilisation, de mobilisation et d'aide à la décision. Il pourra être utilisé par la Maison de l'Habitat notamment lors de différents événements pour inciter les habitants à consulter et à mesurer ainsi le potentiel de leurs habitations, bâtiments, terrains et/ou parkings.</p> <p>Encourager et faire connaître la création d'une coopérative citoyenne de production d'énergie photovoltaïque</p> <p>La coopérative citoyenne « Plein Soleil », créée en 2022, n'a pas de clients, mais des coopérateurs membres, tous copropriétaires de la société et de ses installations. Elle se situe dans l'Économie Sociale et Solidaire. Son siège social est à Joigny. Un groupe de citoyens a eu à cœur de créer une coopérative de production d'électricité photovoltaïque.</p> <p>Cette démarche répond aussi aux besoins de relocalisation et de souveraineté citoyenne. Son objectif est également d'être moins dépendant des variations de prix des grands fournisseurs en exploitant de façon décentralisée l'énergie inépuisable du soleil. « Plein Soleil » privilégie l'autoconsommation collective, mais elle a aussi pour vocation d'aider les particuliers souhaitant s'équiper. Elle pourra aussi revendre son électricité au réseau national en cas de surproduction ou si un site propice à la production ne permet pas l'utilisation en auto-consommation.</p>
<p>Moyens financiers (prévisionnels) avec financements éventuels</p>	<p>Etudes de production individuelle : à définir. ADEME : Aide aux études de faisabilité pour de l'autoconsommation (individuel) électrique photovoltaïque</p> <p>Etude de production en autoconsommation collective potentiel photovoltaïque : 45 000 €</p> <p>Financement RBFC – Taux d'intervention est de 70 % de la dépense éligible HT ou TTC en fonction du régime fiscal, dans la limite d'un plafond d'aide de 50 000 € par étude.</p> <p>Cadastre solaire : coût pour EPCI/ commune pour l'accès : 0,20 €/ hab. soit 4 208 € (5 000 €)</p>
<p>Moyens humains</p>	<p>Coordination : Chargé de mission développement économique (0,25 ETP) avec ETP (Responsable des services techniques CCJ). Ressources humaines externes et prestations de services.</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>2022 - 2023 : définition du projet (fin 2022), étude (2023), planification</p> <p>2023 : cadastre solaire (action mutualisée avec les 4 EPCI ?)</p> <p>2024 -2030 : mise en œuvre</p>
<p>Effets attendus</p>	<p>Avoir une connaissance des consommations, de la capacité de production et des compléments (autonomie, sobriété, réseau, etc.).</p> <p>Identifier à partir de ce potentiel les surfaces a priori disponibles pour accueillir des installations photovoltaïques sans risque de contraintes majeures.</p> <p>Planifier une mobilisation optimale de ce potentiel en équipant de manière efficace ces surfaces, sans se limiter aux plus rentables (opérations collectives, projets citoyens, grappes d'installations).</p> <p>Identifier les capacités d'autonomie en propre des services prioritaires (hôpital, gendarmes, etc.)</p>

Indicateurs de suivi et de réussite 2030	<p>Mise en place du cadastre solaire. 4 GWh solaire thermique 4GWh de PV toitures particuliers 1 GWh de PV ombrières et parking sur domaine des collectivités 20 GWh de PV au sol des collectivités (friches, anciennes décharges, etc.) 140 000 m² de toitures agricoles et PV sol pour 20 GWh. AgriPV sur 10 hectares 10 GWh de PV déployé par les entreprises</p>		
Mesures environnementales (lien avec l'EES)	Volet « conditions physiques du territoire et ressources naturelles »	Incidences potentielles : Les technologies de panneaux solaires nécessitent de nombreuses ressources non renouvelables comme le silicium. Certaines technologies peuvent être plus ou moins nécessiteuses en ressources, il serait nécessaire d'identifier les plus adaptées et plus durables et de créer un guide pour s'orienter sur les meilleurs systèmes actuels. Des actions de communications pourront renforcer l'impact de la mesure correctrice.	Mesures d'évitement et de réduction : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la campagne de sensibilisation au déploiement du solaire, avec une communication appropriée sur la problématique des ressources. • Mettre en avant les systèmes les plus adaptés et moins consommateurs de ressources, répertoriés dans un guide à destination des particuliers, entreprises et collectivités. Un guide commun sur les ressources, les déchets et l'intégration du solaire dans les paysages peut se montrer pertinent en parallèle de la communication initiée par ces actions.
	Volet « paysages naturels et patrimoine bâti »	Incidences potentielles : Les panneaux solaires inesthétiques et mal intégrés peuvent être à l'origine de la banalisation de l'ambiance paysagère au sein d'unités urbaines ainsi que de la perte de toitures architecturales remarquables. Il existe plusieurs techniques pour bien intégrer les systèmes, comme des couleurs sombres, des raccords soignés, une imbrication dans la toiture. Il s'agira de sensibiliser et d'orienter les acquéreurs sur ces techniques via un cahier des charges.	Mesures d'évitement et de réduction : <ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur l'intégration paysagère des panneaux • Mettre en place un cahier des charges pour orienter les acquéreurs vers des techniques favorisant l'intégration paysagère Mesures de renforcement : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les acquéreurs sur la perte potentielle d'éléments architecturaux Le cahier des charges pourra intégrer la question des ressources et le traitement des déchets (voir volets correspondants)
	Volet « biodiversité et trame verte et bleue »	Incidences avérées : Solaire au sol Les panneaux solaires au sol et les champs de panneaux solaires sont des zones clôturées comparables à des zones urbanisées. La création de champs de panneaux	Mesures d'évitement et de réduction : <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier des espaces avec un faible impact pour la biodiversité (friches industrielles par exemple) • Une étude d'impact sera obligatoire <i>Des mesures de compensation sont à prévoir.</i>

		solaires peut être à l'origine de la destruction de milieux en phase de chantier, et l'infranchissabilité due aux clôtures peut représenter un obstacle à la cohérence des écosystèmes.	
	Volet « consommation d'espace »	<p>Solaire au sol</p> <p>Incidences avérées : L'installation de champs de panneaux solaire pourra participer au renforcement de la dynamique d'urbanisation du territoire au détriment d'espaces agricoles et naturels .</p>	Mesures d'évitement et de réduction : Privilégier des espaces avec un faible impact pour la biodiversité (friches industrielles par exemple).
	Volet « déchets »	<p>Incidences avérées : Les panneaux photovoltaïques disposent de matériaux pouvant se montrer complexe à gérer en fin de vie. Il existe des solutions de plus en plus efficaces, il s'agira d'anticiper cela dès le déploiement de l'action en portant une réflexion sur les technologies les plus recyclables.</p>	<p>Mesures de renforcement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter une réflexion sur les matériaux recyclables • Sensibiliser les acteurs sur le sujet <p><i>Cette mesure pourra trouver sa place dans le cahier des charges à mettre en place pour le solaire.</i></p>

Action 32. Permettre l'émergence d'expérimentations locales en matière de production énergétique renouvelable

<p>AXE 7. NOUVELLES ENERGIES – Développer la production et l'utilisation d'énergies renouvelables pour viser l'autonomie d'ici 2050</p>	<p>Objectifs stratégiques d'ici 2030</p> <p>Une petite unité de méthanisation sur le territoire, Des microstations hydroélectricité Consommation énergie finale : - 30 % (entre 2015 et 2030) Emission de GES : - 41 % (entre 2015 et 2030) et Part de production d'énergies renouvelables dans la consommation finale : 32 % Augmentation de la séquestration carbone de 15 %</p>
<p>N° 32</p>	<p>Action : permettre l'émergence d'expérimentations locales en matière de production énergétique renouvelable</p>
<p>Porteur de l'action</p>	<p>CCJ, RBFC, propriétaires de moulins, Lycée Louis Davier, communes, Ville de Joigny, Cocos Lieux, entreprises</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Services Etat, VNF, ADEME, DDT89, SDEY, AESN, SMYM, GRDF, agriculteurs, communes, Chambres consulaires.</p>
<p>Public(s) ciblé(s)</p>	<p>Acteurs économiques, habitants</p>
<p>Contexte et enjeux</p>	<p>Le territoire du Jovinien est marqué par ses spécificités et son histoire notamment par la présence de nombreux moulins, de l'Yonne et de grandes cultures.</p> <p>Au-delà de l'étude de gisements (action 30), les expérimentations à petites échelles apportent des connaissances concrètes (par des données) qui passent par une démarche pragmatique d'acteurs mobilisés. A la fois collectives et pédagogiques, ces expérimentations contribuent à mesurer les potentiels et les limites de techniques sur des sites localisés.</p> <p>Par ailleurs, il y aurait un potentiel hydroélectrique sur le territoire de la CCJ au niveau des barrages de VNF implantés sur l'Yonne. La hauteur de chute de ces barrages et un débit de l'Yonne constant une grande partie de l'année seraient intéressants de réfléchir¹⁵⁵. Ces perspectives sont également à intégrer dans un contexte de maintien futur des débits d'eau.</p> <p>De plus, l'expérience de la Ville de Joigny avec le puits canadien en cours et de la Société Berner de Saint-Julien-du Sault qui s'appuie notamment sur des pompes à chaleur et pompages dans les nappes de 40 mètres de profondeur (réduits ou arrêtés selon le niveau de l'arrêté préfectoral éventuel) montre le recours possible à différents types de géothermie, gisement également à investiguer dans ses avantages et ses limites.</p> <p>Enfin, le tri à la source des biodéchets est une opportunité pour la CCJ, mais également pour des gros producteurs (restaurateurs, opérateurs et autres), de repenser les services de gestion et de traitement des déchets dans leur ensemble (fréquence de collectes, choix matériel – action 24). Si la CCJ se positionne davantage sur une gestion de proximité (action 25), une réflexion sera à mener au regard de sa mise en pratique, les différentes situations identifiées, les défis à relever sur les champs énergétiques mais également alimentaires et de biodiversité, les retours d'expérience et les opportunités. L'étude de réseau de chaleur sur la Ville de Joigny mais également les projets sur le Migennois et le Senonais viendront également alimenter les réflexions.</p>
<p>Détail de l'action</p>	<p>Expérimenter localement le potentiel hydroélectrique et encourager les initiatives de</p>

¹⁵⁵ puissance de l'ordre de 500 à 2000 KW par ouvrage (source orale).

	<p>production d'électricité locale à partir des moulins existants et de l'Yonne</p> <p>Projet de coopération icaunaise de production hydroélectrique des moulins porté par un collectif.</p> <p>Expérimenter une hydrolienne sur le Tholon avec le lycée Louis Davier avec les Cocos lieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - le retour de cette expérimentation permettra de vérifier la viabilité de la technique et le type de situation auquel ce choix technique peut répondre. <p>Par la construction de la Maison de l'enfance et du citoyen par la Ville de Joigny, évaluer la mise en place du puits canadien.</p> <p>S'appuyer sur les retours d'expérience des acteurs engagés dans la géothermie.</p> <p>Organiser un groupe de travail pour évaluer les avantages et inconvénients, et potentialités.</p> <p>Prendre en compte les retours d'expérience de projet de petites unités de méthanisation développées pour définir la pertinence et saisir l'opportunité sur le territoire.</p> <p>S'appuyer sur l'étude avec l'ADEME du réseau de chaleur sur la Ville de Joigny, les projets en cours pour faciliter l'appropriation.</p> <p>Mieux connaître la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la CCJ et les possibilités de raccordement aux réseaux de transports et de distribution (ENEDIS, GRDF).</p> <p>Favoriser et faciliter les échanges avec les acteurs économiques et les chambres consulaires.</p>		
Moyens financiers	A définir.		
Moyens humains	Communication et rôle de facilitateur de la collectivité.		
Calendrier	Selon les projets		
Effets attendus	Amélioration des connaissances du potentiel des projets locaux et de leurs impacts Augmentation du mix énergétique.		
Indicateurs de suivi	Nombre de projets lancés et nombre de projets réalisés.		
Mesures environnementales (lien avec l'EES)	<p>Volet « conditions physiques du territoire et ressources naturelles »</p>	<p>Incidences potentielles : Les technologies de panneaux solaires nécessitent de nombreuses ressources non renouvelables comme le silicium. Certaines technologies peuvent être plus ou moins nécessiteuses en ressources, il serait nécessaire d'identifier les plus adaptées et plus durables et de créer un guide pour s'orienter sur les meilleurs systèmes actuels. Des actions de communications pourront renforcer l'impact de la mesure correctrice.</p>	<p>Mesures d'évitement et de réduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la campagne de sensibilisation au déploiement du solaire, avec une communication appropriée sur la problématique des ressources. • Mettre en avant les systèmes les plus adaptés et moins consommateurs de ressources, répertoriés dans un guide à destination des particuliers, entreprises et collectivités. <p>Un guide commun sur les ressources, les déchets et l'intégration du solaire dans les paysages peut se montrer pertinent en parallèle de la communication initiée par ces actions.</p>

	<p>Volet « paysages naturels et patrimoine bâti »</p>	<p>Incidences potentielles : En fonction de leur localisation, de la perception qu'elles peuvent apporter et du calibrage des systèmes de méthanisation, les différentes infrastructures peuvent engendrer une possible dégradation des paysages. Il sera nécessaire de bien intégrer la notion de paysages dans les projets de développement de la méthanisation. Il en est de même pour la géothermie.</p>	<p>Mesures d'évitement et de réduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter une réflexion sur l'intégration paysagère des systèmes de méthanisation
	<p>Volet « biodiversité et trame verte et bleue »</p>	<p>Incidences potentielles Les systèmes de production d'énergie par hydroélectricité sont des systèmes pouvant altérer la cohérence des écosystèmes aquatique au sein des cours d'eau. Selon l'envergure et l'emplacement du système, celui-ci peut-être plus ou moins impactant pour les espèces. Il s'agira d'être vigilant aux effets obstacles que ces systèmes peuvent représenter au sein de la trame bleue du territoire.</p>	<p>Mesures d'évitement et de réduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser systématiques des études d'impacts • Bien suivre les mesures de réduction des effets sur la biodiversité • Privilégier les zones les moins impactantes
	<p>Volet « consommation d'espace »</p>	<p>Incidences potentielles : Le développement de méthaniseurs peut engendrer la construction de nouvelles infrastructures sur des zones naturelles ou agricoles. Il sera nécessaire de favoriser la réutilisation d'espaces déjà urbanisés et d'assurer une calibration précise et adaptée pour limiter la consommation inutile d'espaces. Pour ces infrastructures aussi il peut-être engager la mise en place de structures perméables pour les emprises au sol (parkings, voies d'accès,...)</p>	<p>Mesures d'évitement et de réduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser des espaces déjà urbanisés • Limiter la consommation d'espaces inutiles avec des infrastructures calibrées • Instituer la notion de perméabilisation des sols lorsque c'est possible (parkings)

	<p>Volet « agriculture et sylviculture »</p>	<p>Incidences potentielles : Le développement de cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) peut entraîner une concurrence des parcelles agricoles (alimentaire/énergie).</p>	<p>Point de vigilance : Veiller à garder un équilibre production alimentaire et production énergétique. Le système de culture intégrant des CIVE doit être étudié dans son ensemble pour ne pas perturber la production alimentaire, en permettant d'améliorer la résilience des systèmes et de leurs fonctions écosystémiques.</p>
	<p>Volet « risques »</p>	<p>Incidences potentielles : En fonction de leur emplacement et des besoins d'artificialisation des sols pour assurer le fonctionnement des dispositifs de méthanisation, ceux-ci peuvent être à l'origine d'une accentuation des phénomènes liés à l'urbanisation. Si les nouvelles infrastructures nécessitent des parkings, des routes etc. cela pourra accentuer localement des phénomènes de ruissellement. Même si aujourd'hui la question est connue, le développement de la géothermie peut éventuellement amener des problématiques en lien avec les mouvements de terrain, notamment avec les grandes infrastructures où les forages peuvent être à l'origine d'effondrement de cavité et de fragilisation des sols.</p>	<p>Mesures d'évitement et de réduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'implantation dans des zones déjà artificialisées • Limiter l'imperméabilisation dans le cadre de nouvelles constructions <p>Mesures d'évitement et de réduction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les acteurs sur le sujet des risques potentiels de la géothermie sur les mouvements de terrain • Veiller à bien intégrer la question des risques dans les études de faisabilité
	<p>Volet « ressource en eau »</p>	<p>Incidences potentielles : La pollution des eaux et des sols en lien avec l'épandage de boue/digestat. Comme tout fertilisant, l'application du digestat peut amener à une pollution des eaux par excès de nitrate et phosphates lorsqu'ils sont appliqués en trop grande quantité ou à des périodes inadaptées.</p>	<p>Point de vigilance : L'ajustement de l'apport de digestat aux besoins des plantes réceptrices, en prenant en compte leur période d'absorption de l'azote minéral, et les reliquats d'azote minéral disponible, est nécessaire pour les limiter, à l'instar de tout fertilisant appliqué.</p>